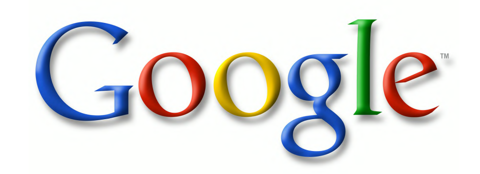



3 3433 00605656 2





COURS D'HISTOIRE

DES

ÉTATS EUROPÉENS,

DEPUIS LE BOULEVERSEMENT DE L'EMPIRE ROMAIN
D'OCCIDENT JUSQU'EN 1789.

A. PIHAN DELAFOREST,
IMPRIMEUR DE LA COUR DE CASSATION,
rue des Noyers, nº 37.

COURS D'HISTOIRE

DES

ÉTATS EUROPÉENS,

DEPUIS LE BOULEVERSEMENT DE L'EMPIRE ROMAIN
D'OCCIDENT JUSQU'EN 1789;

PAR

MAX. SAMSON-FRÉD. SCHOELL,

AUTEUR DE L'HISTOIRE DES TRAITÉS DE PAIX, ET DE CELLES DES LITTÉRATURES
GRECQUE ET ROMAINE.

TOME TRENTE-UNIÈME.

HISTOIRE DU XVII SIÈCLE.

TOME SEPTIÈME.

PARIS,

L'AUTEUR, rue Cassette, n° 16.
A. PIHAN DELAFOREST, rue des Noyers, n° 37.
GIDE FILS, rue Saint-Marc, n° 20.

BERLIN,

DUNCKER ET HUMBLOT.

1832.

SUITE DE LA PREMIÈRE PARTIE

DU LIVRE VII.

SUITE DU CHAPITRE IV.

Histoire de la Grande-Bretagne et de l'Irlande jusqu'en 1714.

SUITE DE LA SECTION XI.

Règne d'Anne Stuart, 1702—1714.

4. *Affaires de l'intérieur depuis* 1710 *jusqu'à la mort de la reine.*

La chute du ministère whig ruina l'influence du duc de Marlborough, mais on ne put se passer de ses talens et de son expérience; on savait que c'était lui seul qui avait empêché jusqu'alors la grande alliance de se dissoudre. Pour perdre ce général qui n'avait pas son égal en Angleterre, pour ruiner en même temps la haute considération dont il jouissait, et mettre le royaume en état de voir avec indifférence se dissoudre l'alliance, il fallait conclure une paix particulière avec la France. Tel avait toujours été le plan des Torys; aussitôt qu'ils se virent à la tête du gouvernement, ils ne perdirent pas un instant à mettre la main à son exécution. On peut n'être pas l'admirateur du caractère de Marlborough; on est même obligé de blâmer la duplicité de sa conduite dans la première partie de sa carrière, Humiliations qu'éprouve Marlborough.

ses intelligences secrètes avec Jacques II pendant qu'il servait Guillaume III; on est fâché de voir qu'il sacrifia ses principes royalistes à l'ambition du commandement, en se réunissant au parti dominant dont il ne partageait pas les principes; on plaint sa faiblesse et sa condescendance pour une femme passionnée qui lui firent jouer un rôle indigne d'un grand caractère dans la lutte des partis et dans les tracasseries des courtisans; néanmoins on ne peut que s'indigner de l'ingratitude qu'il éprouva en Angleterre quand on crut n'avoir plus besoin de ses talens, des calomnies auxquelles il fut en butte, et des humiliations qu'on déversa sur lui.

Disgrâce de la duchesse de Marlborough.

Le parlement rouvrit ses séances le 5 décembre 1710 (n. st.). Dans le discours du trône, dans tout ce que dirent les ministres on put remarquer le dessein de détourner l'attention du public de la guerre des Pays-Bas où commandait Marlborough, pour la fixer sur l'Espagne, qu'on affecta dès ce moment de regarder comme le terrain où la paix devait être conquise. Il est vrai que la campagne avait été très-malheureuse. Le 7 janvier 1711, Marlborough arriva lui-même à Londres pour être témoin de la disgrâce définitive de son épouse. Prévenue de l'intention de la reine de lui demander les clefs d'or, emblême de sa dignité, la duchesse condescendit à lui écrire une lettre humble et soumise dans laquelle elle lui demanda pardon; le duc se chargea lui-même d'en être le porteur, et pria Anne à genoux d'épargner cette mortification à son ancienne amie; mais la reine avait été trop gravement offensée

par plusieurs lettres très-insolentes de la duchesse, pour se laisser fléchir par des supplications; elle fut inexorable. La charge de grande maîtresse de la cour fut donnée à la duchesse de Somerset, celle de caissière à madame Marsham.

Depuis ce moment tous les écrivains torys se déchaînèrent contre le général qui venait de recevoir un si grand affront dans la personne de son épouse. Les plus redoutables de ces écrivains furent Mathieu Prior et Jonathan Swift; le premier vendit sa plume aux ministres, le second était ennemi des Whigs par principe. « Marlborough, dit le Tory Smollet, naguère l'objet des hommages du peuple et de ses représentans, qui l'élevaient jusqu'au ciel, subitement et sans que ni sa condition ni la fortune de la guerre eussent changé, se vit en butte à la haine et aux reproches du parlement. Ce héros dont on disait naguère qu'il avait rendu à la gloire des armes britanniques son ancien lustre, gagné un grand nombre de batailles et conquis des villes et des provinces, humilié l'orgueil de la France, réprimé son ambition, assuré l'indépendance de l'Europe, que dis-je! enchaîné la victoire à son char de triomphe; ce même héros était devenu en peu de semaines l'objet des railleries publiques. On le tournait en ridicule dans des pamphlets, on le critiquait dans les salons. C'était à qui rapporterait le plus d'exemples de ses concussions, de son avarice, de son défaut de probité, de son arrogance, de sa cruauté, de son ambition, de sa maladresse. On alla jusqu'à douter de son courage, et le

Mathieu Prior et Jon. Swift, écrivains ministériels.

même homme qu'on avait reconnu le plus accompli des généraux, devint, on ne sait comment, le dernier des hommes. »

Persécution de Marlborough.

Depuis ce moment le parlement se conduisit, envers le vainqueur de Hochstadt, de Ramillies et de Malplaquet, non avec la dignité convenable au corps des représentans d'une grande nation, mais avec les préventions et l'injustice d'une faction, et avec la présomption des habitués d'un club raisonnant sur la politique et la guerre. Il montra et son ignorance et sa passion, en décernant un éloge pompeux au comte de Péterborough pour sa conduite en Espagne, et prononçant le blâme formel de celle de Galway dans la même presqu'île. La postérité a cassé les deux jugemens. La haine contre l'ancien ministère les avait dictés. Le parlement voulait trouver matière à le mettre en état d'accusation et exigea que la reine lui communiquât tout ce qui s'était passé dans les conseils ; demande attentatoire au principe monarchique et qui tendait à priver le souverain du droit, même de la possibilité de consulter des ministres, en rendant ceux-ci responsables de toutes les résolutions auxquelles ils prenaient part, de tous les avis qu'ils avaient émis. La reine commit une grande faute en condescendant à cette prétention anti-constitutionnelle, injuste et tyrannique.

Dette consituée ; fonds d'amortissement.

Le 12 mai, Harley soumit à la chambre des communes un nouveau plan de finances qui fut favorablement jugé, parce qu'il était calculé sur l'esprit spéculatif de la nation, et qu'il favorisait les créan-

ciers de la nation. L'arriéré de la marine, celui de l'administration de la guerre, celui des subsides payables à l'électeur d'Hanovre, et d'autres de ce genre se montaient à 9,471,325 liv. sterl.; il n'existait aucun fonds pour le couvrir, et les bons du trésor émis sous l'administration de Godolphin étaient tombés dans un discrédit complet à sa sortie du ministère. La loi proposée par Harley changeait tout l'arriéré en dette publique portant intérêt à 6 p. 0/0. On assigna au paiement de ces intérêts diverses branches de revenus qu'on rendit permanens, tels que les droits sur le vin, le vinaigre, le tabac, les marchandises des Indes, les soiries, les os de baleine, et quelques autres dont par anticipation on avait déjà disposé jusqu'à l'année 1716, époque où commencerait le remboursement successif du capital. Pour augmenter ce fonds d'amortissement tous les porteurs d'obligations d'état furent réunis en une société, sous le nom de *compagnie pour le commerce de la mer du sud*, à laquelle la reine octroya le privilège exclusif de faire le commerce au Pérou, au Mexique et aux autres possessions espagnoles aux Indes. On peut demander ici comment le gouvernement anglais pouvait accorder un commerce quelconque avec des pays d'où la jalousie des Espagnols excluait tout trafic étranger? Pour répondre, nous sommes forcés à entrer dans quelques détails.

Érection de la compagnie pour le commerce de la mer du Sud.

Nous verrons, en parlant du traité de Lisbonne de 1681, sur quels documens l'Espagne fondait son droit exclusif à la possession des Indes. Quoique dès le seizième siècle les Anglais eussent formé des établisse-

mens en Amérique et en Asie, les rois d'Espagne n'en reconnurent la légitimité que dans la seconde moitié du dix-septième siècle, et avant 1667 les hostilités cessèrent rarement entre les deux puissances dans les Indes, même en temps de paix. Le traité de commerce qu'elles conclurent à Madrid le 23 mai 1667 ne renferme encore aucune stipulation par laquelle l'Espagne aurait renoncé à ses prétentions exclusives; cependant il y est question des factoreries anglaises qui sont ainsi par le fait reconnues comme existantes. Dans ce traité se trouve une disposition qui permet aux deux puissances la visite réciproque des vaisseaux marchands appartenant aux deux pays, et les autorise à confisquer les marchandises de contrebande qui pourraient s'y trouver. On y entend sous cette dénomination les armes et les munitions de guerre, et l'objet de la visite était proprement d'empêcher des vaisseaux anglais de porter des armes aux États barbaresques; mais par la suite l'Espagne donna une plus grande extension à cette faculté de visite, en établissant des gardes-côtes dans les mers de l'Amérique. Le droit des Anglais d'avoir des possessions dans les deux Indes fut expressément reconnu par le traité d'amitié et de commerce qui fut conclu à Madrid le 18 juillet 1670. Comme celui de 1667 s'était presque uniquement occupé du commerce européen, celui de 1670, en maintient le contenu comme règle le commerce dans les mers d'Amérique. Son *art.* 9 interdit aux sujets de l'une des deux puissances de faire le commerce dans les colonies et les pays appartenant

à l'autre dans les Indes occidentales, autrement qu'en vertu d'une licence générale ou spéciale accordée par le souverain. Quoiqu'ainsi le commerce avec l'Amérique Espagnole fût en apparence interdit aux Anglais, un autre article du traité ouvrait à leurs vaisseaux les ports de ce pays; c'est celui qui leur permettait d'y entrer s'ils y étaient forcés par les tempêtes ou par d'autres inconvéniens, et d'y rester jusqu'à ce qu'ils se seraient refaits, et cela sans avoir besoin de prévenir seulement le gouverneur, pourvu qu'ils ne fussent pas au nombre de trois ou quatre. En vertu de cette permission les Anglais faisaient sans gêne le commerce de l'Amérique espagnole, avec la connivence de la cour de Madrid qui se maintint en possession du droit de visiter leurs vaisseaux quand ils se rapprochaient des côtes; mais qui au reste ne mettait pas d'entraves à leur entrée dans les ports. Cela dura ainsi tant que la maison d'Autriche régna en Espagne, et c'est sans doute ce commerce que l'acte qui érigea la compagnie du commerce de la mer du sud ne permet qu'aux actionnaires de cette société; cette condition de l'acte prouve qu'à l'époque où il fut accordé, les ministres anglais croyaient encore que l'archiduc Charles pourrait être placé sur le trône d'Espagne, ou bien que la marche des négociations entamées avec Louis XIV leur faisait espérer que Philippe V confirmerait l'arrangement subsistant.

Le comte d'Oxford à la tête du gouvernement.

Le plan de finances de Harley allait être vivement attaqué par le chef de l'opposition, le comte de Rochester, lorsque la mort frappa ce pair. Harley ob-

tint alors une si grande prépondérance qu'il était probable que tout ce qu'il proposerait dorénavant passerait sans difficulté, et il représentait à la reine que sa présence dans la chambre des communes ne serait plus nécessaire. Elle lui conféra la pairie sous le titre de comte d'Oxford et de Mortimer [1], et le nomma lord trésorier.

Le comte d'Oxford fut l'instigateur d'une mesure qui a jeté un grand blâme sur son caractère, non qu'en elle-même elle ne fût juste et peut-être utile, mais parce qu'elle fut conduite par la passion et l'esprit de parti. La chambre des communes nomma un comité de sept membres chargé d'examiner la comptabilité du dernier ministre des finances, lord Godolphin. Le 25 mai 1711 (n. st.), le comité fit son rapport dans lequel il établit 1°. que l'arriéré dont il a été question était provenu de ce que la dépense avait toujours excédé les fonds assignés ; 2°. que les sommes accordées pour la marine avaient été arbitrairement employées pour l'armée de terre ; 3°. que de ce changement de destination il était résulté un grand détriment pour la marine ; 4° qu'une pareille altération de la destination était une violation de la loi. En vain Robert Walpole blâma-t-il par un discours éloquent l'odieux d'une perquisition dans laquelle la passion

[1] On croit, peut-être sans preuve suffisante, que la famille de Harley en France est une ligne cadette de celle de Harley, ainsi nommée d'après la ville de Harley en Shropshire. Ce qui est plus certain, c'est que les Harley d'Angleterre descendent d'un Guillaume Harley, qui prit part à la première croisade.

avait fait oublier la grandeur des choses qui avaient été exécutées; vainement représenta-t-il qu'il y avait pour tout ministère des cas où il lui était impossible de s'en tenir strictement à la lettre des ordonnances; en vain fit-il remarquer que les avances momentanément faites par une caisse à l'autre, avaient toujours été restituées; et que par conséquent il n'y avait pas eu de concussion: malgré tous ses efforts, la chambre adopta les quatre propositions du comité.

Cet arrêt fut suivi d'une adresse que la chambre présenta à la reine, le 14 juin, pour accuser l'ancien ministère de mauvaise administration, de violation de la loi, de fraude, de concussion et de vol. On y faisait monter à 35,302,107 liv. st. la somme dont le ministère n'avait pas rendu compte et qui par conséquent constituait le déficit. Le calcul sur lequel cette assertion se fondait était erroné, ainsi que la suite le prouva; n'importe! la bonne foi ne préside ordinairement pas au choix des armes avec lesquelles les partis politiques se combattent. On avance une exagération; sa fausseté est ensuite découverte; mais le coup est porté, la blessure qu'il a causée ne se guérit pas. Le peuple se livre à la première impression et la conserve. D'ailleurs dans le cas dont nous parlons, on empêcha toute discussion par une prorogation subite du parlement, et les communes dont la majorité était égarée, allèrent répandre la calomnie dans leurs bourgs et comtés. Accusation de l'ancien ministère.

Pendant que les partis se livraient ainsi des combats, et pendant que le duc de Marlborough, à la suite Négociations et paix particulière avec la France, 1711.

de manœuvres qui, aux yeux des gens de l'art, lui firent infiniment d'honneur, après avoir rompu la ligne que le maréchal de Villars avait tirée au nord de la France, depuis l'embouchure de la Canche jusqu'à Namur, passa l'Escault et prit Bouchain, le ministère anglais négociait une paix particulière avec la France et avec Philippe V, comme roi d'Espagne. Ces négociations qui commencèrent avec l'année 1711 et se terminèrent par les préliminaires de Londres du 8 octobre, ont été rapportées dans un autre chapitre, et nous ne faisons ici que les rappeler à la mémoire de nos lecteurs.

L'opinion publique était hautement prononcée en Angleterre contre toute paix qui laisserait l'Espagne et l'Amérique entre les mains d'un Bourbon; aussi lorsque, le 17 décembre 1711, la reine eut ouvert le parlement, la chambre des pairs la pria de ne pas faire la paix à d'autres conditions. Il est vrai que cette adresse n'y passa qu'à une majorité extrêmement faible, et que celle des communes ne renferme pas de clause de cette espèce.

Acte contre la conformité occasionnelle.

Dans cette session le parlement revint sur un bill dont il avait été souvent question du temps où le prince de Danemark vivait encore, et dont nous nous sommes dispensé de parler parce qu'il fut rejeté. Ce bill déclarait incapable d'exercer aucun emploi tout individu ayant jamais assisté (quand cela n'aurait été qu'une seule fois) à une assemblée de non-Conformistes, et ne pouvant fournir la preuve que depuis une année au moins, il se soit abstenu de tout con-

venticule. Ce bill connu sous le nom de *Bill contre la conformité occasionnelle* qui avait été si souvent rejeté par les deux chambres, fut adopté cette fois-ci sans résistance.

La commission de la chambre des communes accusa le duc de Marlborough d'une double concussion. Pendant tout le temps qu'il avait été à la tête de l'armée, il avait déduit, de tout ce qui était payé aux fournisseurs, un trentième qu'il employait régulièrement, à ce qu'il paraît, pour des dépenses secrètes et pour solder les espions ; aussi personne avant lui n'avait organisé l'espionage sur un pied si étendu, et c'était une chose connue que les ministres étaient mieux instruits par Marlborough que par les agens du gouvernement de ce qui se passait aux cours étrangères. Marlborough y employait aussi 2 ½ pour cent qu'avec le consentement des princes d'Empire qui recevaient des subsides il déduisait régulièrement des sommes qui leur étaient payées à ce titre. Le duc de Marlborough est accusé de malversations.

La reine Anne paraissait n'avoir attendu que cette accusation pour outrager Marlborough de la manière la plus sensible. Le 31 décembre 1711 / 10 janvier 1712, elle se rendit au conseil du cabinet et fit insérer au procès-verbal que le duc de Marlborough était démis de tous ses emplois. Le duc d'Ormond fut nommé au commandement de l'armée des Pays-Bas. Il est destitué.

Le 5 février 1712, la chambre des communes, après une discussion où l'esprit de parti se montra dans toute sa violence, décida à une majorité de deux cent soixante-dix voix contre cent soixante-cinq que la Il est poursuivi en restitution.

conduite de Marlborough avait été illégale, et la reine ordonna à l'avocat de la couronne de faire rentrer au trésor, par la voie de la justice, les fonds qui en avaient été soustraits par les déductions. On les faisait monter, par des calculs exagérés, à 260,000 liv. sterl. Les princes d'Empire que la chose concernait, protestèrent par leurs envoyés contre cette mesure, en déclarant que Marlborough n'avait fait que disposer d'une somme à laquelle ils avaient renoncé en sa faveur et en faveur de tout général qui lui succéderait. Leur démarche ne put pas empêcher que l'avocat de la couronne ne poussât le procès contre Marlborough qui fut condamné à une restitution annuelle de 15,000 liv. sterl.

Expulsion de Robert Walpole du parlement.

Marlborough ne fut pas le seul qui éprouva, sinon l'injustice, au moins la sévérité peu équitable de la chambre, subjuguée par l'esprit de parti. Robert Walpole, l'ancien secrétaire-d'état pour le département de la guerre, s'était érigé en champion du ministère whig; dans deux pamphlets il avait prouvé que la dette de la marine, que le parlement avait portée à plus de cinq millions de liv. st., ne passait pas 574,000, et que le déficit, au lieu de trente-cinq millions, se montait à quatre millions seulement. L'ancien secrétaire-d'état se montra dans cette discussion un adversaire trop redoutable au parti dominant, pour qu'on ne tâchât pas de s'en débarrasser par la force quand on ne le pourrait pas par les raisons. Il en fournit lui-même le moyen. Les commissaires chargés de l'examen des comptes trouvèrent que par l'entremise d'un

gent, Walpole avait eu, pour deux marchés conclus, une fois 500 guinées, l'autre fois autant de liv. st. L'ex-ministre fut entendu dans sa défense le 17 janvier 1712, et, après des débats forts vifs, il fut déclaré coupable d'infidélité (*high breach of trust*) et corruption notoire, et enfermé à la Tour. Par une *motion* postérieure, qui ne passa qu'avec une majorité de vingt-deux voix, il fut expulsé du parlement. Sa captivité, qui dura jusqu'à la prorogation de la session, fut honorée par les visites des chefs du parti whig qui voyaient en lui un martyr de leur cause. Effectivement, une justification qu'il publia prouva, au jugement de ses amis, jusqu'à l'évidence, sa parfaite innocence; cependant son caractère a été attaqué par plusieurs historiens anglais, et il est à regretter qu'un soupçon repose sur le nom d'un des plus grands ministres du dix-huitième siècle, car c'est comme tel que nous le connaîtrons par la suite.

Les princes d'Hanovre sont déclarés enfans d'Angleterre.

On avait depuis long-temps conféré au prince électoral d'Hanovre le titre de duc de Cambridge. A la demande de la cour, la session de 1712 accorda à toute la famille électorale, en qualité d'enfans et petits-enfans d'Angleterre, le premier rang dans le royaume après la reine.

Rétablissement du droit de patronage en Écosse.

Parmi les autres actes de ce parlement nous remarquons celui qui rétablit en Écosse le droit de patronage, qu'on avait forcé Guillaume III d'abolir [1].

Nous avons parlé ailleurs du traité de la Barrière qui, en 1709, avait été conclu avec les États-géné-

[1] Voy. vol. XXX, p. 362.

raux [1]. Quoique Marlborough n'eût pas pris part à ce traité, il n'en devint pas moins un des objets de reproche que le ministère fit au général disgrâcié. Le parlement déclara que lord Townshend, en le signant, avait outrepassé ses pouvoirs. Il en résulta que lorsque le duc d'Ormond, nommé successeur de Marlborough, arriva sur le continent, les États-généraux refusèrent de lui confier le commandement de leurs troupes, qui fut donné au prince Eugène.

La reine communique au parlement les préliminaires avec la France, 1712.

Le 17 juin, la reine communiqua au parlement, par un discours long et étudié, les articles de paix sur lesquels elle était d'accord avec la France. La chambre des communes en témoigna hautement sa satisfaction; dans celle des pairs les articles éprouvèrent une vive critique. Ce furent surtout trois points qui excitèrent des réclamations, savoir 1°. on contesta que le but de l'alliance ait été, comme la reine venait de le dire, la séparation des couronnes de France et d'Espagne; il avait été, disait-on, d'empêcher la maison de Bourbon de régner en Espagne; 2°. on remarqua avec raison que la renonciation de Philippe V au trône de France était invalide, puisqu'elle ne pouvait pas changer la loi fondamentale de cet état; 3°. tous les articles n'avaient été convenus encore qu'avec la France, et les alliés n'y avaient pas consenti. Malgré cette opposition, l'adresse de remercîment passa à la majorité de quatre-vingt-une voix contre trente-six. Vingt-quatre pairs, parmi lesquels se trouvaient Marlborough et Godolphin, déposèrent une protestation formelle.

[1] Voy. vol. XXIX, p. 328.

Robinson, évêque de Bristol, qui était ambassadeur à la Haye, reçut l'ordre d'inviter les États-généraux, ainsi que les ministres de l'empereur et des autres alliés, à accéder aux conditions convenues entre la Grande-Bretagne et la France; et le duc d'Ormond celui de se séparer de l'armée du prince Eugène si celui-ci continuait les hostilités, et d'aller occuper Dunkerque, conformément à un article de la suspension d'armes de Marly du 22 juin. Nous avons parlé des suites que cette défection eut pour la cause des alliés.

La paix entre la Grande-Bretagne et la France fût signée à Utrecht, le 11 avril 1713. Nous en avons rapporté ailleurs toutes les conditions. Reconnaissance de l'ordre de succession établi en Angleterre, séparation éternelle des couronnes de France et d'Espagne, démolition des fortifications de Dunkerque; cession de la baie de Hudson, de S. Christophe, de l'Acadie et de Terre-neuve faite par la France, telles sont les principales de ces stipulations. Paix d'Utrecht avec la France, 11 avril 1713.

La paix avec Philippe V ne fut signée que le 13 juillet de la même année. Outre la renonciation à la couronne de France, dont nous avons parlé, ce traité renferme encore les conditions suivantes: Paix d'Utrecht avec l'Espagne, 13 juillet 1713.

Par l'*art.* 5, le roi d'Espagne approuve l'ordre de succession de la Grande-Bretagne, tel qu'il a été réglé par des actes du parlement.

L'*art.* 8 statue que la navigation et le commerce entre les deux nations seront remis sur le pied où ils ont été avant la guerre et sous le règne de Charles II,

avec la seule différence que le commerce qu'en vertu du traité de 1670 les Anglais faisaient, par le moyen de licences, avec l'Amérique espagnole, fut supprimé, et que Philippe V promit de n'accorder de pareilles licences ni aux Français ni à telle autre nation que cela puisse être. Nous avons parlé plus haut de ce commerce, et nous avons dit qu'il subsista tant que la maison d'Autriche régna en Espagne [1]. Craignant que Philippe V n'accordât aux Français des facilités semblables à celles dont les Anglais jouissaient en vertu du traité de 1670, le gouvernement Britannique aima mieux y renoncer lui-même, au préjudice de ses sujets, à condition que d'autres en fussent également privés. Le même article statue qu'il ne sera pas permis au roi d'Espagne ni à ses héritiers et successeurs, de vendre ni d'engager à la France ou à toute autre nation, aucune terre ou seigneurie en Amérique.

Par l'*art.* 10, le roi d'Espagne cède à la reine et à la couronne de la Grande-Bretagne l'entière propriété de la ville et citadelle et du port de Gibraltar, avec toutes ses fortifications, sans aucune juridiction territoriale et sans communication ouverte par terre avec les contrées voisines de l'Espagne, afin d'éviter la contrebande. Il sera seulement permis aux Anglais d'acheter les vivres nécessaires pour leur garnison, mais ils les paieront en argent comptant, et non en marchandises. Les Anglais n'accorderont ni aux Juifs ni aux Maures la permission de s'établir dans la ville de Gibraltar. Les habitans y seront maintenus dans

[1] Voy. p. 7 de ce vol.

le libre exercice de la religion catholique; si la couronne de la Grande-Bretagne voulait jamais vendre ou aliéner cette ville, en quelque manière que ce soit, le roi et la couronne d'Espagne auront toujours la préférence sur tous les autres princes.

L'*art.* 12 a pour objet d'indemniser la compagnie anglaise du commerce de la mer du Sud, du sacrifice qui lui est imposé par l'art. 8.

Le roi d'Espagne cède à la couronne d'Angleterre en toute souveraineté l'île de Minorque avec défense aux Maures de s'y établir. Les Anglais n'accorderont retraite aux vaisseaux de guerre maures ni à Gibraltar ni dans les ports de Minorque.

Le roi d'Espagne accorde à la Grande-Bretagne et à la compagnie anglaise de la traite des Nègres (c'est la même dont nous venons de parler) à l'exclusion tant des sujets espagnols que de tous autres, le droit d'introduire les nègres dans les différentes parties de l'Amérique espagnole, vulgairement appelée *el pacto de el assiento de negros*, pour en jouir pendant trente ans à dater du 1er mai 1713, sous les mêmes conditions que les Français en ont joui ou pu jouir.

Le traité d'assiento, auquel cet article fait allusion, conclu à Madrid, le 27 août 1701, pour dix ans, entre Philippe V et la compagnie française de Guinée, avait excité la vive jalousie des Anglais. Par ce traité, la compagnie de Guinée s'engageait à fournir annuellement 4,800 et en temps de guerre 3,000 nègres, *pièces d'Inde de la mesure ordinaire*, et à payer, pour l'introduction de chacun des 4,000 premiers,

un droit d'entrée de 100 livres tournois. L'entrée des autres 800 sera gratuite. A compte de ces droits, elle fit au roi une avance de 600,000 livres, remboursables sur les deux dernières années de l'assiento. La compagnie eut la permission d'exporter des marchandises ou des métaux pour la valeur des nègres qu'elle vendait dans les colonies. L'*art.* 28 de cette convention renferme une clause honteuse. Le roi de France et le roi d'Espagne s'y réservent chacun un quart dans la traite; et, comme le capital de la société dut être de quatre millions, il fut convenu que si le roi Catholique ne pouvait faire son quart des fonds, la compagnie lui avancerait ce million contre un intérêt annuel de 8 pour cent.

L'*art.* 12 de la paix d'Utrecht abandonne à la compagnie de l'assiento un district commode sur le fleuve de la Plata, pour y déposer ses nègres jusqu'à ce qu'ils soient vendus, et y mettre ses bâtimens à l'abri. Enfin, le traité conclu relativement à l'assiento, à Madrid, le 26 mars 1713, est déclaré confirmé, comme s'il était inséré mot à mot dans ledit article.

Ce traité accorde aux *Assientistes* anglais les mêmes droits que celui de 1701 avait accordés aux Français; le nombre des nègres à importer fut également fixé à 4,800 par an, l'un portant l'autre, et les droits d'entrée à 33 $\frac{1}{3}$ pièces de huit (100 livres tournois) par tête. L'avance de 200,000 pièces de huit (600,000 livres tournois) que firent les Assientistes anglais, sera remboursée pendant les dix dernières années du traité. Pendant les vingt-cinq premières les Assien-

tistes pourront transporter dans les colonies espagnoles tel nombre de nègres au-delà de 4,800 qu'ils jugeront à propos, et ne paieront pour l'excédant que la moitié des droits. Ils pourront employer pour ce commerce des vaisseaux anglais ou espagnols, à leur choix. Ils pourront aussi charger des vaisseaux ou frégates, de 400 tonneaux de marchandises américaines pour les porter en Europe. L'*art.* 28 réserve également à chacun des rois d'Espagne et d'Angleterre un quart dans les bénéfices de ce négoce. Les autres articles stipulent plusieurs avantages pour la compagnie. Un article additionnel lui accorde un vaisseau de 500 tonneaux par an, pour négocier aux Indes, en réservant au roi non-seulement son quart du bénéfice, mais aussi 5 pour cent sur les trois autres quarts.

Les Anglais firent un énorme abus de la faculté d'envoyer dans l'Amérique un vaisseau de 500 tonneaux; par ce moyen ils s'emparèrent d'une grande partie du commerce de ce pays. Ils jouirent de l'assiento pendant vingt-un ans : la guerre de 1740 y mit fin, et nous verrons en son temps ce qui a été convenu, à l'égard de ce négoce, par l'art. 16 de la paix d'Aix-la-Chapelle.

Revenons au traité d'Utrecht. Par égard pour l'intervention de la reine d'Angleterre, le roi d'Espagne accorde aux Catalans non-seulement une amnistie entière, mais aussi tous les privilèges dont jouissent les Castillans, « de tous les peuples d'Espagne ceux que le roi chérit davantage. » *Art.* 13. Par cet article

la reine d'Angleterre sacrifie les Catalans qu'elle a l'air de protéger. Leur assurer les priviléges dont jouissent les Castillans, c'est les livrer au pouvoir absolu, c'est sanctionner le renversement de la constitution de la Catalogne en faveur de laquelle la Grande-Bretagne avait, par la convention d'Utrecht du 14 mars 1713, promis d'employer ses bons offices les plus efficaces; c'est se mettre au-dessus des traités et insulter au malheur. Cet article est l'ouvrage de Bolingbroke, le plus immoral des hommes.

Comme, dit l'*art.* 14, le roi Catholique cédant à la prière de S. M. Britannique, a voulu abandonner le royaume de Sicile à S. A. R. le duc de Savoie, S. M. Britannique promet qu'elle emploiera tous ses soins pour qu'au défaut d'héritiers mâles de la maison de Savoie la possession de ce royaume retourne à la couronne d'Espagne, et qu'il ne puisse être aliéné en faveur de qui que ce soit, si ce n'est le roi d'Espagne.

Par l'*art.* 18, il est accordé aux sujets réciproques, en cas de rupture entre les deux états, pour la libre sortie avec leurs effets, un terme de six mois.

Les ministres d'Espagne et de Grande-Bretagne qui avaient signé la paix d'Utrecht, signèrent, le 9 décembre 1713, dans la même ville, un traité de commerce entre les deux états. Ce traité ayant donné lieu à des contestations, un second traité plus favorable aux Anglais fut signé à Madrid le 14 décembre 1715.

Intrigues pour la succession.

Les seize mois qui se passèrent depuis la conclusion de la paix d'Utrecht avec la France jusqu'à la mort de

la reine Anne, sont remplis d'intrigues relatives à sa succession et de combats que se livrèrent les partis politiques.

La conscience de la reine était toujours tourmentée du reproche qu'elle se faisait d'avoir usurpé un trône qui appartenait à son frère, le prince de Galles ou roi Jacques III; elle aurait bien voulu avoir la certitude que ce prince lui succéderait au moins un jour, mais quand il s'agissait de faire un pas en sa faveur elle rencontrait dans tous les esprits de l'indifférence ou de la mauvaise volonté. Les personnes qui l'entouraient différaient dans leurs sentimens et travaillaient pour des intérêts opposés. Madame Marsham était l'agente de la cour de S. Germain; la duchesse de Somerset ne pouvait, sans frémir, penser à la possibilité qu'un Catholique fût assis sur le trône; Oxford flottait incertain entre les deux partis; il est probable qu'il se serait décidé pour le prétendant si celui-ci avait voulu changer de religion ou au moins renoncer à la protection française, et épouser une Protestante. Bolingbroke, zélé Tory, se montrait publiquement l'antagoniste de la maison d'Hanovre. Les Torys qui étaient à la tête du gouvernement se divisaient en trois partis; les uns, sincèrement attachés à l'Église anglicane, faisaient cause commune avec les Whigs toutes les fois qu'il s'agissait de l'ordre de succession : on les appelait les *Torys d'Hanovre* ou de Brunswick : sir Thomas Hanmer, orateur de la chambre des communes, était leur chef. Les *Torys jacobites* étaient portés pour les Stuarts, mais se dis- Partis qui divisent la cour.

tinguaient des *vrais Jacobites* par leur attachement au protestantisme : c'était le parti de madame Marsham. On appelait *Torys écossais* les partisans du prétendant qui joignaient à l'espoir de le ramener, celui de dissoudre l'union entre l'Angleterre et l'Écosse. Lord Bolingbrocke était chef de tous les Torys qui voulaient d'une manière quelconque le prétendant.

Intrigue pour faire venir à Londres le duc de Cambridge.

Les Whigs et les Torys de Brunswick formèrent une cabale pour faire venir en Angleterre le prince électoral d'Hanovre, afin qu'il prît séance dans la chambre des pairs comme duc de Cambridge. A leur instigation le ministre de l'électeur à Londres présenta à la chambre haute une note pour l'engager à inviter le prince. La chambre accorda l'invitation; la reine qui ne pouvait que se trouver offensée de ce que le prince ne se fût pas adressé à elle-même, défendit à l'envoyé de paraître à la cour. Le duc de Marlborough qui, depuis la paix, vivait dans les Pays-Bas, trama un plan d'après lequel, nouveau Monk et défenseur de ce qu'il appelait la légitimité, il voulait conduire la maison d'Hanovre en Angleterre à la tête de quelques troupes anglaises qui étaient encore sur le continent. Il offrit à l'électeur une avance de 20,000 liv. sterl. Pour dérouter les Whigs, le comte d'Oxford conseilla à la reine d'envoyer un ministre à Hanovre, et fit tomber le choix sur son frère, Édouard Harley. Marlborough, qui était à Anvers, fut tellement troublé par cette mission qui paraissait indiquer un rapprochement entre les Torys et la maison électorale qu'il envoya un émissaire à Hanovre pour approfon

Nouvelles intrigues de Marlborough.

dir ce mystère et pour prémunir l'électeur contre le piège que, sans doute, Harley lui dresserait. L'émissaire de Marlborough était un certain Molineux. Pendant qu'il était là, l'électrice Sophie, héritière présomptive de la couronne d'Angleterre avec laquelle le parti whig avait principalement traité, mourut le 8 juin 1714, et il paraît que l'électeur, sur lequel passèrent tous ses droits, se laissa persuader par le ministère anglais de se désister d'une démarche qui offensait la reine ; car le prince électoral ne vint pas en Angleterre. Mort de la princesse Sophie, 1714.

Les caractères d'Oxford et de Bolingbroke différaient trop pour qu'ils pussent rester long-temps amis. Voici comment les peint un auteur anglais [1]. « Bolingbroke avait un tempérament fort vif, des manières élégantes, un extérieur plein de dignité. Sa conversation avait un charme auquel on ne résistait pas ; son éloquence entraînait ; il pétillait d'esprit et d'imagination, et savait merveilleusement tirer parti dans toutes les occasions des belles lettres où il était maître. Sans morale ni principes, il ne cachait pas même la perversité de son caractère ; au contraire il en tirait vanité. Aimant avec ardeur les plaisirs, il ne permit jamais que son amusement dérangeât une occupation sérieuse ; comme Alcibiade, il savait combiner les plaisirs et les affaires, et s'il le fallait, il travaillait comme le dernier commis. Prompt à saisir toute question qui se présentait, d'un accès facile, aussi artificieux en négociant, que décidé et vigoureux quand il fallait agir, clair dans son style, mais aimant à

[1] L'auteur des Mémoires de Walpole, WILLIAM COXE.

l'excès la déclamation et les métaphores; adoptant toutes les mesures violentes des Torys et les renforçant; dédaignant de temporiser, et cabalant avec les amis du Prétendant, soit qu'il ait visé à le placer sur le trône, soit qu'il ait seulement voulu par leur assistance obtenir la destitution d'Oxford. »

« Celui-ci était irréprochable dans son caractère, ne blessant jamais les lois de la morale ni dans la conversation ni dans ses actions; époux tendre, bon père, désintéressé et généreux. Fier de sa haute naissance, il était roide et formel dans sa conduite, désagréable dans ses manières, savant, mais pédant; il écrivait mal, et parlait plus mal encore. Ennemi des plaisirs aussi bien que du travail, il aimait à différer les affaires et à retarder leur décision; timide dans les affaires publiques, intrépide dans celles qui le concernaient personnellement; jaloux du pouvoir, infatigable dans les petites intrigues de cour, mais négligent dans les choses importantes; Whig par principes, Tory par ambition. Trop disposé, pour gagner du temps, à adopter des mesures qu'il désapprouvait, mais incapable de sacrifier entièrement ses véritables sentimens à l'intérêt ou à l'esprit de parti; affectant le plus grand secret dans toutes les transactions politiques, et mystérieux dans les plus grandes bagatelles. Libéral en promesses, il y manquait sans scrupule; plutôt par facilité de caractère que par réflexion. Il était en même temps en liaison avec la famille détrônée et avec la maison d'Hanovre; aussi ne possédait-il la confiance ni de l'une ni de l'autre. Les deux ministres

s'accordaient sur un seul point, l'amour des lettres et la protection des littérateurs qui a jeté un si grand lustre sur leur administration. »

Disgrâce du comte d'Oxford; ministère de Bolingbroke.

Dans la lutte qui s'établit entre eux, Oxford succomba, parce qu'il négligea les Jacobites par l'assistance desquels il avait fait la paix, et qu'il offensa lady Marsham parce qu'il ne la laissa pas participer au bénéfice du contrat d'assiento. Bolingbroke profita de ses fautes, forma des liaisons avec le duc de Berwick et les agens jacobites, cabala avec lady Marsham pour restaurer le prétendant, tout en faisant la cour aux Whigs. Ce fut ainsi qu'il remporta enfin la victoire. Le $\frac{27 \text{ juillet}}{6 \text{ août}}$ 1714, la reine redemanda elle-même, en présence de Bolingbroke, le bâton blanc à Oxford. Depuis ce moment lord Bolingbroke pouvait être regardé comme premier ministre, quoique la reine ne l'eût pas nommé lord trésorier. Il s'occupait, à ce qu'on assure, de former un nouveau ministère entièrement composé d'amis des Stuarts, lorsque la reine qui avait été vivement affectée d'une scène qui eut lieu en sa présence entre Oxford et Bolingbroke, le 27, lorsqu'elle annonça au premier la perte de ses charges, tomba dangereusement malade, au château de Kensington où elle se trouvait. Depuis ce moment les Whigs se mirent en mesure pour prendre possession de la Tour, des forteresses et des ports de mer à l'instant où la reine fermerait les yeux, et assurer ainsi la succession de la maison d'Hanovre. Marlborough se chargea de faire proclamer George Ier par la garnison de Dunkerque, qui était très-forte; il devait s'em-

Maladie de la reine.

barquer avec elle pour la ramener en Angleterre.

Une partie des membres du conseil se rendit à Kensington pour délibérer, sous la présidence de Bolingbroke, sur les mesures à prendre dans ce moment critique. Comme le mal de la reine augmentait de moment en moment, le conseil résolut de nommer lord trésorier John Talbot, duc de Shrewsbury [1], Tory décidé, mais aussi très-porté pour la succession d'Hanovre. Une députation du conseil demanda à la reine mourante l'approbation de ce choix, qu'elle donna par un mouvement de tête. On prit alors au nom de l'autorité légitime, différentes mesures dans le genre de celles que les Whigs avaient prises pour assurer le trône à l'électeur. La reine expira le 1er août 1714 à 7 heures du matin, et aussitôt l'électeur de Brunswick-Lunebourg fut proclamé sous le nom de George Ier.

Mort d'Anne, 1 août 1714.

Son caractère.

La reine Anne était dans sa cinquantième année lorsqu'elle mourut. Elle avait toutes les qualités aimables d'une femme à laquelle la Providence aurait permis de vivre dans une position moins brillante : elle était bonne épouse, bonne mère; son cœur était susceptible d'amitié comme celui de peu de personnes; elle était maîtresse douce et indulgente. Elle aimait la littérature et les arts.

État brillant de l'Angleterre sous son gouvernement. Marine.

Quoique la nature ne lui eût pas départi de grands talens, son règne fut heureux. Il est une des époques les plus glorieuses de l'histoire d'Angleterre. Pour la

[1] Il fut le douzième comte, le premier et dernier duc de Shrewsbury. A sa mort, en 1718, le titre de comte passa à George Talbot, son plus proche agnat.

première fois cette puissance joua le rôle d'arbitre de l'Europe. Jamais la marine anglaise n'était parvenue à l'importance où la laissa la reine Anne; car en 1714 elle se composait de 232 vaisseaux de guerre de toute grandeur, portant 9,954 canons et 49,860 hommes.

Commerce.

On peut dire la même chose du commerce et de la navigation. Deux traité conclus sous le règne d'Anne donnèrent une étendue extraordinaire à l'activité du commerce; celui de l'assiento, dont il a été question, et un second plus important, et dont nous aurions dû parler dans cette section, si, obligés d'y revenir dans notre chap. VI, nous n'avions jugé plus convenable de le renvoyer à ce chapitre. C'est le fameux traité conclu en 1703 avec le Portugal et connu sous le nom de traité de Methuen. Par ce traité, l'Angleterre s'empara d'une manière exclusive du débit de toutes les productions du Portugal, qui devint la base de son commerce. D'après l'évêque Burnet le commerce du Portugal donna, environ dix ans après la conclusion du traité de Methuen, un bénéfice de plus de 12 millions de francs aux négocians anglais. Par la paix d'Utrecht l'Angleterre obtint Gibraltar, clef de la Méditerranée, et Minorque qui pendant plus de soixante ans devint l'entrepôt de son commerce avec l'Italie et le Levant. Par les cessions territoriales que la France lui fit dans l'Amérique septentrionale elle eut une part considérable à la pêche de la morue et au commerce de pelleterie.

Littérature.

Ce règne fut aussi l'époque la plus glorieuse de la littérature anglaise, au moins aux yeux des personnes

pour qui une riche imagination, mais réglée par une raison sévère, une élégance classique, la pureté du goût et le ton de la bonne société ont du prix. John Dryden que de bons juges ont nommé le premier de tous les poètes anglais, venait de mourir lorsqu'Anne monta sur le trône, mais son école se perpétua. Sa célébrité fut éclipsée par Pope, l'auteur de la traduction de l'Iliade, le plus beau monument de la versification anglaise; par le plus sage, le plus pur, le plus brillant et le plus élégant, mais non le plus original des poètes de l'île; par l'homme qui en mourant dit: il n'y a de bon que la vertu et l'amitié, et en vérité l'amitié est elle-même une partie de la vertu. A cette même époque vivaient le spirituel Prior, bien plus estimable comme poète que comme politique; John Gay, poète naïf, homme de mérite; l'auteur de la première pièce de théâtre où il y eut une action tragique conduite avec régularité sans événemens bizares, Joseph Addison, aussi célèbre par son Caton que par la part qu'il eut au Spectateur, ouvrage périodique moral entrepris par Richard Steel, son spirituel ami, qui y avait préludé par son Tatler ou babillard; le satirique Jonathan Swift, l'auteur du conte du Tonneau et plusieurs autres.

CHAPITRE V.

Histoire d'Espagne, 1621—1714 [1].

SECTION I.

Règne de Philippe IV, 1621—1665.

Le règne du faible et malheureux fils de Philippe III est l'époque de la décadence absolue de la monarchie espagnole. Sous ce prince, le Portugal s'en détacha; la perte des Provinces-unies des Pays-Bas fut consommée, et une des grandes provinces du royaume ne put être réduite à l'obéissance qu'à la suite d'une guerre longue et sanglante. Les quarante années pendant lesquelles *Philippe IV* fut assis sur le trône, sont une suite de guerres dont la France, les Pays-Bas, l'Allemagne, les Grisons, l'Italie, le Portugal, l'Amérique, l'Océan et la mer Adriatique furent le théâtre, et où les Espagnols recueillirent trop peu de lauriers pour qu'ils pussent les consoler de leurs défaites. Le résultat de ces événemens fut la perte de cette considération politique dont Charles-Quint et son fils avaient joui, et qui déjà avait commencé à s'obscurcir sous Philippe III, pendant que, dans l'intérieur du royaume, l'ancienne prospérité et l'industrie du peuple furent étouffées par les richesses du Introduction.

[1] Suite du vol. XVIII, p. 82.

Nouveau-Monde qui y affluaient sans y porter la prospérité, parce qu'elles n'y séjournaient qu'un instant. Elles ne servaient que pour solder les marchandises de toute espèce qu'à défaut d'une industrie nationale, les Espagnols étaient obligés de tirer des autres contrées de l'Europe pour se vêtir et pour se procurer jusqu'aux moindres aisances de la vie.

Quelque abondant que soit le règne de Philippe IV en événemens importans, il n'y en a qu'un petit nombre qui nous arrêtera. La guerre des Grisons ou de la Valteline, les négociations pour établir une union de famille entre la maison d'Espagne et celle des Stuarts, l'affaire de la succession de Mantoue et la guerre qu'elle produisit; la part que Philippe IV prit aux troubles de la France, celle qu'il eut à la guerre de trente ans, sa longue guerre avec les Provinces-unies des Pays-Bas et finalement la reconnaissance de la république qu'elles avaient fondée; la guerre avec la France qui, commencée en 1635, ne finit qu'en 1659; la révolte de Naples, enfin l'insurrection du Portugal et ses suites, tous ces objets ont trouvé ou trouveront leurs places dans les chapitres traitans de l'histoire de la Suisse, de l'Angleterre, de la France, des Pays-Bas, de l'Italie et du Portugal. Quoique le royaume des Deux-Siciles fît partie à cette époque de la monarchie espagnole, nous lui avons consacré un chapitre particulier. Ainsi les matières dont nous avons à parler ici, se réduisent à la guerre avec la France, en tant seulement que le Roussillon et la Catalogne en ont été le théâtre, et les affaires intérieures du royaume. L'insurrection de la

Catalogne et les hostilités qui éclatèrent en 1655 avec Cromwell, sont des épisodes de la guerre de France. Nous parlerons d'abord des affaires intérieures, et ensuite de celles du dehors.

1. *Affaires de l'intérieur.*

Philippe IV avait seize ans lorsque, le 31 mars 1621, il succéda à son père au trône d'Espagne. Il était marié depuis quatre mois à Élisabeth ou Isabelle de France, fille de Henri IV, qui était son aînée de trois ans. Ministère du comte-duc Olivarez.

Philippe IV éloigna les ministres de son père, particulièrement le duc d'Uzède, et donna toute sa confiance à son ancien gouverneur, Balthasar de Zuniga, et à Gaspard Gusman, comte-duc d'Olivarez, neveu de Zuniga; mais bientôt le neveu joua le rôle de favori, exerçant un pouvoir absolu sur le roi, quoique, se donnant l'apparence de la modestie, il laissât à l'oncle le titre de ministre. Dès le 12 avril 1621, il obtint la grandesse et le titre de duc, et la mort de cet oncle, qui arriva en 1623, le rendit seul dépositaire de la puissance absolue.

Le nouveau favori avait un extérieur désagréable, mais un esprit pénétrant. Sa manière de vivre était très-sobre, sa constitution robuste. Il était d'une grande activité, et avait le travail facile. Doué d'une éloquence naturelle, il écrivait bien; mais son style avait toujours quelque chose d'énigmatique. Aucun des vices qui appartiennent aux ambitieux ne lui manquait; toutefois la délicatesse de sa conscience ne

lui permettait pas d'employer, pour parvenir à ses buts, ces moyens perfides qu'on reproche à Richelieu. Après avoir gouverné l'Espagne pendant vingt-deux ans, il laissa moins de fortune qu'il n'en avait apporté au ministère.

Le roi qu'Olivarez gouverna ne manquait pas de moyens intellectuels; mais les ministres de Philippe III l'avaient tenu éloigné des affaires, et même de la société des hommes; il était parvenu à l'âge de l'adolescence sans quitter le cercle des femmes. Olivarez lui inspira le dégoût des affaires, en lui représentant comme accablante la charge du gouvernement, et en entretenant le goût du jeune roi pour les plaisirs. Afin de pouvoir gouverner sans contrôle, il imagina un moyen qui, en lui donnant aux yeux du roi l'apparence d'une grande impartialité, le rendit maître de toutes les opinions des conseillers d'état votans dans le conseil. Quand il craignait que, sur une matière quelconque, ils ne partageassent pas ses sentimens ou fussent disposés à le contrarier, il ne permettait pas qu'elle fût débattue en pleine assemblée. Sous prétexte d'un examen plus approfondi, il faisait renvoyer l'affaire à des commissions extraordinaires sur la composition desquelles il pouvait avoir de l'influence. Chaque commission remettait isolément son vote cacheté. Olivarez ouvrait ces votes en présence du roi, et lui rapportait leur contenu ou celui qu'il voulait y trouver, sans risquer que le roi, qui avait en sa probité une confiance aveugle, fût tenté d'examiner lui-même les pièces. De cette manière, les opi-

nans voyant un avis confirmé par le roi, pouvaient toujours supposer qu'il avait été celui de la majorité. Il faut louer un changement fait par Olivarez dans l'organisation du conseil d'état, c'est d'en avoir exclu le confesseur du roi, excepté pour les affaires de sa compétence.

Aucun des maux que le gouvernement vicieux des ministres de Philippe III avait attirés à l'Espagne n'était plus sensible que la pénurie d'argent qui régnait dans un royaume dont le monarque possédait les plus riches mines d'or et d'argent. Ce fut le premier qui excita la sollicitude d'Olivarez. Un réglement de police que le roi signa le 10 février 1624 avait pour objet d'y remédier. Nous allons en extraire quelques points qui peuvent contribuer à donner une idée de l'état où se trouvait l'Espagne à cette époque. Les charges et les offices de judicature et d'administration étaient si nombreux que la loi du 10 février put les réduire à un tiers. L'habitude que le clergé et la noblesse avaient prise de passer une grande partie de leur temps à Madrid causait beaucoup de tort aux provinces; la permission de ce séjour fut pour l'avenir réduite à un mois. Toute dorure de meubles ou ustensiles qui servaient au culte ou à l'ornement des armes et des chevaux fut prohibée. Défense, sous les mêmes restrictions, d'employer de l'or ou de l'argent pour galonner ou broder des étoffes de soie ou de laine. Défense de vendre des galons, cordes et rubans d'or ou d'argent; de se servir d'étoffes de soie pour manteaux, toques ou robes de chambre; d'importer ou

Loi du 10 février 1624 pour remédier à la pénurie d'argent.

de vendre des habits, instrumens ou tapis fabriqués dans les Pays-Bas; de porter des dentelles ou habits façonnés, des collets plus longs qu'un douzième d'aune et larges de plus de huit lès. Un père de famille ayant de 200,000 à 500,000 maravedi de revenus ne donnera pas à chacune de ses filles, à titre de dot, au-delà du cinquième de cette somme. Toute personne se mariant avant l'âge de dix-huit ans jouira pendant quatre ans de l'immunité de toute imposition. Le père de six fils vivans ou morts jouira de cette immunité sa vie durant. L'émigration est défendue sous peine de confiscation des biens. Tout étranger catholique qui s'établira dans le royaume jouira pendant un certain nombre d'années de toutes sortes d'immunités; au bout de dix ans de domicile et de six ans de mariage avec une Espagnole, l'étranger peut parvenir à tout emploi autre que la charge de vice-roi, à condition de s'établir à la distance de 20 milles de tout port de mer. Il est défendu à tout citoyen de sortir d'Espagne avec sa famille et ses biens sans une permission du roi, et à tout habitant des provinces de se rendre à Madrid ou à Séville, villes surchargées de population. La grammaire ne sera enseignée que dans les villes du premier rang. Les enfans trouvés seront élevés pour la marine, les lieux de prostitution sont supprimés.

Projet d'Olivares de réunir les royaumes d'Espagne en une seule monarchie.

Les cortès de Castille accordèrent, en 1625, au roi une augmentation annuelle et perpétuelle des contributions du montant de 500,000 ducats. Le comte-duc Olivarez s'occupa à cette époque d'un grand pro-

jet dont la réussite aurait fait de ce ministre le véritable créateur d'une grande et puissante monarchie, et entouré son nom d'une gloire aussi brillante que celle du cardinal de Richelieu. C'était d'assurer au gouvernement des revenus stables et une armée permanente; elle devait être de 140,000 hommes à répartir sur les provinces de la manière suivante : Castille et Amérique 40,000; Pays-Bas 12,000; Aragon 10,000; Portugal, Catalogne et Naples chacun 16,000; Milan 8,000; Valence, Sicile et les autres îles de l'Océan et de la Méditerranée, chacune 6,000 ou à proportion. L'adoption de ce plan aurait coûté aux divers états qui formaient des parties intégrantes de la monarchie, le sacrifice de leurs libertés, leur existence comme corps politique; mais elle aurait fait de l'Espagne affaiblie et dégradée la première puissance du monde. Ces deux conséquences étaient si évidentes qu'on demande : sur quoi donc se fondait l'espoir du ministre de se procurer le consentement des États des divers royaumes, et, sans parler des libertés publiques, comment voulait-il faire taire l'intérêt de chaque état qui s'y opposait? Au mois de janvier 1626 Philippe IV tint à Balbastro les cortès d'Aragon. La proposition d'Olivarez fut vivement rejetée par la noblesse inférieure et les villes; toutefois on accorda au roi des secours, mais insuffisans, et il témoigna son mécontentement aux Aragonais. Les États des royaumes de Valence et ceux de Catalogne montrèrent encore moins de docilité et de libéralité. Ainsi le projet d'Olivarez échoua complétement dès sa première tentative.

La rareté toujours croissante du numéraire entraîna le ministre dans des mesures pernicieuses et qui augmentèrent encore ses embarras. L'inexactitude avec laquelle il payait les intérêts des avances qu'on lui avait faites, les mauvaises qualités des espèces avec lesquelles il effectua les remboursemens, ruinèrent son crédit. Les impôts qu'il imagina ne lui procuraient que de faibles ressources, quoiqu'ils fussent très onéreux pour les contribuables. Pour surcroît de malheur, les flottes qui étaient chargées des richesses de l'Amérique tombèrent plus d'une fois au pouvoir des ennemis. En 1633, le pape accorda au roi pour dix-huit ans la décime de tous les revenus du clergé.

Révolte du comte de Berghen dans les Pays-Bas, 1622.

Depuis la fin du seizième siècle, l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, fille de Philippe II, gouvernait avec sagesse et modération les Pays-Bas espagnols, d'abord conjointement avec son époux, l'archiduc Albert, et seule depuis sa mort, en 1621. La dernière année de sa vie fut troublée par une conspiration.

Le feld-maréchal Henri comte de Berghen, qui avait rendu les plus grands services dans la guerre avec les Provinces-unies, mécontenté par le gouvernement espagnol, résolut, à ce qu'il paraît, d'engager quelques-unes des provinces restées fidèles à se révolter pour former, à l'exemple des sept autres, une république particulière alliée aux États-généraux. Il fit des voyages mystérieux et eut des conférences secrètes à la Haye et à Liège avec le prince Frédéric-Henri d'Orange et avec l'ambassadeur de France. De Liège il adressa à l'infante et aux États des lettres dans les-

quelles il accusait la partialité du ministère qui accordait presque tous les emplois à des Espagnols au préjudice des indigènes : il se plaignait en particulier des injustices qu'il avait éprouvées de la part d'un gouvernement au service duquel il avait consacré quarante années de sa vie et perdu six frères. Dans un manifeste qu'il publia à cette époque, il annonça qu'avec l'assistance des puissances étrangères il se proposait de remédier à ces abus, et invita tous ceux qui, n'étant pas Espagnols, voudraient servir sous ses drapeaux, de se rendre à Liège. Le feld-maréchal avait des partisans nombreux parmi la noblesse, tels que les princes d'Épinoy, de Barbançon, Bournonville, Carondelet, le comte de Noyalles, et autres, mais ils désapprouvèrent la démarche de leur ami comme prématurée. Philippe-Charles, prince d'Aremberg, duc d'Arschott, qu'on avait voulu entraîner dans le complot, le dénonça à l'infante avant que le feld-maréchal eût éclaté. La démarche de celui-ci, mal calculée, n'eut pour le moment aucun résultat ; il fut obligé de quitter Liège, on lui fit à Bruxelles son procès ; et, ce qui n'était pas arrivé depuis quarante ans, les États furent convoqués pour délibérer sur les moyens de faire droit aux griefs. Ces événemens se passèrent en 1632.

Le 1er décembre 1633, l'infante mourut. Ce ne fut qu'après sa mort, le 13 mars 1634, que le grand conseil de Malines prononça le jugement définitif du comte de Berghen ; il fut condamné à avoir la tête tranchée si l'on pouvait se saisir de sa personne. Ses biens furent confisqués

Le cardinal-Infant, frère du roi, est nommé gouverneur-général des Pays-Bas.

Le cardinal-archevêque de Tolède, ou l'infant Ferdinand, frère de Philippe IV, fut le successeur de sa tante dans le gouvernement des Pays-Bas. En attendant son arrivée, François de Moncade, marquis d'Aytona, remplit sa place.

Arrestation du duc d'Arschott.

Avant sa mort, l'infante avait envoyé le prince d'Aremberg à Madrid pour rendre compte au roi des négociations de la Haye dont nous avons parlé. Comme le comte-duc savait que le comte de Berghen ne cessait d'entretenir des liaisons avec les mécontens des Pays-Bas, et qu'il soupçonnait le prince d'Aremberg de tenir à ce parti, Philippe IV eut un entretien particulier avec ce prince, et le pria comme ami (tels étaient les termes dont il se servit), de lui dire tout ce qu'il savait de la conspiration, et de lui en nommer les auteurs et complices. Il lui pardon[illegible] d'avance de n'avoir pas tout révélé d'abord. Le [illegible] i ce nia de savoir plus qu'il n'en avait dit à l'infante. Il résista également aux instances que lui fit Olivarez de ne pas se perdre par une coupable réticence. Toutes les représentations ayant été infructueuses, le roi donna ordre d'arrêter le duc et de le conduire au château d'Allaméda près Madrid. Dès le lendemain, 16 avril 1634, le faible duc écrivit à Olivarez pour lui nommer les princes de Barbançon, d'Épinoy et de Bournonville, et le comte d'Hennin, comme les personnes qui avaient voulu le persuader d'entrer dans une alliance avec la France, l'Angleterre et les États-généraux. Aussitôt le marquis d'Aytona reçut l'ordre de s'emparer de ces quatre seigneurs. Il ne réussit qu'à l'égard du

prince de Barbançon, qui fut enfermé à la citadelle d'Anvers; les autres se réfugièrent en France. Les biens de tous les quatre furent confisqués. Quant au prince d'Aremberg ou duc d'Arschott, il fut dépouillé de ses charges, en conservant ses biens; il n'obtint cependant jamais son entière liberté; on lui accorda la permission d'habiter Madrid, mais il eut des gardes jusqu'à sa mort qui eut lieu en 1640. La conspiration n'eut pas d'autres résultats. Le cardinal-infant, après avoir assisté à la bataille de Nordlingue, arriva le 4 novembre 1634 à Bruxelles.

L'année 1640 est regardée comme malheureuse en Espagne parce qu'elle donna naissance au soulévement de la Catalogne et du Portugal. Olivarez annonça celui-ci à Philippe IV en ces termes : « Sire, je viens vous annoncer une bonne nouvelle. La tête a tourné au duc de Bragance; il s'est fait proclamer roi de Portugal. Son imprudence vous vaudra une confiscation de douze millions. » Le roi répondit : Il faut y mettre ordre, et retourna à ses plaisirs. Cependant cette double insurrection, qu'on attribuait à la sévérité et aux mesures arbitraires du ministre, prépara sa chute. Il était également détesté par le peuple et les grands. Une imprudence lui attira aussi la haine de sa famille, et nommément de don Louis de Haro, son neveu. Olivarez n'ayant pas d'enfant, reconnut comme son fils un nommé Julien, jeune homme sans éducation et de mœurs dépravées, qui à Mexico avait été condamné aux galères. Il était cependant fort incertain que Julien lui appartînt de si près, parce qu'une autre

Soulévement de la Catalogne et du Portugal.

personne avait vécu avec la mère de ce jeune homme en même temps qu'Olivarez, et lui avait permis de porter son nom. Le ministre lui donna celui de Henriquez de Gusman, et lui assura toute sa fortune. Bernardin, marquis de Velasco, duc de Frias, connétable de Castille, lui accorda la main de sa fille, riche héritière.

Voyage de Philippe IV en Aragon.

La reine et le marquis de Grana, ambassadeur impérial, travaillèrent de concert avec les grands, à précipiter la chute du ministère. Si, en 1642, ils décidèrent le roi à se rendre à l'armée, c'était uniquement pour le soustraire à l'influence d'Olivarez. La résolution du roi, à laquelle le ministre s'était opposé, fut le premier pas que Philippe IV fit pour secouer un joug qu'il avait porté trop long-temps pour qu'il ne lui pesât pas. Les ministres, créatures d'Olivarez, ayant fait des représentations contre le voyage du roi, il déchira cet écrit, en jeta les morceaux à la face de celui qui le lui avait remis, et lui dit : « Dites à ceux qui vous ont envoyé que je suis maître de mes actions ; l'opinion du marquis de Grana est meilleure que celle de tous les autres : que chacun se garde à l'avenir de s'opposer à mes résolutions. » Depuis ce moment Olivarez se déclara convaincu de la nécessité du voyage du roi ; il prépara tout pour le lui rendre agréable, et l'accompagna lui-même. Si la reine avait espéré être chargée du gouvernement pendant l'absence du roi, elle se vit trompée dans ses calculs.

Conspiration du duc de Médina-Sidonia.

Un nouvel incident qui arriva après le retour de la cour à Madrid, fit beaucoup crier contre le ministre.

Gaspard Guzman, duc de Medina Sidonia, proche parent d'Olivarez, était beau-frère de Jean IV, nouveau roi de Portugal [1]. L'ambition l'égara, il voulait s'ériger en roi d'Andalousie. Jean IV lui-même lui suggéra ce projet par l'intermédiaire du marquis d'Ayamonte, Castillan dont les terres étaient situées sur la frontière du Portugal. Le duc devait commencer par s'emparer des galères revenant d'Amérique, et Jean IV promit de l'assister de sa flotte pour la conquête de Cadix. Dans le dessein d'éviter tout soupçon, le P. Nicolas de Velasco, frère mineur, fut envoyé à Lisbonne pour convenir du plan; ce moine, sous prétexte de vouloir visiter un Castillan prisonnier, se rendit à Castro Marino en Portugal. On feignit de le regarder comme espion; il fut arrêté, chargé de chaînes, et jeté dans une prison à Lisbonne. Au bout de quelque temps on déclara qu'on avait reconnu son innocence, et on le relâcha; mais au lieu de s'en retourner promptement il s'arrêta à Lisbonne et parut même à la cour. La vanité le perdit; il employa son crédit à procurer la liberté à un Castillan prisonnier qui avait réclamé sa protection. C'était un certain Sanchez, ancien serviteur du duc de Médina Sidonia. Cet homme rusé sut par ses flatteries gagner la confiance du moine au point que celui-ci le chargea de porter ses lettres au duc et au marquis d'Ayamonte. Sanchez prit la route de Madrid et remit la correspondance à Olivarez. Celui-ci alla annoncer au roi ce que Sanchez avait rapporté et lui présenta les

[1] Aloïse-Marie, sœur de Gaspard, était reine de Portugal.

lettres non cachetées. Dans le premier mouvement de colère, Philippe IV dit ces paroles ominouses : « Tout le malheur du royaume provient de votre famille. » Puis sans lire les lettres, il ordonna de faire suivre le cours de la justice. Olivarez voulut engager Sancho à faire une déclaration qui déchargeât le duc, mais ce Castillan, voyant bien que si la chose paraissait moins grave, la récompense du dénonciateur en serait bien moindre, refusa toute composition. Le marquis d'Ayamonte fut arrêté et le duc de Ciudad-Real eut ordre de renforcer avec 5,000 hommes la garnison de Cadix. Quant au duc de Medina-Sidonia, Olivarez représenta au roi qu'il n'était pas suffisamment chargé pour qu'on pût procéder contre lui ; cependant pour s'assurer de sa personne, disait-il, il demanda la permission de l'attirer sous quelque prétexte à Madrid. Le roi l'y ayant autorisé, il envoya don Louis de Haro, son neveu, auprès du duc pour lui conseiller de venir spontanément à Madrid et d'implorer la clémence du roi. Olivarez, chez lequel Medina-Sidonia descendit, le conduisit aux pieds de Philippe IV qui lui accorda son pardon en fondant en larmes. On fit jouer au coupable une comédie ridicule. Il fut obligé d'envoyer à Jean IV un cartel daté du 29 septembre 1641, dans lequel il le sommait de venir à Valence d'Alcantara sur la frontière des deux états, pour lui rendre raison, à la pointe de l'épée, des moyens de séduction qu'il avait employés pour le faire dévier de son devoir, annonçant qu'il l'y attendrait du 1er octobre jusqu'au 12 décembre. On prépara le champ du combat et le duc

attendit pendant quatre-vingts jours son adversaire qui naturellement ne se présenta point. Le marquis d'Ayamonte eut la tête tranchée; au scandale de tous les hommes de bien, le duc de Medina-Sidonia, le principal coupable, jouissait de sa liberté. Après le retour de la cour du voyage d'Aragon, on crut devoir le confiner à Vittoria; mais bientôt il trouva moyen de s'échapper; il se rendit à San-Lucar de Guadiana, sa propriété, et écrivit au roi une lettre pour excuser son évasion. On s'en contenta, en exigeant seulement que la duchesse, son épouse, choisît pour demeure une ville de Castille où elle servirait d'ôtage pour la fidélité de son époux.

La malheureuse campagne de 1642, principalement en Italie, porta le dernier coup à la faveur du comte-duc Olivarez. Ce ministre a sans doute commis de grandes fautes; mais on lui attribua à tort la décadence de l'Espagne; elle n'était pas son ouvrage. Le reproche le plus fondé qu'on pût lui faire était la mauvaise éducation que recevait l'infant Balthasar, prince des Asturies, qui, à l'âge de quatorze ans, était encore entre les mains des femmes, et auquel Olivarez projetait de donner pour gouverneur son indigne fils légitimé. La reine ne cessa de s'en plaindre. Le marquis de Grana, ambassadeur impérial, engagea son maître à faire au roi des représentations sur le mauvais gouvernement du ministre. Celui-ci n'avait pas d'ennemi plus dangereux qu'une dame, Marguerite de Savoie, douairière de Mantoue, ancienne vice-reine du Portugal, à laquelle Olivarez n'avait pas permis de

Disgrâce d'Olivarez.

venir à la cour, de peur qu'elle ne fît au roi, relativement à la révolution de 1640, des révélations qu'il avait de bons motifs d'appréhender. La reine la fit enfin venir à Madrid, le 4 janvier 1643, et, malgré les peines que se donna la comtesse d'Olivarez, première dame de la reine, pour empêcher que Marguerite ne vît le roi en particulier, la duchesse parvint à l'entretenir, lui soumit toute sa correspondance avec le ministre, et prouva qu'il avait été la cause des événemens de 1640. Le roi, accoutumé à être gouverné par Olivarez, résista long-temps à l'évidence; il fit cependant une chose qui prouva que la faveur du ministre avait beaucoup baissé. Olivarez occupait au château l'appartement qui avait toujours été celui de l'héritier présomptif de la couronne; lorsqu'il fut question de loger convenablement le prince des Asturies au château, Philippe ordonna que le ministre abandonnât cet appartement. Quand la reine vit que son époux était ébranlé, elle fit jouer la dernière mine. Anne de Guevara, la nourrice du roi, tomba à ses genoux, et lui dit que son devoir la forçait de rendre au roi un service que personne n'osait lui rendre, c'était de lui dire la vérité. Après avoir débité son rôle, en détaillant toutes les fautes du ministre, prenant la mine sévère et l'autorité d'une mère, elle menaça Philippe IV de la colère céleste, qui le punirait de s'être déchargé sur un tiers du gouvernement dont il avait été chargé par la Providence. Le roi l'écouta avec attention, puis il dit: Vous avez dit vrai, et entra chez la reine, devant

'appartement de l..... cette scène s'était passée.

Aussitôt les courtisans se déchaînèrent contre celui auquel le matin encore ils avaient fait bassement la cour. Les plus violens étaient Diego Lopez de Haro, marquis de Carpio, beau-frère d'Olivarez, et Louis de Haro, fils de ce seigneur. Le même jour, au coucher du roi, le ministre embrassa ses genoux, et demanda la permission d'aller finir ses jours dans une pieuse retraite. Telle fut la faiblesse du roi que, n'osant prendre au mot l'ancien favori, il lui ordonna d'ajourner son projet de retraite à un temps plus opportun; le lendemain, 17 janvier 1643, il manda à Olivarez, par un billet, sa résolution de gouverner dorénavant par lui-même, et lui ordonna de se rendre sur-le-champ à son château de Locheches, à quelques milles de Madrid. Olivarez obtint, par l'intercession de son neveu, la permission de retarder son départ de trois jours; le roi lui accorda même une audience de congé. Le 23, il quitta secrétement Madrid pour éviter les insultes de la populace.

Le lendemain, le roi déclara au conseil privé que, s'il avait renvoyé son ministre, ce n'était pas qu'il lui eût donné le moindre sujet de mécontentement; qu'il l'avait fait pour complaire à la nation, et qu'il était résolu de prendre lui-même en main les rênes du gouvernement.

Si véritablement il les prit en main, il les tint faiblement; il n'y avait plus de premier ministre, mais aussi n'y avait-il plus de gouvernement jusqu'à ce que le roi s'accoutuma insensiblement à se faire rapporter

les affaires les plus importantes par don Louis de Haro.

Olivarez ayant engagé un certain Jean Hanmanda à écrire son apologie sous le titre de *Nicandre ou l'antidote contre les calomnies répandues sur le comte d'Olivarez*, ouvrage latin où les courtisans n'étaient pas ménagés, le roi exila l'ancien ministre à Toro, où il mourut le 12 juillet 1643.

Ministère de don Louis de Haro.

Louis de Haro avait été l'un des principaux auteurs de la chute de son oncle; il devint l'héritier de son pouvoir. Il appartient aux ministres les plus sages et les plus entendus que l'Espagne ait possédés. Il fit de bonnes réformes, encouragea l'agriculture, et protégea les lettres et les arts. Il conserva son autorité jusqu'à sa mort, arrivée le 17 novembre 1661; et, ce qui est rare, après dix-huit ans d'administration, il emporta les regrets de la nation.

Voltaire fait la description suivante de l'Espagne au moment où Philippe IV et Olivarez commencèrent à la gouverner; elle était encore exacte lorsque Olivarez abandonna les rênes du gouvernement à Louis de Haro; elle l'était même à la mort de ce ministre habile; car des maux invétérés comme ceux de l'Espagne ne se guérissent pas par des remèdes ordinaires.

« Ce beau royaume, dit l'éloquent écrivain, était alors peu puissant au dehors; on n'y connaissait ni police : le commerce intérieur était ruiné par les droits qu'on continuait de lever d'une province à l'autre; chacune de ces provinces ayant été autrefois un petit royaume, les anciennes douanes subsistaient; ce qui avait été autrefois une loi regardée comme

ssaire devenait un abus onéreux. On ne sut point ire de toutes ces parties du royaume un tout régu- er. Le même abus a été introduit en France; mais il it porté en Espagne à un tel excès qu'il n'était pas rmis de transporter de l'argent de province à pro- nce. Nulle industrie ne secondait, dans ces climats ureux, les présens de la nature; ni les soies de Va- nce ni les belles laines de l'Andalousie et de la Cas- le n'étaient préparées par les mains espagnoles; les iles fines étaient un luxe très-peu connu; les manu- ctures flamandes, restes [illegible] monumens de la mai- n de Bourgogne, fourniss[illegible]ent à Madrid ce que l'on nnaissait alors de magnifi[illegible]. Les étoffes d'or et rgent étaient défendues dans cette monarchie, mme elles le seraient dans une république indigente i craindrait de s'appauvrir. En effet, malgré les ines du Nouveau-Monde, l'Espagne était si pauvre e le ministère de Philippe IV se trouva réduit à la cessité de la monnaie de cuivre, à laquelle on donna prix aussi fort qu'à l'argent; il fallut que le maître Mexique et du Pérou fît de la fausse monnaie pour yer les charges de l'état. On n'osait imposer des es personnelles, parce que ni les bourgeois, ni gens de la campagne, n'ayant presque point de ubles, n'auraient jamais pu être contraints de yer. »

La révolte de Naples sous Masaniello, la paix de Westphalie, la réduction de la Catalogne, les négo- ciations de l'île des Faisans, suivies de la paix des Py- rénées, la continuation de la guerre du Portugal, tels

sont les événemens de l'époque où Haro gouvernait l'Espagne.

Conspiration de Charles Padilla, 1648.

En 1648, il se forma une conspiration contre la vie de Philippe IV. Don Carlos de Padilla, descendant du fameux Jean de Padilla, chef de l'insurrection des villes de Castille contre Charles-Quint, en fut l'auteur. On ne connaît aucun motif, soit de vengeance, soit de faux patriotisme, qui puisse avoir engagé ce gentilhomme à une entreprise si coupable; la seule ambition, un désir malheureux de faire parler de lui, une âme entièrement corrompue le portèrent au crime. Il avait su s'insinuer dans la faveur de don Louis de Haro au point que celui-ci lui donna toute sa confiance. Mais tout en consacrant, en apparence, ses services au ministre, Padilla était en liaison intime avec son ennemi juré, don Roderigo de Silva, duc de Hijar, un des plus grands propriétaires de l'Espagne et du Portugal. Ce seigneur n'était pas seulement l'ennemi de don Louis; il nourrissait une haine implacable pour le roi. La raison en était bien singulière: don Roderigue avait confié à Philippe IV qu'il avait à son service un homme fort habile en vénéfice, qui, pour une bonne récompense, se chargerait d'empoisonner le duc de Bragance, c'est-à-dire le roi de Portugal. La rougeur qui couvrit le front de Philippe, le mouvement involontaire qu'il fit, et son silence prouvèrent au courtisan que sa proposition avait causé de l'indignation au roi, et il enragea d'avoir inutilement trahi la méchanceté de son cœur. Aussitôt il s'associa aux projets de Padilla, et engagea un de ses parens à

entrer également, c'était le marquis Pedro de Silva de la Vega.

Le plan des conjurés était de partager l'Espagne. On destinait la Catalogne et la Navarre au roi de France, le reste de la monarchie aragonaise devait former le lot de Hijar; le roi de Portugal devait envahir la Castille et enlever Marie-Thérèse, alors fille unique de Philippe IV, laquelle serait fiancée à l'infant Théodose, fils aîné du roi de Portugal. Ainsi ce royaume et la monarchie castillane devaient être réunis un jour. Padilla par lequel don Louis de Haro était sur le point d'entamer des négociations avec la France, se chargea de faire agréer le plan des conjurés au cardinal de Mazarin; en attendant il le lui fit connaître par un général français, prisonnier de guerre qu'il laissa échapper de sa captivité. Le roi de Portugal avait un émissaire secret à Madrid, Domingo Cabral; ce fut à lui que Padilla s'ouvrit. Abusant ensuite de la confiance dont le ministre l'honorait, il lui fit agréer Cabral pour son espion en Portugal.

Une imprudence de Padilla découvrit la conspiration. Son frère, nommé Jean, commandait à Verceil. Charles lui donna ordre de remettre la forteresse au duc de Savoie ou au roi de France, selon que l'un ou l'autre entrerait dans la conspiration. Il confia cette lettre au comte d'Assendar qui partait pour Milan; le soin avec lequel il lui recommandait la lettre, inspira des soupçons à cet officier. Il ouvrit la lettre et la transmit au ministre. Les deux Padilla, Cabral, le

marquis de la Vega et le duc de Hijar furent arrêtés; Cabral mourut en prison, Juan de Padilla se laissa mourir de faim, le marquis de la Vega et Charles de Padilla furent condamnés à mort et exécutés; la torture n'ayant pu arracher un aveu au duc de Hijar, il fut enfermé pour le reste de ses jours au château de Léon. Avant de mourir il écrivit au roi, protesta de son innocence et cita Philippe devant le tribunal de Dieu pour lui rendre raison de l'action arbitraire dont il allait être la victime.

Mort de Philippe IV, 17 septembre 1665. Lorsque Philippe IV eut pris lecture de la lettre par laquelle il reçut la nouvelle de la bataille de Villa Viciosa qui se donna le 17 juin 1665[1], le papier lui échappa des mains; il s'écria : « C'est la volonté de Dieu ! » Aussitôt il tomba sans connaissance dans les bras de ceux qui l'entouraient : il languit encore trois mois, et expira le 17 septembre 1665, âgé de soixante-un ans, mais fatigué de quarante ans d'un règne malheureux.

Son caractère. Olivarez avait décerné à son maître le titre de Grand; il n'appartient pas à un ministre de le donner à son souverain. Il n'a été confirmé à Philippe IV ni par son peuple, ni par la postérité. Philippe n'était pas un grand prince, car il manquait d'énergie et ne régna jamais par lui-même; mais il avait des qualités d'esprit et de cœur qui auraient dû le préserver du mépris que ses contemporains avaient conçu pour lui : sa bonté était poussée à l'excès, il était religieux, juste et clément.

[1] Gagnée par les Portugais. Voy. chap. VI.

Sa famille.

Ce monarque avait été marié deux fois. Isabelle ou Élisabeth de France, fille de Henri IV, morte en 1644, lui laissa deux enfans, Balthasar, prince des Asturies, qui mourut en 1646, âgé de dix-sept ans, sans avoir été marié, et l'infante Marie-Thérèse, qui ensuite épousa Louis XIV. De sa seconde épouse, Marie-Anne d'Autriche, fille de l'empereur Ferdinand III, il laissa l'infante Marguerite-Thérèse, qui devint l'épouse de l'empereur Léopold, et un fils, âgé de quatre ans, Charles, prince des Asturies.

De Marie Calderon, sa maîtresse, Philippe IV laissa un fils naturel, Juan di Austria.

2. *Affaires extérieures.*

Révolte de la Catalogne.

Philippe III avait laissé en héritage à son fils la guerre de la Valteline : Gomez Cordoue, duc de Feria, gouverneur de Milan, ayant occupé ce pays en 1620. Philippe IV crut avoir terminé cette affaire en signant, le 25 avril 1621, le traité de Madrid : nous raconterons ailleurs les circonstances qui embrouillèrent cette affaire [1], et de la ligue du 7 février 1623 entre Louis XIII, la république de Venise et le duc de Savoie, pour obliger l'Espagne à la restitution de la Valteline. Le traité de Monçon du 5 mars 1626 termina la guerre de la Valteline, et aurait rétabli la paix avec la France, si cette puissance n'avait pas été sans cesse l'alliée des États-généraux avec lesquels la guerre avait recommencé en 1621.

[1] Voy. au chap. VII.

La première trace de l'esprit de rebellion des Catalans se manifesta en 1626, lorsque Philippe IV proposa aux cortès de Barcelonne le plan d'union entre les provinces de la monarchie qu'Olivarez avait conçu [1]. La résistance des Catalans le fit manquer : dans l'assemblée des États, un gentilhomme catalan frappa d'un coup de poignard le duc de Cardona, qui avait soutenu les intérêts du roi. Philippe IV se retira avec courroux du sein d'une nation si indocile.

En 1629, éclata la guerre pour la succession de Mantoue à laquelle l'Espagne prit une vive part [2]. Elle fut terminée en 1631 par la paix de Cherasque [3].

Le feu de la révolte qui couvait sous les cendres en Catalogne, éclata cette même année. Il y avait à cette époque dans le port de Barcelonne une flotte de galères royales montée par des Castillans. On ne sait ce qui donna lieu à une émeute qui éclata subitement ; peut-être la haine des habitans pour les Castillans en fut-elle l'unique cause. La populace tomba sur les soldats qui se trouvaient dans la ville, et on ne put l'empêcher qu'avec peine de canoner les galères avec les pièces plantées sur le rempart. L'animosité s'accrut en 1632 par suite d'une querelle d'étiquette : le roi avait convoqué les États, pour continuer ceux qui avaient été rompus en 1626 ; il en ouvrit lui-même l'assemblée ; mais bientôt, du consentement des États, il nomma son frère Ferdinand, ou le cardinal-infant,

[1] Voy. p. 34 de ce vol.

[2] Voy. vol. XXVII, p. 144.

[3] Voy. vol. XXVII, p. 156.

son représentant, et s'en retourna à Madrid. La première fois que les députés des cortès parurent devant l'infant, Iñigo comte d'Ognate, qui lui avait été laissé comme ministre, exigea que tous les grands se découvrissent. Il y eut un refus général; la contestation dura huit mois, au bout desquels les cortès se séparèrent sans avoir rien fait.

Le siége de Salses par le prince de Condé devient la cause de la révolte.

En 1639, le Roussillon fut pour la première fois le théâtre de la guerre que la France et l'Espagne se faisaient depuis 1635[1]. Au mois de juillet le prince de Condé forma le siège de Salses; place la plus septentrionale de cette province, et la prit, l'épée à la main, le 19 du même mois. Le comte de Santa Coloma, vice-roi de Catalogne, et don Philippe Spinola, marquis de los Balbazes, ramassèrent en Catalogne tout ce qu'ils purent de troupes, et assiégèrent, le 20 septembre, Salses. Le prince de Condé, parti de Narbonne avec 20,000 hommes, arriva le 2 novembre devant les retranchemens espagnols; les pluies survenues dans la nuit causèrent à l'armée française une telle terreur panique qu'elle se débanda. Condé, avec 3 ou 4,000 hommes, se sauva à Narbonne; il revint encore deux fois à la charge; et, le 14 novembre, il attaqua les Espagnols, et fut repoussé: le 7 janvier 1640, il arriva de nouveau devant Salses, mais trouva les choses dans un état qui ne lui permit pas de livrer un combat. Espevan qui commandait à Salses, avait capitulé et promis de rendre la place le 7 janvier, s'il ne recevait pas de secours: ce secours arriva à point

[1] Voy. vol. XXVII, p. 233.

nommé, mais sans pouvoir délivrer la place : le même jour les Français l'évacuèrent.

Le siége de Salses fut une des causes qui amenèrent la révolte de la Catalogne. Le ministre Olivarez était très-mécontent du peu de zèle que les habitans de cette province avaient montré pour secourir le Roussillon. Il engagea le roi à adresser, le 8 novembre 1639, à Spinola et au vice-roi une lettre fulminante qui leur prescrivait des mesures vigoureuses, violentes et arbitraires, et leur enjoignait de traiter les Catalans avec une grande sévérité. Pour refaire l'armée des fatigues qu'elle avait endurées, on la cantonna en Catalogne et on souffrit qu'elle y vécut à discrétion. Des députés que la province envoya à Madrid pour faire des remontrances, furent mal reçus ; Olivarez s'exprima sur les Catalans avec amertume, et trouva très-singulier qu'ils ne voulussent pas nourrir des troupes que le roi avait réunies pour repousser les Français qui menaçaient la province d'une invasion. Je vois bien, ajouta-t-il, qu'il faut qu'on fasse voir aux Catalans d'autres pays, afin qu'ils reçoivent quelque instruction sur ce qui se passe hors de chez eux.

Cette phrase reçut son explication par une demande qui, au nom du roi, fut adressée aux Catalans. Ils devaient fournir 6,000 hommes pour être envoyés en Italie. Une telle réquisition était contraire aux priviléges de la nation qui la dispensaient de tout service militaire hors de ses frontières ; mais Olivarez trouva absurde qu'on se réclamât d'un privilège qui pouvait être observé, disait-il, lorsque les Catalans

formaient un état particulier, mais qui ne pouvait pas les soustraire à l'obligation de concourir à la défense des autres provinces, qui, le cas échéant, ne refuseraient pas de marcher à celle de la Catalogne à laquelle les seules forces de cette province ne suffiraient pas.

Alliance des Catalans avec la France, 16 décembre 1640.

La révolte se préparait; elle était fomentée par quelques hommes ardens et ambitieux. Le roi donna ordre d'arrêter quatre des plus mutins, et d'envoyer l'un d'eux, nommé François Tamarit, à Perpignan. La dernière partie de l'ordre était une véritable violation des libertés nationales. Les paysans dont on avait échauffé les têtes, s'attroupèrent pour attaquer les détachemens isolés de soldats castillans; le vice-roi fit marcher des troupes contre leurs rassemblemens; il y eut du sang répandu, et l'on commit des excès que l'esprit de parti exagéra. On appela boucherie ce qui n'avait été que la répression de la rébellion armée, et les chefs populaires accusèrent les agens du roi de délits qu'une enquête juridique prouva avoir été commis par leurs propres adhérens. Les paysans hachèrent en pièces un régiment de Modenais; se rendirent avec l'apparence d'une procession religieuse, mais armés, à Barcelonne et délivrèrent les prisonniers. Les évêques de Barcelonne et d'Urgel, avec les chefs de la magistrature, les persuadèrent de sortir de la ville avec leurs prisonniers sans faire d'autre mal.

Tumulte du 7 juin 1640.

Ce tumulte ne fut que le prélude de ce qui devait arriver le 7 juin 1640; ce jour, qui était celui de la Fête-Dieu, cinq cents paysans armés de pistolets de

poches et de faulx, vinrent à Barcelonne. A l'occasion d'une rixe que l'un d'eux eut avec un officier de police, toute la troupe alla mettre le feu au palais du vice-roi qui se retira d'abord à l'arsenal et voulut ensuite se rendre à une galère qui était au port, mais il fut atteint dans sa fuite et tué. Les rebelles mirent ensuite le feu à plusieurs palais, entrèrent dans quelques maisons et même dans un couvent de femmes où ils massacrèrent huit individus attachés à la personne du vice-roi. Leur nombre s'accrut jusqu'à 3,000 parce que beaucoup de bourgeois se joignirent à eux, ils commirent pendant deux jours d'horribles excès, après quoi ils se débandèrent.

Les rebelles recherchent le secours de la France.

Les chefs de la ville tâchèrent d'excuser ce tumulte auprès du roi, mais le plus turbulent parmi les factieux, Paul Claris, chanoine d'Urgel, entraîna ses partisans à la résolution de constituer la Catalogne en république indépendante, et à solliciter l'assistance du gouvernement français : don Francisco de Villaplano, envoyé à Paris, reçut du cardinal de Richelieu des promesses de secours.

Ils établissent un gouvernement.

La faiblessse du nouveau vice-roi, Gilles Garcias Manriquez, évêque de Barcelonne, prélat vertueux, enhardit les rebelles; ils s'arrogèrent le droit de convoquer une assemblée des Cortès qui établirent une députation de trente-six membres chargés du gouvernement. En peu de temps toute la Catalogne, à l'exception de la ville de Tortose, renonça à l'obéissance du roi et prit les armes. MM. d'Espevan et du Plessis Besançon arrivèrent à Barcelonne comme députés de

ouis XIII pour convenir des conditions d'une al-
ance.

Le marquis de los Veles fut envoyé par Philippe IV
rec une armée pour apaiser la Catalogne. Après
voir remporté quelques avantages sur les rebelles, il
ntra dans la ville fidèle de Tortose. Ses progrès fail-
rent être arrêtés par les secours que les Catalans re-
urent de la France. L'alliance avec cette puissance
ıt conclue le 16 décembre 1640, à Barcelonne.
ouis XIII leur envoya 3,000 hommes de pied et
,000 cavaliers, et promit de leur faire parvenir le
ouble nombre dans trois mois, tous aux frais des Ca-
ılans. Le roi de France promit encore de les soute-
ir contre toute oppression, et de les comprendre
ans la future paix.

Alliance des Catalans avec la France, 16 décembre 1640.

Le marquis de los Veles ayant pris Cambrils à discré-
on, y fit exécuter plusieurs rebelles. Un corps d'a-
enturiers français qu'il trouva à Salo fut envoyé aux
alères avec M. d'Avigni qui les commandait. Ces
leux actions, conformes au droit de guerre, furent
eprochées au gouvernement espagnol comme des
preuves de cruauté. Le commandant français de
Tarragone obtint la faculté de se retirer en France
avec ses troupes, et la ville ouvrit ses portes au mar-
quis.

L'armée catalanne, commandée par le docteur Jac-
ques Ferran, marcha au-devant de Veles jusqu'à
Martorel, où elle fut renforcée par 1200 Français sous
les ordres de du Plessis. Au commencement de l'an-
née 1641, le marquis attaqua cette ville importante

Les Catalans se soumettent à la souveraineté de la France, 23 juin 1641.

par sa position qui en fait la clef de Barcelonne. Après quelque résistance, les rebelles se sauvèrent dans le plus grand désordre. Leur fuite répandit la terreur, et, le 23 janvier, les chefs de la république soumirent à Louis XIII, qu'ils reconnurent le maître sous le titre de comte de Barcelonne, aux conditions suivantes. Le roi de France maintiendra les lois et coutumes du pays et les priviléges des États, nommément le droit des chefs de la ville de Barcelonne de se couvrir en sa présence. Il ne fera aucune loi sans l'avis et le consentement des États. La principauté de Catalogne et les comtés de Roussillon et de Cerdagne ne seront pas occupés par des troupes sans le consentement des chefs des villes. Le roi ne permettra pas que ces pays soient jamais séparés du royaume de France. L'arrière-ban est aboli : en revanche le pays fournira et entretiendra 5,000 hommes de pied et autant à cheval qui, en cas de besoin, serviraient aussi au dehors. Le roi nommera des indigènes aux évêchés et autres bénéfices ecclésiastiques. Le tribunal de l'inquisition sera maintenu sans pouvoir être transféré hors du pays ; il restera immédiatement soumis au saint siége. Les décrets du concile de Trente seront observés. Toutes les charges et tous les emplois ne seront donnés qu'à des indigènes. Le roi fera gouverner le pays par un vice-roi et un lieutenant-général.

Jusqu'à l'arrivée d'un vice-roi, le gouvernement de la Catalogne fut confié à une commission de trois membres composée de du Plessis-Besançon et de deux

indigènes, Fontanelle et Tamarit. La convention du [illegible]5 janvier 1641, dont nous venons de parler, est nommée le traité de Péronne, parce que le roi de France l'accepta et la ratifia en cette ville, le 19 septembre 1641 seulement[1].

Le 26 janvier 1641, le marquis de los Veles attaqua Monjoui, montagne isolée et très-forte, à une petite distance de Barcelonne. Il s'en empara, et s'y maintint pendant six heures; mais la foule qui accourut de toutes parts, et les manœuvres de du Plessis le forcèrent d'abandonner cette position avec une perte de 2,000 hommes. Son armée entra en quartier d'hiver. Frédéric Colonna, connétable du royaume de Naples et vice-roi de Valence, le remplaça dans le commandement. La cour de Madrid fit, pour la reprise de la Catalogne, tous les efforts que l'épuisement de ses ressources permettait; en même temps, Olivarez essaya la voie de la négociation, en offrant aux rebelles des conditions très-favorables d'un accommodement; mais ses offres furent refusées.

Au mois de février, M. d'Argenson fut envoyé à Barcelonne comme député du roi de France; le comte de la Mothe Houdancourt reçut l'ordre d'amener 5,000 hommes aux Catalans, et Sourdis, archevêque de Bordeaux, de soutenir ses opérations avec la flotte. Le maréchal de Schomberg, gouverneur du Languedoc, fut chargé de lever des troupes, et d'entrer dans le Roussillon.

[1] Voy. vol. XXVII, p. 239.

Le discours que M. d'Argenson tint aux chefs Catalans ne leur parut pas très-rassurant. On a l'air de vouloir amener la province à renoncer à privilèges pour être incorporée à la France. Ce l'indiquait, c'est que le député du roi déclara Louis XIII n'avait accepté la soumission des Cata que pour les délivrer de l'oppression, et qu'il ne vait pas se charger d'obligations positives pour long avenir. Ce discours réfroidit l'enthousiasm ces républicains; mais leur haine pour l'Espagne si exaltée, que M. d'Argenson vit bien qu'ils se mettraient à la France à toute condition plutôt de reconnaître la domination espagnole.

Siége de Tarragone, 1641.

Après l'arrivée de la Mothe à Barcelonne, on r lut d'attaquer Tarragone, place trop importante qu'on pût la laisser entre les mains des Espagn L'archevêque de Bordeaux reçut l'ordre d'occup port avec sa flotte, composée de seize vaisseau ligne et de quatorze galères. En route, il s'empar cinq vaisseaux espagnols chargés de ravitailler Ro Perpignan et Collioure, et de deux galères qui c saient sur les côtes. Le 14 mai, il parut à la hau de Tarragone avec sa flotte augmentée des prises avait faites. Le 14, la Mothe s'empara de Salo et C tantino, et commença le blocus de Tarragone s'appuyant sur Balaguer, qu'il fortifia : comme ragone est situé sur des rocs, il ne put en forme siége; mais il détourna la petite rivière par laq les habitans sont abreuvés. Bientôt on souffrit cette ville du manque de vivres et principale

eau potable. Pour la délivrer, la cour donna ordre à quarante-une galères de se rassembler au port des Alfacques, où le marquis de Villafranca en prit le commandement. Le 4 juillet, au point du jour, cette flotte parut dans les parages de Tarragone, où elle fut entièrement défaite et dispersée par l'archevêque Sourdis. Huit galères chargées de vivres atteignirent le port de Tarragone; mais la nuit étant survenue avant qu'on pût les décharger, la flotte française approcha et les détruisit. Par ce désastre, la disette devint plus grande à Tarragone, où le nombre des bouches s'était augmenté par l'équipage des huit galères et de trois autres qui s'étaient également réfugiées dans le port. La misère et le désespoir des habitans étaient parvenus au dernier point, et le connétable allait être obligé de capituler, lorsque, le 10 août, une nouvelle flotte espagnole et napolitaine, composée de trente-six vaisseaux de ligne, de vingt-neuf galères et de vingt bâtimens chargés de vivres, et commandée par le duc de Maqueda, ayant sous lui don Melchior de Borgia et le duc de Fernandino, se présentèrent devant la ville. Sourdis lui livra un combat qui dura quatre heures, et resta indécis; mais, n'osant le renouveler le lendemain, il se retira pendant la nuit en bon ordre. Aussitôt la Mothe leva le blocus; il reçut ordre d'aller joindre l'armée de Roussillon, que commandait le maréchal de Brézé. Le 25 septembre suivant, le connétable Colonna mourut des suites des fatigues qu'il avait endurées. Le comte d'Aguilar le remplaça.

Campagne de 1641 dans le Roussillon.

Le Roussillon souffrait beaucoup depuis la rél
lion de la Catalogne. Le marquis de Mortare y cc
mandait un petit corps d'armée espagnole, qui
subsista qu'avec grande peine, ne pouvant avoi
vivres que par la mer, que bloquait la flotte de Fra
Pour achever de ruiner le pays, le prince de Con
entra au mois de juin avec un camp volant de
8,000 hommes, et fit du ravage autour de Perpign
où il y eut de chaudes escarmouches. Il prit en
les petites villes d'Arguilliers, de Canet, de la Roqu
d'Elne, ancienne capitale du pays. Ayant cédé 5,
hommes à la Mothe-Houdancourt, il se retira à l
bonne. Au commencement d'octobre, le maréchal
Brézé se rendant à Barcelonne en qualité de vice
de Catalogne, prit sous ses ordres ce qui restait
troupes au prince : celui-ci eut le commandement
l'armée destinée à couvrir Paris pendant l'absence
roi.

Campagne de Louis XIII en Roussillon, 1642.

Le cardinal de Richelieu avait décidé Louis XI
faire en personne la campagne de 1642 : il vo
soustraire ce prince à l'influence des intrigues d
cour, et surveiller Cinq-Mars, qui, à cette époq
était entré dans une intelligence avec l'Espagne, (
le cardinal n'avait pas le moindre soupçon[1]. Louis
arriva le 16 mars à Narbonne, où, par les soins
ministre, il trouva une puissante armée. Il en d
le commandement au maréchal de la Meilleraye
vicomte de Turenne en fut nommé lieutenant-gén
Le commandement de l'armée espagnole en Rou

[1] Voy. vol. XXVII, p. 194.

a avait été confié au marquis de Torrecusa, Italien excellent général; mais il paraît que l'espoir qu'O-arez fondait sur son traité avec les conjurés fran-s, Cinq-Mars et les ducs d'Orléans et de Bouillon, ntit les efforts qu'il paraissait vouloir d'abord faire r sauver le Roussillon : malgré cela, Torrecusa ploya de grands talens.

Avant l'arrivée du roi et avant que le maréchal de Meilleraye pût ouvrir la campagne, le vice-roi it formé le blocus de Perpignan; mais le marquis Torrecusa ayant débarqué à Collioure, vint atta-er un de ses quartiers, le força, après un combat -vif de deux heures, et ravitailla complétement place. Le maréchal de Brézé quitta alors le Rous-on pour faire son entrée à Barcelonne comme ce-roi. Bientôt après, le marquis de Torrecusa, pelé par suite de quelqu'intrigue de cour, remit commandement au marquis de Mortare.

Le maréchal de la Meilleraye commença ses opé-tions par le siége de Collioure. La tranchée fut ou-rte le 17 mars; le 20 mars, le marquis de Mortare pitula. Philippe de la Motte-Houdancourt qui avait ntribué à la prise de la place, en battant les corps ui venaient à son secours, en fut récompensé par le ton de maréchal de France. Don Pierre d'Aragon, arquis de Povar, fils du duc de Cardone, fut le suc-sseur de Mortare.

A peine arrivé à Tarragone avec de nouvelles trou- Conquête du Roussillon par les Français.
es, Povar en sortit pour marcher contre la Motte, ais ce général le trompa par une manœuvre habile

au point qu'il se crut enfermé de tous côtés à Vill-
franca et y capitula le 31 mars. Les 30,000 doublo
qu'il avait apportés de Madrid devinrent la proie d
vainqueurs.

Louis XIII en personne investit Perpignan le 2
avril; le maréchal de Schomberg avait le comma
dement de son quartier; la Meilleraye command
le côté de la citadelle. Le marquis Pierre de Flor
d'Avila, gouverneur de la place, envoya savoir o
logeait le roi, afin d'empêcher qu'on ne tirât de
côté là, ce qu'il observa ponctuellement. La santé d
Louis XIII le força de s'en retourner à Paris au bo
de quelques mois. Le marquis de Florès d'Avila n
capitula que le 8 septembre. La prise de Salses qui e
lieu le 29 du même mois acheva la conquête du Rou
sillon.

Campagne de 1642 en Catalogne. En Catalogne le maréchal de la Mothe prit Monço
le 14 juin. Cependant la cour d'Espagne faisait d
efforts extraordinaires pour lever une armée formi
dable. Le roi lui-même avait déclaré le 5 mai son in
tention de faire la campagne. Son voyage ressembla
plutôt à une partie de plaisir qu'à une marche mili
taire. Il dura quelques mois et finalement Philipp
resta à Sarragosse dans une parfaite inaction.

La prise de Perpignan causa une grande sensatio
à la cour; mais Olivarez parut n'avoir pas perdu cou-
rage. Le commandement de l'armée fut confié au
marquis de Leganès, ancien vice-roi de Milan, au-
quel on adjoignit Torrecusa. Celui-ci, avant l'arrivé
du général en chef, avait formé le projet de prendre

Lérida par un coup de main; le refus des autres généraux de concourir à cette entreprise le força d'y renoncer, mais il se démit sur-le-champ du commandement, que prit le marquis d'Inoyosa, chef des généraux qui avaient formé une opposition.

Bientôt le marquis de Leganès arriva avec des renforts qui portèrent l'armée espagnole à 23,000 hommes. Le 7 octobre il attaqua, à peu de distance de Lérida, le maréchal de la Mothe qui n'avait que 12,000 hommes; malgré la supériorité de ses forces, il fut mis dans une entière déroute et perdit tout son canon. Il fut disgrâcié et arrêté. Le maréchal de Brézé ayant demandé son rappel, le vainqueur de Lérida (la Mothe-Houdancourt) fit, vers la fin de l'année, son entrée à Barcelonne comme vice-roi.

Le comte-duc d'Olivarez étant tombé en disgrâce, Campagne de 1613.
le nouveau ministère montra beaucoup d'envie de réparer les négligences qu'on reprochait à l'ancien. La mort du cardinal de Richelieu, suivie de près de celle de Louis XIII, et les factions qui s'élevèrent à la nouvelle cour de France, faisaient espérer que l'activité que le cardinal avait montrée pour la conquête du Roussillon et de la Catalogne se ralentirait. Déjà les habitans de cette province naturellement remuans et légers étaient fatigués de la domination française, et l'on comptait sur leur versatilité. Philippe IV se rendit à Saragosse pour être près du théâtre de la guerre, et l'empereur lui céda le général Piccolomini. Mais la chute d'Olivarez n'avait pas anéanti les cabales de la cour; les Castillans, jaloux de l'autorité qu'on al-

lait donner à un étranger, contrecarrèrent le projet de sa nomination. Piccolomini quitta l'Espagne comblé de présens, et la manière lente des Espagnols de faire la guerre n'éprouva pas de changement. Tous leurs succès, en 1643, se bornèrent à la prise de Monçon qui se rendit le 6 décembre à don Philippe de Silva.

Campagne de 1644. Au commencement de mai 1644, au moment où le vice-roi allait entreprendre le siége de Tarragone, il apprit que Lérida était investie par Silva : la Mothe marcha au secours de cette place, mais fut battu le 15 mai avec une perte considérable; néanmoins il réussit à jeter quelques secours dans Lérida. Par sa défaite, le maréchal perdit la faveur des Catalans; ils sollicitèrent son rappel, et comme il échoua aussi dans le siége de Tarragone; le cardinal Mazarin qui ne l'aimait pas, non-seulement lui ordonna de revenir, mais lui fit faire son procès. Le maréchal fut traîné de tribunal en tribunal, et finalement déclaré innocent par sentence du parlement de Grenoble.

Lérida se rendit aux Espagnols le 31 juillet, et Philippe IV, qui avait assisté pendant quelque temps au siége, y fit son entrée triomphale.

Campagne de 1645. Le comte d'Harcourt, qui avait acquis une grande réputation en Italie, fut nommé vice-roi à la place du maréchal de la Mothe-Houdancourt. Par ordre du nouveau vice-roi, le comte du Plessis-Praslin investit Roses le 2 avril 1645, et prit cette place le 31 mai, conquête qui lui valut le bâton de maréchal de France.

Pour aller au-devant de l'armée espagnole que don André Catelmo commanda cette année, le comte d'Harcourt passa le Sègre et battit ce général, le 22 juin, entre Llorens et Balaguer. Ce fut dans cette ville que Catelmo se jeta avec les débris de ses troupes. Le vice-roi la cerna. Catelmo n'y pouvant pas subsister avec sa cavalerie, sortit avec elle une nuit, et se retira à Fraga. Balaguer capitula le 19 octobre.

Pendant l'absence du comte d'Harcourt, il se forma à Barcelonne une conspiration pour livrer cette ville à Philippe IV. Une femme belle, coquette et intrigante en fut l'âme : Hippolyte baronne d'Alby. Elle concerta son projet avec Foralto, commandant de Tarragone qui, un certain jour, devait se présenter avec la flotte espagnole devant le port et faire marcher par terre 6,000 hommes sur Barcelonne au moment où ses amis soulèveraient les habitans contre le gouvernement français. Madame d'Alby comptait sur la haine que le peuple inconstant portait aux étrangers, et sur la division qui régnait parmi ceux-ci. Il y avait deux partis français à Barcelonne, celui des amis du dernier vice-roi, auquel appartenait Joseph Margarit, gouverneur de la Catalogne, et celui d'Harcourt, dont Joseph d'Artenna était le chef en l'absence du vice-roi. La baronne d'Alby se servit adroitement de l'animosité de ces deux partis pour perdre l'un par l'autre. Pour les séduire, elle employa cet art de plaire dont elle connaissait tous les raffinemens. Les deux principaux instrumens qu'elle choisit pour l'exécution

Conspiration de madame d'Alby, à Barcelonne.

de son dessein furent un prélat, l'abbé de Gallicans, et un certain Onufrio Aquilino : elle avait enchaîné l'un et l'autre à son char par les agrémens de sa personne et les charmes de son esprit. Deux fois la flotte parut à la hauteur de la ville; mais, grâce au mauvais état de l'armée espagnole, Foralto ne put envoyer les 6,000 hommes sans lesquels les conjurés n'espéraient pas réussir. Une troisième fois, le jour de l'exécution fut fixé au 8 septembre; mais ce jour la flotte ne fut pas prête. On ajourna alors l'entreprise. Cependant il en avait assez transpiré pour que le gouvernement français en prît l'alarme. Le vice-roi, revenu à Barcelonne, fit faire en secret des perquisitions. Au bout de quelques semaines, le soupçon tomba sur un individu qui fut arrêté et appliqué à la question. Il trahit tout le plan et ses auteurs. L'abbé de Gallicans, par respect pour sa qualité, ne fut condamné qu'à une prison perpétuelle; les nombreux amis de la baronne d'Alby, et, à ce qu'on disait, l'impression que sa beauté avait faite sur le comte d'Harcourt, sauvèrent la vie à cette dame, qui fut bannie du territoire français. Les autres complices furent exécutés ou punis d'une autre manière.

Campagne de 1646.

Pendant l'hiver le vice-roi s'occupa des moyens de se mettre en campagne pour achever de se rendre maître de la rivière de Segre, en prenant Lérida. Le marquis de Leganès attendit tranquillement son arrivée. Elle eut lieu le 9 mai 1646. Trompé par un faux rapport que Grégoire Britto, commandant de la place, fit tomber entre ses mains, le comte d'Harcourt crut

qu'on y manquait de vivres, et résolut en conséquence de bloquer Lérida, plutôt que de sacrifier du monde pour la prendre de force. Mais la durée de ce blocus et les maladies que la saison produisit dans son armée, lui en coûtèrent infiniment plus, et paralysèrent les forces des Français pendant toute la campagne. Le 5 octobre Leganès se présenta aux lignes françaises; depuis ce jour jusqu'au 21 novembre il y eut entre les deux armées des combats presque journaliers auxquels la garnison de Lérida prit part. Leganès réussit finalement à faire entrer dans la place 800 chevaux chargés de farines et un renfort de 2,300 hommes. Le comte d'Harcourt dont l'armée avait prodigieusement souffert, se retira sans pouvoir emmener son canon. Ainsi le premier capitaine français de cette époque, qui dans toutes les occasions avait été victorieux, fut vaincu par un des généraux les plus médiocres du temps.

Le comte d'Harcourt fut rappelé de Catalogne au commencement de l'année 1647, et le vainqueur de Rocroi, le prince de Condé, le remplaça. Ce nouveau gouverneur arriva à Barcelonne vers la mi-avril. On croyait que le cardinal Mazarin qui lui avait donné ce commandement pour l'éloigner de la capitale, le mettrait au moins en état de soutenir en Espagne la réputation qu'il avait acquise dans les Pays-Bas. Le cardinal n'y pensa pas; il contribua ainsi, sans le vouloir, à faire mieux briller les talens du prince; on ne connaissait encore Condé que comme un capitaine hardi, entreprenant et heureux; la campagne de 1647 prouva Campagne de 1647.

qu'il possédait la première qualité du grand général, la cónstance dans l'adversité.

Le prince de Condé investit Lérida le 12 avril. Suivant un système opposé à celui du comte d'Harcourt, il résolut de l'attaquer par force. La tranchée fut ouverte le 27 mai. Le brave Britto fit de fréquentes sorties qui détruisirent les travaux des Français et firent traîner le siége en longueur. La rareté des vivres que le prince était obligé de faire venir de Barcelonne, causa une désertion par laquelle il vit fondre son armée au point, qu'averti de l'approche du marquis d'Aytona qui cette année commandait les Espagnols, il jugea prudent de lever le siége : le 17 juin il décampa pour se retirer à C ervera, afin d'assurer la récolte des grains de la vallée d'Urgel. L'excessive chaleur empêcha les deux armées de rien entreprendre avant l'arrière-saison. Condé employa ce temps à bien pourvoir les places occupées par les Français et à en rétablir les fortifications. Il donna ensuite ordre d'assiéger Ager, qui, par sa situation dans les montagnes, est à la fois la clef de l'Aragon et celle de la Catalogne; lui-même prit poste à Castillon de Forfaigne, le seul lieu par où l'on pouvait la secourir. Le 9 septembre, Alger fut pris d'assaut. Quelque temps après le prince partit pour Paris, laissant le commandement de l'armée au comte de Marsin, en attendant l'arrivée du nouveau vice-roi, le cardinal de Ste Cécile, frère de Mazarin.

Campagne de 1648. A la place de ce cardinal qui se brouilla avec le premier ministre et mourut bientôt après, le maré-

chal de Schomberg arriva au commencement de juin 1648 à Barcelonne en qualité de vice-roi. Le 10, il investit Tortose. Francisco de Melos, pour faire diversion, assiégea Flin. Aussitôt Schomberg remit le commandement du siège de Tortose au marquis de Gesvres, et avec une pa tie de son armée marcha contre celle des Espagno s en face de laquelle il se trouva le 24 juin ; mais elle décampa pendant la nuit. Revenu devant Tortose, le maréchal ordonna l'assaut. Les Français entrèrent dans la ville et la saccagèrent totalement. La garnison se ret dans le château, mais s'y trouvant sans ressource, S , gouverneur de la place, capitula le 15 Ainsi les Français étaient maîtres d'une des d embouchures de l'Èbre; le maréchal fut empêché par l'arrivée de la flotte espagnole de prendre les Alfaques situés sur l'autre. Avec cette année se terminèrent les succès des Français.

En 1649, les Espagnols ne purent se mettre en campagne que dans l'arrière-saison. Don Juan de Garaï qui commandait leur armée renforcée par les troupes de Naples et de Sicile, entra dans la Catalogne, résolu d'y faire un grand effort pour la remettre dans l'obéissance de Philippe IV. Son espérance était principalement fondée sur l'état de la France qui ne pouvait la secourir. Parti de Lérida, il prit promptement Montblanc, Constantine et Salo, et tourna contre Barcelonne, faisant mine de vouloir assiéger cette ville où se trouvait le comte de Marsin comme lieutenant-général. Dans ce péril les habitans

Campagne de 1649.

consentirent pour la première fois à recevoir garnison française. Dès-lors Garaï renonça au siège, et, après quelques affaires de peu d'importance, il retourna à Lérida.

Campagne de 1650. Le 18 janvier 1650, le prince de Condé fut arrêté. Aussitôt le duc de Mercœur fut nommé au poste de vice-roi en Catalogne, qui n'avait pas été rempli depuis 1648, et le comte de Marsin qui, à cause de ses liaisons avec le prince, était suspect, fut mis à la citadelle de Perpignan. Le mécontentement des Catalans allait depuis plusieurs années en augmentant. Le duc de Mercœur eut peine à étouffer une nouvelle conspiration qui avait projeté de livrer Barcelonne aux Espagnols. L'espoir que ceux-ci fondaient sur ce complot les empêcha d'entreprendre quelque chose pendant l'été; mais, au mois de septembre, le marquis de Mortare mit le siège devant Flin : c'était la troisième entreprise formée par les Espagnols sur cette place située dans une île de l'Èbre. Mortare la prit au commencement d'octobre. Avant la fin de l'année une grande partie de la Catalogne, nommément la vallée d'Urgel, secoua le joug des Français qui perdirent aussi Balaguer et Tortose.

Campagne de 1651. Après la perte de ces places, le duc de Mercœur retourna en France, laissant le commandement au lieutenant-général, marquis de S. Maigrin. Le prince de Condé ayant été remis en liberté au commencement de 1651, le comte de Marsin, prisonnier à Perpignan à cause de lui, obtint aussi la sienne, et fut renvoyé en Espagne pour y commander en attendant

s'il y arrivât un vice-roi. La peste avait ravagé tout hiver Barcelonne, et le tiers des habitans avait péri. outes les troupes que l'Espagne avait en Italie et en ardaigne avaient été transportées en Catalogne pour enforcer l'armée du marquis de Mortare, qui eut rdre de terminer d'un coup la guerre par la conpête de Barcelonne. Il assiégea cette place par terre, t don Juan, fils naturel du roi, la bloqua par mer. es opérations commencèrent au mois d'août, et, omme le marquis ne voulait pas attaquer la ville par rce et qu'il prévoyait qu'il faudrait passer l'hiver evant elle, il fortifia ses lignes par des forts et des edoutes. Cependant les traités qui se ménageaient ntre la reine de France, régente du royaume, et le rince de Condé étant rompus, et ce prince ayant ésolu de faire la guerre civile, il le fit savoir au omte de Marsin. Celui-ci, par attachement pour ondé ou par l'appréhension qu'il eut d'être arrêté omme la première fois, débaucha le colonel Balthaar, Suisse, et sortit de nuit de ses retranchemens ar le glacis de Barcelonne avec son régiment de caalerie et celui de ce colonel, passa au travers de l'arnée des Espagnols avec lesquels il était d'intelligence, raversa toute la Catalogne, passa par la vallée d'Anlore et se rendit en Guyenne. Aussitôt qu'on fut verti de cet événement à Paris, la régente envoya, pour remplacer Marsin, le maréchal de la Mothe-Ioudancourt qui avait acquis un grand crédit dans e pays.

Siége de Barcelonne, en août.

Ayant rassemblé quelques troupes à Perpignan, le

maréchal s'approcha de la circonvallation que les Espagnols avaient élevée autour de Barcelonne, mais il la trouva si forte qu'il ne jugea pas prudent de l'attaquer. Il passa du côté de Tarragone et s'alla poster à S. Boi proche de la mer, à une lieue des lignes, où il attendit une occasion favorable pour se jeter dans Barcelonne. Cependant il incommodait les assiégeans en leur coupant les vivres et les chargeant au fourrage; mais comme il lui importait d'entrer dans la ville, il attaqua, dans la nuit du 22 au 23 avril 1652, leurs retranchemens sur le bord de la mer, et s'étant fait passage avant que leurs quartiers fussent rassemblés, il arriva dans Barcelonne avec 600 hommes de pied et quelque cavalerie, ayant laissé S. André Montbrun à la campagne avec un camp volant. Aussitôt tous les canons de la ville et ceux de Monjoui tirèrent en signe de réjouissance et la présence du maréchal encouragea tellement le peuple à la défense qu'il résolut d'endurer toutes sortes d'extrémités plutôt que de se rendre. Mais de quelque courage que les habitans fussent animés ils ne pouvaient subsister sans vivres. Le chevalier de la Ferrière reçut ordre de leur en amener de Provence; il fit équiper des vaisseaux et arriva vers la fin de juillet à S. Felion, à treize lieues de Barcelonne. La nouvelle de son approche causa une grande joie dans la ville. Ferrière se présenta devant le port et y fit passer des barques chargées de vivres, sans toutefois rien tenter pour délivrer la ville, probablement parce qu'il n'en avait pas les moyens.

Le secours de la mer n'ayant pas réussi, S. André e Montbrun en voulut tenter un par terre. Il joignit ans ce dessein quelques troupes qui étaient venues e France et assembla les milices du ys, avec lesquelles il attaqua les lignes pendant assiégés isaient une grande sortie, mais il n it rt, fut repoussé et obligé de se Gir

Au commencement d'octobre, le al fit re une sortie dans laquelle il perdit ot de monde; cet échec lui ôta l' de nne. Une très-grande pa du avait toujours été fidèle au roi sa timens, voyant le peu de re Français, commença à teni d s et à r- ler hautement de la nécessité se rendre. Le hal ayant délibéré avec les de la ville, résolut de parlementer. Don à le mar le fit savoir, lui accorda tel e capitula manda, et particulièrement e amn pour le peuple à l'égard t ce qui s'était depuis douze ans. Le 12 octobre, le maréchal la ville à don Juan, et fut conduit avec tous les F çais et avec six canons à Perpignan.

Reddition de Barcelonne, 12 octobre 1651.

Ce fut ainsi que la Catalogne retourna sous l'obéissance de l'Espagne, car la reddition de la capitale entraîna celle de Gironne, Palamos, Cap de Quiers, Balaguer, Urgel, Vic, Solsona et Castillon. Le seul Ampurdan [1] avec le Port-Roses resta aux Français, au midi des Pyrénées.

Soumission de la Catalogne.

[1] Ou le comté d'Ampurias. Voy. vol. IX, p. 238.

Campagne de 1653.

En 1653, du Plessis-Bellière reçut ordre de Louis XIV d'aller en Roussillon pour y commander, en la place du maréchal de la Mothe. Il passa par le col de Perjuis, dégagea Roses que les Espagnols bloquaient, et s'empara le 5 juillet de Castellon di Ampurias, qu'il fit raser. Le maréchal d'Hocquincourt prit, le 27 du même mois, le commandement de l'armée française, et forma le siége de Gironne. Il fut attaqué dans son camp, le 25 septembre, par don Juan d'Autriche, et obligé de se retirer à Perpignan, après avoir souffert une grande perte.

Campagne de 1654.

Le prince de Conti, après avoir épousé la nièce du cardinal de Mazarin, fut déclaré, en 1654, général de l'armée de Catalogne [1], ayant le duc de Candale pour lieutenant-général. Il prit, le 6 juillet, Villafranca, délivra encore une fois Roses, et força, le 21 octobre, Puycerda à capituler; ce qui le rendit maître de la Cerdagne.

Campagne de 1655.

Le 27 mai 1655, il s'empara, après un siége de cinq jours, du Cap de Quiers (Cabo di Chieri), et ensuite de quelques autres petites places. La flotte du duc de Vendôme attaqua, le 29 septembre, celle des Espagnols, à la vue de Barcelonne. La nuit venue, les Espagnols se retirèrent; ce qui fit que les Français s'attribuèrent la victoire, quoiqu'ils n'eussent pris ni détruit un seul vaisseau.

Dans les années suivantes, il ne se passa pas d'événemens importans du côté des Pyrénées.

Guerre avec l'Angleterre;

En 1655, Cromwell conclut avec la France une al-

[1] Voy. vol. XXVII, p. 358, 370.

nce par laquelle il lui promit des secours contre l'Espagne. Sans déclaration de guerre préalable, et même avant la signature de l'alliance, il fit attaquer la ville de Santo Domingo dans l'île de S. Domingue; cette tentative ayant échoué, l'amiral Penn et le général Venables prirent leur course vers l'île de la Jamaïque, et s'en emparèrent au mois de mai 1655. Philippe IV déclara la guerre à l'Angleterre, et les vaisseaux espagnols causèrent le plus grand dommage au commerce des insulaires. La nouvelle alliance entre Cromwell et la France et la perte de Dunkerque, deux événemens rapportés plus haut [1], sont de l'année 1658. Cette guerre cessa à la mort de Cromwell, sans être terminée par un traité; la Jamaïque et Dunkerque restèrent perdus. Perte de la Jamaïque et de Dunkerque.

La paix des Pyrénées termina, en 1659, la guerre de Philippe IV avec la France. Nous avons donné, au chap. II [2], l'histoire des négociations dans l'île des Faisans par don Louis de Haro qui la précédèrent, et le sommaire de la paix; nous avons aussi parlé du mariage de l'infante Marie-Thérèse, fille du roi, avec Louis XIV, qui en fut la suite, et de l'entrevue que les deux monarques eurent en 1660 [3]. Nous parlerons au chapitre suivant de la révolution du Portugal en 1640, et de ses suites. Paix des Pyrénées, 1659.

[1] Voy. vol. XXVII, p. 373.
[2] Voy. vol. XXVII, p. 380.
[3] Voy. vol. XXVIII, p. 5.

SECTION II.

Règne de Charles II, 1665—1700.

On peut diviser l'histoire du règne de C les II en deux parties, dont l'une se compose des nemens antérieurs aux intrigues auxquelles la per tive de le voir mourir sans héritier donna lieu ; l' embrasse l'histoire de ces intrigues mêmes.

1. *Événemens antérieurs aux brigues pour succession d'Espagne.*

Régence de Marie-Anne d'Autriche.

Charles II, prince faible de corps et d'esprit jamais régné par lui-même ; jusqu'en 1675, il selon la disposition testamentaire de son père, lippe IV, sous la tutelle de sa mère, Marie-A d'Autriche qui, sous prétexte de ménager sa santé, l'éloigna de toute connaissance des aff Quand il sortit de cette dépendance, ce fut pou tomber des mains d'un favori dans celles d'un a La régente elle-même, aussi ambitieuse qu'inh à gouverner, était subjuguée par le P. Jean-Éber Neidhard [1], Jésuite allemand, son confesseur. M Anne le nomma grand-inquisiteur, lui donna au conseil, et lui confia la direction des affaire fierté castillane supporta avec peine l'arrogance parvenu étranger, qui se brouilla avec don d'Autriche, frère naturel du roi, mais son aî

[1] Les écrivains français ont changé son nom en Nitard.

us de trente ans, et aspirant à la régence. Le Jésuite l'attaqua comme hérétique, et cette imprudence devint la cause de sa propre perte. Sous l'administration de la reine furent conclus, en 1668, le traité de Lisbonne, par lequel les Espagnols reconnurent l'indépendance du Portugal, et celui d'Aix-la-Chapelle, qui leur coûta une douzaine de villes les plus importantes des Pays-Bas, situées sur les frontières de France; ce traité termina la guerre de dévolution par laquelle Louis XIV avait fait valoir un prétendu droit que le second mariage de Philippe IV avait donné (disait-il) à la sœur de Charles II sur la totalité des Pays-Bas. Le grand-inquisiteur éprouva l'effet de ce penchant qu'ont tous les peuples d'attribuer à ceux qui exercent le pouvoir toutes les calamités qui affligent les états. L'Espagne devait la malheureuse issue de la guerre de Portugal et de celle de France à la décadence où la monarchie était tombée; mais, aux yeux du public, la mauvaise administration du Jésuite en fut cause. Ces préventions populaires furent habilement entretenues par don Juan. Ses intrigues n'échappèrent pas au Père Neidhard. Don Joseph Malladas, un des confidens du prince, fut arrêté et exécuté. Don Bernard Patiño, frère de son premier secrétaire, fut également arrêté, et un détachement de troupes fut envoyé à Consuegra, où don Juan avait été exilé, pour se saisir de cet hérétique, dévolu au tribunal de l'inquisition. Le prince échappa à ce danger, et se rendit en Aragon; il y réunit 700 hommes, à la tête desquels il marcha en Castille, et

Traités d'Aix-la-Chapelle et de Lisbonne, 1668.

Disgrâce du P. Neidhard.

exigea de la reine régente le renvoi de son confess
Marie-Anne ayant ordonné de mettre Madrid en
de défense, la populace se mutina et exigea le dé
du Jésuite. La reine plaignit son infortune d'être
cée de se séparer d'un bon prêtre, son confess
mais le peuple fut insensible à ses pleurs; il fallut
sa volonté. Par l'intervention du nonce du pape, N
hard obtint de pouvoir tranquillement quitter
drid. En février 1669, il se retira à Rome, où sa
tresse voulut l'envoyer comme ambassadeur. I
Neidhard, avec un désintéressement noble, dé
qu'il voulait quitter l'Espagne pauvre comme il y
arrivé, et refusa l'ambassade; il parvint par la s
la dignité de cardinal. Don Juan n'atteignit ce
dant pas son but; la reine ne lui donna aucune
dans le gouvernement, et il continua ses intrigue
guerre civile allait éclater, lorsque le nonce né
un accommodement. Le prince fut nommé vic
général dans l'Aragon et les royaumes dépenda
la monarchie aragonaise; il se fixa à Saragosse.

Il fallait à Marie-Anne un favori; elle ne tard
à le trouver dans un jeune homme de basse ex
tion, mais d'une belle figure, instruit et de mar
agréables, avec cela souple, vain et présompt
Une des dames de la reine, qu'il avait épousé
présenta à sa maîtresse. La régente, qui n'avait
trente-quatre ans, s'attacha à don Fernando V
zuela (c'était le nom du favori) d'une manière q
tort à sa réputation.

Guerre de France, 1672. La régente conclut, le 17 décembre 1671, cet

ance[1] avec les États-généraux qui avait pour but de préserver la république des Pays-Bas contre l'ambition de Louis XIV, et qui entraîna l'Espagne, en 1671, dans une nouvelle guerre avec la France.

Le 6 novembre 1675, Charles II acheva sa quatorzième année, et fut déclaré majeur; mais, comme la reine-mère et son favori craignaient l'attachement du jeune monarque pour son oncle, ils le tinrent dans une espèce de prison au vieux palais. Valenzuela tâcha de se concilier la faveur du peuple, en lui procurant l'abondance des vivres et en l'amusant par des comédies dont il était lui-même l'auteur, et qu'il faisait représenter gratis. Cependant, dans la nuit du 11 janvier 1677, Charles II échappa à leur surveillance, et se retira à Buenretiro. Dès qu'il se sentit libre, il appela à la cour don Juan comme premier ministre, et fit enfermer la reine-mère dans un couvent à Tolède; Valenzuela fut déporté aux îles Philippines. Majorité de Charles II, 1675.

Don Juan d'Autriche, déclaré premier ministre, fut pendant deux ans à la tête du gouvernement; il s'était fait une réputation comme militaire, il se montra faible administrateur, ne connaissant d'autres moyens de relever les finances du royaume que de vendre les charges, les dignités, les vice-royautés: il mourut le 17 septembre 1679, chargé de la haine de cette même nation dont il avait été l'idole. Sous son administration, l'Espagne perdit, par la paix de Nimègue de 1678, la Franche-Comté, Valenciennes, Ministère de don Juan d'Autriche. Paix de Nimègue, 1678.

[1] Voy. vol. XXVIII, p. 135.

Bouchain, Cambray, Aire, S. Omer, Ypres, Warwick, Warneton, Poperingue, Bailleul, Cassel, Bavai, Maubeuge. Ainsi chaque traité dépouillait l'Espagne d'une partie de l'ancien héritage de Bourgogne. Don Juan négocia ensuite le mariage du roi avec Marie-Louise, mademoiselle d'Orléans, nièce de Louis XIV : il espérait diminuer ainsi l'influence de la reine-mère qui, de son couvent de Tolède, continuait d'intriguer contre lui. Le mariage se fit, mais seulement après la mort de don Juan. Cette mort lui sauva, à ce qu'il paraît, une disgrâce; car le jeune roi, incapable de se conduire lui-même, était fatigué de l'empire qu'on prétendait exercer sur lui. Avec don Juan expira, ont dit plusieurs historiens, le génie de la dynastie autrichienne en Espagne. La reine-mère fut rappelée de son couvent, mais elle n'eut pas le talent de se ressaisir d'abord du timon des affaires. Le faible roi devint la proie d'une cabale composée de son confesseur, de la duchesse de Torrenueva, camerera-mayor de la jeune reine, qui n'avait d'autre mérite que son aveugle haine pour la France, et de Jérôme d'Eguya qui, ayant persuadé le roi de ne pas nommer de premier ministre, en exerça les fonctions sans en prendre le titre. Cette tâche était bien au-dessus de ses forces; l'Espagne cessa d'avoir un gouvernement; celui qui existait sous ce nom perdit son centre d'union; toutes les branches de l'administration tombèrent dans un désordre affreux; aucune affaire ne se termina.

Ministère du [illegible] Le prêtre Eguya sentit lui-même son incapacité.

d'ailleurs les plaintes des sujets et des ministres l'en avertirent. Il engagea le roi à appeler à son secours un des plus grands seigneurs espagnols, Antoine-Jean duc de Medina-Celi, doux et conciliant, paresseux et manquant d'expérience. Eguya se trompa dans l'espoir de gouverner un tel ministre. Médina-Celi se déchargea de tout le poids de l'administration, non sur un aide aussi incapable que lui-même, mais sur des comités ou jontes qu'il établissait pour chaque affaire : malheureusement il se trompa souvent dans le choix des membres. Ce fut ainsi qu'il nomma un comité de finances ridiculement composé qui, croyant qu'une grande monarchie était régie par des projets, accueillit toutes les idées dont la fausseté avait été démontrée par l'expérience d'autres pays, et ruina non-seulement les finances de l'état, mais aussi la fortune des particuliers. La disette et la misère publique furent les conséquences d'une administration si novice. Pendant que le peuple souffrait et que le roi tombait dans une profonde mélancolie qui approchait de la folie et dont ne put le tirer la passion que lui avait inspirée sa jeune et gracieuse épouse, la cour fut déchirée par des factions qui se disputaient la possession d'un roi absolument nul. La reine-mère et la jeune reine étaient à la tête des deux principales factions : l'une trouvait auprès de Charles II un allié dans son ressentiment contre la France, l'autre dans son amour pour une épouse. Ces deux passions se combattaient dans le cœur du mélancolique fantôme de souverain. Au milieu de ces deux femmes se trouvait le prêtre Eguya

duc de Medina-Celi.

Factions de la cour.

qui d'abord cabala avec le confesseur et la duchesse de Torrenueva contre le duc de Medina-Celi et ensuite avec celui-ci contre le confesseur et l'impérieuse duchesse qui furent disgraciés. Bientôt après les intrigues de la reine douairière et les représentations de la noblesse firent renvoyer l'incapable Medina-Celi.

Ministère d'Oropeza.

Émanuel-Joachim Alvarès de Tolède, comte d'Oropeza, le remplaça; ce ministre à talent fit de sages ordonnances pour détruire le mal que la charlatanerie des jontes de Medina-Celi avait fait au royaume; il rendit aux monnaies leur juste valeur, supprima beaucoup d'offices inutiles, réforma nombre d'abus; mais que peuvent des ordonnances et quelques améliorations partielles dans un pays où le système financier est entièrement ruiné et où les premiers principes de l'économie politique sont inconnus? où l'égoïsme et l'avidité ont étouffé tout patriotisme?

Mort de la reine régnante, 1689.

La reine régnante mourut le 12 février 1689, à l'âge de vingt-sept ans. On prétend qu'elle fut empoisonnée par les adhérens de la reine-mère et du parti autrichien. Nous faisons très-peu de fonds sur toutes ces accusations d'empoisonnement si fréquentes [1] et si rarement prouvées. Plusieurs historiens ont accusé de ce crime le comte de Mansfeld, ambassadeur d'Autriche, mais sans preuve; ceux qui disent que le poison fut préparé par la comtesse de Soissons (mère du grand Eugène) peuvent se référer aux faits antérieurs qui tombent à la charge de cette princesse et à sa fuite

[1] « Le peuple n'aime pas les morts naturelles », a dit récemment un avocat célèbre.

précipitée ; mais quand ce fait serait prouvé, de ce que la comtesse était liée avec Mansfeld, il ne s'ensuivrait pas qu'il a eu part au forfait. M. de Louville que nous aurons par la suite occasion de citer, dit : « Il n'est plus douteux aujourd'hui que cette princesse n'ait payé de sa vie l'inutile empire qu'elle avait su prendre sur son époux; » mais comme cet écrivain nous laisse ignorer pourquoi le fait n'est plus douteux de son temps, ou plutôt pourquoi il ne lui paraît pas douteux, son assertion n'a aucun poids. Un fait certain c'est qu'avant la mort de cette jeune princesse on était persuadé à la cour de France qu'elle serait sacrifiée, et qu'on lui envoya un antidote qui arriva trop tard. On a même avancé qu'on avait fait consentir Charles II à un forfait qui le priverait d'une épouse chérie en lui persuadant qu'elle avait fait connaître à Louis XIV l'obstacle qui s'opposait à ce que son royal époux eût jamais de la postérité. Tous ces récits appartiennent aux *ana*.

Marie-Anne, délivrée de sa rivale de puissance, s'occupa sur-le-champ des moyens d'affermir son influence. Oropeza, que le roi aimait, fut renvoyé et remplacé en 1693 par le comte de Melgar qui fut ensuite amiral de Castille, sous le nom de don Juan-Thomas Henriquez de Cabrera duc de Medina del Rio secco. Mais cette princesse ambitieuse se donna bientôt une rivale plus dangereuse en faisant épouser, en 1690, au roi une princesse Palatine de Neubourg qui, comme elle, s'appelait Marie-Anne. Elle était fille de Philippe-Guillaume, premier électeur Pala-

Second mariage du roi, 1690.

tin de la maison de Neubourg, sœur de l'épouse de l'empereur Léopold, et de celle de Pierre, roi de Portugal. Cette princesse n'obtint pas de pouvoir sur le cœur de Charles II, mais elle n'en domina pas moins son esprit ou plutôt la nullité de son esprit. Dans les intrigues qui furent pratiquées bientôt après par rapport à la future succession au trône, elle se fit chef d'un parti opposé à celui de la reine-mère. Cependant les finances de l'état se trouvaient dans une telle décadence que le gouvernement fut obligé d'emprunter de l'argent à 15 pour cent et de vendre les vice-royautés de Mexique et du Pérou. C'était, comme le remarque un historien, donner aux acquéreurs le droit de vexer les peuples pour se rembourser de leurs avances. On vendit jusqu'à la grandesse.

Mort de la reine-mère, 1696.

La reine-mère mourut en 1696. Oropeza fut rappelé à la cour pour partager le pouvoir avec Melgar; mais celui-ci prit bientôt le dessus sur ce ministre. Lui-même vit s'élever des rivaux dans plusieurs grands du royaume dont le plus dangereux par sa naissance, ses dignités et ses talens était le cardinal Louis-Emmanuel de Portocarrero, archevêque de Tolède qui, pendant les quatre dernières années de la vie de Charles II, exerça un pouvoir absolu sur ce prince valétudinaire et absorbé par ses idées mélancoliques.

Influence du cardinal de Portocarrero.

2. *Intrigues pour la future succession au trône.*

Traité de partage de la monarchie espagnole de 1668.

Charles II était un enfant de huit ans, quand ses deux beaux-frères, l'empereur Léopold et Louis XIV, jetèrent déjà un dévolu sur sa succession que la débi-

té de sa santé ne devait pas faire attendre longtemps. Ils se partagèrent toute la monarchie par le traité secret du 19 février 1668[1] : l'Espagne, sans la Navarre et la place de Roses, mais avec les possessions américaines devaient écheoir à l'empereur ; tout le reste de la monarchie former le lot de la France.

Prétendans à la succession future.

Ce traité était oublié lorsqu'après 1692 tout espoir de voir à Charles II naître de la postérité s'évanouit, et que l'état de sa santé ne laissa plus de doute sur la prochaine dissolution de cette frêle machine. Nous avons fait connaître les prétendus droits des principaux aspirans au trône ; nous devons y ajouter deux prétendans d'un ordre secondaire. L'un était Philippe, duc d'Orléans, frère du roi de France, qui faisait valoir les droits de sa mère, l'épouse de Louis XIII, et Victor-Amédée II, duc de Savoie, qui remontait à sa bisaïeule, Catherine, fille de Philippe II. A tous les chagrins dont Charles II était accablé vint se joindre une vive sollicitude pour le sort futur de sa monarchie ; et ce prince, qui n'avait jamais su prendre un parti sur les affaires présentes, voulut être une Providence pour les générations qui viendraient après lui. On n'avait pas besoin de stimuler la seule passion dont il fût encore susceptible, la haine qu'il portait à la France, pour le décider à donner l'exclusion à la postérité de sa sœur ou de sa tante ; mais qui choisira-t-il, du prince électoral de Bavière ou du fils de Léopold? Son épouse, alliée à la maison d'Autriche, plaidait en faveur du fils de sa sœur ; sa

Premier testament de Charles II, 1696.

[1] Voy. vol. XXVIII, p. 122.

mère, Autrichienne par le sang, faisait aussi valoir les droits de sa maison; mais elle préférait sa petite-fille, l'électrice de Bavière et sa descendance, à son gendre l'empereur, et au fils de ceux-ci, cadet de l'électrice. C'était vouloir ce que la justice demandait, en supposant toutefois que la maison de Bourbon fût exclue par la renonciation de Marie-Thérèse. La reine-mère mourut le 16 mai 1696, et depuis ce moment la jeune reine aurait eu beau jeu si les exhortations de la mère avaient pu cesser de retentir dans la conscience du fils. Charles II fit un testament secret en faveur du prince électoral [1].

Négociations des comtes d'Harrach.

Pour faire cesser cette disposition, et pour engager le roi à transporter l'héritage sur l'archiduc Charles, second fils de l'empereur, celui-ci envoya à Madrid un ancien diplomate qui connaissait l'Espagne. Ce fut Ferdinand-Bonaventure comte de Harrach; on lui adjoignit Aloys-Thomas-Raymond, son fils, pour rester comme ambassadeur ordinaire à Madrid, lorsque le père serait parvenu au but de sa mission. Harrach, soutenu par la reine, réussit à faire casser le testament; il lui fut plus difficile d'arracher au roi la

[1] Déclarer le prince électoral héritier de la couronne, c'était à la fois reconnaître le principe de la nullité des renonciations, et vouloir cependant l'opposer aux Bourbons; car la mère du prince électoral avait aussi bien renoncé que celle du Dauphin. C'est peut-être à cause des argumens que Louis XIV pouvait en tirer, qu'on a jeté des doutes sur l'existence de ce premier testament qui n'a jamais été produit au grand jour, parce que personne n'avait intérêt à le rendre public.

promesse d'instituer l'archiduc son héritier; il la donna cependant, mais sous la condition que l'empereur enverrait son fils en Espagne avec 10 à 12,000 hommes pour la défense de la Catalogne contre la France.

Cette condition parut très-onéreuse à Léopold qui n'avait ni troupes, ni argent, et dont la tendresse ne pouvait se séparer d'un fils bien-aimé. D'ailleurs il se présentait une difficulté : comment fera-t-on voyager l'archiduc d'une manière conforme à son rang, sans l'exposer à être arrêté en route, et comment réglera-t-on l'étiquette à l'égard d'un fils de l'empereur? Les tergiversations auxquelles ces questions donnèrent lieu déplurent à Madrid ; elles excitèrent même des soupçons lorsque l'ambassadeur impérial demanda que le gouvernement du duché de Milan fût conféré à l'archiduc.

Le plus grand inconvénient qui résulta de ces longueurs pour la maison d'Autriche, c'est qu'elles donnèrent à Louis XIV le temps de conclure la paix de Ryswick par laquelle Léopold perdit l'appui des puissances maritimes.

Négociations du duc d'Harcourt.

Louis XIV donna à l'ambassadeur qu'il envoya à la cour d'Espagne, l'ordre de contrarier les intrigues du parti autrichien. Ce ministre était le marquis (ensuite duc) d'Harcourt, qui jusqu'alors s'était distingué comme militaire, mais qui dans sa nouvelle carrière montra la prudence consommée d'un négociateur. Sa magnificence, son amabilité contrastaient avec la lézinerie et la roideur du vieux ministre d'Au-

triche et avec la médiocrité de son s. La maison d l'ambassadeur de France devint le centre des plaisi à l'ombre desquels les intrigues marchèrent. D'Har court se rendit agréable au clergé : il gagna aux inté rêts de la France le cardinal de Portocarrero, jalo de l'influence dont jouissait le comte de Melgar; i promit un chapeau de cardinal au capucin Gabri Claus, confesseur de la reine; il se concilia l'affecti de la comtesse de Berlepsch, dame d'honneur d cette princesse qui en voulait à Harrach, parce qu avait essayé de mettre des bornes à sa rapacité. Cet femme intrigante soutenue d'une bande d'Alleman dont elle avait rempli les ministères, faisait vend presque tous les capitaux des rentes espagnoles et en tr'autres un capital de 6,000 ducats de rentes faisan une espèce de caisse fondée pour l'entretien des trou pes. Elle se fit donner 10,000 ducats de rentes sur le fiefs revenus à la couronne à défaut d'hoirs. Un tu multe auquel la disette de vivres servit de prétexte fu cause que tous les partisans de l'Autriche et de la reine, Oropeza et le comte de Melgar, amiral hérédi taire de Castille, furent éloignés et qu'on envoya à Milan les troupes étrangères qui étaient sous le com mandement du prince George de Darmstadt, gouver neur de la Catalogne. Effrayé par les menaces dont l'ambassadeur de France accompagna ses négociations, Charles II refusa de donner la déclaration promise en faveur de l'archiduc.

Premier et second traité de partage, de 1698 et 1700.

Pendant que Madrid fut le théâtre de ces brigues, Louis XIV négocia avec Guillaume III le premier

ité de partage du 11 octobre 1698[1], et, après la
ort du prince électoral de Bavière, le second du 13
25 mars 1700[2]. La conclusion de ce traité affecta
ement le malheureux Charles II, tant parce qu'il
rdait le partage de la monarchie comme l'époque
la ruine de l'Espagne, que parce qu'il s'était per-
dé que l'Angleterre et les États-généraux avaient
né les mains au traité par haine pour la religion
holique et pour ruiner le commerce de l'Espagne.
tourment de son esprit agit sur sa santé qui tomba
un état déplorable : on eut recours à des moyens
erstitieux pour chasser le maléfice auquel on at-
buait sa maladie. L'infortuné prince voulut voir les
es de sa famille, il descendit dans le caveau où
t déposés les cercueils. Le cadavre de sa pre-
ère épouse ne présentait presque pas de trace de
ruption ; elle paraissait fraîche et vivante ; fait qui
fit pour démentir les bruits répandus sur son genre
mort. Son aspect fit frissonner le monarque ; il
ula d'horreur en s'écriant : Je vais la joindre au
el !

Second testament de Charles II, 1698.

Immédiatement après cette scène lugubre Charles II
t un testament en faveur de l'archiduc Charles, ou
moins il donna à la cour de Vienne l'assurance
ce prince serait son successeur. Le comte d'Har-
ourt, d'après l'avis des partisans de la France, quitta
adrid le 20 mai 1700 pour prendre le commande-
ent d'une armée rassemblée sur la frontière, lais-
nt à M. de Blécourt et à ses amis le soin de faire

[1] Voy. vol. XXVIII, p. 303. [2] Voy. *ibid.* p. 305.

changer de résolution au roi. Le cardinal de Port carrero alarma la conscience de Charles en lui rep sentant l'institution d'un héritier autre qu'un prin français comme un acte d'iniquité dont il serait re ponsable sans pouvoir sauver la monarchie d'un d membrement. Dans le trouble où le mit le comb d'intrigues que se livraient les deux partis, le ma heureux Charles II consulta des théologiens et juriseconsultes espagnols. Enfin il dépêcha secrètem auprès du pape Innocent XII son premier chamb lan de la chambre, le duc d'Uzeda [1], pour prier souverain pontife de guider sa conscience. Le pa ayant délibéré avec les cardinaux Spinola, Spada Albano, dont le dernier lui succéda bientôt ap sous le nom de Clément XI, décida que la renonci tion de Marie-Thérèse ne pouvant être opposée à enfans, il était juste que le roi d'Espagne nomm héritier un des fils du dauphin. Cette décision ét parfaitement conforme aux principes du droit publi il est probable cependant que la politique y eut qu que part. La prépondérance que la maison d'Autric menaçait de prendre en Italie devait inspirer des a préhensions à la cour de Rome.

Troisième testament de Charles II, 1700.

Enfin, pour prendre une résolution définitiv Charles II porta la chose à son conseil d'état; l'a de la majorité de ce corps [2] conforme à la décision

[1] Jean-François da Cunha, duc d'Uzeda, par son mariage a l'héritière de ce duché.

[2] Six voix contre deux : celles-ci furent celles des comtes Fuensalida et de Frigiliana (qui fut ensuite comte d'Aguilar).

ppe, fut annoncé au roi par le cardinal Portocarrero ui le pressa de ne pas compromettre son salut en ourant sans avoir disposé de sa couronne. Charles II ta, en présence du cardinal et d'Arias, président conseil de Castille, à Ubilla, secrétaire du despho, un testament qu'il signa le 2 octobre 1700 et r lequel en vertu des motifs et avec les modificas que nous avons rapportés [1], il déclara Philippe, d'Anjou, second fils du dauphin, héritier de te la monarchie espagnole. Deux jours après, rles II fit un codicille contenant quelques disitions particulières.

Un mois après, le 3 novembre 1700, Charles II urut, âgé de trente-neuf ans. Mort de Charles II, 3 novembre 1700.

Terminons le règne de Charles II par le tableau de spagne à l'époque de sa mort, tracé d'après les nod'un contemporain [2]. Tableau de l'Espagne à cette époque.

La monarchie espagnole offrait alors le tableau ne triste décadence. Le respect pour les rangs et r l'autorité y subsistait pourtant dans tous les ests, et ce fut ce qui la sauva; mais le principe d'action nquait de toutes parts, parce que, depuis la mort Philippe II, les grands d'Espagne, dont le pouvoir it été plus comprimé que balancé par la couronne, ient seuls restés forts autour d'un trône toujours cant, quoique toujours occupé. Tel avait été le fruit lheureux de la politique de Charles-Quint. Ce nce prétendit mettre tous les ordres en équilibre, les tenant tous à ses pieds......... Quel fardeau

[1] Voy. vol. XXVIII, p. 306. [2] LOUVILLE.

et quel spectacle que l'héritage de Charles-Quint
1700 ! Point d'armée, ni d'argent, point de justi
point de police, point de libertés et point de fr
Dans les colonies, des vice-rois; dans la métrop
des capitaines généraux, sans cesse renouvelés, j
recherchés, ni contenus; au centre, une quantit
sénats qui, sous les dénominations pompeuses de c
seils de Castille ou de justice, d'Aragon, d'Italie,
Flandre, des Indes, des ordres, des finances et d
guerre, n'offraient d'ailleurs aucune autre gara
que la volonté royale, et pouvaient sur toutes ch
répondre aux peuples : Le roi le veut ainsi; a
même qu'émancipés par un long usage des usur
tions, ils disaient souvent au roi : On reçoit vos ord
mais on surseoit à leur exécution (y no se cumpl
véritable oligarchie composée de gens unis par l'
gueil, divisés par l'ambition et endormis par la p
resse; voilà pour le gouvernement. Un palais sil
cieux, asservi au nom de l'étiquette par des comm
saux et par la reine qui le remplissaient de leurs i
trigues; voilà pour la cour. Enfin un épiscopat t
riche et trop dépendant de Rome; une inquisition r
doutable, toujours en guerre au dehors avec le pap
au dedans avec les sujets, et des milliers de moin
souvent hommes de talens et de mérite, mais la pl
part opposés entre eux d'un ordre à l'autre, ou mê
de couvent à couvent. Tel était en peu de mots l'e
semble de l'Espagne sous le règne de Charles II. »

Voici quelques détails pour servir de comment
à ce que dit Louville. Les forces de terre de to

la monarchie espagnole, en 1700, étaient de 20,000 hommes; la marine se composait de treize galères. Le roi n'avait dans son palais, pour gardes, qu'un amas de savetiers et autres bas artisans de Madrid, rendus à leurs professions toutes les fois qu'ils n'étaient pas employés et sous les armes, divisés en trois bandes, la flamande, l'espagnole et la tudesque, en mémoire de la possession des Espagnes, des Pays-Bas et de l'Empire.

L'autorité royale, quoique reconnue sacrée, était souvent outragée, faute de moyens de se faire craindre, et les lois semblaient abolies par l'impunité, les églises et les maisons des grands servant d'asile pour tous les crimes. Au moindre renchérissement du pain, il n'y avait plus de sûreté pour les ministres, ni pour personne. Tout le monde était armé dans Madrid, excepté le roi. Il n'y avait pas d'homme un peu riche qui n'eût au moins cent coupe-jarrets à sa solde. Depuis son second mariage, Charles II et son épouse ne pouvaient se montrer dans les rues sans être accablés des plus sales injures.

Le peu de soldats qui restaient, étaient vêtus de haillons, sans solde, sans pain, tandis que les officiers venaient dépenser en débauches à Madrid des appointemens dont ils avaient trafiqué avec les bureaux. Quant aux généraux, il n'y avait de noble en eux que la naissance ou seulement le rang. Avides d'emplois, sitôt qu'ils en avaient obtenu d'importans, ils ne demandaient plus que de ne les pas remplir.

Littérature espagnole du dix-septième siècle.

Nous avons, dans les livres précédens, p
l'origine de la littérature classique des Espagno
progrès ont été si prompts, que nous n'avon
comme pour la littérature des autres nations
une ligne de séparation entre l'époque où ce p
tionnement a commencé et celle où il est parv
son dernier point. Mais, s'il a été prompt, en
che, il a été de courte durée : arrivée à son lust
littérature espagnole s'est subitement arrêtée ; e
pas été stationnaire ; elle s'est pour ainsi dire éc
et nous n'avons plus que peu de coups de cra
ajouter à notre tableau pour finir l'histoire d
époque classique.

Quevedo.

François de Quevedo Villegas, que nous
vons pas passer sous silence, né en 1580, était à
théologien, jurisconsulte, médecin et homme d
Impliqué, en 1620, dans un procès pour crin
tat, traîné de prison en prison, tour à tour ra
la cour et exilé, il mourut enfin dans la disgrâ
1645. Le nombre des ouvrages de Quevedo est
dérable. Il a publié sous le nom d'œuvres du
lier de la Torre, et sous son propre nom, be
de poésies de tous les genres, particulièrem
genres satirique et comique, pleines d'esprit
sentimens élevés, et prouvant un grand tale
prose, il a écrit entre autres des Visions et le
burlesque du grand Taroño ou de don Pablo
de filoux.

Villegas.

Estevan Manuel de Villegas, d'une autre
que le précédent, naquit en 1595, à Naxera,

eille Castille, et mourut en 1669. C'est l'Anacréon la littérature espagnole : car il n'a composé que des ansons amoureuses (*Amatorias* ou *Eroticas*). Il a sayé d'imiter en espagnol les mètres grecs, même iexamètre et le pentamètre ou le rhythme élégiaque es anciens.

Juan de Janregui ou *Xanregui*, d'une famille noble, appartient aux bons peintres d'Espagne : il avait ppris l'art de la peinture pendant son séjour en Italie. Sa traduction de l'Aminte du Tasse est estimée par ses compatriotes à l'égal d'un ouvrage original. Il traduisit aussi Lucain, le poète des rois. Sa mort tombe dans l'année 1650. Janregui.

Un grand seigneur espagnol, un chevalier de la Toison d'or, un vice-roi du Pérou, est regardé comme le dernier poète classique de l'Espagne, c'est *François de Borgia y Esquillache*, mort vers 1658, âgé de quatre-vingts ans. Il a fait des sonnets, des épîtres, des contes, des romans et des chansons, ainsi qu'une épopée, la Conquête de Naples, qui n'est pas comptée parmi ses meilleures productions, auxquelles appartiennent surtout ses romances lyriques. Tout ce qui est sorti de sa plume est correct et élégant. Borgia.

Le théâtre espagnol atteignit dans cette période, par Calderon, le dernier point de sa perfection. Avant de parler de ce poète, nous placerons ici quelques observations sur le théâtre espagnol qui nous ont été fournies par le même écrivain étranger auquel dans la période précédente nous avons emprunté des ob- Observations sur le théâtre espagnol.

servations sur la poésie espagnole en général[1].

La lutte mémorable de la chevalerie chrétienne, contre les Infidèles, cette époque héroïque de l'histoire d'Espagne, qui se termina par le triomphe de la Croix, exalta l'imagination des habitans de la presqu'île jusqu'à l'enthousiasme et imprima au caractère espagnol cette fierté qui se manifeste dans toutes les situations où ils se trouvent et dans toutes les actions de leur vie. Elle devint en particulier l'âme de leur théâtre. La lutte prolongée pendant des siècles avait eu pour objet tout ce qu'ils ont eu de plus précieux, leur Dieu et leur foi, leur patrie et leur roi, leurs épouses et leur honneur : elle devint pour eux une école d'héroïsme, de sentimens religieux, de mœurs et d'une noble fierté nationales. La religion pour laquelle l'Espagnol avait si souvent versé son sang, acquit à ses yeux un prix analogue aux efforts qu'elle lui avait coûtés, il la chérit avec toute l'ardeur de son âme; défendue comme la plus précieuse partie de son patrimoine, elle est devenue pour lui la possession qui seule peut rendre la vie désirable.

La plupart des productions poétiques des Espagnols sont pénétrées de ce sentiment d'une haute dévotion qui fait la base de leur caractère national; mais il domine particulièrement dans les compositions du genre dramatique et constitue la différence essentielle entre le théâtre espagnol et celui de toutes les autres nations. C'est lui qui préside au choix de la fable qui est communément empruntée de la religion; le ton

[1] Voy. vol. XVIII, p. 64.

yrique qui y règne n'a pas d'autre source, et si cet élan poétique dégénère souvent en pathos et en déclamation, cela vient sans doute de l'influence qu'ont exercée sur la civilisation des Espagnols leurs voisins, les Arabes, aux yeux desquels quatre qualités cardinales constituent le grand homme, savoir la bravoure, la magnanimité, la générosité et le don de la parole. Tous les héros du théâtre espagnol en sont éminemment doués, mais il n'est pas toujours donné à l'homme de se tenir en-deçà des limites qui séparent l'éloquence de la déclamation, la simplicité affectueuse du pathos déclamatoire, et les poètes espagnols souvent ne sont pas en garde contre ces extrêmes.

L'amour de la patrie et de la religion, une grande susceptibilité, résultat de l'exaltation du sentiment d'honneur, une fable originale, une action compliquée avec beaucoup d'art, une diction hardie, pompeuse, riche en images, un coloris tout-à-fait romantique; tels sont les caractères de la poésie dramatique des Espagnols.

Leur drame comique n'est ni une comédie dans le sens français du mot, ni une tragédie : on peut l'appeler une *nouvelle dramatique*, sans division régulière en actes et en scènes, sans unité d'action; le dialogue en est la partie principale.

La comédie est ou profane ou religieuse. Une intrigue compliquée, une aventure extraordinaire constituent le fond de la première. La fable est-elle empruntée de l'histoire, la comédie est nommée *héroïque;* l'intrigue peint-elle les mœurs de la haute classe de la

société, le drame est nommé comédie à manteau et à épée (*comedia de capa y espada*). Une intrigue amoureuse en fait le principal intérêt, mais il faut que cette intrigue soit bien romanesque et produise beaucoup d'imbroglio.

Le théâtre espagnol est très-riche en comédies religieuses. Il y en a de deux classes : la fable de l'une est empruntée de la légende, l'autre s'occupe exclusivement du mystère de l'incarnation. Les pièces de ce genre sont nommées *autos* (actes) *sacramentales*. De toutes les pièces de ce genre qui se sont conservées, aucune ne paraît antérieure au temps de Lope de Vega.

On donne, ou anciennement on donnait à la suite des grandes comédies, de petites pièces nommées *loas*, et entre celles-ci et les comédies, des *entremeses* qui, mêlées de musique et de danse, étaient appelées *saynetas*. Elles sont souvent du genre purement lyrique.

Calderon de la Barca. *Pierre Calderon de la Barca*, le plus grand des poètes dramatiques espagnols, naquit le 1er janvier 1601, d'une famille noble. Parvenu à l'âge de l'adolescence, il servit sa patrie dans les guerres de Flandre et d'Italie. En 1636, Philippe IV l'appela à sa cour, lui donna l'ordre de S. Jacques et lui conféra d'autres honneurs. A l'âge de cinquante-deux ans il prit les ordres sacrés et remplit plusieurs fonctions ecclésiastiques jusqu'à sa mort qui arriva en 1687. Il fut contemporain du grand Corneille et l'on a anciennement disputé sur la question de savoir qui des deux,

ans le sujet d'Héraclius qu'ils ont traité l'un et l'autre, été l'original. Il est certain que la tragédie de Corneille est postérieure de vingt ans à celle de l'Espagnol, et que dans la pièce de Calderon se trouve le fonds de l'idée exprimée dans ces vers admirables de Corneille :

O malheureux Phocas! ô trop heureux Maurice!
Tu retrouves un fils pour mourir après toi;
Je n'en puis trouver un pour régner après moi.

Les comédies de Calderon reconnues authentiques (car on lui en a attribué plusieurs qui ne lui appartiennent pas) sont au nombre de cent onze; ses actes sacramentaux qui de son temps étaient principalement admirés se montent à soixante-douze, ses saynetas à cent.

Au jugement des admirateurs de la poésie romantique, personne n'est comparable à Calderon. Son imagination sublime, sa profonde piété, sa diction majestueuse ne se trouvent pas ailleurs. Personne jamais n'a su peindre l'amour avec cette vérité, cette chaleur, cette délicatesse de sentimens. Les situations qu'il amène, les intrigues qu'il noue, sont admirables et inimitables. Les pièces bibliques ou prises de la légende sont les plus parfaites. Si on peut lui reprocher un défaut, c'est que quelquefois le langage y est un peu ampoulé.

Ses portraits manquent de vérité, disent les classisiques; ses caractères sont fantastiques. Il peint sa nation comme si elle n'était composée que d'êtres extravagans et de chevaliers errans; il montre toutefois

beaucoup d'esprit et d'invention, et son style est toujours clair et élégant. Calderon, dit feu Suard[1], se fût placé peut-être au premier rang des maîtres de la scène, s'il eût pu assujétir son imagination brillante aux principes du goût et du bon sens. Il n'y a dans ses pièces ni unité, ni convenances. C'est la nature abandonnée à elle-même; ce sont des romans sans vraisemblance, des figures outrées, des saillies bizarres, toutes les extravagances d'un théâtre grossier et barbare, avec des situations neuves et intéressantes, des traits brillans, quelquefois sublimes, un fracas d'action qui ne permet pas à l'attention de se distraire, et dans l'intrigue un merveilleux qui plaît encore lorsqu'il n'attache pas.

L'historien Solis.

L'Espagne produisit dans le dix-septième siècle un chef-d'œuvre historique, c'est la Conquête du Mexique, par *Antonio de Solis y Ribadeneyra*. L'auteur, né à Placentia en 1610, mort en 1686, fut l'ami de Calderon, et a écrit les loas pour plusieurs pièces de ce poète; il est lui-même auteur de neuf comédies, plus régulières que celles de Calderon, mais que les Espagnols leur trouvent bien inférieures. Il doit sa grande célébrité à son ouvrage historique que sa place d'archichronographe des Indes l'a engagé à écrire. Pourvu d'excellens matériaux, zélé patriote, mais grand ami de la vérité, possédant au plus haut degré le talent historique, auquel son talent poétique prête plutôt secours que de lui être nuisible, il a enrichi sa langue d'un véritable chef-d'œuvre.

[1] Biographie universelle.

SECTION III.

Règne de Philippe V, 1700 *jusqu'en* 1714.

Avec Charles II la dynastie autrichienne en Espagne expira, et celle de Bourbon monta sur le trône, conformément aux dispositions du testament du dernier roi. Ce testament cependant ne pouvait ni donner à la maison de France des droits qu'elle ne tiendrait pas de la loi fondamentale, ni lui enlever ceux qu'elle devait à sa naissance. C'est une étrange jurisprudence que celle qui accorde aux souverains le droit de disposer de leur trône comme d'un patrimoine, et de leur nation comme d'un troupeau [1]. La couronne d'Espagne appartenait de droit au dauphin, fils de Louis XIV; mais comme le salut de l'Espagne et la tranquillité de l'Europe exigeaient que les deux monarchies française et espagnole ne fussent pas réunies sous le même sceptre, et que cependant aucune loi n'en avait ordonné la séparation, ce cas n'ayant pas été prévu, on peut accorder à Charles II le droit de s'ériger en organe de son peuple, et de prononcer

Examen de la légalité du testament de Charles II.

[1] Nous sommes toujours étonnés de l'importance que tous les écrivains français, à notre connaissance, attachent au testament de Charles II, comme s'il avait pu donner à la maison de Bourbon le moindre droit qu'elle ne tenait pas de la loi fondamentale d'Espagne. Le testament de Charles II, s'il fut autre chose qu'une déclaration faite au nom du peuple et de la loi, était un acte révoltant de despotisme.

l'exclusion du dauphin et de son fils aîné, pour décerner la succession au second, et, à son défaut, au troisième. En substituant à ces princes l'archiduc d'Autriche, le testateur se conforma également au droit public; mais de quelle autorité donna-t-il l'exclusion à la maison d'Orléans pour substituer à la maison d'Autriche celle de Savoie, dont les prétentions devaient être rangées à la suite de celles du frère de Louis XIV?

Le testament recommanda au souverain immédiat d'épouser une des archiduchesses, filles de Léopold Ier: les circonstances ne permirent pas de penser à ce mariage qui aurait pu être convenable. Il établit, pour le cas d'absence ou de minorité du futur roi, un conseil de régence composé du cardinal Portocarrero, de don Balthasar de Mendoza, inquisiteur général, de don Manuel Arias et du duc de Montalto, présidens des conseils de Castille et d'Aragon, enfin des comtes Benavente et Frigiliana, comme représentans des grandesses et du conseil d'état.

Philippe, duc d'Anjou, est proclamé roi d'Espagne.

Le dauphin de France ayant renoncé pour lui et le duc de Bourgogne, son fils aîné, aux droits que leur naissance leur donnait au trône d'Espagne, Louis XIV accepta pour les autres fils du dauphin le testament de Charles II, et Philippe, duc d'Anjou, âgé de dix-sept ans, fut proclamé roi d'Espagne, le 16 novembre 1700, à Versailles, et le 24, à Madrid.

Le 1 janvier 1701, Philippe V prit congé de sa famille qui l'avait accompagné à Sceaux, et ce fut alors que Louis XIV prononça ces mots que la malveillance

a si souvent reprochés : Dorénavant il n'y aura s de Pyrénées. Les ducs de Bourgogne et de Berry ent le voyage avec leur royal frère jusqu'à l'île des sans. Une centaine de Français suivirent le roi à drid, Henri duc d'Harcourt [1], Charles-Auguste llouville, marquis de Louville, le comte d'Ayen qui depuis duc de Noailles et avait épousé une nièce de dame de Maintenon, M. de Montviel et de Valouse, P. d'Aubenton, Jésuite, confesseur du jeune roi.

Le duc de Beauvilliers avait remis à Louville qui vait servir comme de mentor au roi, une instruc- n sur sa conduite. Nous allons en extraire quelques ints qui nous paraissent importans pour l'histoire a caractéristiques. Instructions remises au marquis de Louville.

« Rétablir par le moyen des séminaires le clergé Espagne qui n'est pas sur un bon pied ; n'en pas onfier la direction aux Jésuites, au moins de long- emps, par égard pour les Dominicains. »

« Empêcher de tout son pouvoir les progrès du nsénisme. »

« Il ne faut pas que le roi paraisse blessé des su- erstitions qu'il verra en grand nombre ; mais il ne ut pas non plus qu'il s'y laisse enchaîner. »

« Agir avec grande retenue sur tout ce qui regarde inquisition si révérée en Espagne, tâcher seulement 'en adoucir les excès. »

« Ne pas souffrir que son confesseur se mêle des ffaires temporelles, mais n'avoir pas d'autre confes- eur qu'un Jésuite. »

[1] Celui dont il a été question p. 29.

« Prévenir l'augmentation de l'aut rité du pape dont le pouvoir est déjà trop grand en Espagne. »

« Conserver la paix pour rétablir la monarchie. »

« Ne point faire de mal positif pour qu'il en résulte un bien, et ne pas entreprendre certains biens quand cette entreprise pourrait produire de grands maux. »

« Traiter poliment la reine douairière, mais la renvoyer au plutôt de Madrid. La laisser dans une province du royaume, préférablement à l'envoyer ailleurs. Ne jamais souffrir qu'elle aille ni dans les Pays-Bas, ni à Milan, ni à Naples, et quelque part qu'elle soit lui donner un conseil bien sûr. Ne s'aviser jamais de l'aimer ni de l'épouser, et se défier de ceux qui auraient des liaisons avec elle. »

« N'épouser jamais de princesse autrichienne. »

« Exciter le roi à la libéralité qui n'est pas vertu. »

Entrée de Philippe V à Madrid, le 21 février 1701.

Le 18 février 1701, Philippe V arriva à Buen-Retiro; le 21 [1], il fit son entrée à Madrid. Cette ville était livrée aux plus grands désordres auxquels la police ne pouvait remédier. Les maisons des grands aussi bien que les églises, servaient d'asile à tous les criminels. Sur 150,000 habitans, on en comptait plus de 60,000 armés, presque tous domestiques ou gens sans aveu, vagabonds, mendians, prêts à se révolter pour la plus légère raison. La reine douairière avait eu ordre de quitter cette ville avant l'arrivée

[1] C'était un vendredi : aussi le peuple remarqua-t-il un grand nombre d'accidens malheureux qui arrivèrent.

du nouveau roi et de se retirer à Tolède. Elle s'était attiré ce désagrément parce qu'elle ne cessait de cabaler avec les partisans de la maison d'Autriche. Philippe V fut reçu avec un enthousiasme général. Sa figure noble et imposante lui concilia tous les cœurs; il montra dans ces premiers momens les vertus et les défauts d'un prince qui avait été élevé dans la plus grande obéissance comme étant destiné à vivre dans la dépendance d'un frère aîné dans lequel l'éducation n'avait pas encore dompté cette vivacité, cette opiniâtreté et cet emportement qui se changèrent ensuite en autant de vertus opposées. Philippe était religieux, docile, humble et timide; sa jeunesse n'avait pas connu le poison de la corruption; tout son extérieur portait l'empreinte de la décence; il était silencieux et embarrassé dans le monde. Incapable de prendre une résolution; il était pénétré du plus profond respect pour son aïeul et déférait à tous ses ordres. Il établit pour le gouvernement un conseil suprême ou petit *despacho* composé du cardinal Portocarrero, du duc d'Harcourt et de don Manuel Arias, président de Castille; mais dans l'intérieur, le marquis de Louville que depuis l'âge de sept ans il avait eu pour gentilhomme de sa manche, eut le plus d'influence sur Philippe. Ce prince confirma à l'électeur de Bavière le gouvernement général des Pays-Bas; il conserva au prince de Vaudemont le gouvernement du Milanais, mais il retira au prince de Darmstadt la vice-royauté de la Catalogne. Il fut proclamé sans difficulté dans toutes les parties de la monarchie d'Es-

pagne, à Milan, Naples, Palerme et Cagliari, et d
les Indes, et reconnu par toutes les puissances étra
gères, à l'exception de l'empereur. Son plus proch
voisin, le roi de Portugal, conclut avec lui, le 1
juin 1701, à Lisbonne, une alliance défensive p
laquelle il se chargea de la garantie du testament
Charles II [1].

Commencement de la guerre avec la maison d'Autriche.

La nouvelle de ce testament avait extraordinair
ment surpris la cour de Vienne qui, pleine de con
fiance en la force du parti de la reine d'Espagne,
connaissant l'attachement du roi pour sa maison, n
doutait pas qu'il n'eût disposé de sa couronne en fa
veur de l'archiduc Charles. On eut de la peine à conte
nir la fureur des bons [2] habitans de la capitale de l'Au
triche qui crurent leur maître baffoué par la France
Ses ministres, ayant le vieux comte de Harrach à leur
tête, ne purent éviter le soupçon de trahison qu'e
conseillant à Léopold les mesures les plus rigoureuse
Le roi des Romains, d'un caractère véhément, man
qua d'insulter le marquis de Villars, ambassadeur de
Louis XIV, et un peu fanfaron, malgré son mérite.
Le timide Léopold résolut la guerre. Il envoya des
commissaires en Italie pour prendre possession du
Milanais et du royaume de Naples comme fiefs de

[1] Voy. vol. XXVIII, p. 314.

[2] Cet adjectif n'est pas placé ici comme remplissage; l'auteur l'a choisi pour exprimer l'effet qu'a produit sur lui le caractère de Viennois d'aujourd'hui. Il doute que dans quelqu'autre grand ville que ce soit, on trouve une pareille bonhomie dans les bass classes. Ce peuple est en même temps le plus gai de l'Allemagne.

Empire devenus vacans, mais ses agens ne furent as reçus à Milan, et un de ceux qu'il avait envoyés Naples fut arrêté et décapité comme perturbateur u repos public. Les plaintes qu'il porta aux diffé-ntes cours contre la conduite injuste de la France rent approuvées par tous les ennemis de cette puis-nce; mais n'excitèrent pas de vengeur. Les puis-nces maritimes voulaient la guerre, mais étaient npêchées de se déclarer.

Guerre générale pour la succession d'Espagne.

Peut-être la succession de Philippe V n'aurait pas é contestée, sans les imprudences que nous avons vu ommettre à Louis XIV [1], et qui décidèrent l'Angle-rre et les Provinces-unies et ensuite la plus grande rtie de l'Europe, à s'unir contre la France et l'Es-agne.

Orry, ministre des finances d'Espagne.

On a vu par le tableau précédent dans quel triste at se trouvaient les finances d'Espagne. Le cardinal rtocarrero n'avait pas les talens d'un administra-ur. Arias, son collègue, nommé à l'archevêché de olède, visant à la place de grand inquisiteur et à la gnité de cardinal, était absorbé par les projets de n ambition. Comme tout ce qui se faisait en Espa-ne à cette époque était prescrit à Paris et que vrai-ent le ministère français régnait à Madrid, le mar-quis de Louville demanda qu'on envoyât dans ce pays n financier très-fort, un homme de génie, pour opé-rer une régénération, qu'aucun indigène n'était capa-ble d'exécuter : on envoya Philibert Orry, qui fut par la uite comte de Vignory et, de 1730 à 1745, contrôleur-

[1] Voy. vol. XXVIII, p. 317.

général des finances de France, administrateur hab
intelligent, laborieux, fécond en moyens et en r
sources, selon les uns ; homme sans génie, selon d'
tres, servile en présence de ses supérieurs, hautai
impérieux envers les autres, sans aucun usage
monde. Orry trouvant les finances dans un déso
extrême, prépara de grandes réformes qui, sans do
étaient nécessaires ; il voulut mettre l'administra
sur le pied français ; il voulut exterminer tou
abus ; il était même question de revendiquer à la c
ronne tous les fiefs qu'on lui avait extorqués dan
temps de troubles. C'en était trop pour que la
blesse espagnole le supportât : elle demanda la con
cation des cortès de Castille ; Philippe V l'ajou
après la conclusion de son mariage.

Commencement de la maladie mélancolique de Philippe V.

Philippe V n'avait pas encore été une année en
pagne, et déjà se manifestèrent les symptômes d
maladie vaporeuse qui le tourmenta pendant
rante-cinq ans, et anéantit les bonnes qualités q
nature lui avait départies. Des inquiétudes d'esp
des troubles nerveux, des nuages de tristesse l
taient souvent et son intelligence en paraissait co
voilée. Toute occupation l'ennuya, sa manière d
vre devint irrégulière. Allait-il au conseil, il était
trait et entendait à peine ce qu'on lui disait ; en é
il sorti, il se laissait tomber dans un fauteuil co
accablé d'une fatigue extrême. Quelques mots éc
paient de sa poitrine oppressée, un torrent de la
coulait de ses yeux, sans motif apparent. Il se
gnait de sa solitude, appelait ses frères, regrettai

ceux qui l'avaient vu naître, les plaisirs de son enfance [1].

L'indolence du roi, l'incapacité du cardinal qu'on avait rendu ridicule en le nommant colonel du régiment des gardes, l'insouciance d'Arias et une maladie de langueur dans laquelle tomba le duc d'Harcourt, produisirent une stagnation complète dans le gouvernement. Louis XIV envoya le comte de Marsin, fils de celui qui avait joué un rôle dans la guerre de la Fronde, pour assister Harcourt, et, si c'était le cas, le remplacer. Marsin était bon militaire et honnête homme, mais il manquait de cette espèce d'énergie qu'il aurait fallu pour donner de la vie au conseil de Philippe V, et il se rendit ridicule en Espagne par sa vivacité turbulente et sa loquacité intarissable.

Victor-Amédée, duc de Savoie, était entré dans l'alliance de Louis XIV et de Philippe, parce qu'on lui avait fait espérer que le roi d'Espagne épouserait Marie-Louise, sa seconde fille. Les négociations pour terminer ce mariage durèrent assez long-temps, mais enfin il fut célébré à Turin par procuration le 11 septembre 1701; la princesse avait treize ans et elle paraissait plus jeune encore, parce qu'elle était très-petite; d'ailleurs elle était parfaitement belle et gracieuse; son teint était d'une blancheur éclatante; son esprit précoce; ses manières étaient séduisantes. Elle fut conduite de Gênes à Marseille et de là par terre en Catalogne par la princesse des Ursins, sa camerera mayor. Le jeune roi vint à sa rencontre jusqu'à Fi-

Premier mariage de Philippe V. 1701.

[1] Un tempérament violent paraît avoir été la cause de ce mal.

guicres où le patriarche des Indes bénit le mariage, le 3 octobre 1701.

La princesse des Ursins, camerera mayor de la reine.

Anne-Marie de la Trimouille, fille du duc de Noirmoutier qui joua un rôle dans la Fronde, épousa, fort jeune encore, Adrien-Blaise de Talleyrand, prince de Chalais qui, après un fameux duel qu'il eut contre de la Frette, que Louis XIV ne voulut jamais pardonner, se sauva en Espagne où son épouse le suivit. Le couple se rendit ensuite à Rome, où la princesse de Chalais attacha à son char les cardinaux de Bouillon et de Portocarrero, ambassadeurs de France et d'Espagne. Le prince étant mort en 1670, elle n'eut pendant quelque temps d'autre soutien que ces deux prélats qui, en 1675, lui firent épouser Flavio des Ursins (Orsini), duc de Bracciano et grand d'Espagne. Sa maison à Rome fut alors le rendez-vous de la plus brillante société, et elle vécut dans le luxe et l'opulence. Elle allait souvent à la cour de France, et cultiva l'amitié qui la liait à madame de Maintenon. Après la mort de son époux, en 1698, elle ne se nomma plus que princesse des Ursins, le duché de Bracciano ayant été vendu à un neveu du pape. « C'était une femme, dit S. Simon, plutôt grande que petite, brune, avec des yeux bleus qui disaient sans cesse tout ce qui lui plaisait, avec une taille parfaite, une belle gorge et un visage qui, sans beauté, était charmant; l'air extrêmement noble, quelque chose de majestueux en tout son maintien, et des grâces si naturelles et si continuelles en tout, jusque dans les choses les plus petites et les plus indifférentes, que

n'ai jamais vu personne en approcher, soit dans le ›rps, soit dans l'esprit dont elle avait infiniment et ꞓ toutes les sortes; flatteuse, carressante, insinuante, ıesurée, voulant plaire pour plaire, et avec des harmes dont il n'était pas possible de se défendre, uand elle voulait gagner et séduire; avec cela un air ui, avec de la grandeur, attirait au lieu d'effaroucher; ıne conversation délicieuse, intarissable et d'ailleurs fort amusante par tout ce qu'elle avait vu et connu de pays et de personnes; une voix et un parler extrêmement agréables, avec un air de douceur. Elle avait aussi beaucoup lu, et elle était personne à beaucoup de réflexion. Un grand choix des meilleures compagnies, un grand usage de les tenir, et même une cour, une grande politesse; mais avec une grande distinction, et surtout une grande attention à ne s'avancer qu'avec dignité et discrétion. D'ailleurs la personne du monde la plus propre à l'intrigue, et qui y avait passé sa vie à Rome par son goût; beaucoup d'ambition, mais de ces ambitions vastes, fort au-dessus de son sexe et de l'ambition ordinaire des hommes, et un désir pareil d'être et de gouverner. C'était encore la personne du monde qui avait le plus de finesse dans l'esprit, sans que cela parût jamais, et de combinaisons dans la tête, et qui avait le plus de talens pour connaître son monde et savoir par où le prendre et le mener. La galanterie et l'entêtement de sa personne fut en elle la faiblesse dominante et surnageante à tout, jusque dans sa dernière vieillesse, par conséquent des parures qui ne lui allaient plus, et que,

d'âge en âge, elle poussa toujours plus au-delà du sien; dans le fond haute, fière, allant à ses fins sans trop s'embarrasser des moyens, mais, tant qu'elle pouvait, sous une écorce honnête; naturellement assez bonne et obligeante en général, mais qui ne voulait rien à demi, et que ses amis fussent à elle sans réserve; aussi était-elle ardente et excellente amie, et d'une amitié que le temps et les absences n'affaiblissaient point, et conséquemment cruelle et implacable ennemie, et suivant sa haine jusqu'aux enfers; enfin un tour unique dans sa grâce, son art et sa justesse, et une éloquence simple et naturelle en tout ce qu'elle disait qui gagnait au lieu de rebuter par son arrangement, tellement qu'elle disait tout ce qu'elle voulait et comme elle le voulait dire, et jamais mot ni signe le plus léger de ce qu'elle ne voulait pas; fort secrète pour elle et fort sûre pour ses amis, avec une agréable gaîté qui n'avait rien que de convenable, une extrême décence en tout l'extérieur et jusque dans les choses intérieures même qui en comportent le moins, avec une égalité d'humeur qui, en tout temps et en toute affaire, la laissait toujours maîtresse d'elle-même[1]. »

Lorsqu'il fut question de disposer de la place de camerera-mayor de la future reine, la princesse des Ursins se garda bien de la demander, quoiqu'elle l'ambitionnât; elle sollicita seulement, par le canal de la maréchale de Noailles, amie de madame de Maintenon, la permission d'être du voyage, pour res-

[1] Mémoires du duc de S. SIMON, édition de 1829, vol. III, p. 217.

ter ensuite quelque temps à Madrid d'où elle viendrait à Versailles rendre compte de ce qu'elle avait vu. Personne ne paraissait plus propre à la place de camerera-mayor que cette dame, âgée de cinquante-neuf ans, Française par sa naissance et veuve d'un grand d'Espagne. La nomination de la camerera-mayor dépendait du duc de Savoie; recommandée à Turin par l'ambassadeur de France, elle obtint facilement le suffrage de Victor-Amédée. La jeune reine se dépita contre elle, lorsqu'arrivée en Catalogne, elle eut le chagrin de voir renvoyer toute sa suite piémontaise, et la colère enfantine de Marie-Louise produisit même une scène qui donna une mauvaise opinion du caractère de cette princesse; mais bientôt la raison eut le dessus sur la passion : la reine se montra douce et bonne ; elle prit pour la princesse une affection qu'elle fit partager à son royal époux. Madame des Ursins se rendit bientôt nécessaire à Philippe V et à la reine, et jouit d'une faveur non interrompue pendant quatorze ans.

Depuis que le comte-duc d'Olivarez avait échoué dans les cortès d'Aragon [1], il n'y avait plus eu d'assemblée nationale en Espagne. Le marquis de Villena, duc d'Escalona, avait proposé dans le grand conseil d'essayer de cet expédient pour sortir de la crise des finances où l'on était alors. Le conseil de Philippe V rejeta l'avis, quant aux cortès de Castille, on prit délai pour celles d'Aragon; les Catalans, qu'il fallait ménager, ayant insisté, obtinrent la permission du

Cortès de Barcelonne de 1701.

[1] Voy. p. 34 de ce vol.

roi de venir tenir leur cortès à Barcelonne. Tel était l'objet politique du voyage du roi, qui fut dirigé jusqu'à Figuières pour recevoir la jeune reine; mais l'objet secret était de soustraire Philippe à l'influence de son conseil, influence purement d'inertie, qui paralysait les affaires, et donnait des vapeurs au roi.

Les cortès avaient ouvert à Barcelonne, le 12 octobre 1701, et le couple royal les trouva en activité lorsqu'il y arriva. Cette assemblée fut extrêmement orageuse; ses délibérations ressemblaient aux vociférations d'un club politique; la malveillance qui bientôt devait éclater s'y montra à découvert, et tout ce que le parti le plus sage put obtenir fut un subside de trois millions de livres de France, réparti sur six années; encore fallut-il que le roi l'achetât par des concessions; car, dit le marquis de S. Philippe, les Catalans ne s'imaginent être bien gouvernés que lorsqu'ils jouissent de beaucoup de privilèges. Les cortès furent fermées le 11 janvier 1702.

Philippe V à la tête de son armée d'Italie.

Cependant la guerre pour la succession d'Espagne avait commencé; le premier sang avait coulé à Carpi le 9 juillet 1701 [1]. Philippe V était né fort brave: un jour, le président de Castille lui ayant demandé quelle place le monarque devait occuper dans un combat: Là, répondit-il, comme partout, c'est la première; et ce mot rapporté à Louis XIV avait fait tressaillir ses entrailles de père et de guerrier, comme s'exprime un historien français. Philippe ne put supporter l'idée qu'on se battît pour lui sans lui: il réso-

[1] Voy. vol. XXVIII, p. 322.

at de se mettre à la tête des armées qui défendaient es droits en Italie : c'était alors le seul théâtre de la uerre. Le marquis de Louville fut envoyé en France our négocier la permission de Louis XIV. Louville rouva une grande opposition dans le conseil du roi e France ; mais comme toute pensée héroïque était u goût de ce monarque, il approuva la résolution e son petit-fils ; il lui conseilla d'aller à Naples où sa résence était nécessaire, avant de se mettre à la tête le l'armée. « Vous calmerez, lui dit-il, l'agitation les peuples de ce royaume. Ils souhaitent ardemment le voir leur souverain ; ils ne sont excités à la révolte que par l'espérance d'avoir un roi particulier. Traitez bien la noblesse, faites espérer du soulagement aux peuples, lorsque l'état des affaires le permettra ; écoutez les plaintes, rendez justice, et vous communiquez avec bonté sans perdre de votre dignité ; listinguez ceux dont le zèle a paru dans ces derniers mouvemens : vous connaîtrez bientôt l'utilité de votre voyage et le bon effet que votre présence aura produit. »

La cour de Barcelonne était dans une grande joie, lorsqu'un coup inattendu frappa sensiblement le cœur de Philippe V et de la jeune reine. Marie-Louise s'était réjouie d'accompagner son époux dans le voyage projeté. Louis XIV exigea qu'il se fît sans elle ; Philippe qui était dans l'ardeur d'une première passion, résista ; le 3 mars 1702, son aïeul lui écrivit une lettre pour lui représenter la nécessité d'une séparation momentanée. « Le dessein de mener la reine avec vous,

dit-il entre autres, est regardé à Madrid comme une résolution bien prise d'abandonner l'Espagne à la maison d'Autriche. Cette raison seule suffirait pour vous obliger de la laisser dans ce royaume. Elle vous donnera des marques bien plus solides de son amitié en contenant par sa présence les peuples d'Espagne dans leur devoir qu'en s'exposant, pour vous suivre, aux périls d'une navigation. Elle a trop de raison pour ne pas le comprendre, lorsque vous lui montrerez ma lettre. Vous devez avoir assez de force sur vous-même pour lui demander comme une preuve essentielle de sa tendresse ce que vous pourriez obtenir par autorité. »

« Il vaut mieux, dit encore Louis XIV, que vous n'alliez point en Italie que d'y mener la reine. »

Depuis ce moment la résolution de Philippe V fut prise. La reine fut la première à soutenir son courage, et elle en mit tant elle-même dans ses adieux, qu'elle se rendit, aux yeux des peuples, digne d'admiration. Le gouvernement du royaume, pendant l'absence du roi, fut confié à une jonte composée du cardinal de Portocarrero, d'Arias, du marquis de Villafranca, grand-maître; du duc de Montalto, président d'Aragon; le duc de Medina-Celi, ministre du département des Indes, et du comte de Monterey, président de Flandre. Cette jonte fut présidée par la reine; celle-ci fut décorée du titre de régente avec la voix d'honneur. Le duc de Medina-Sidonia, le comte de San-Estevan et le marquis de Ribas (l'ancien secrétaire Ubilla) qui avaient accompagné le roi à Barcelonne,

devaient aussi le suivre en Italie. Le marquis de Louville, nommé chef de la maison française du roi et gentilhomme de la chambre, aussi agréable que nécessaire à Philippe V, fut également du voyage.

La régente fut encore nommée *lieutenant-général* du royaume d'Aragon et *commissaire* pour la tenue des États de cette province qu'elle convoqua à Saragosse pour le 25 avril 1702. Cette assemblée ne fut pas moins bruyante que celle de Barcelonne, quoiqu'elle traitât la reine avec plus de respect que n'avaient fait les Catalans. Le banc (*bras*) des nobles, composé de huit cents membres, se montra surtout contraire à toutes les demandes du gouvernement; mais la jeune reine connaissait les moyens d'humaniser une grande assemblée délibérante, en gagnant les chefs; elle obtint un subside de 500,000 écus pour le roi et pour elle-même un cadeau de 100,000 qu'elle envoya, comme les autres, à son époux. Pendant qu'elle était à Saragosse, le cardinal de Portocarrero, avec sa lenteur ou plutôt son inaction ordinaire, avait poussé le peuple de Madrid au désespoir. Louis XIV, qui avait conçu pour la reine une haute estime, l'exhorta d'y retourner en toute hâte. Elle quitta précipitamment Saragosse et se rendit dans la capitale où elle fut reçue le 30 juin avec un enthousiasme extraordinaire. Aussitôt elle se mit à la tête du gouvernement où elle déploya une fermeté, une justice et une activité bien extraordinaire dans un enfant de quatorze ans.

Cortès d'Aragon, 1702.

Le 8 avril 1702, Philippe V s'était embarqué au port de Barcelonne sur le S. Philippe commandé par

Philippe V fait son entrée à Naples, le 16 avril 1702.

l'amiral comte d'Estrées. L'escadre était forte de neuf vaisseaux français, car l'Espagne n'en avait pas ; elle arbora le pavillon d'Espagne. Le 15, elle arriva à Baies, et le 16, jour de Pâques, le roi fit son entrée à Naples, où il fut accueilli avec un morne silence. S. Janvier même se montra contraire aux Bourbons, son sang ne coula qu'à une seconde visite que le roi lui fit le 6 mai et après laquelle il fut déclaré second patron d'Espagne. La ville de Naples avait été en 1701 le théâtre d'une conspiration fomentée par les agens de la cour de Vienne. Le peuple était généralement mécontent du gouvernement espagnol, et il faut avouer que les lieutenans de Charles II avaient comblé la mesure d'iniquités et de vexations qu'un peuple peut supporter. Philippe publia une amnistie générale, fit de sages réglemens, accorda des faveurs à la noblesse, et vainquit la réserve qui lui était naturelle pour se montrer fréquemment au peuple et prendre part aux parties de chasse, amusement regardé par les Espagnols comme digne des rois. Ses réformes furent blâmées, ses libéralités ne produisirent que des jalousies et de l'ingratitude, sa popularité choqua l'orgueil des grands ; lui-même retomba plus fortement qu'avant son mariage dans ce mal qui paralysait ses forces physiques et intellectuelles [1]. Le 2 juillet, il s'embarqua pour se rendre en Lombardie. Quoique Clément XI, favorable à la maison de Bourbon, l'eût reconnu roi Catholique, il n'osait cependant pas lui

[1] Le marquis de Louville nomme dans une de ses lettres la maladie du roi : *naturalium inflammatio*.

onférer l'investiture du royaume des Deux-Siciles. eu de jours après son départ de Naples, Philippe V rriva à Final. Nous avons dit quelle part il prit à la ampagne de 1702, où il montra un rare courage. Il artit au commencement de novembre, avant la fin e la campagne, parce que le désir de revoir la reine, , comme dit le comte de Marsin, le goût pour l'inacon, la solitude et le silence, le rappelaient à Madrid; n prétendit que sa présence en Espagne était devee nécessaire.

Trois événemens malheureux y étaient arrivés pennt l'absence du roi: la descente des Anglais en Andlousie, la fuite de l'amirante en Portugal, et la struction des galions du Mexique.

Jean-Thomas Henriquez comte de Melgar et duc de edina del Rio Secco, amirante[1] héréditaire de Casle, auquel, dans les intrigues de cour sous Char II, lorsqu'il s'appelait encore comte de Melgar, ous avons vu jouer un rôle si actif, avait été envoyé r Philippe V comme ambassadeur à la cour de rance; c'était un moyen de l'empêcher de faire du al à Madrid. Medina, au lieu de se rendre à sa desnation, prit le chemin de Lisbonne, se déclara pour rchiduc Charles, publia des écrits pour prouver e le testament de Charles II qui avait appelé le duc Anjou au trône, était une pièce supposée, et prépra la défection du roi de Portugal. Désertion de l'amirante de Castille.

Le 26 août, la flotte anglo-batave débarqua[2] dans la ie des Taureaux, entre Botta et le fort de Ste Cathe- Tentative des Anglo-Hollandais sur Cadix.

[1] C'est-à-dire amiral.

[2] Voy. vol. XXVIII, p. 340.

rine, proche le port Ste Marie, dans l'intention de s'emparer de Cadix et de l'île de Léon, et d'en faire une place d'armes d'où l'on pénétrerait dans l'intérieur des provinces, et ferait prendre au peuple les armes contre le *prince de Bourbon*, comme on le nommait. Le duc d'Ormond débarqua avec 14,000 hommes, annonçant aux habitans leur délivrance du joug français, mais permettant ou souffrant qu'ils fussent pillés par ses soldats, que les églises fussent profanées, et des religieuses exposées à la brutalité des Anglais et des Hollandais. La nation fut sensible à ces outrages, les paysans du voisinage se levèrent en masse. La reine déclara qu'elle allait se rendre en Andalousie, et périr, s'il le fallait, dans la défense de cette province; elle offrit ses diamans, et son éloquence éveilla la léthargie de ses ministres; ils sacrifièrent une partie de leur fortune pour lever des troupes, et, à leur exemple, tous les ordres du royaume s'empressèrent à faire des sacrifices. Le marquis de Villadarias, à la tête de quelques escadrons qu'il avait ramassés, coupa aux ennemis toute communication avec l'intérieur. Ils s'embarquèrent précipitamment le 12 septembre.

Perte des galions du Mexique.

La flotte anglaise-hollandaise passa devant le port de Vigo où venaient d'entrer les galions du Mexique escortés par des vaisseaux français que commandait Château-Renaud. On avait transporté l'or et l'argent dans l'intérieur, mais les marchandises étaient restées sur les galions, et l'escadre française avait jeté l'ancre à l'entrée du port. Elle ne put résister à l'attaque du duc

Ormond; le port fut forcé; on mit le feu aux vaisıux; les flammes consumèrent beaucoup de marandises, cependant il en resta assez pour que les inqueurs pussent estimer leur prise à 8 ou 9 milıns de livres de France. Cet événement arriva le 22 tobre 1702. La France y perdit quinze vaisseaux.

Pendant que Philippe V était à Milan, Louis XIV solut de remplacer le comte de Marsin, son ambasdeur en Espagne, par le cardinal César d'Estrées [1]. e prélat se rendit auprès du roi, sous prétexte de lui ire sa cour, mais en réalité, parce qu'on voulait nener Philippe V à demander lui-même à son aïeul a'il accréditât le cardinal comme son ambassadeur. e plan réussit à merveille. Dans les instructions du ırdinal, il était dit que puisqu'il fallait que le roi 'Espagne fût gouverné, il ne pouvait l'être mieux ue par son épouse; qu'il était fort heureux que cette rincesse fût attachée à madame des Ursins qui était lus propre qu'aucune autre personne à lui inspirer e bons sentimens; en conséquence on recommanda l'ambassadeur d'agir de concert avec la grande camériste. Ainsi Louis XIV voulait gouverner l'Espagne ar son ambassadeur qui instruisait la princesse des 'rsins, laquelle gouvernait la reine, qui à son tour onduisait son époux. Ce n'est pas ainsi que l'entenait la princesse des Ursins.

Ambassade du cardinal d'Estrées en Espagne.

Philippe ne voyagea pas avec la vitesse que l'emressement de voir une épouse chérie aurait dû lui ıspirer. Par Gênes, Antibes, Cannes, Perpignan,

Retour de Philippe V à Madrid, 1703.

[1] Fils de François Annibal, duc d'Estrées, maréchal de France.

Saragosse, il arriva à Madrid le 27 janvier 1703. Dès ce moment la cour devint l'arène des intrigues. Le roi qui, d'après l'expression de Louis XIV, n'avait pas de plus grand ennemi que la paresse, succomba à cet adversaire, s'abandonna à l'inaction et devint invisible pour tout le monde. La princesse des Ursins établit en principe d'étiquette qu'on ne pouvait entrer chez le roi quand il était avec la reine; or elle arrangea les choses de manière que sans cesse Philippe fût dans les appartemens de la reine, ou celle-ci dans le cabinet du roi. Ce fut ainsi que l'ambassadeur de France, de même que l'abbé d'Estrées [1] qui avait été adjoint à son oncle, et le marquis de Louville perdirent leur prérogative des entrées libres, et toute leur influence. D'accord avec le P. d'Aubenton, ces trois seigneurs conjurèrent la perte de la camerera mayor, dont Louville demanda avec instance le rappel en France; mais la princesse des Ursins ne resta pas oisive. Comme l'ambassadeur avait le sentiment de sa naissance et de sa dignité, ou que, selon la princesse, il était bouffi d'orgueil, il n'était pas difficile de le brouiller sur l'étiquette avec le cardinal Portocarrero et avec Arias. Immédiatement après le retour du roi, le premier lui avait fait connaître sa résolution inébranlable de se retirer du conseil secret (*despacho*). Une dispute d'étiquette empêcha le pré-

La princesse des Ursins s'empare du gouvernement.

[1] Jean d'Estrées, abbé de Villeneuve, fils de Jean, comte d'Estrées, maréchal et vice-amiral de France. L'abbé d'Estrées avait été ambassadeur en Portugal de 1692 en 1699. En 1716 il fut nommé archevêque de Cambrai.

lent de Castille et le cardinal d'Estrées de se voir un chez l'autre pour traiter d'affaires. Il en résulta ne stagnation complète dans les négociations, puisue le conseil ne put être tenu. La princesse suggéra n moyen de sortir d'embarras : c'était de *rompre le spacho*, en faisant déclarer par le roi que dorénaant il gouvernerait sans conseil. C'était enlever à ambassadeur de France le reste de son influence, uoique pour la forme on lui communiquât les affaires vant leur décision. Au lieu du conseil, le roi travailla dès-lors avec le marquis de Ribas, ou plutôt vec Louis d'Aubigny, secrétaire de madame des Urins, s'il ne lui était quelque chose de plus. Ainsi le abinet du roi ou l'appartement de la reine devint le entre du gouvernement, et tout pouvoir se trouva ntre les mains de la camerera mayor.

Il fallut faire agréer ce changement à Versailles. La rincesse des Ursins en correspondit directement avec ouis XIV et avec M. de Torcy. Elle écrivit à malame de Maintenon pour lui faire croire que le jeune onarque, développé par la vie active des camps, tait sorti de son indolence primitive, et avait pris le oût des affaires. Tout le monde, à Versailles, ne lonna pas dans le piège ; M. de Torcy engagea son naître à adresser des reproches au roi d'Espagne de 'être laissé persuader qu'il était subitement devenu apable de gouverner seul une monarchie dont jusu'alors il n'avait senti que le poids excessif, et d'avoir xclu son ambassadeur du conseil secret. Louis XIV lla jusqu'à menacer son petit-fils de lui retirer tout

secours s'il continuait à montrer cette méfiance envers lui et son ambassadeur, et à se renfermer dans la mollesse honteuse de son palais. Philippe V s'excusa en termes soumis; mais la jeune reine repoussa avec vigueur ce que le reproche contenait d'injurieux pour elle, traita le cardinal de méchant homme et de brouillon, et demanda, en réparation de l'injure qu'elle avait soufferte, le rappel de cet ambassadeur.

La cour de France exigea en revanche que la princesse des Ursins fût renvoyée, mais sa puissante amie madame de Maintenon, ainsi que le duc d'Harcourt et Chamillart, firent revenir Louis XIV de sa résolution. On ménagea une espèce de réconciliation; la princesse, au lieu de son rappel, reçut une lettre qui blâmait sa conduite et l'exhortait à y mettre dorénavant plus de mesures; le despacho fut rétabli; le cardinal Portocarrero y reprit sa place, celui d'Estrées y eut entrée, mais ce fut pour la forme seulement, car toutes les résolutions étaient prises par la princesse avec d'Aubigny et Orry.

Cette manière de gouverner ne put durer longtemps; on sentit à Versailles qu'il fallait y mettre fin, et comme il s'était formé une puissante cabale contre le cardinal, à la tête de laquelle étaient à Paris le duc d'Harcourt, et à Madrid Orry, que le cardinal peignait comme un fripon, le marquis de Louville et le propre neveu de l'ambassadeur, l'abbé d'Estrées, qui s'était insinué dans la faveur de la princesse des Ursins, Torcy, convaincu que dans ces circonstances on ne pouvait plus laisser le cardinal en Espagne, lui

ısinua de demander son rappel, et comme il ne se ressa pas de le faire et que la haine du roi et de la eine d'Espagne contre ce ministre jouissant de toute confiance de Louis XIV passait toutes les bornes, elui-ci accorda, le 10 août 1703, au cardinal la peruission de revenir auprès de sa personne sans attendre u'il l'eût demandée. Comme il ne se pressa pas de artir, Louis lui donna, le 16 septembre, l'ordre potif de partir sur-le-champ. Ainsi le triomphe de la rincesse des Ursins fut complet. Le conseil du roi ıt changé. Portocarrero et Arias se retirèrent, et le uc de Montellano, créature de la princesse, fut ommé président du conseil de Castille avec le titre le gouverneur, et, sous la direction de sa protectrice, xerça les fonctions de premier ministre. Maîtresse du ouvernement, cette femme extraordinaire conçut le lan d'une administration qui devait avoir pour résultat la prospérité de l'Espagne, mais être indépenlante de l'influence française. Les natifs seuls devaient tre employés, sans distinction entre partisans de 'Autriche et amis des Bourbons. Réduisant à un état le nullité le nouvel ambassadeur, qui ne fut autre que l'abbé d'Estrées, elle convint avec Orry du sysème à suivre dans toutes les branches de l'adminisration, sans excepter la guerre et les finances. Le ouvel ambassadeur fut si souple, comme il dit luimême, que non-seulement il consultait la favorite sur les affaires de sa mission, mais adressa à sa cour un mémoire sur l'administration, signé par lui-même, par Orry et par la princesse. En même temps que cet

Ambassade de l'abbé d'Estrées en Espagne.

intrigant déshonorait ainsi le caractère dont il était revêtu, dans des dépêches secrètes, il vomit un torrent d'injures contre la princesse des Ursins.

Avertie par ses amis de Paris de cette duplicité de l'abbé, la camériste eut la hardiesse d'intercepter[1] un courrier de l'ambassadeur, et se procura ainsi la preuve de la vérité de ce qu'on lui avait mandé. Ce fut le jour même où le roi avait écrit à son aïeul qu'il avait résolu de faire entrer l'ambassadeur dans son conseil. Il résulta de cette découverte une correspondance désagréable, qui fit prendre à Louis XIV la résolution de rappeler et son ambassadeur et le marquis de Louville et la princesse des Ursins. On commença par Louville, qui reçut, au mois d'octobre 1703, l'ordre de revenir à Paris. L'histoire d'Espagne à cette époque est celle des changemens arrivés dans les personnes des ambassadeurs de France et des ministres de Philippe V, ainsi que des intrigues de la cour, qui toutefois ne présentent aucun grand caractère, si ce n'est celui de la femme qui gouvernait et le roi et la reine et le royaume.

Philippe V à la tête de son armée, 1704.

La cour monotone de Buen-Retiro éprouva une secousse au mois de mai 1704 : l'archiduc Charles, à la tête de 36,000 Anglais, Hollandais et Portugais, envahit l'Estramadure pendant que le prince de Darmstadt tenta de soulever les Catalans. Encore une fois, la bravoure héréditaire de Philippe V prit le dessus sur son apathie. Il sortit de sa léthargie, et parut à la tête de son armée que, par un effort extraordinaire, il

[1] Selon d'autres, la dépêche lui fut livrée par Orry.

avait portée à 40,000 hommes. Elle était commandée par le duc de Berwick, fils naturel de Jacques II, roi d'Angleterre, qu'à sa demande Louis XIV lui envoya avec un sécours de 12,000 hommes. Les alliés étaient sous les ordres du marquis de las Minas, Portugais; sous ce général, le duc de Schomberg, et ensuite le comte de Galway [1], commandait les Anglais, et Fagel les Hollandais. Berwick entra en Portugal, et s'empara de Salvaterra et de Portalegre; mais ce grand capitaine ne voulut pas exposer le trône mal affermi de Philippe, en courant la chance d'une bataille; il se contenta d'empêcher les alliés de pénétrer en Espagne jusqu'à ce que le manque de provisions et la saison pluvieuse terminassent la campagne. Cette année, l'Espagne fit une perte dont l'importance ne devint bien sensible que par la suite; le prince de Darmstadt prit Gibraltar le 4 août. Perte de Gibraltar.

Louis XIV avait choisi le moment où Philippe V était absent, pour mettre fin à l'empire de la princesse des Ursins. Ce fut à Palencia que ce prince reçut la lettre de son aïeul du 19 mars 1704, qui le requérait de renvoyer sur-le-champ la camerera-mayor. Philippe V se soumit à cet ordre; on s'attendait à une grande résistance de la part de la reine, dont le caractère passionné avait déjà commencé à se développer. Le marquis de Châteauneuf, qui avait été ambassadeur de France à Lisbonne, fut chargé de lui remettre, à son passage par Madrid, une lettre de Louis XIV par laquelle il lui faisait connaître en ter- Renvoi de la princesse des Ursins.

[1] Henri, marquis de Ruvigny, créé comte de Galway.

mes positifs sa volonté. La favorite reçut l'ordre de quitter le royaume dans huit jours, et d'aller à Rome, en prenant le chemin par le midi de la France.

La reine et la princesse reçurent avec dignité et résignation un ordre si accablant. La princesse partit le lendemain (12 avril), mais elle ne quitta pas le royaume dans huit jours. Il lui fallut six semaines pour arriver à Bayonne.

Ambassade du duc de Gramont en Espagne.

Pour adoucir le chagrin de la reine, la même lettre par laquelle l'abbé d'Estrées reçut l'ordre de faire partir la cameriste, lui porta aussi son propre rappel. Son successeur arriva dans les premiers jours du mois de juin. Ce fut Antoine duc de Gramont, homme d'esprit et d'honneur, ayant des manières conciliantes, mais léger et dépourvu des qualités d'un homme d'état [1]. Il était chargé d'organiser en Espagne une nouvelle administration. Orry fut renvoyé, ainsi que le comte de Canalez, ministre de la guerre; Ribas, que ces deux hommes avaient supplanté, fut rétabli dans l'exercice intégral de sa place de secrétaire du despacho. Arias fut rappelé pour siéger dans le conseil avec le duc de Montalto et le comte de Monterey.

Intrigues de la jeune reine.

Tout en affectant la plus grande soumission aux ordres de son aïeul, le roi de France, tout en conve-

[1] « Le duc de Gramont avait l'esprit vif, délié et ferme, mais trop français, si j'ose le dire, par cette promptitude de jugement qui devance l'examen et qui expose à tant d'erreurs. » *Mém. du duc de* NOAILLES, à l'année 1704. « Voici, dit le même écrivain (c'est-à-dire l'abbé MILLOT) en parlant de l'issue de l'ambassade du duc de Gramont, voici le troisième ambassadeur français (en Espagne) qui échoue par une confiance présomptueuse. »

nant et protestant qu'un *enfant de quinze ans* n'était pas capable de gouverner, la reine contraria toutes les opérations du duc de Gramont, et intrigua si habilement qu'à la fin tout se trouva ramené sur l'ancien pied, excepté seulement les personnes. Le conseil fut réduit à une nullité complète; l'enfant de quinze ans était l'âme du gouvernement, et donnait ses ordres par l'organe du duc de Montellano, président de Castille, qui était créature de la favorite.

Lettre de Louis XIV à la reine d'Espagne, le 20 septembre 1704.

Louis XIV ne pouvait douter que ce ne fût encore la princesse des Ursins qui gouvernait de loin la reine. Ce fut probablement cette conviction qui lui dicta la lettre suivante qu'il adressa, le 20 septembre 1704, à sa petite-fille.

« Les suites que je prévoyais deviennent trop sérieuses pour ne pas m'expliquer avec V. M. avec la sincérité qui m'est naturelle, et avec la liberté d'un grand-père qui parle à sa petite-fille. Je vous donnai la princesse des Ursins par l'estime que j'avais pour elle, qui me fit croire qu'elle serait capable de former l'esprit d'une jeune princesse, et de lui inspirer tous les sentimens propres à remplir un aussi grand personnage que le vôtre. Je jetai les yeux par la suite sur un ambassadeur qui avait toujours paru de ses amis, afin qu'ils se concertassent avec plus de facilité sur tous les moyens de nous servir. »

« Vous savez combien j'ai désiré que vous donnassiez votre confiance à la princesse des Ursins, et que je n'oubliai rien pour vous y porter. Cependant, oubliant nos intérêts communs, elle s'est livrée tout en-

tière à une inimitié que j'ignorais, et n'a songé qu'à contredire ceux qui ont été chargés de nos affaires. Si elle avait eu un fidèle attachement pour vous, elle aurait sacrifié tous ses ressentimens, bien ou mal fondés, contre le cardinal d'Estrées, au lieu de vous y faire entrer. Les gens comme nous doivent s'élever au-dessus des démêlés particuliers, et se conduire par rapport à leurs propres intérêts et à ceux de leurs sujets, qui sont toujours les mêmes. Il fallait donc rappeler mon ambassadeur, vous abandonner à la princesse des Ursins, et la laisser seule gouverner vos royaumes, ou la rappeler elle-même. C'est ce que j'ai cru devoir faire, dans l'espérance que vous déféreriez à mes sentimens, et que, la princesse des Ursins s'éloignant, vous perdriez une partie des impressions qu'elle vous a données. »

« Il n'est pas vrai qu'on l'ait soupçonnée d'aucune intelligence avec nos ennemis communs. Elle veut, par ces suppositions, se faire un mérite auprès de vous. On l'accuse d'avoir voulu gouverner l'Espagne, et de ne vous avoir pas inspiré tous les sentimens qu'il semble que vous devez avoir pour moi; d'avoir eu des amis et des ennemis dans une place où elle ne devait avoir d'intérêts que les vôtres. On l'accuse même avec plus d'aigreur et moins de ménagemens, de ce qu'elle faisait auprès de vous. »

« Je juge des conseils qu'elle vous donne par l'événement; vous vous êtes souvent opposée à ce que j'ai proposé; vous n'avez pris nulle confiance dans mes ambassadeurs; vous aimez et haïssez ce que la prin-

cesse des Ursins vous inspire; vous voulez à quinze ans gouverner une grande monarchie peu affermie, sans conseil. Pouvez-vous en prendre de meilleurs et de plus désintéressés que les miens? Et si la princesse des Ursins agissait droitement, pourrait-elle vous en donner d'autres? Si elle se conduisait ainsi, vous verriez si j'ai des ressentimens contre elle, si je suis capable de me laisser prévenir, et si j'agis par d'autres vues que celles de nos avantages qui ne peuvent être différens. »

« Je sais que votre esprit est fort au-dessus de votre âge; je suis ravi que vous entriez dans les affaires; j'approuve que le roi votre mari vous confie tout; mais vous aurez encore long-temps besoin l'un et l'autre d'être aidés, puisque vous ne pouvez avoir ce que l'expérience seule peut donner. Je ne saurais vous servir autant que je le voudrais, si nous n'agissons de concert, et si vous ne vous confiez à mes ambassadeurs, qui n'ont nul intérêt en Espagne. »

« Quand vous aurez des raisons ou des inclinations particulières, marquez-le-moi directement. Je m'y rendrai certainement si elles ne sont point dangereuses, car je ne désire rien tant que de vous faire plaisir et de vous marquer ma tendresse dans les plus petites choses, comme je crois le faire dans les grandes. »

Cette lettre ne produisit d'autre effet que d'exaspérer la reine. Le duc de Gramont conseilla à Louis XIV d'essayer par la douceur ce qu'il n'avait pu obtenir par la sévérité. Ce conseil fut suivi; l'abbé Joseph-Émanuel de la Trimouille, frère de la princesse des Ursins, obtint le chapeau de cardinal et fut

nommé à l'ambassade de Rome; elle-même eut la permission de rester à Toulouse. Sur-le-champ tout changea à Madrid; la reine et Montellano affectèrent la plus grande soumission aux avis de l'ambassadeur qui annonça à Versailles qu'il avait coupé toutes les têtes de l'hydre de la discorde.

La reine profita des dispositions favorables dans lesquelles les rapports de l'ambassadeur avaient mis la cour de France, pour poursuivre son système d'intrigues. Elle était gênée par le duc de Berwick, « ce grand diable d'Anglais sec, disait-elle, qui va toujours droit devant lui »; elle excita contre lui la jalousie de Gramont, en lui faisant espérer qu'il pourrait faire nommer au commandement un de ses amis; mais en même temps elle employa le crédit de la duchesse de Bourgogne, sa sœur, et celui de madame de Maintenon, pour faire nommer un ami de la princesse, le maréchal de Tessé. Les rapports du nouvel ambassadeur sur l'état où il avait trouvé l'Espagne étant très-favorables à madame des Ursins, elle obtint la permission de venir à Versailles. La reine fit alors, sans consulter le duc de Gramont, des changemens dans le despacho; Montellano fut nommé duc et grand d'Espagne; Ribas fut congédié, ses fonctions furent partagées entre don Pedro del Campo, marquis de Mejorada, et don Joseph, marquis de Grimaldo[1], favori du roi et de la reine.

Renvoi de la princesse des Ursins à Madrid, 1705.

La princesse des Ursins s'était à peine montrée à Marly où était Louis XIV, et ensuite à Versailles, qu'elle effaça toutes les mauvaises impressions que les

[1] Non Grimaldi.

rapports du maréchal d'Estrées, de l'abbé, son neveu, et du marquis de Louville avaient faits. Elle y eut le succès le plus brillant, tout le monde lui fit la cour : la curiosité et la mode attirèrent la foule chez elle. Elle eut plusieurs audiences du roi qui la goûta infiniment. « Les fréquens particuliers qu'elle avait avec lui chez madame de Maintenon, dit le duc de S. Simon, et qui duraient des heures; ceux qu'elle avait les matins fort souvent avec madame de Maintenon seule, la rendirent la divinité de la cour. Les princesses l'environnaient dès qu'elle se montrait quelque part et l'allaient voir dans sa chambre. Rien de plus surprenant que l'empressement servile qu'avait auprès d'elle tout ce qu'il y avait de plus grand, de plus en place, de plus en faveur. Jusqu'à ses regards étaient comptés; et ses paroles adressées aux dames les plus considérables, leur imprimaient un air de ravissement. » Elle fut renvoyée en Espagne avec plein pouvoir d'organiser l'administration; elle obtint qu'Orry aussi y fût renvoyé, et que le duc de Gramont fût remplacé par Amelot, marquis de Gournay, homme sage, doux, modeste et souple, très-dévoué à la princesse, sa protectrice. Madame des Ursins, enchantée de son séjour à la cour de France, retarda son départ, et le duc de S. Simon qui vivait dans l'intimité avec elle, prétend que, se faisant illusion sur le pouvoir qu'elle exerçait à Versailles, elle était tentée d'y rester. Elle partit cependant à la fin et arriva le 5 août 1705 à Madrid. Le couple royal était allé à sa rencontre à deux lieues de la ville.

Campagne de 1705.

Nous avons parlé ou parlerons au chapitre suivant des deux premiers événemens importans de la campagne de 1705, savoir du siége infructueux de Gibraltar par les Espagnols et les Français, et de la campagne du Tage où las Minas et Galway reprirent les places perdues en 1704; mais où le maréchal de Tessé sauva Alcantara et Badajoz et garantit l'intérieur de l'Espagne. Un troisième événement est la perte de la Catalogne.

Campagne de 1706 en Catalogne.

Le comte de Peterborough que la reine Anne venait de nommer commandant en chef des forces anglaises en Espagne, s'embarqua à Lisbonne avec l'archiduc Charles sur la flotte de John Leake et se dirigea sur le royaume de Valence, essaya vainement de s'emparer d'Alicante, prit Denia et débarqua, le 25 août, en Catalogne où le prince George de Darmstadt qui avait été vice-roi de cette province, s'était ménagé des intelligences. On fit le siége de Barcelonne que Francisco Velasco, vice-roi de Catalogne, assisté du duc de Popoli, défendit vaillamment. Le 12 septembre, les Anglais, profitant des dégats que l'explosion d'un magasin de poudre avait causés dans Monjoui, s'emparèrent de ce fort, réputé imprenable. Le prince de Darmstadt perdit la vie dans cette affaire. Barcelonne se rendit le 9 octobre. Peu de temps après, presque toute la Catalogne, excepté Roses, ainsi que le royaume de Valence et la Murcie proclamèrent l'archiduc qui établit sa résidence à Barcelonne.

Encore une fois Philippe V se mit à la tête de ses troupes, en 1706, pour conquérir la Catalogne. Une armée française commandée par Adrien-Maurice, duc

le Noailles [1], connu auparavant sous le nom de duc d'Ayen, y entra du côté des Pyrénées. Une flotte dont le commandement fut donné au comte de Toulouse, fils naturel du roi de France, et au maréchal de Cœuvres-Estrées, sortit de Toulon pour soutenir le siège que Philippe V et le maréchal de Tessé mirent, le 4 avril, devant Barcelonne. Le roi d'Espagne montra tout le courage et l'activité qu'il savait développer dans les grandes occasions; le siège fut pressé avec rigueur, pendant que lord Peterborough organisait dans le nord de la province la petite guerre des Miquelets, par laquelle il fit beaucoup de mal aux assiégeans. Déjà il y avait deux brèches dans les murs de Barcelonne, et l'archiduc pensait à quitter clandestinement la ville, lorsque l'approche de la flotte des alliés commandée par le vice-amiral Leake força le comte de Toulouse à se retirer de la côte. Le roi d'Espagne et Tessé levèrent, le 11 mai, le siège en abandonnant 1500 blessés ou malades, 106 pièces de canon, 47 mortiers, 2,000 bombes, 10,000 grenades, 40,000 boulets de canon, 500 barils de balles, 5,000 livres de poudre et une grande quantité de vivres et de fourrages. Ne pouvant pas se retirer par l'Aragon qui s'était déclaré pour l'archiduc, ils marchèrent vers le nord et passèrent les Pyrénées pour faire le tour de ces montagnes, et, suivant la route militaire, rentrèrent en Espagne par Pampelune. Le maréchal de Tessé conseilla à Philippe de se rendre à Paris; mais le jeune roi déclara que c'était sur le sol de la

[1] Fils du maréchal.

péninsule qu'il était résolu de c[illegible]re sa couron[illegible] Il quitta l'armée, prit à franc étrier un chemin p[illegible] court, et arriva, le 1er juin, sans escorte, dans l[illegible] capitale de la Navarre, d'où il se rendit à Madrid.

Il ne put y rester que peu de jours. L'appel que l[illegible] reine avait fait à la fidélité et à l'honneur de la no[illegible] blesse, était resté sans effet, et l'on voyait que beau[illegible] coup de grands n'attendaient que le moment favorabl[illegible] pour se déclarer en faveur de l'archiduc. Le duc d[illegible] Berwick qui, récemment nommé maréchal de France, avait repris vers la fin du mois de mars le comman[illegible] dement de l'armée du Tage, forte seulement de 8,000 hommes, presque tous cavaliers, se retira devant de[illegible] forces supérieures; les Portugais et les Anglais s'ap[illegible] prochèrent de Madrid. Le roi et la reine et toute l[illegible] cour quittèrent cette ville pour aller à Burgos.

Prise de Madrid pour l'archiduc Charles, 1706. Le 27 juin, le marquis de Villaverda, à la tête d[illegible] l'avant-garde des Portugais, prit possession de la ca[illegible] pitale de l'Espagne et y proclama Charles III; deu[illegible] jours après, le comte de Galway et le marquis de la Minas y firent leur entrée avec le gros de l'armée, for[illegible] de 30,000 hommes; ils furent accueillis par u[illegible] morne silence. Peu de personne d'un grand nom s[illegible] déshonorèrent par une défection, et les alliés trouvè[illegible] rent difficilement un homme estimé qui voulût pren[illegible] dre part au gouvernement qu'ils établirent. Le mar[illegible] quis de Ribas qui sous la dictée de Charles II avai[illegible] écrit le fameux testament, était resté à Madrid; i[illegible] prêta le serment d'obéissance, mais les alliés échouè[illegible] rent complétement dans la tentative de lui arrache[illegible]

une déclaration qui pût servir à faire douter de l'authencité de cette pièce.

Tolède fut la seule ville considérable qui montra de l'affection pour le parti autrichien. La veuve de Charles II qui y résidait, quitta le deuil, se revêtit d'habits de gala et félicita son neveu. Le cardinal Portocarrero déclama publiquement contre Philippe V, entonna le Te Deum et célébra le triomphe de Charles III par un banquet et par l'illumination du palais archiépiscopal.

Le roi continua de montrer un grand courage et les sentimens les plus généreux. Sa conduite inspira de l'enthousiasme à la nation; les Espagnols se déclarèrent les défenseurs du prince de leur choix. Le duc de Berwick avec sa petite armée prit position sur le Hénarès, pour couvrir la Vieille-Castille, maintenir la communication avec la France et retarder la jonction de l'armée avec laquelle l'archiduc avait pris possession de Saragosse, à celle des Portugais dont une grande partie se trouvait malade dans les hôpitaux de Madrid. Quoiqu'enfin l'archiduc avec 3,000 hommes eût fait, le 6 août, à Guadalaxara sa jonction, et le comte de Peterborough, le 8, avec un nombre pareil, Berwick, auprès duquel le roi s'était rendu, se trouva néanmoins assez fort pour prendre l'offensive. Dès le 4 août et jours suivans il avait fait occuper toutes les positions des alliés du côté du Portugal; il les força à se retirer dans le royaume de Valence. Il reprit, le 14 novembre, la place de Carthagène qui, le 13 juin, s'était rendue aux Anglais. Un mois plus tard le

marquis de Bay reprit Alcantara sur les Portu

Rentrée de Philippe V à Madrid, le 4 octobre 1706.

Des frontières de la Murcie, Philippe V se re le 4 octobre à Madrid, où son arrivée causa une qui alla jusqu'au délire. Il montra beaucoup de mence dans la punition des coupables; aucu souffrit la mort. La reine douairière fut con d'une manière fort décente à Bayonne; la défe du cardinal fut oubliée en considération de son avancé et de ses longs services. Ribas fut exilé peu de temps.

La flotte de John Leake prit le 9 septembre et le 15 Majorque: Charles fut proclamé roi d'Esp dans ces deux îles.

Campagne de 1707.

La campagne de 1707 fut brillante. Comme o vait que la France préparait de grandes forces l'Espagne, Galway et las Minas qui étaient enco Murcie pour prendre les devans, réunirent 30 hommes au commencement d'avril. Berwick e temps de jeter des garnisons dans Chinchilla et Vi qui les arrêtèrent jusqu'à l'arrivée d'une partie d renforts. Les deux généraux ignorant cette circ tance, l'attaquèrent le 25 avril dans la plaine d

Bataille d'Almanza, 25 avril.

manza. Berwick remporta ce jour une victoire lante. Les alliés y perdirent plus de 6,000 hom on leur fit près de 10,000 prisonniers. Galway e Minas ayant été dangereusement blessés, la conf se mit dans l'armée des alliés que les Espagnols nèrent. Le comte de Dohna, avec treize batail hollandais, anglais et portugais, se fraya un che l'épée à la main, à travers l'armée victorieuse et

iste dans une forêt voisine; mais faute de vivres, il t obligé de capituler. Les alliés se sauvèrent derère l'Èbre.

La journée d'Almanza [1] peut être regardée comme l'événement qui a fixé la couronne d'Espagne sur la te de Philippe. Berwick n'y avait commandé qu'en tendant l'arrivée du duc d'Orléans qui avait été nomé général en chef pour cette campagne. Ce prince riva le lendemain de la bataille et éprouva le plus vif gret de ne pas avoir partagé la gloire de la victoire; ais il en profita pour purger sur-le-champ le sol de Espagne des ennemis de Philippe V. Après la reddition de Valencia, il laissa à Berwick le soin d'achever soumission de la province et alla à Tudèle en Naarre, prendre le commandement de l'armée venant e France. S'étant placé à la tête de la cavalerie il se endit, avec la diligence d'un voyageur, devant Saraosse; le comte de Puebla, chef du parti autrichien, rut que l'armée qui se présentait n'était qu'un fanôme créé par le sortilège; le clergé se transporta sur e rempart pour l'exorciser; mais le lendemain matin 'armée *diabolique* entra dans la ville. Le duc d'Orléans prend le commandement de l'armée.

Pour préparer la conquête de la Catalogne, le duc d'Orléans assiégea Lérida. La prise de cette place offrit tant de difficultés, que la cour de Madrid, pour

[1] Les historiens ont remarqué que cette bataille offrait une singularité unique; c'est que l'armée des alliés était commandée par un Français (le comte de Galway, anciennement marquis de Ruvigny), et l'armée espagnole-française par un Anglais (Jacques Fitzjames, duc de Berwick, fils naturel du roi Jacques II).

ménager l'armée, exigea que le duc d'Orléans ren
çât à cette entreprise, et, comme rien ne put vai
sa résolution, Philippe V sollicita à Paris un o
pour le duc. Cet ordre arriva le 4 octobre; m
duc d'Orléans, qui le prévoyait, avait teller
poussé le siége, que le prince Henri de Hesse-D
stadt [1] qui commandait la place, avait capitul
veille. Outre la Catalogne, il ne resta plus à l'a
duc que les deux places de Denia et Alicante da
royaume de Valence. Pour punir les habitans de
tiva de leur longue résistance, le duc de Berwic
fit transporter dans l'intérieur de la Castille.
ville fut détruite de fond en comble. On la rebâti
la suite sous le nom de San Felipe.

Abrogation de la constitution d'Aragon et de celle de Valence, 1707.

Depuis long-temps les rois d'Espagne désir
pouvoir renverser la constitution d'Aragon; mé
monstrueux de principes hétérogènes qui priv
gouvernement de tous les avantages de la monar
sans faire jouir le peuple d'aucun fruit de la r
blique, si ce n'est l'anarchie. La révolte des A
nais et des Valencins fournit à Philippe V un
texte qui avait manqué à ses devanciers. Traitan
deux royaumes de provinces conquises, il sign
29 juin, un décret qui abrogeait tous les privi
d'Aragon et de Valence, et ordonnait que ces
provinces seraient dorénavant régies d'après le
et coutumes de Castille, et que les citoyens des
royaumes seraient également capables de toute
charges et de tous les offices dans chacun. Ainsi fi

[1] Frère du conquérant de Gibraltar.

intes la dignité et toutes les fonctions de justicier ; États furent abolis, tous les droits et prérogatives la nation furent supprimés, toutes les lois conires à celles de la Castille furent cassées. Néanins un décret du 29 juillet conserva les privilèges ticuliers des corporations et individus qui n'aent pas pris part à la rébellion.

La conquête de la Catalogne était le principal objet e Louis XIV et Philippe V eurent en vue en 1708. Campagne de 1708 en Catalogne. mpereur Joseph y avait envoyé un corps de troucommandé par Guidobald [1] comte de Starhemg. Le duc d'Orléans commanda, comme l'année écédente, l'armée française et espagnole ; mais on put pas lui fournir l'argent nécessaire pour former siège de Tortose, clé de la Catalogne, parce qu'une tte composée de dix-sept galions chargés des rises de l'Amérique, avait été interceptée par une adre anglaise commandée par Charles Wager. Ce dans ce moment difficultueux que le duc d'Orns déploya les ressources de son caractère, cette ivité infatigable, cette valeur, cette générosité, te noble franchise, cette persévérance qui lui étaient opres. Au mois d'avril, il investit Tortose ; Starmberg n'ayant pu débloquer cette place, elle catula le 11 juillet. Ce fut à peu près le seul avantage ie les Espagnols eurent cette année en Catalogne, forte position que le général autrichien avait occue à Cervera ne permit pas au duc d'Orléans d'enprendre autre chose. Asfeld, qui commandait les

[1] Ou Gui.

Perte des îles Baléares et de la Sardaigne.

troupes de Valence, prit Denia et Alicante. Un p
autrichien, qui existait dans les îles Baléares, l
au général Stanhope, Anglais, l'île de Minorque l
septembre. L'amiral Leake fit reconnaître Ch
d'Autriche en Sardaigne, le 15 août.

Démarches du duc d'Orléans pour conserver ses droits à la succession, 1708.

A une époque où Philippe V n'avait pas d'enf
et où l'on pouvait craindre pour la santé du du
Berry qui, parvenu à l'âge de dix-huit ans,
d'une obésité monstrueuse, Louis XIV avait perm
duc d'Orléans de mettre à couvert ses droits au t
d'Espagne par une protestation. Lorsqu'après sa ca
gne de Catalogne de 1708 il alla à Madrid, il tr
dans beaucoup de grands du royaume la persuasion
la malheureuse tournure des affaires dans les Pays
engagerait Louis XIV à rappeler son petit-fils,
abandonner l'Espagne à la maison d'Autriche.
sant que, dans un tel cas, il lui serait permis d
de ses droits, Orléans voulait se mettre à la
de la nation, et la défendre contre la domination
trichienne. Il entra en liaison avec des personn
qualité et même avec des ministres de Philipp
Cette petite intrigue n'eut pas d'autres suites qu
fournir à la princesse des Ursins avec laquelle il s
brouillé, un prétexte pour le calomnier auprè
madame de Maintenon qui déjà ne l'aimait pas ;
le peignit à Louis XIV sous les couleurs les
odieuses. Quoique Louis XIV ne désapprouvât p
conduite de son neveu, qui ne lui en fit pas mys
cependant elle fut la première cause des disposi
de son testament, injurieuses pour le duc d'Orl

et de la brouillerie qui, bientôt après sa mort, éclata entre la France et l'Espagne.

Les conditions auxquelles Louis XIV aurait souscrit en 1709, si les alliés enflés de leurs succès n'avaient poussé trop loin leurs prétentions, peuvent excuser ce qu'il y avait d'irrégulier dans les démarches du duc d'Orléans. A la première notion que Philippe V eut des négociations de la Haye, il écrivit à son aïeul, le 17 avril 1709, la lettre suivante : Négociations de 1709.

« Mon parti est pris il y a long-temps, et rien au monde n'est capable de m'en faire changer. Dieu m'a mis la couronne d'Espagne sur la tête, je la soutiendrai tant que j'aurai une goutte de sang dans mes veines. Je le dois à ma conscience, à mon honneur et à l'amour de mes sujets. Je suis sûr qu'ils ne m'abandonneront pas, quelque chose qui m'arrive, et que, si j'expose ma vie à leur tête, comme j'y suis résolu jusqu'à la dernière extrémité, pour ne les pas quitter, ils répandront aussi volontiers leur sang pour ne pas me perdre. Si j'étais capable d'une lâcheté pareille à celle de céder mon royaume, je suis certain que vous me désavoueriez pour votre petit-fils. Je brûle d'envie de le paraître par mes actions, comme j'ai l'honneur de l'être par mon sang : ainsi je ne signerai jamais de traité indigne de moi.... Je ne quitterai jamais l'Espagne qu'avec la vie, et j'aime mieux, sans comparaison, périr en y disputant le terrain pied à pied à la tête de mes troupes, que de prendre aucun autre parti, qui ternirait, si je l'ose dire, la gloire de notre maison, que je ne déshonorerai certainement pas Philippe V refuse d'abandonner le trône d'Espagne.

autres ordres de l'état; on leva des troupes et des contributions ; le clergé se dépouilla d'une partie de ses trésors et anima le peuple contre un prince que les hérétiques prétendaient donner à l'Espagne. Pour la première fois un natif obtint le commandement de l'armée : ce fut le comte d'Aguilar[1].

Adresse de Philippe V à la nation espagnole, 4 juillet 1709.

Louis XIV ayant rompu les négociations, Philippe V, sous la date du 4 juillet 1709, adressa aux villes, aux prélats, aux églises, aux ordres religieux et à d'autres personnes des lettres circulaires, ayant pour but de faire connaître à la nation ce qui s'était passé, et la confirmer dans son enthousiasme. Nous en citerons quelques passages.

Après avoir parlé du morcellement projeté de la monarchie, Philippe V ajoute : « Non contens de l'excès de leurs prétentions, les ennemis en vinrent jusqu'à proposer comme un article fondamental que le roi, mon aïeul, devrait joindre ses forces aux leurs afin que si, dans le terme de deux mois, je n'avais pas évacué l'Espagne volontairement, je fusse contraint à le faire par la force, proposition téméraire et scandaleuse, mais pourtant la seule où ils ont montré quelque reste de connaissance et d'estime de ma constance et de la fidélité et valeur de mes courageux Espagnols, puisqu'ils reconnaissent que même la réunion de si grandes forces ne pouvait pas assurer leurs succès. »

Plus loin : « Ce sont ces deux pernicieux et orgueilleux desseins de nos ennemis qui, en nous ôtant

[1] Don Rodrigue-Emmanuel Manriquez de Lara, comte de Frigilliana.



s espérances de la paix, nous ont rejetés dans la uerre. Mais quoique l'injure faite à ma personne et à honneur de mes royaumes suffise pour m'engager à pposer la plus grande vigueur à leurs desseins, ce 'est pas pourtant le principal motif qui excite mon essentiment. Ce qui me touche le plus vivement, et e qui doit nous enflammer tous d'une sainte indignaon, c'est le danger dont ils menacent notre sainte eligion au préjudice de laquelle doit tourner ce doule mariage qu'ils ont fait contracter au roi des Roains et à l'archiduc Charles son frère, avec des rincesses nées et élevées dans le sein de l'hérésie : ces lliances leur ont procuré, dans le cours de cette uerre, les déplorables avantages que tout le monde ait. Ils leur doivent la ruine des saints autels qui leur nt été sacrifiés. La première chose qu'on apprend, orsque les alliés prennent une place en Flandre, c'est que les églises ont été changées en temples consacrés l'exercice de leur fausse doctrine; dans les articles qu'ils ont proposés comme préliminaires de la paix, ls exigent la liberté de la prédication pour leur culte, en se réservant même d'étendre encore leurs prétentions dans une convention postérieure avec l'archiduc : et comme celui-ci leur devra tout ce qu'il obtiendra, il est évident qu'il ne sera point en état de leur rien reuser. »

« Voilà le véritable et principal motif qui me pousse entrer dans le feu de la guerre, bien résolu d'en partager tous les périls avec mes sujets, et de combattre toujours le premier à leur tête, dans la ferme

confiance que Dieu protégera la justice de ma cause, et bénira leurs courageux efforts. Que si la grandeur de mes péchés arrêtait les bénédictions divines, du moins combattrai-je avec eux jusqu'à la dernière goutte de mon sang, dont je veux que cette bien-aimée terre espagnole demeure teinte à leurs yeux, content si, la colère du ciel étant apaisée par mon châtiment, les princes mes enfans, qui sont nés entre les bras de mes fidèles sujets, peuvent jouir d'un trône ferme et tranquille, et si, en cessant de vivre, je puis me flatter d'avoir émoussé les flèches de la fortune ennemie; en sorte que ces royaux innocens, par lesquels Dieu a voulu établir et consoler ma monarchie, puissent enfin cueillir les doux fruits de la paix. »

« Pour cet effet il est nécessaire que mes sujets concourent à ce dessein, et que par leur fidélité naturelle et renommée, et par leurs efforts généreux, ils s'unissent les uns aux autres par une autre charité chrétienne, sincère, et par réciproque correspondance, et que nous recourions à Dieu et à la très-sainte Vierge Marie, protectrice particulière de moi et de mes royaumes, par des vœux fervens et continuels, nous appliquant à déraciner de nos âmes tous les vices qui le plus souvent arrêtent l'effet de ses divines miséricordes. Et ainsi tous bien unis nous combattrons pour notre honneur et pour notre patrie, sous les décrets éternels de la divine Providence, contre l'orgueil blasphémateur de ceux qui s'arrogent témérairement le pouvoir de diviser les empires, d'en disposer et de les transporter d'une nation à l'autre. »

Quelque pressant besoin qu'eût Louis XIV de toutes ses troupes pour la défense de son royaume, dont les frontières étaient menacées, il consentit cependant, le 26 juin, à laisser encore pendant quelques semaines 25 bataillons en Espagne, pour donner à son petit-fils le temps d'organiser une armée nationale. Du côté du Portugal il n'y avait rien à craindre cette année, parce que le marquis de Bay avait défait, le 7 mai, à Caya, entre Badajoz et Campo-Mayor, le comte de Galway, général habile, mais malheureux, et avait poussé ses courses en Portugal. En Catalogne, les Français et les Espagnols, réunis sous le commandement du maréchal de Bezons et du duc d'Aguilar, étaient supérieurs au comte de Starhemberg; mais, au grand chagrin du général espagnol, ils restèrent dans l'inaction, parce que le maréchal Bezons avait des ordres secrets d'éviter une bataille. Il en arriva qu'à la vue de l'armée combinée, le comte de Starhemberg passa la Sègre et prit Balaguer le 27 août. Philippe V se rendit sur-le-champ en Catalogne, résolu de porter un coup désisif; mais il trouva l'armée dans un tel état de dénuement, qu'il fut impossible de l'employer à l'offensive. Campagne de 1709.

L'année 1710 décida du sort de l'Espagne. Toutes les troupes françaises en avaient été rappelées; mais il en resta 5,000 qui désertèrent les drapeaux français; le reste se joignit à l'armée du duc de Noailles en Roussillon, pour être prêt à repasser les Pyrénées, si les négociations de Gertruydenberg n'amenaient pas la paix. Dès qu'on fut sûr qu'elles n'auraient pas Campagne de 1710.

de résultat, Philippe V se rendit à l'armée; mais auparavant il y avait eu une révolution dans le ministère. Le 15 avril on arrêta et conduisit au château de Ségovie le duc de Medina-Celi, soupçonné à ce qui paraît (car on n'a jamais su la cause de sa chute) d'avoir trahi une négociation que l'électeur de Bavière avait entamée à Madrid. L'électeur demandait qu'en exécution des traités, on évacuât les quatre places des Pays-Bas, où il y avait encore des garnisons espagnoles, savoir Luxembourg, Namur, Charleroi et Nieuport. Medina-Celi mourut pendant qu'on instruisait son procès. Ronquillo, président de Castille, fut son successeur.

Philippe V à la tête de son armée.

Philippe V se chargea lui-même du commandement de son armée de Catalogne, assisté du marquis de Villadarias et du prince de Tzerclaas (Tilly). Les premières semaines se passèrent en escarmouches; mais l'armée espagnole ayant été affaiblie par l'envoi de quelques détachemens, et celle des alliés ayant reçu des renforts, l'archiduc Charles voulut lui-même combattre en rase campagne l'*usurpateur de sa couronne*. Sorti de Barcelonne avec le général Jacques Stanhope, il attaqua Philippe V à Almenara, le 27 juillet, au moment où le manque de vivres avait forcé ce monarque de quitter sa position pour prendre la route de Lérida. La cavalerie espagnole, que Philippe V avait envoyée en avant, fut repoussée sur l'infanterie qu'elle mit en désordre. Ce ne fut qu'à Saragosse que l'armée battue se rallia le 17 août; ce fut là que le marquis de Bay, appelé de l'Estramadure, en prit

commandement. Le 18, le général Starhemberg, ec 30,000 hommes de troupes victorieuses, passa bre à Pina, et offrit la bataille à 19,000 Espa-ols. Philippe et son général l'acceptèrent le 20. La valerie espagnole fit des merveilles, mais l'inégalité s forces était trop grande. Le marquis de Bay, au-el il ne restait que 8,000 hommes, se retira vers ria. Philippe V se rendit en poste à Madrid. En ntrant dans cette ville, il reçut des témoignages dubitables de l'affection de ses habitans. Obligé abandonner une seconde fois sa capitale en fugitif, fut suivi par toute la noblesse et par des personnes tous les rangs à Valladolid, où la cour et les bunaux se retirèrent. Ce fut le 9 septembre que son part eut lieu.

Philippe V est obligé, pour la seconde fois, d'abandonner Madrid à l'archiduc Charles.

Arrivé à Valladolid, il reçut le duc de Noailles, e Louis XIV lui envoyait, pour lui représenter la cessité de renoncer à la couronne d'Espagne, et de contenter des îles de Sicile et de Sardaigne, que alliés voulaient lui laisser [1]. L'ambassadeur [2] eut dre de n'épargner ni promesses ni menaces pour rter la princesse des Ursins à seconder les repré-ntations qu'il était chargé de faire au roi. Philippe V, nt le courage était soutenu par la mâle énergie de reine, répondit à l'ambassadeur comme il con-nait à un fils de France : le couple royal déclara 'après la perte de l'Espagne, il restait encore l'A-érique. Le roi communiqua les propositions du roi

Ambassade du duc de Noailles.

[1] Voy. vol. XXIX, p. 17.

[2] Mémoires de NOAILLES, Collect. de PETITOT, vol. LXXIII, p. 9.

de France à une réunion de vingt-neuf grands d'Espagne qui se trouvaient à Valladolid. Tous signèrent une adresse, dans laquelle ils protestèrent de leurs sentimens patriotiques, et conjurèrent le monarque de ne pas les abandonner.

Le duc de Vendôme prend le commandement de l'armée.

Après la bataille de Saragosse, Philippe V avait prié son aïeul de lui céder le duc de Vendôme pour commander ses troupes. Lorsque le descendant d'Henri IV apprit en route que l'ennemi prenait le chemin de Madrid : Pourvu que le roi, la reine et le prince des Asturies soient sauvés, s'écria-t-il, je me charge du reste. Le zèle que partout où il passa il remarqua dans la noblesse et le peuple pour leur légitime souverain lui fit bien augurer du succès. Sa présence releva les espérances des Espagnols. De toutes parts arrivèrent les soldats dispersés ; on vit la noblesse des provinces les plus reculées accourir pour servir sous lui ; les chefs des bourgs et des villages, les curés travaillaient à l'envi à former des recrues. Il est juste de nommer les illustres Espagnols qui assistèrent Vendôme à former une nouvelle armée. Ce furent principalement le duc de Popoli, le comte d'Aguilar, les généraux las Torres et Valdecañas, don Balthasar Patiño, marquis de Castellard.

Entrée de l'archiduc Charles à Madrid, le 28 septembre 1710.

L'archiduc entra, le 28 septembre à Madrid, comme dans une ville déserte ; aucune acclamation ne se fit entendre ; à l'exception de quelques enfans curieux, les rues étaient désertes ; les habitans s'abandonnaient à la tristesse et s'enfermèrent dans leurs maisons. Le bon Charles fut vivement frappé de cette

ude. Il fit occuper Tolède. Le duc de Vendôme pour le moment ne voulait pas risquer le sort le bataille, se plaça entre le Duero et le Tage pour êcher les Portugais de venir se réunir à leurs al- pendant que le duc de Noailles à la tête de 20,000 içais entra en Catalogne et mit le siège devant Gi- ie. L'armée des alliés commençait à se trouver une position fâcheuse; l'archiduc quitta Madrid l novembre avec une escorte de 2,000 chevaux et gna Barcelonne. Starhemberg le suivit quelques s après avec toute l'armée.

: 3 décembre, Philippe V rentra dans sa capitale, s y avoir fait conduire un grand convoi de sub- nces parce qu'il savait que la misère y régnait. Le en ressortit avec Vendôme pour joindre l'armée, sous les ordres de Valdecañas avait continué à e l'ennemi. Arrivé sur le Henarès, vis-à-vis de lalaxara, on trouva la rivière fort haute; cela pêcha pas le duc de Vendôme et la cavalerie de iverser à la nage pendant que l'infanterie et les ges la passèrent sur un pont. Rentrée de Philippe V à Madrid, 8 décembre 1710.

s alliés dans leur retraite s'étaient partagés en corps. Les Anglais, sous Stanhope, formaient ière garde. A Brihuega, à quatre lieues de Gua- cara, ils furent atteints, cernés et attaqués avec ır. Après avoir perdu 1,500 hommes, Stanhope obligé de se rendre le 8 décembre avec les 4,500 mes qui lui restaient. Starhemberg qui avec l'a- -garde avait pris les devants, retourna pour sau- son collègue; il vint trop tard. Le 10 il fut at-

taqué dans la plaine de Villa Viciosa par Vendôme. Philippe qui commanda lui-même l'aile droite et culbuta la cavalerie ennemie; néanmoins les Espagnols s'étant laissés emporter par l'ardeur que leur inspirait la présence du monarque, la bataille était perdue, si Valdecañas, à la tête des Vallons et de la réserve, ne l'eût rétablie. L'obscurité mit fin au combat; dans la nuit Starhemberg se retira : il ne ramena que 7,000 hommes à Barcelonne. Le 4 janvier 1711, le roi d'Espagne entra dans Saragosse, où Starhemberg avait passé. Le 31, Gironne, après un siége de six semaines, se rendit au duc de Noailles [1], qui après sa mission diplomatique avait repris le commandement de l'armée; il s'empara successivement des autres places de la Catalogne où il ne resta à l'archiduc que Barcelonne et Tarragone.

Ce fut vers ce temps que Philippe V fit une démarche pour obtenir la paix qui n'eut pas de résultats, mais qui nous paraît trop caractéristique pour être passée sous silence dans un précis historique de la vie de ce prince. Joseph I était mort le 17 avril 1711, et il s'était ouvert pour l'archiduc Charles la perspective d'une magnifique succession; mais en même temps celle de quelques embarras à vaincre. Le roi d'Espagne se trouvant à Saragosse lui adressa, le 14 mai, la lettre suivante :

« Monsieur mon frère et cousin, il est des temps et des conjonctures qui doivent faire passer au-dessus des règles ordinaires; et nous devons nous rendre au

[1] Son père l'avait prise en 1694. Voy. vol XXVIII, p. 233.

es de la Providence lorsqu'elle semble nous tracer
emin que nous devons tenir. La mort d'un frère
Dieu vient d'enlever à Votre Majesté, en la flat-
de justes espérances pour la couronne impériale,
offre un moyen noble, sûr et solide pour nous
rocher, et pour donner occasion à une paix dési-
le toute l'Europe. L'intérêt de la religion me dé-
ine aux avances que je vous fais aujourd'hui, ne
ant envisager qu'avec peine et douleur un arme-
t de la part des Turcs. La révolte des Hongrais et
rce des Protestans en Allemagne, jointe à l'ab-
e et à l'éloignement des électeurs de Bavière et de
gne, ce sont des circonstances si importantes
le cas d'une élection, qu'on ne peut s'empêcher
hercher à oublier et à étouffer les motifs ou d'in-
t ou de ressentiment particulier, lorsqu'on est vé-
lement touché de ceux de l'Église et de la reli-
, qui paraissent en danger dans l'occasion pré-
e. Vous devez être persuadé que c'est l'unique
qui m'engage à vous offrir tout ce qui peut dé-
dre de moi pour concourir à mettre sur votre tête
couronne devenue comme héréditaire dans votre
son depuis tant d'années. L'expérience de sept
de guerre dans ce continent vous a fait connaître
je n'ai jamais eu recours à de mauvais détours ni
basses finesses pour parvenir à quelqu'accommo-
ent : j'ai cru ma cause juste, et toute ma con-
ce a été que Dieu, qui m'a mis la couronne sur
ête, saurait me la conserver. Ne regardez donc les
es que je vous fais que comme partant d'un cœur

véritablement sensible, et sin.......nt pénétré d
bien et de la conservation de la foi catholique. »

« Je sais que V. M. compte sur des alliés au
quels, malgré leurs vues particulières, elle d
beaucoup. Ainsi ce ne n'est point par une fausse p
litique, ni pour chercher à profiter du trouble q
peut causer ce nouvel événement, que je me rapp
che de vous; mais j'avoue qu'il me paraîtrait ég
ment grand et glorieux pour vous et pour moi
chercher à terminer une si cruelle guerre, do
malgré la justice de ma cause, nous avons été le p
texte. Et, comme les engagemens de vos alliés par
sent entièrement cessés, je ne veux pas perdre
moment pour faire connaître à toute l'Europe q
ne tiendra pas à moi que le repos et la tranquillité
succèdent bientôt aux malheurs de cette guerre, l
première occasion que Dieu semble nous offrir po
le bien et le bonheur de tant de nations différent
Je vous reconnais donc dès à présent pour roi
Bohême. Je vous assure que vous trouverez en m
tous les sentimens que vous pouvez désirer; et si vo
voulez entrer dans de plus grandes explications, vo
pouvez me parler avec confiance, et nous convie
drons de charger quelques personnes de nos inte
tions, lesquelles en conféreront ensemble. »

« Mais je vous répète encore que je ne veux ni
prétends vous séparer de vos alliés, auxquels je se
toujours porté d'accorder tout ce qui ne sera poi
contraire à l'intérêt de mon royaume et à ma gloir
et qui pourra contribuer au bien général. Je souha

rouver de votre côté les mêmes sentimens que je s fais paraître ; mais, à tout événement, je me se- reproché à moi-même si je ne vous avais pas fait naître les miens dans une pareille conjoncture, et e n'avais pas profité du peu de temps que vous avez ester à Barcelonne. Vos véritables intérêts vous pellent ailleurs. Il ne tiendra donc qu'à V. M. e je ne cherche à les soutenir avec la même rce et la même vivacité que j'ai résisté à tous les ef- rts qu'elle a faits jusqu'à présent contre moi. Sur ce, prie Dieu, etc. »

Cette lettre, dont la suscription portait : *Au roi Bohême, monsieur mon frère et cousin*, fut ren- yée de Barcelonne toute cachetée.

Nous sommes parvenus à l'époque des négociations rticulières qui, depuis 1711, avaient lieu entre la ance et l'Angleterre, et à laquelle bientôt après les ats-généraux prirent part ; négociations qui abou- rent enfin à la paix d'Utrecht. Le détail de ces né- ciations se trouve dans notre chapitre II ; il nous ste à remplir les lacunes qui peuvent exister dans otre récit, en y ajoutant quelques circonstances re- tives à l'Espagne, que nous combinerons avec le écit des événemens qui se rapportent uniquement à ce royaume. Négociations de 1711.

Il était impossible de maintenir Philippe V sur le trône, sans un démembrement de la monarchie es- pagnole, et tout ce qu'on pouvait espérer, c'était d'empêcher que ce démembrement ne diminuât trop la puissance de la monarchie ; mais moins on avait

fait à Madrid pour l'empêcher, p.... on y croyait pouvoir se refuser à un sacrifice demandé par l'allié qui avait fait tant d'efforts pour la cause de Philippe V. Le cabinet de Madrid paraît n'avoir jamais fait la réflexion qu'il n'était pas conforme à l'intérêt de la France que l'Espagne continuât à former une monarchie colossale.

Fermeté de Philippe V à s'opposer à tout démembrement de la monarchie.

A mesure que Louis XIV écartait un obstacle de la pacification, il s'en élevait un nouveau à Madrid, et il fut souvent plus difficile de faire accepter à Philippe V des conditions de la paix, qu'il n'avait été d'obtenir des puissances maritimes qu'elles voulussent les accorder. La séparation éternelle des deux couronnes de France et d'Espagne, comme gage de la tranquillité de l'Europe, des avantages commerciaux et quelques cessions de territoire en faveur des Anglais; une barrière contre la France pour la république des Provinces-unies; une indemnité pour la maison d'Autriche, telles étaient les bases de la négociation. Philippe V, la reine son épouse, la princesse des Ursins, le conseil d'Espagne n'en admettaient aucune, et il fallait plus d'une victoire diplomatique pour obtenir leur consentement. Le duc de Noailles échoua complétement dans cette entreprise. Voyant Philippe V dominé par son épouse, il essaya de le détacher de la reine dont la beauté se flétrissait déjà par une maladie qui, avant l'âge de vingt-six ans devait la conduire au tombeau. Le moyen était immoral, le roi ne garda pas le secret; la reine se plaignit à la duchesse de Bourgogne, celle-ci à madame de Mainte-

non. On jugea à propos alors d'envoyer un nouveau ministre à Madrid : ce fut le marquis de Bonnai, homme sage et plein d'expérience.

Philippe V consent à la cession de Gibraltar et Minorque.

Le premier objet de la mission de ce ministre plénipotentiaire (car, comme son prédécesseur, il ne fut pas revêtu du caractère d'ambassadeur) fut d'obtenir le consentement de Philippe à ce que Gibraltar et Minorque fussent cédés à l'Angleterre; qu'elle eût droit de placer une garnison suisse à Cadix; que les Anglais eussent l'assiento; après cela Philippe devait confirmer une convention que Louis XIV avait conclue, le 7 novembre 1702, avec l'électeur de Bavière, et par laquelle il lui avait transféré la souveraineté des Pays-Bas espagnols, à titre d'indemnité pour son électorat confisqué par l'empereur. Il n'était pas dans l'intention du roi de France que ce pays restât à l'électeur; mais ce prince devait avoir un titre qui lui assurât sa restauration en Allemagne, et ce titre n'était légal que si Philippe approuvait le traité de 1702. Le marquis de Bonnai fut heureux dans sa négociation par rapport à ce que les Anglais demandaient, excepté l'occupation de Cadix, à laquelle Philippe ne consentit pas. La cour de Londres elle-même y renonça et obtint en revanche l'art. 12 de sa paix d'Utrecht [1]. Les préliminaires de Londres du 8 octobre 1711 [2] furent alors signés.

Philippe V consent à la cession des Pays-Bas.

La cession des Pays-Bas répugnait extraordinairement à Philippe et à son épouse, qui se plaignaient hautement de l'énormité des sacrifices qu'on exigeait

[1] Voy. vol. XXIX, p. 60. [2] Voy. vol. XXIX, p. 26.

d'eux; cela n'arriverait pas, disaient-ils, si les intérêts de l'Espagne, au lieu d'être confiés à des plénipotentiaires français, étaient débattus par des ministres espagnols. Il fut très-difficile de faire comprendre au couple royal, qu'admettre des plénipotentiaires de Philippe, serait le reconnaître roi d'Espagne, et que les alliés ne voulaient faire un acte de reconnaissance que lorsqu'on serait d'accord sur les conditions préliminaires. Néanmoins le marquis de Bonnai, appuyé par une lettre pressante de Louis XIV, obtint enfin que le roi d'Espagne signât, le 28 décembre 1711, un plein-pouvoir, par lequel il autorisait son aïeul de traiter pour lui de la paix avec la Grande-Bretagne et les États-généraux. Pour le faire consentir à la cession des Pays-Bas, Bonnai gagna madame des Ursins en lui promettant une petite souveraineté dans le duché de Limbourg ou dans celui de Luxembourg. Aussitôt Philippe se montra plus facile; le 12 janvier 1712, il signa un acte par lequel il ordonna l'exécution de la convention du 7 novembre 1702, relative à la cession des Pays-Bas en faveur de l'électeur de Bavière. C'est cet acte qui fut annulé par l'article 9 du traité d'Utrecht entre la France et les États-généraux [1].

Renonciation de Philippe V au trône de France.

Nous avons peu de choses à ajouter à ce qui a été dit par rapport à la fameuse renonciation de Philippe V au trône de France. Ce prince y avait déjà consenti, lorsque le gouvernement anglais s'aperçut qu'une renonciation était une faible barrière contre

[1] Voy. vol. XXIX, p. 66.

l'ambition, et que rien ne garantissait la séparation des couronnes de France et d'Espagne, si la dernière restait à Philippe. On lui proposa en conséquence d'abandonner l'Espagne et les Indes au duc de Savoie, et d'accepter en échange le royaume de Sicile et les états du duc de Savoie, avec la faculté, s'il parvenait au trône de France, d'y réunir les derniers; dans ce cas, la Sicile reviendrait à la maison d'Autriche. La proposition pouvait paraître d'autant plus acceptable à Philippe, que la mort n'avait laissé qu'un seul intermédiaire entre lui et le trône de France, et que cet intermédiaire était un faible enfant. Elle était fortement appuyée par Louis XIV; mais Philippe répondit qu'aucune tentation ne le porterait à quitter une couronne qu'il regardait comme un don de Dieu.

L'affaire des renonciations étant terminée, Philippe V assembla, le 8 juin 1712, son conseil, pour lui annoncer qu'obligé de choisir entre la France et l'Epagne, il avait préféré régner en Espagne, et était résolu de renoncer à la couronne de France, pour lui et pour ses successeurs. Lord Lexington fut envoyé à Madrid pour être témoin de la renonciation que Philippe signa et jura le 5 novembre 1712. Dans la soirée du même jour, les cortès, assemblées à Madrid, la sanctionnèrent. Il est à remarquer que, dans cet acte, les droits du duc d'Orléans, passés sous silence dans le testament de Charles II, furent reconnus.

En même temps il fut rendu une loi qui transfère le Loi de 1712.

changeant l'ordre de la succession au trône.

trône d'Espagne à la maison de Savoie, au défaut de la descendance de Philippe V. Ce monarque publia aussi en 1713, d'accord avec les cortès qui furent assemblées pour cela, un nouvel ordre de succession, d'après lequel la couronne d'Espagne devait passer à ses descendans mâles nés et élevés en Espagne, et les femmes être exclues, aussi long-temps qu'il y aurait un mâle [1]. Lorsque par le défaut absolu d'un mâle issu

[1] Par un singulier abus de mots dont les journalistes de France se sont rendus coupables de nos jours, ils ont dit que Philippe V avait introduit en Espagne la *loi salique*. Cette erreur nous engage à entrer en quelques détails sur cette matière de droit public.

L'ordre de succession usité en France s'appelle en terme d'école la succession *linéale agnatique*; il exclut à jamais toute princesse et tout descendant de princesse. Nous avons expliqué, vol. VIII, p. 211 et 244, comment il est arrivé que cette maxime fondamentale de l'état, imprimée dans le cœur de tous les Français, a été nommée par erreur loi salique, les Français du quatorzième siècle ayant confondu un principe politique avec une loi civile. Cette dénomination erronée a prévalu, et on peut permettre que le public continue d'appeler loi salique ce que les jurisconsultes appellent succession linéale agnatique.

On oppose à cette succession la *linéale cognatique*, dans laquelle le sexe n'exclut pas absolument. Elle est double. On appelle cognatique *pure* celle où la naissance donne les mêmes droits aux mâles et aux femmes d'une même ligne, avec la seule modification qu'au même degré les mâles ont la préférence sur leurs sœurs aînées; et comme dans cette succession on a adopté le droit romain, dit de représentation, il arrive que la fille d'un mâle est préférée à son oncle, lorsque celui-ci est cadet du père de cette fille. Cette succession a lieu en Angleterre et en Portugal. Elle avait aussi lieu en Espagne, savoir, en Castille depuis les temps de Ferdi-

de mâles, la succession passerait à une femme, l'ordre de succession masculine recommencerait après sa mort.

Les événemens de nos jours nous engagent à rappeler ici les observations que M. de Bourgoing fit, il y a trente à quarante ans, sur la loi constitutionnelle de 1713. « Il y a quelque chose de plus fort que l'autorité des rois les plus absolus, dit-il, c'est l'opinion publique ; c'est l'affection indélébile d'une nation à ses

nand III ; et en Aragon depuis 1319. On la nommait la succession Castillane. En vertu de cet ordre de succession, la Castille a changé trois fois de dynastie, l'Aragon deux fois et la Navarre sept fois ; et depuis la réunion de la monarchie, deux maisons étrangères ont occupé le trône, celles d'Autriche et de Bourbon.

Ce fut pour éviter cet inconvénient que Philippe V, chef d'une nouvelle dynastie, introduisit, avec le concours des cortès, la succession *cognatique mixte*, qui, sans exclure totalement les femmes, les écarte de la succession aussi long-temps que dans une *ligne* il existe un mâle issu de mâle.

Dans ces derniers temps, Ferdinand VII a manifesté l'intention d'abolir la loi fondamentale de 1713, et d'introduire de nouveau la succession Castillane ou cognatique pure à la place de la mixte ; mais il n'a pas été question d'abolir la loi salique ou la succession agnatique, puisque l'Espagne ne l'a jamais connue.

Pour dire encore un mot de cette loi salique improprement ainsi nommée, nous ne croyons pas qu'elle soit en vigueur dans aucun état à l'exception de la France et des anciens électorats, ainsi que dans les pays où elle est une suite du système féodal ou des confédérations héréditaires légales, telles que celle qui subsiste entre les maisons de Saxe, de Brandebourg et de Hesse. Encore observons-nous qu'elle n'a lieu, pour la maison de Brandebourg, que pour l'électorat et ses appartenances ; car, dans le royaume de Prusse, la succession cognatique devrait avoir lieu, le cas arrivant.

changeant l'ordre de la succession au trône.

trône d'Espagne à la maison de Savoie, au défaut de la descendance de Philippe V. Ce monarque publia aussi en 1713, d'accord avec les cortès qui furent assemblées pour cela, un nouvel ordre de succession, d'après lequel la couronne d'Espagne devait passer à ses descendans mâles nés et élevés en Espagne, et les femmes être exclues, aussi long-temps qu'il y aurait un mâle [1]. Lorsque par le défaut absolu d'un mâle issu

[1] Par un singulier abus de mots dont les journalistes de France se sont rendus coupables de nos jours, ils ont dit que Philippe V avait introduit en Espagne la *loi salique*. Cette erreur nous engage à entrer en quelques détails sur cette matière de droit public.

L'ordre de succession usité en France s'appelle en terme d'école la succession *linéale agnatique;* il exclut à jamais toute princesse et tout descendant de princesse. Nous avons expliqué, vol. VIII, p. 211 et 244, comment il est arrivé que cette maxime fondamentale de l'état, imprimée dans le cœur de tous les Français, a été nommée par erreur loi salique, les Français du quatorzième siècle ayant confondu un principe politique avec une loi civile. Cette dénomination erronée a prévalu, et on peut permettre que le public continue d'appeler loi salique ce que les jurisconsultes appellent succession linéale agnatique.

On oppose à cette succession la *linéale cognatique*, dans laquelle le sexe n'exclut pas absolument. Elle est double. On appelle cognatique *pure* celle où la naissance donne les mêmes droits aux mâles et aux femmes d'une même ligne, avec la seule modification qu'au même degré les mâles ont la préférence sur leurs sœurs aînées; et comme dans cette succession on a adopté le droit romain, dit de représentation, il arrive que la fille d'un mâle est préférée à son oncle, lorsque celui-ci est cadet du père de cette fille. Cette succession a lieu en Angleterre et en Portugal. Elle avait aussi lieu en Espagne, savoir, en Castille depuis les temps de Ferdi-

de mâles, la succession passerait à une femme, l'ordre de succession masculine recommencerait après sa mort.

Les événemens de nos jours nous engagent à rappeler ici les observations que M. de Bourgoing fit, il y a trente à quarante ans, sur la loi constitutionnelle de 1713. « Il y a quelque chose de plus fort que l'autorité des rois les plus absolus, dit-il, c'est l'opinion publique; c'est l'affection indélébile d'une nation à ses

nand III; et en Aragon depuis 1319. On la nommait la succession Castillane. En vertu de cet ordre de succession, la Castille a changé trois fois de dynastie, l'Aragon deux fois et la Navarre sept fois; et depuis la réunion de la monarchie, deux maisons étrangères ont occupé le trône, celles d'Autriche et de Bourbon.

Ce fut pour éviter cet inconvénient que Philippe V, chef d'une nouvelle dynastie, introduisit, avec le concours des cortès, la succession *cognatique mixte*, qui, sans exclure totalement les femmes, les écarte de la succession aussi long-temps que dans une *ligne* il existe un mâle issu de mâle.

Dans ces derniers temps, Ferdinand VII a manifesté l'intention d'abolir la loi fondamentale de 1713, et d'introduire de nouveau la succession Castillane ou cognatique pure à la place de la mixte; mais il n'a pas été question d'abolir la loi salique ou la succession agnatique, puisque l'Espagne ne l'a jamais connue.

Pour dire encore un mot de cette loi salique improprement ainsi nommée, nous ne croyons pas qu'elle soit en vigueur dans aucun état à l'exception de la France et des anciens électorats, ainsi que dans les pays où elle est une suite du système féodal ou des confédérations héréditaires légales, telles que celle qui subsiste entre les maisons de Saxe, de Brandebourg et de Hesse. Encore observons-nous qu'elle n'a lieu, pour la maison de Brandebourg, que pour l'électorat et ses appartenances; car, dans le royaume de Prusse, la succession cognatique devrait avoir lieu, le cas arrivant.

anciennes lois, à ses anciens usages. L'attachement à l'ancien ordre de succession vit encore au cœur de la plus grande partie de la nation espagnole, et il est assez probable que si quelque jour il s'élevait une question qui dût être décidée d'après cet ancien ordre ou par la pragmatique de 1713, elle ne le serait pas d'une manière pacifique [1]. »

Traité d'U- echt du 14 ars 1713 pour vacuation de Catalogne.

Après la mort de l'empereur Joseph Ier, l'archiduc Charles, son frère, lui avait succédé dans toutes les possessions héréditaires de la maison d'Autriche, et, très-peu de temps après, dans la dignité impériale. Sa présence en Allemagne était devenue nécessaire ; il avait quitté la Catalogne le 11 septembre 1711 et s'était rendu par Gênes, Milan et Venise à Vienne. Son épouse, Élisabeth-Christine de Brunswick, était restée comme régente à Barcelonne. Après la conclusion de l'armistice entre la France et l'Angleterre les troupes anglaises quittèrent la Catalogne au mois de septembre 1712, de manière que l'impératrice (car tel est le titre que portait alors Élisabeth-Christine) se trouva réduite aux troupes autrichiennes. Le 14 mars 1713, il fut signé à Utrecht un traité pour l'évacuation totale de la Catalogne par les troupes allemandes. Immédiatement après, l'impératrice s'embarqua, accompagnée des pleurs et des cris de désespoir des Catalans qui se virent abandonnés [2].

[1] Cette observation pleine de sagacité d'un homme qui connaissait bien l'Espagne, donne peut-être la clé du décret royal de Ferdinand VII.

[2] Voy. p. 20 de ce vol.

Les traités d'Utrecht que l'Espagne conclut sont :
celui du 13 juillet 1713 avec l'Angleterre ;
celui du 13 août 1713 avec le duc de Savoie ;
celui du 26 juin 1714 avec les États-généraux ;
celui du 6 février 1715 avec le Portugal.

Nous avons parlé au chapitre III du traité du 26 juin 1714, et au chapitre II de celui du 6 février 1715 sur lequel nous reviendrons au chapitre VI.

Traité de paix d'Utrecht avec la Grande-Bretagne, 13 juillet 1713.

La cession de Gibraltar et de l'île de Minorque en faveur de l'Angleterre, l'assiento accordé pour trente ans à la compagnie anglaise pour la traite des nègres, avec un district situé sur le fleuve de la Plata, telles sont les principales stipulations du traité du 13 juillet 1713. Il faut y ajouter l'*art.* 8 qui supprima les *licences* pour le commerce d'Amérique [1].

Traité de paix d'Utrecht avec le duc de Savoie, 13 juillet 1713.

Les stipulations les plus remarquables du traité du 13 juillet 1713 sont les suivantes :

Par l'*art.* 3, la succession au trône d'Espagne est assurée au duc de Savoie et à ses descendans mâles, au défaut des descendans mâles et femelles de Philippe V.

Par l'*art.* 4, le roi d'Espagne cède au duc de Savoie, pour lui, pour les princes ses fils et leurs descendans mâles, et successivement pour les autres mâles de la maison de Savoie, savoir le prince aîné de Carignan et le prince cadet, nommé Thomas, et leurs descendans mâles, d'aîné en aîné, le royaume de Sicile et les îles en dépendantes, en toute propriété et souveraineté, en conformité de l'acte de cession fait

[1] Voy. vol. XXIX, p. 69.

par le roi d'Espagne, le 10 juin dernier, lequel, est-il dit, sera censé faire partie essentielle du présent traité.

Par l'*art.* 6, il est convenu qu'en cas que les descendans mâles du duc de Savoie, et tous les mâles de sa maison viennent à manquer, le royaume de Sicile avec les îles en dépendantes retourneront de plein droit à la couronne d'Espagne.

Par l'*art.* 11, les cessions faites au duc de Savoie, en 1703, par l'empereur Léopold, dans les duchés de Montferrat et de Milan, sont confirmées.

Par l'*art.* 12, le traité de Turin de 1696 et les articles des traités de Munster, des Pyrénées, de Nimègue et de Ryswick, concernant la maison de Savoie, de même que le traité d'Utrecht entre la France et la Savoie, sont renouvelés en tant qu'ils ne sont pas contraires au présent traité.

Ainsi, à la suite d'une guerre de douze ans, Philippe V fut reconnu roi d'Espagne par toutes les puissances européennes, excepté une seule, l'empereur. Sa réconciliation avec Charles appartient à une époque bien postérieure.

Réduction de la Catalogne, 1714.

Les troupes autrichiennes s'étant embarquées à Barcelonne le 15 mai 1713, pour retourner dans leur pays, les Catalans résolurent de résister seuls à la puissance de Philippe V et de Louis XIV. Ils levèrent une armée régulière dans laquelle se fit enrôler un grand nombre de soldats allemands qui avaient déserté leurs drapeaux avec la connivence de Starhemberg. Villarvel, gentilhomme espagnol, qui, dans

ırmée impériale, avait obtenu le grade de général, s commandait. Les exhortations que Philippe V lressa à ces sujets révoltés n'ayant pu fléchir leur bstination, et la France étant délivrée de la guerre ar la paix de Rastadt, Louis XIV envoya le duc de erwick avec 20,000 hommes en Catalogne, pour se éunir aux troupes de Philippe V, et soumettre cette province. Le 12 juillet 1714, le blocus devant Barcelonne fut changé en un siège. La garnison et les habians se défendirent avec un héroïsme extraordinaire, t ce siège est un des événemens militaires du dixuitième siècle les plus extraordinaires, comparable eulement au siège de Saragosse dans le dix-neuvième iècle. Après un assaut meurtrier à la suite duquel les 'rançais furent obligés de conquérir une rue, une aison après l'autre; après qu'une grande partie de ı ville eut été réduite en cendres, Barcelonne fut rise le 12 septembre 1714. Philippe V annula les rivilèges ou la constitution de la province, et établit n nouveau gouvernement conformément aux instiıtions de la Castille.

Mort de la reine, 14 février 1714.

Philippe V perdit, le 14 février 1714, par la mort, ne épouse adorée, qui avait absorbé toute son affecon, et, par son esprit, ses talens et son courage, ait été son ange tutélaire dans le malheur. Elle n'ait que vingt-six ans quand elle fut enlevée au roi à l'Espagne. Des trois fils qu'elle laissa, Louis, Phippe et Ferdinand, le plus jeune n'avait que cinq ois. On peut dire que cette perte anéantit toutes les cultés de Philippe V. Il laissa échapper de ses mains

CHAPITRE VI.

Histoire du Portugal, depuis 1614 *jusqu'* 1714 [1].

SECTION I.

Révolution de 1640.

État du Portugal sous la domination espagnole; perte de ses colonies.

Les soixante années pendant lesquelles le Port fut sous la domination espagnole, mais surtout les neuf années de Philippe IV, appelé par les Port Philippe III, savoir de 1621 jusqu'en 1640, son gardées par ce peuple comme les plus malheur de son histoire. Les rois d'Espagne ne voyaient les Portugais que des sujets soupirant après le mon où ils pourraient secouer un joug détesté. Ces narques auxquels tout rappelait sans cesse leur u pation ne pouvaient avoir pour les Portugais les trailles de père que la légitimité et le droit don aux souverains qui peuvent le réclamer. Le bon de sujets si mal affectionnés pour leurs maîtres pouvait inspirer à ceux-ci que de l'indifférence.

Par suite de cette disposition ils virent tranqu ment que les Portugais fussent dépouillés de l possessions dans les autres parties du monde. De le commencement du dix-septième siècle les Hol

[1] Suite du vol. XVII, p. 338.

mais qui, comme rebelles, étaient exclus des ports espagnols et par conséquent aussi de ceux des Portugais, cherchèrent à entamer directement des affaires de commerce avec les naturels des pays où ceux-ci avaient les possessions, et à former des établissemens à côté d'eux. Leurs tentatives éprouvèrent cependant quelques obstacles; en 1601, André Hurtado de Mendoza, gouverneur espagnol de Malacca, sortit avec une flotte de trente vaisseaux pour forcer les rois et les habitans de Banda, d'Amboine et de Banca d'exclure les Hollandais de toute participation au commerce; arrivé dans les parages de l'île de Java, il fut défait par une flotte hollandaise très-inférieure en force. Soutenus par le roi de Ternate, les Hollandais se rendirent maîtres des îles Molucques; ils se fixèrent dans les îles de Java et de Ceylan; en 1611, ils envoyèrent une ambassade au Japon. Lorsqu'en 1609 il fut conclu une trève entre l'Espagne et les Provinces-unies, on convint qu'elle ne s'étendrait pas sur les pays situés au-delà de l'équateur, qui furent ainsi abandonnés à l'avidité de la jeune république.

Perte d'Ormus.

La première année du règne de Philippe III (IV en Espagne), Ormus fut perdu. Chah Abas, roi de Perse, s'était emparé de tout ce que le roi d'Ormus possédait sur le continent; il était maître de la ville de Gucixoma d'où les habitans d'Ormus tirent l'eau potable qui manque absolument dans l'île, ainsi que plusieurs comestibles qui tiennent aux premiers besoins de la vie. Maîtres de la mer qui baigne les côtes de Perse, les Portugais ne permettaient à aucun négo-

ciant asiatique d'y faire le commerce sans avoir une charge à Ormus où était leur dépôt génér toutes les marchandises des Indes. Chah Abas, de long-temps mécontent de cette vexation, fit un a gement avec les commandans de quelques vaiss anglais récemment arrivés dans les parages de la P Il promit de leur abandonner tous les captifs chré qu'on ferait et la moitié du butin; les Anglais vaient jouir à l'avenir d'une parfaite immunité de droits d'entrée dans les états du Chah et percevo moitié des péages de Bender Abassi, à charge d tretenir quelques vaisseaux de guerre dans le Persique pour protéger le commerce contre les Po gais. Aussitôt que ceux-ci se virent attaqués dans mus, ils abandonnèrent la ville et se retirèrent da forteresse. Ils s'y défendirent vaillamment pen quelque temps; mais, ne voyant pas arriver de secc ils se rendirent le 25 avril 1623. Chah Abas réd l'île en un désert et ne tint aux Anglais aucune co tion du traité [1].

Perte du Brésil. En 1622, les Hollandais érigèrent une comp pour le commerce des Indes occidentales [2]. Ell pédia à la fois deux flottes, dont l'une commandé Jacques Willekens, entra dans la baie de Tou Saints au Brésil, et s'empara de la ville de San S dor; néanmoins les Hollandais ne s'y maintinren contre François de Tolède qui reprit cette ville.

[1] On peut consulter sur cet événement les Voyages de CHA HERBERT et PIERRE DELLA VALLE.

[2] Voy. vol. XXIX, p. 208.

ut de quelques années Henri Lonk, amiral d'une tte hollandaise, prit Olinde[1] qui devint une place rmes d'où les républicains dirigeaient les attaques tre les villes et les contrées dont ils voulaient faire conquête; ils s'emparèrent des provinces de Rio-ande, Parayba, Tamarica, et Parnambuco. En 1636, n-Maurice, prince de Nassau, prit le gouverne-ent du Brésil hollandais[2]. Il battit le général espa-ol comte Banjola, prit la forteresse importante de vacao et étendit la domination de la compagnie sur provinces de Seragippa, Siara et Marañon. Ce nd capitaine ne se montra pas moins bon adminis-teur en publiant de sages réglemens, en construi-t des ponts et des édifices, en dirigeant des planta-ns. Ami des arts et des sciences il fit lever une carte Brésil par l'astronome George Markgraf. Son sa-t médecin, Guillaume Piso, se chargea par son or-e, de décrire les arbres, arbustes et plantes du Bré-. En 1630, il fit une tentative pour prendre San lvador; elle ne réussit pas. Comme il fallait au ésil hollandais une possession en Afrique pour se ocurer des Noirs, il y envoya en 1637, Jean Kühn, llemand, qui s'empara de Georgio della Mina. L'a-iral Houteborn se rendit maître par son ordre, en 640, de S. Paul de Loando; mais les Portugais le re-rirent quelque temps après. La paix conclue en 1641[3] vec le nouveau roi de Portugal, mit un terme aux onquêtes du prince de Nassau.

[1] Voy. vol. XXIX, p. 172.
[2] Voy. *ibid.* p. 210.
[3] Voy. *ibid.*, p. 211.

Perte du commerce du Japon.

Enfin ce fut encore sous Philippe III (IV) que les Portugais perdirent l'important commerce du Japon. Ce pays avait été découvert par un hasard en 1542 par trois Portugais, Antoine Mota, François Zeimoto et Antoine Pixota qui voulaient se rendre en Chine, et ayant été poussés par une tempête à Cangozima sur les côtes du Japon. Depuis cette époque les Portugais y firent le commerce. En 1549, S. Xavier s'y rendit pour y prêcher l'Évangile. Quoique la nouvelle doctrine trouvât d'abord beaucoup d'opposition au Japon, cependant le zèle infatigable de ce missionnaire et des Jésuites, ses successeurs, réussit à la vaincre. Trois princes qui, comme vassaux de l'empereur, régnaient à Bungo, Arima et Omura, se firent baptiser, et envoyèrent en 1582 une ambassade à Rome, pour assurer le pape de leur obédience. Il est vrai qu'on a prétendu que cette ambassade n'était qu'une comédie jouée par les Jésuites qui auraient affublé quelques-uns de leurs disciples de costumes japonais pour représenter des ambassadeurs. Toutefois les travaux évangéliques des missionnaires furent extrêmement avantageux au commerce des Portugais dans le Japon, d'où ils exportèrent d'immenses richesses. Mais le mécontentement des bonzes ou prêtres du pays et les imprudences des Chrétiens, leur suscitèrent beaucoup d'adversaires. Après la mort de l'empereur Taycosama il s'éleva une guerre civile dont les suites retombèrent sur les Chrétiens qui eurent beaucoup à souffrir du parti vainqueur. Cependant on permit aux Portugais de continuer le commerce du Japon ; mais en 1611 l'u-

urpateur du trône autorisa les Hollandais d'établir n comptoir à Firando. Cet établissement excita la lus vive jalousie des Portugais; mais dans l'espèce de atte qui s'éleva dès-lors entre les deux nations euroéennes qui se disputaient le commerce du Japon, les Iollandais montrèrent plus d'adresse ou de perfidie que leurs adversaires. Ils accusèrent les Chrétiens du lapon d'une conspiration contre la vie de l'empereur de ce pays, et produisirent comme preuve une lettre qu'ils prétendaient avoir trouvée dans un vaisseau portugais [1]. Le résultat de cette découverte ou de cette intrigue, fut un ordre impérial transmis en 1637 au gouverneur de Nangasaki, qui interdit aux indigènes tout commerce avec les étrangers et bannit à jamais les Portugais des états de l'empereur. Cependant ils s'y maintinrent jusqu'en 1638. A cette époque les Chrétiens du Japon, au nombre de 30,000 hommes, avaient pris les armes pour s'opposer à l'ordre de l'empereur; les Hollandais assistèrent le gouvernement de troupes et de canon, et tous les Chrétiens furent massacrés. La compagnie hollandaise s'étant alors engagée à

[1] KÆMPFER, *Hist. naturelle, civile et ecclésiastique de l'empire du Japon*, à la Haye, 1729, 2 vol. in-fol. (vol. II, p. 56), ne doute pas de l'authenticité de la lettre et de la réalité de la conspiration. J.-B. TAVERNIER, *Recueil de plusieurs relations et traités singuliers et curieux*, Paris, 1679, in-8°, accuse le président du commerce hollandais au Japon d'avoir forgé la lettre. CHARLEVOI est du même avis. La chose est sujette à beaucoup de doutes, mais quand on pense combien tous les peuples ignorans sont crédules, on ne sera pas étonné que les Japonnais aient ajouté foi à cette histoire.

fournir en abondance tou . les marchandises qu'on était accoutumé de prendre de leurs rivaux, les Castillans et ceux qui y appartenaient furent déclarés ennemis publics, et on leur endit sous peine de mort l'entrée dans le Japon. Depuis ce moment les Portugais ont fait de vaines tentatives pour rentrer dans ce pays dont le commerce est resté aux Hollandais qui rachetèrent cette faveur par toutes les humiliations auxquelles on voulait bien les soumettre.

Oppression du Portugal.

Pendant que les sources d'où les Portugais tiraient leurs richesses tarissaient ainsi, ils eurent à souffrir de toutes sortes d'oppressions de la part des ministres d'Espagne. Non-seulement aucun des privilèges jurés par Philippe II ne fut observé; mais des gouverneurs avides et assurés de l'impunité se permettaient tous les actes arbitraires. Les charges et les emplois publics, les bénéfices ecclésiastiques étaient vendus au plus offrant; le commerce et l'agriculture étaient ruinés par des impositions exorbitantes. Les domaines de la couronne furent aliénés; plus de 2,000 pièces d'artillerie et 300 vaisseaux conduits en Espagne. En un mot le gouvernement espagnol visait à ruiner le Portugal afin qu'au lieu de former un état particulier, il pût être incorporé comme province à la monarchie espagnole, sans qu'il eût jamais les moyens de secouer ce joug [1]. L'administration suprême était depuis 1635,

[1] Tous les écrivains s'accordent à peindre des plus noires couleurs la conduite du gouvernement espagnol envers le Portugal, et nous ne connaissons pas de réclamation qui nous autorise à prendre la défense de ce gouvernement. Nous avouons cependant

Gouvernement de Marguerite de Savoie.

en apparence, entre les mains d[illegible] cousine du roi, Marguerite de Savoie, veuve F[illegible]çois, duc de Mantoue; mais cette régen[illegible]e ne p[illegible] rien faire sans le marquis de Puebla que le c[illegible] Olivarez, ministre tout-puissant de l'[illegible] Pl[illegible], lui avait donné comme conseil. l[illegible] 'ortugal étaient Pierre Suarez, [illegible] du c[illegible] Portugal à Madrid, et Michel Va[illegible]elos [illegible]geait dans celui de Lisbonne; l[illegible] et l'a[illegible]tre ét[illegible] les ennemis jurés de la n[illegible]e p[illegible], et Vasconcelos joignait, assure-t[illegible], à ce[illegible] avidité insatiable, une cru[illegible]té a[illegible]t[illegible]e[illegible]lie pour qui rien n'était sacré.

La famille de Bragance.

Pour perdre la noblesse, il était nécessaire de ruiner le membre le plus puissant de cet ordre, le duc de Bragance dont les possessions formaient le tiers du royaume. La maison de Bragance n'avait jamais renoncé à l'espoir de faire valoir ses droits à la couronne. Le duc Jean, qui avait été un des compétiteurs de Philippe II, mourut de chagrin en 1582. Son fils Théodose, le même qui avait été fait prisonnier à la bataille d'Alcaçar-Quivir [1], passa sa vie à former des projets pour anéantir la domination espagnole; l'impossibilité de les exécuter lui fit perdre la raison, et il mourut en 1630. Son fils, le duc Jean, n'était pas

que, témoins depuis quarante ans des monstres qu'enfante l'esprit de parti, et révolté de la manière infidèle dont les événemens de notre temps sont transmis à la postérité, nous doutons de la vérité des accusations que nous rapportons.

[1] Voy. vol. XVII, p. 309.

ambitieux, il préférait une vie tranquille et agréable à la grandeur, et manquait de la fermeté nécessaire pour l'exécution d'une grande entreprise. Néanmoins le duc d'Olivarez le jugea dangereux, parce qu'il jouissait de l'affection du peuple. Pour l'éloigner, on lui offrit la vice-royauté de Milan, qu'il refusa. Enfin la révolte des Catalans en 1640 offrit au ministère espagnol une occasion favorable pour le perdre, et avec lui la noblesse portugaise. Il fut sommé de se mettre à la tête de ses pairs pour suivre le roi, qui se proposait de marcher en personne contre les rebelles. Pour lui inspirer de la sécurité, on le chargea d'inspecter auparavant les places et les ports du Portugal, qui étaient menacés d'une descente des Français, et, comme il avait prétexté que le dérangement de ses finances ne lui permettait pas de marcher en Catalogne, Olivarez lui envoya 40,000 ducats pour les frais de son voyage sur les côtes. Tandis qu'on lui donnait ces témoignages de confiance, l'amiral Lopez Ossorio, qui croisait dans la mer Atlantique, eut ordre d'inviter le duc à une visite sur le vaisseau-amiral, et d'arrêter ce chef présomptueux. Des ordres semblables furent donnés à tous les commandans des places; mais l'extrême prudence du duc lui fit éviter le danger qu'il courait. L'appel fait à la noblesse de s'équiper pour la campagne de Catalogne fournit aux mécontens un prétexte pour tenir des assemblées, et dans ces réunions la délivrance de la patrie fut résolue.

Conspiration pour la déli-

Les principaux chefs de la conjuration furent Michel d'Almeida, vieillard respectable par sa probité;

Rodrigue da Cunha, archevêque de Lisbonne, l'ami intime du duc de Bragance, et le plus ardent adversaire des Espagnols qui l'avaient offensé en donnant la présidence du conseil de paço[1] à Sébastien Mathos de Noronha, archevêque de Braga; Antoine d'Almada et son fils Louis, ainsi que son gendre Louis da Cunha, parent du prélat; Émanuel da Cunha, évêque d'Elvas; Pierre de Mendoza; le grand-veneur François de Mello, et son frère George; enfin Jean-Rodrigue de Saa, fils aîné du comte de Penaguiaon. Après avoir pris l'avis de Gonsalvo Coutinho, qui jouissait d'une grande réputation de sagesse, les conjurés résolurent de prendre les armes, et d'offrir le trône au duc de Bragance, qui y avait des droits, et qui seul pouvait soutenir la dignité d'une couronne dont tous les domaines avaient été dilapidés.

vrance du Portugal.

Le duc de Bragance, auquel on fit part de la résolution prise par les conjurés, n'osa d'abord accepter ni refuser la couronne. Son épouse mit fin à son incertitude; c'était Louise de Gusman, fille du duc de Medina Sidonia, et proche parente du comte d'Olivarez. Cette dame représenta à son époux que, dans l'état où les choses se trouvaient, la cour de Madrid ayant conçu de vifs soupçons sur sa fidélité, il avait le choix entre une prison perpétuelle ou même une mort ignominieuse, et l'espoir d'un trône ou une mort glorieuse. Ce seigneur reçut, au mois d'octobre, un ordre qui l'appelait à Madrid; fai-

[1] Tribunal suprême.

sant semblant de vouloir y , il voya dans la capitale un gentilhomme qui lui était attaché, pour louer un palais et avec éclat tous les préparatifs pour la réce i son maître, tandis que, sous mille , i-ci retardait son départ d'une semaine à l'autre. Cependant la conspiration s'accrut des vantes : Louis de Mello, Antoine et Rod de Meneses, les deux fils du comte de Canta ; Antoine de Saldanha ; Antoine de Mascaren s ; Tristan de Mendoza Furtado ; Martin - Al se de Mello, gouverneur d'Elvas, dont l'acc n t une des choses qui contribuèrent à vaincre l'irr olution du duc de Bragance ; Pierre de Sylva, comte de San-Lorenzo ; Thomas de Sousa, con e de Gouvea ; Antoine Tellez de Meneses ; Tr a da Cunha de Ataide, seigneur de Povolide ; Jérôme de Ataide, comte d'Atougia ; Jean de Costa ; François de Sousa, petit-fils du comte de Prado ; Rodrigue de Figueirido ; les deux frères Thomas et François de Noronha ; Arias de Saldanha ; les deux frères Ferdinand et Antoine Telles de Silva ; Antoine Pereira, oncle du comte de Feria ; Michel Maldonado et plusieurs autres, tous noms illustres dans les fastes du Portugal, où ils sont inscrits parmi ceux des libérateurs de la patrie. Le duc de Bragance avait mis dans ses intérêts les chefs des autres branches de sa maison, Alphonse de Portugal, comte de Vimioso, neveu de ce comte de Vimioso qu'Antoine avait nommé connétable de Portugal, et François Pareira de Portugal,

marquis de Ferreira [1]. Il faut y ajouter le docteur Jean Pinto Ribeiro, qui fut le principal agent du duc et un des plus ardens promoteurs de la révolution, et Antoine Paez Viegas, secrétaire du duc. Pour s'assurer de la coopération des habitans de Lisbonne, on confia le plan à deux citoyens distingués, François Lemos, orfèvre, et Jérôme Correa, menuisier, qui engagèrent dans la conspiration près de deux cents bourgeois de la capitale.

Le 25 novembre, les chefs des conjurés se réunirent au palais de Bragance à Li… , pour s'accorder sur l'exécution de leur plan. C… la fixa au 1er décembre suivant, à huit heures du … On convint que le duc de Bragance resterait o… rement à Villa-Viciosa; qu'on arrêterait la r… nte et ses principaux conseillers, et que Vasc… s serait immolé à la haine du peuple. On pro… sa aussi de faire mourir l'archevêque de Braga; A… da l'empêcha, pour éviter une brouillerie avec le clergé et avec l'inquisition. Setubal étant la principale place après Lisbonne, on y envoya, pour s'assurer de cette ville, Jean Gomes de Silva, qui y ayant commandé, s'y était fait beaucoup d'amis. Le duc de Bragance, qui déploya autant de courage et de fermeté qu'auparavant il avait montré d'irrésolution, reçut des gouverneurs

[1] Les comtes de Vimioso descendent du fils aîné d'Alphonse, fils naturel du roi Jean I, qui épousa l'héritière de Bragance; les marquis de Ferreira, d'Alvar de Portugal, comte de Tentugal, frère de Ferdinand II, duc de Bragance. Cet Alvar fut décapité par ordre de Jean II.

des places de l'Alenteio, qui tous étaient ses amis, la promesse qu'ils le proclameraient le 1er décembre. On convint encore que, le même jour, chaque conjuré ferait appeler chez lui, avant le lever du soleil, ses parens et amis, pour leur découvrir ce qui se passait, au moment de l'exécution seulement, et demander leur assistance.

Révolution du 1 décembre 1640.

Le 1er décembre, les conjurés et les amis qu'ils avaient invités chez eux (ces derniers sans savoir encore ce qu'on avait en vue, et croyant qu'il s'agissait seulement d'une affaire d'honneur), se rendirent au château, au nombre de quatre cents : ceux qui avaient des fusils, s'y firent porter dans des chaises pour les cacher. Au premier son de la cloche de huit heures, Pinto donna le signal par un coup de pistolet : aussitôt les conjurés se partagèrent en quatre bandes ; Michel d'Almeida attaqua la garde allemande, George de Mello celle de Castille, Pinto Ribeiro se chargea d'aller chez Vasconcelos, et Antoine d'Almada chez la régente.

La garde allemande fut surprise, et se rendit ; deux soldats seulement prirent leurs hallebardes placées le long du mur, et blessèrent Antoine Telles de Mèneses ; il fut le seul conjuré auquel la révolution coûta du sang. Le peuple s'était joint à George de Mello ; un prêtre d'Azumbuia, armé d'une faux, se précipita au milieu de la garde castillane, et lui causa une telle frayeur, qu'elle se rendit sans coup férir. L'officier seul voulut faire résistance ; mais François de Lemos le désarma, et le força à crier : Vive le roi Jean !

Pinto Ribeiro pénétra dans l'appartement de Vasconcelos : Diego Garcez Palleia, qui commandait le poste, voulut le défendre ; ayant été blessé, il sauta par la fenêtre, et, quoique l'appartement fût très-élevé, il arriva sans accident à terre. Vasconcelos s'était enfermé dans une armoire où on le trouva, ayant à côté de lui un enfant occupé à le couvrir de papier. Avant qu'il pût prononcer un mot, le grand-chambellan Jean-Rodrigue de Saa lui lâcha un coup de pistolet : il fut ensuite percé de coups, et jeté par la fenêtre. Ses meurtriers crièrent : Le tyran est mort ! Vive la liberté et dom Jean, roi de Portugal ! Le peuple assemblé sur la place répéta ces cris, et maltraita le cadavre jusqu'à ce que les frères de la Miséricorde l'enlevèrent.

La régente avait d'abord fait fermer les portes de son appartement ; mais le peuple ayant menacé d'y mettre le feu, elle le fit ouvrir, et se présenta aux conjurés ; elle était accompagnée de ses dames et de l'archevêque de Braga, qui, s'étant rendu au palais pour assister au conseil, avait pénétré dans l'appartement par une porte de derrière. Marguerite, qui croyait qu'on n'en voulait qu'à Vasconcelos qu'elle n'aimait pas, engagea les conjurés à rentrer dans l'ordre, promettant d'obtenir leur pardon pour le meurtre de ce ministre odieux ; l'archevêque parla dans le même sens. Almada le conjura de se taire, parce qu'il ne pourrait pas lui sauver la vie une seconde fois. Antonio de Meneses répondit à la régente que tant de braves gens ne s'étaient pas réunis pour faire mourir

un individu qui aurait dû recevoir sa punition par le bourreau; qu'ils voulaient rendre le trône au duc de Bragance auquel il appartenait par le droit de sa naissance. La régente allait sortir pour haranguer le peuple; Charles de Noronha la pria de n'en rien faire, parce qu'elle risquait de n'être pas traitée avec le respect qui lui était dû, le peuple étant trop animé dans ce moment. Et que pourrait me faire le peuple? demanda Marguerite. Il pourrait jeter V. A. par la fenêtre, répondit brusquement Noronha. La princesse se tut, et quelques conjurés restèrent auprès d'elle pour veiller à sa sûreté. On arrêta le grand-maître marquis de Puebla, le général Diego de Cardenes, l'inspecteur-général de la marine, Ferdinand de Castro, le grand-écuyer comte de Baynetto, et les autres officiers espagnols, sans leur faire aucun mal.

Du château, une troupe de conjurés se transporta vers l'hôtel-de-ville, qu'on avait fermé. Le comte de Cantanhede, président de la Camera, fut fort étonné de trouver ses fils à la tête des révoltés : il y eut une explication entre le père et les fils à la suite de laquelle les portes furent ouvertes, et on remit à Alvar d'Abranches la bannière de la ville pour proclamer Jean IV. On s'empara aussi de deux vaisseaux qui étaient au port. Almada arracha à la régente un ordre au commandant du fort S. George qui domine la ville, de le remettre aux Portugais. Elle espérait que Louis de Campo ferait son devoir en désobéissant à un ordre qu'évidemment elle n'avait pas donné libre-

ıent; cet officier ne répondit pas à la bonne opinion u'elle en avait. Le nouveau roi étant absent, l'archevêque de Lisbonne fut nommé administrateur du ›yaume jusqu'à son arrivée; à la demande expresse u prélat, on lui adjoignit comme conseillers l'archevêque de Braga; Pierre Meneses, comte de Cantanede; Michel d'Almeida et Antoine d'Almada. L'archevêque de Braga refusa cette charge. Le conseil de égence députa Pierre de Mendoza et George de Melo auprès du duc de Bragance, pour lui annoncer heureux succès de l'entreprise, et l'inviter à venir rendre possession de son trône. On assigna pour lemeure à la douairière de Mantoue la maison oyale de Xabregas, située dans un faubourg de Lisbonne.

L'exemple de Lisbonne fut suivi par les autres villes: lles usèrent de force envers les commandans espagnols qui refusèrent de quitter leur emploi. Jean IV it reconnu dans toutes les colonies et possessions ortugaises en Asie, en Amérique et en Afrique, à exception de la ville de Ceuta, où les Espagnols se ıaintinrent. Toute la révolution fut consommée sans utre désordre.

Le 6 décembre, le roi arriva avec une suite nombreuse à Aldea Gallega, endroit situé sur le Tage, en ıce de Lisbonne. Quoique le fleuve y ait six lieues de ırgeur, et que le temps fût très-mauvais, Jean IV ne e laissa pas retenir. Il s'embarqua, et, sans traverser a ville, descendit dans le château royal situé sur le leuve. La joie du peuple se manifesta par des réjouis- Jean IV est proclamé roi de Portugal.

sances publique. Le couronnement eut lieu le 15 décembre. Ce fut l'archevêque de Lisbonne qui l'administra. Le roi convoqua les cortès pour le 26 janvier 1641[1].

[1] Les familles portugaises suivantes descendent de Jean I, roi de Portugal, par son fils naturel Alphonse, premier duc de Bragance: les marquis de Ferreira, les ducs de Cadaval, les comtes de Gelves et d'Açumar, les ducs de Varaguas, les comtes d'Odemira, les seigneurs de Vimiero, comtes de Faro, les comtes d'Oropesa, et, par les femmes, les ducs de Villaréal et de Caminha.

SECTION II.

Règne de Jean IV, 1640—1655.

Jean IV, descendant du roi Jean Ier au huitième de- é par son père et au septième par Catherine, son aïeule, ait âgé de trente-six ans lorsque les vœux de la nation, 'accord avec la loi fondamentale du royaume, le por- èrent sur le trône du Portugal. C'était un prince in- olent qui aimait mieux les plaisirs, et surtout la mu- ique, que l'occupation et le soin des affaires publiques. D'ailleurs il était ami de la justice, économe jusqu'à avarice, soupçonneux et entêté. Caractère de Jean IV.

La première occupation de Jean IV fut de faire so- nnellement reconnaître son droit à la couronne par s représentans de la nation. L'assemblée des trois États convoquée pour le 28 janvier 1641 se composait le huit archevêques et évêques, des chefs de vingt- neuf maisons nobles, et des députés de trente-quatre villes et terres : c'étaient les anciennes et véritables cortès de Lamégo, successeurs de celles qui avaient librement conféré le trône à la maison de Bourgogne. Cette assemblée nationale rédigea un acte par lequel Jean IV fut déclaré roi légitime du Portugal. Comme e document est une des pièces des plus solennelles et les plus importantes dont il existe un exemple dans les annales du droit public, il nous paraît nécessaire d'en ire connaître le contenu avec quelque détail. Acte des cortès du 28 janvier 1641.

« Les trois États, c'est-à-dire, l'Église, la noblesse et

le peuple du royaume de Portugal, assemblés en co et représentant ledit royaume, avec toute l'auto et la puissance qui y sont annexées, ont résolu q pour bien commencer cette assemblée, il était né saire de déclarer par un acte public signé de tous, le droit de la royauté et du souverain commander leur appartenait, et que maintenant il appartier roi Jean IV, etc. »

Tel est le commencement de l'acte du 28 ja 1641. Il est assez remarquable, parce qu'il sembl que pendant l'usurpation il y a eu interrègne e pendant cet intervalle toute la puissance souverair partenait aux États, et a cessé de leur appartenir dè le roi légitime s'en est ressaisi; car ils ne déclaren Jean de Bragance roi de Portugal; ils énoncent co un fait que ce prince est roi de Portugal, et ils r sent pas qu'il a été élu. « Il a été, c'est ainsi continuent, il a été avec justice proclamé roi s'ils le déclarent tel, ce n'est que parce qu'ils on « que, pour raffermir et pour rendre plus solen l'heureuse proclamation dudit roi et son rétal ment sur le trône, il était à propos qu'au no même royaume on réitérât par écrit cette décla par laquelle ils le reconnaissent et l'acceptent leur légitime roi et seigneur, lui obéissent en qualité et le rétablissent sur le trône qui appar à son père et à son aïeul; usant en cela de l'au et du droit compétant au même royaume de miner, d'ordonner et d'établir ce qui est conf la justice. ».

Après avoir rappelé les événemens glorieux par les-
els le royaume de Portugal a été fondé, l'acte éta-
t un principe qui, au bout de cent quatre-vingt-sept
, a de nouveau trouvé son application. C'est « *qu'il*
partient seulement au royaume de juger et de
larer *la succession légitime* du même royaume,
squ'il y a doute sur cette succession parmi les
étendans en raison que le dernier possesseur est
cédé sans descendant; et qu'il appartient également
royaume seul de pouvoir s'affranchir de l'obéis-
e et se soustraire à sa domination, lorsque le roi,
manière de gouverner, se rend indigne de ré-
r, attendu que ce pouvoir demeura réservé au
ple, lorsque dans le principe il transféra le sien au
pour gouverner, et que ne reconnaissant pas de
rieur, il n'y a aucune autre personne, excepté les
umes eux-mêmes à qui cette puissance puisse ap-
nir. »

Ce fut en vertu de cette déclaration que de nos
urs les cortès de Lamégo ont été appelées à pronon-
r sur la prétention de deux compétiteurs.

Après ce préambule, l'acte du 28 janvier 1641 rap-
porte les raisons qui établissent le droit de Jean IV.
ette partie est une véritable déduction juridique. Les
États allèguent cinq raisons.

1°. La première se fonde sur le *droit de représen-*
ation, qui indubitablement, dit l'acte, existe en Por-
ugal, ainsi qu'il est dit et déclaré dans le testament
le Jean Ier « qui avait l'autorité et la puissance d'en
lisposer ainsi, » à laquelle disposition « il faut joindre,

est-il encore dit, celle d'Alphonse V petit-fils. Jean Ier faite authentiquement en présence des Ét dans la ville de Lisbonne, le 6 mai 1476, lorsq voulait épouser l'infante Jeanne de Castille. C'est p cette raison que les jurisconsultes mêmes qui ont co battu le droit de représentation dans les successi des couronnes et des majorats, ont été obligés d'avo qu'elle doit être admise et qu'on en doit conveni En vertu du droit de représentation la success au trône avait passé, après la mort de Henri le Cardi à la duchesse de Bragance, petite-fille du roi Éma

2°. La seconde raison qui milite pour Jean I la *prérogative de la ligne*, positivement établie le même testament de Jean Ier.

3°. La troisième raison sur laquelle l'acte fo droit de la duchesse de Bragance, aïeule d est la *vocation*. Les États entendent par là tion du testament de Jean Ier qui appelle à la sion un de ses fils après l'autre dans l'ordre de naissance, et leurs descendans après eux.

4°. A défaut de toutes ces raisons et quand mê après la mort du roi Henri le Cardinal, Philipp aurait eu un droit mieux fondé à la succession l'aurait perdu, dit l'acte, parce que les lois de Lan n'admettent les collatéraux à la succession qu'av consentement des trois ordres du royaume. Or lippe II, en prenant possession du royaume attendre la déclaration des États, s'est mis dan catégorie des tyrans et usurpateurs. Tel est le trième motif énoncé par l'acte.

5. *L'exclusion du roi Philippe*, en vertu des lois le Lamégo, qui interdisent aux princesses de Portugal l'épouser des étrangers, est la cinquième raison.

On pouvait alléguer, en faveur des rois d'Espagne, une prescription de soixante ans; l'acte s'attache à prouver la nullité de cette prescription, par la raison que la possession qui doit l'avoir opérée était dès l'origine forcée; que le jugement que Philippe II obtint, avait été rendu par quelques personnes corrompues, et qui n'étaient pas revêtues d'une autorité ffisante. Quant au serment de fidélité que les États ient prêté aux rois Catholiques, l'acte le déclare ul, parce qu'il n'était pas au pouvoir des États s'affranchir du joug qui pesait sur eux, et que intentions du roi Catholique Philippe IV, depuis il est rentré en possession de ces royaumes, ne ndaient uniquement qu'à son intérêt particulier, et n au bien public; « qualités et traitement qui, selon la jurisprudence, suffisent pour rendre un roi indigne de porter le sceptre. »

« Et com... ne maintenait pas le royaume dans la jouissance de ses franchises, privilèges et libertés, et qu'au contraire il les violait en différentes manières; qu'il ne s'appliquait nullement à la défense du royaume et à recouvrer les conquêtes de cette couronne, qui étaient endommagées, et dont les ennemis du royaume s'étaient emparés; qu'il chargeait les peuples d'impôts exorbitans, sans le consentement des États du royaume, en contraignant par une force majeure les communautés à consentir à la levée desdits impôts;

qu'il employait les deniers provenans des droits des marchandises qui entrent dans le royaume, non-seulement à des guerres étrangères, mais encore à des choses qui n'étaient d'aucun usage pour le bien de l'état; qu'il abaissait la noblesse; qu'il avait introduit la vénalité des offices des chambres souveraines de la justice; qu'il les faisait exercer par des personnes indignes et incapables; que les ecclésiastiques et les maisons religieuses étaient accablés de tributs, dont il accordait la jouissance par privilège aux personnes qui lui donnaient des avis pour établir des gabelles et pour tirer de l'argent; et qu'enfin il commettait ces abus et quantité d'autres au préjudice du bien de l'état, par l'entremise de plusieurs ministres mal intentionnés et ennemis de la patrie, dont il se servait, quoique ce fussent les plus méchans sujets de la république. »

« Par ces motifs fondés dans la vérité, quand bien même les rois Catholiques de Castille auraient eu un titre juste et légitime sur la couronne de ce royaume, ce que l'on nie fortement, et qu'à cet égard on n'aurait aucun sujet de les regarder comme des usurpateurs, on devrait néanmoins les envisager comme tels pour leur manière de gouverner l'état, et par conséquent le royaume était en droit de se soustraire à la soumission envers eux, et de leur refuser l'obéissance, sans pour cela violer le serment qu'on leur avait prêté, puisque, selon le droit naturel et humain, quand bien même les États des royaumes transporteraient et accorderaient aux rois toute leur autorité et leur

ommandement pour les gouverner, ce ne serait néanmoins que sous la condition tacite de les régir et gouverner avec justice, et sans aucune violence. De manière que, quand les sujets sont traités tyranniquement ar leurs souverains, ils ont le pouvoir de les priver de la ouronne, lorsqu'il s'agit de leur propre défense, et en m tel cas, on ne peut admettre que les sujets aient prétendu engager leur foi, ni que les obligations de leur erment puissent s'étendre jusque-là. »

Chapitre général des cortès de 1641 au roi, ou loi du 12 septembre 1642.

Les cortès de 1641 présentèrent avec cet acte *un hapitre général*[1], c'est-à-dire un cahier de doléances ou plutôt une suite de demandes formées par les rois États, chacune dans la forme d'une proposition articulière. Voici leur contenu :

1. Dans chaque endroit notable il y aura, le 1er décembre de chaque année, une procession solennelle n commémoration du rétablissement du royaume.

2. Il sera fait une loi sur la succession au trône, renouvelant les chapitres des cortès de Lamégo, combinée avec les ordonnances publiées par Jean III[2].

3. Il sera tenu un conseil provincial pour préparer des concordats, sur les rapports des puissances ecclésiastique et séculière.

4. Il sera fait une loi défendant aux religieux de laisser par testament à leurs couvens des legs ou héritages.

5. Il sera défendu, par une loi, aux présidens des

[1] Voy. vol. IX, p. 259.

[2] Tous les historiens que nous avons pu consulter nous laissent ignorer ces ordonnances de Jean III.

cours de justice et aux desembargadores [1], de conf
des emplois à leurs serviteurs.

6. Les privilèges et les libertés que des lois et
donnances antérieures accordent aux agriculte
seront maintenus et observés.

7. Il sera défendu aux hommes de porter les
veux longs ou de s'affubler de perruques.

8. Le pape sera prié de changer en emphyt
les domaines ecclésiastiques.

9. Une loi défendra aux personnes en place de
rier les femmes qui sont à leur service aux cand
qui recherchent des emplois.

10. Les ordonnances qui déterminent à qui ap
tient le privilège de la noblesse, seront mieux
cutées.

11. Toutes les universités du royaume, à l'e
tion de Coïmbre, seront fermées pour cinq an
leurs revenus employés aux frais de la guerre.

12. Les prélats n'accorderont plus les ordres s
à des personnes indignes.

13. On sollicitera un bref papal pour annule
mariages secrets.

14. Les rois ne pourront disposer, à titre d
nations, des biens de la couronne et du patrin
royal.

Indépendamment de ces chapitres généraux,
trouvons quelques chapitres spéciaux des trois o
que nous plaçons ici avec les réponses du roi.

[1] Juges de première instance.

Chapitre de l'État de la noblesse.

L'État de la noblesse ayant compris combien est ande la faveur que Dieu fit à ces royaumes en les ndant à V. M. lorsque, par sa volonté suprême, us fûtes reconnu roi et légitime seigneur, et que le rment vous fut prêté en cette qualité, propose à . M., dans les présentes cortès, quelques points qui nt paru nécessaires et importans, afin que ces royaues soient conservés et perpétués dans les descendans e V. M., et pour qu'ils soient gouvernés et adminisés avec justice et en paix.

Chapitre Ier.

La raison d'un bon gouvernement enseigne, et expérience a démontré que la réunion de plusieurs oyaumes et de différens domaines dans la personne 'un seul roi, empêche qu'ils ne soient aussi bien gouernés qu'ils le seraient séparément, chacun sous son ropre prince; et qu'un tel prince doit être naturel u pays, y être né et y avoir été élevé, pour pouvoir onnaître ses sujets, et les aimer comme compatriotes, aison pour laquelle, au commencement de ce royaune, dans les cortès que le seigneur dom Alphonse Henriquez tint dans la ville de Lamégo, l'an 1145, ntre les différentes choses par lui statuées et établies par une loi, il ordonna que le royaume ne pourrait jamais passer à un roi étranger, et qu'à défaut d'un fils ou descendant mâle, la fille serait mariée dans le royaume. Considérant que cette loi n'a été observée que jusqu'au règne de notre roi dom Ferdinand, qui a été le neuvième de ce royaume, et qu'ensuite, dans

les cortès qui furent réunies à Coïmbre par le seigneur dom Juan I[er], aucune condition ou clause n'a été faite pour empêcher les mariages des infantes avec les étrangers, et les priver par là de la succession du royaume ; par ce motif, l'ordre de la noblesse demande et prie V. M. qu'elle daigne faire une loi qui ordonne que la succession du royaume ne puisse échoir jamais ou appartenir à un prince étranger, ni à ses enfans, quoiqu'ils soient les plus proches parens du roi dernier possesseur, et que, dans le cas où le roi de ce royaume serait appelé à la succession d'une autre couronne ou d'un plus grand empire, il soit obligé à vivre toujours dans celui-ci ; de telle sorte que, s'il a deux ou plusieurs enfans mâles, le fils aîné règne dans le royaume étranger, et le second dans celui de Portugal ; et que ce dernier y soit seul reconnu pour prince et légitime successeur ; qu'au cas où il n'y aurait qu'un seul enfant pour héritier de ces deux royaumes, ces royaumes, après lui, soient partagés entre ses enfans dans la forme susdite ; que, dans le cas où il n'y aurait que des filles, l'aînée succède dans ce royaume (de Portugal), avec la déclaration qu'elle s'y mariera avec une personne du pays, que les trois États, réunis en cortès, choisiront et nommeront ; qu'enfin, si la princesse se marie sans le concours des États, elle et ses descendans soient déclarés inhabiles et déchus de la succession ; et que les mêmes trois États puissent choisir un roi parmi les natifs, s'il n'y a point de parent mâle de la famille royale à qui de droit la succession appartienne.

Réponse du Roi.

Ce que vous indiquez dans ce chapitre est conforme à ce que je crois de votre loyauté, et je vous en remercie infiniment, jugeant que ce que vous demandez convient à mon service, au bien-être du royaume et à votre tranquillité ; et pour cette raison je ferai des lois dans la forme déjà ordonnée par le seigneur roi dom Jean III, avec les déclarations et modérations qui paraîtront convenables à la conservation et au bien du même royaume.

Chap. II.

Que, dans le cas où V. M. daigne faire cette loi sur la succession du royaume, elle soit insérée dans le volume de ses ordonnances, afin qu'elle soit ainsi promulguée et connue, non-seulement des sujets du royaume, mais aussi parmi les étrangers.

Réponse du Roi.

Je l'ordonnerai ainsi dans la nouvelle collection qui sera faite des ordonnances du royaume.

Réponse à la réplique que fit l'État de la noblesse à quelques-unes de celles que le roi donna en 1642, sur les premiers points qui furent soumis de sa part aux cortès générales de 1641.

J'ai vu la réplique de l'ordre de la noblesse réunie en assemblée des cortès, à la réponse que je lui ai fait donner sur les divers points qui m'ont été soumis de sa part aux cortès que j'ai assemblées dans cette ville ; et, attendu qu'il me plaît de rendre service au royaume, j'ai trouvé à propos de lui faire répondre de la manière suivante :

Quant au premier chapitre sur la succession des royaumes, il me paraît demander une loi par laquelle je déclare que la succession du royaume ne puisse jamais venir, en quelque temps que ce soit, à un prince étranger ni à ses enfans, quoiqu'ils soient les plus proches parens du dernier roi possesseur; et qu'au contraire, elle appartienne toujours à un prince natif du même royaume; à ces causes et pour lui donner la forme convenable, j'ai nommé D. D. Thomé Pacheco da Veiga, etc. A Lisbonne, 19 décembre 1642.

LE ROI.

Chapitre concernant l'État du peuple, et réponse du roi D. Jean IV.

Puisque la divine providence de Dieu notre Seigneur a daigné nous faire une aussi forte faveur que celle de nous donner V. M. pour notre roi et pour notre restaurateur, après les nombreuses calamités qui, pendant soixante et un ans, ont pesé sur nous sous un joug étranger, dont nous sommes maintenant délivrés par suite de nombreux et miraculeux événemens, nous espérons et avons la confiance qu'imitant les exemples qu'ont laissés les grands et dignes rois de Portugal vos prédécesseurs, V. M., comme notre propre et naturel seigneur, nous fera renaître et ressusciter avec le même courage, la même sagesse et le même zèle pieux, par lesquels ce royaume et le nom portugais ont surpassé tous les autres peuples, et qu'en nous continuant l'amour avec lequel les rois de Portugal firent le bonheur de leurs sujets, V. M. fera répondre aux propositions que nous con-

gnons et que nous sollicitons avec instance dans les ésens chapitres.

Chap. II et III.

Nous prions et demandons, pour le bien général ce royaume, que des décisions soient prises sur sa ccession et l'hérédité, renouvelant et ratifiant les apitres des cortès de Lamégo, faits par le très- rieux roi dom Alphonse Henriquez, fondateur de royaume, et qu'il y soit ordonné que jamais roi prince étranger ne puisse en hériter, de manière e le roi de ce royaume de Portugal soit naturel et gitime Portugais, né dans le royaume, et avec bligation d'y demeurer et de l'habiter personnelle- ent; et que, pour en obtenir un meilleur effet, is familles des plus illustres et les plus proches du ag royal, soient nommées et élues dans ce royaumé, n qu'à défaut d'un descendant direct, à qui puisse heoir le royaume, ce qu'à Dieu ne plaise, la suc- ssion soit dévolue à une de ces trois familles; en nservant l'ordre et la forme de la *vocation*, les xes et les âges qui, selon le droit, doivent être pré- rés, et avec toute la clarté nécessaire pour éviter les outes et les inconvéniens que l'expérience a montrés ans ce royaume entre les seigneurs naturels et entre s étrangers.

On ordonnera aussi que, quand les rois et princes e ce royaume, ou leurs enfans, se marieront en pays ranger, il soit fait une clause qui ne permette pas ie, dans les contrats de mariage, la succession de royaume leur soit donnée, ou à leurs enfans et

descendans; au moyen de cette clause, ils n'auront plus aucun droit d'y prétendre, ce qui préviendra toute discorde.

Réponse du roi.

Je ferai établir des lois sur ce que vous indiquez dans les deuxième et troisième chapitres; et je réponds à l'État du peuple que ce sera en conformité de la détermination du seigneur roi dom Jean III, avec les déclarations et modifications qui paraîtront le plus convenables à la conservation et bien commun du royaume.

Chapitre de l'État du clergé.

Attendu qu'il est du devoir des trois États de ces royaumes, pour la reconnaissance dont ils sont pénétrés, de baiser la main de V. M. et de la remercier de la faveur qu'elle leur a faite de jurer en bonne et due forme les privilèges, les grâces et prérogatives que les rois prédécesseurs de V. M. leur avaient octroyés et jurés, comme aussi de rappeler l'obligation desdits privilèges, grâces et prérogatives, et autres choses qui semblent nécessaires au service de V. M. et au bien de cette couronne, il appartient plus particulièrement à l'État ecclésiastique de rappeler ces différentes choses à V. M., parce que l'observation de ce serment est du ressort de la conscience royale de V. M., et que ce service par sa nature est le plus grand qu'on puisse lui rendre. Telle est la raison qui nous détermine à proposer à V. M., avec toute la soumission convenable, les points et articles suivans.

Chap. Ier.

L'expérience a montré les maux, dommages et préjudices qui, dans les monarchies et royaumes proviennent de la succession des princes étrangers, et qui ne sont pas nés dans le royaume; c'est pourquoi il convient beaucoup au bien-être de celui-ci de prévenir ces maux en faisant une loi par laquelle V. M. ordonne que, s'il arrive que quelqu'un des rois de ce royaume vienne à mourir sans enfans mâles, ne laissant que des filles, l'aînée succède à son père; que si elle n'est pas mariée, elle soit obligée de se marier avec un Portugais, son plus proche parent, et que si ladite fille du roi est déjà mariée avec un prince qui ne soit pas Portugais, elle ne puisse pas succéder à son père, et dans ce cas, que la fille puînée lui succède, suivant les mêmes formalités; en sorte que si les filles ne sont point mariées ou empêchées de se marier avec un Portugais, elles soient déchues de la succession; laquelle dès-lors écherra au plus proche parent du dernier possesseur, le mâle préférablement à la femelle.

Réponse du roi.

Sur ce chapitre, dont je vous remercie beaucoup, j'ai répondu déjà dans les chapitres des États du peuple et de la noblesse, en ordonnant de faire rédiger une loi en conformité de ce qu'avait ordonné le seigneur dom Juan III, avec les déclarations et modifications qui seront le plus convenables à la conservation et au bien commun du royaume.

Charte-patente où sont insérés les c[illegible]es généraux des trois États, et les réponses que S. M. a faites dans l'assemblée des cortès de Lisbonne, le 1[illegible] septembre 1642.

Dom Juan, par la grâce de Dieu, roi de Portugal et des Algarves, etc., etc., etc.

Soit fait à savoir à quiconque verra cette charte-patente que, dans les cortès que j'ai tenues dans cette noble et toujours loyale ville de Lisbonne, avec les trois États de mes royaumes, le vingt-huitième jour de janvier de l'année dernière 1641, des chapitres généraux me furent présentés par lesdits trois États, dans lesquels ils m'indiquèrent quelques dispositions qui leur paraissaient nécessaires à la bonne administration et au règlement de mes sujets, à la conservation, à la défense et à la bonne distribution de la justice. Lesquels chapitres ayant été vus par moi, je daignai leur faire les réponses ci-jointes. (*Voir les réponses du roi*).

Lesquelles choses, contenues dans lesdites réponses jointes à cette charte-patente, il me plaît, je veux, j'ordonne de mon propre mouvement, certaine science, pouvoir royal, plein et absolu, qu'en tout et pour tout soient accomplies, exécutées et observées, pour produire effet si exactement, comme il est dit en chacune des susdites réponses, sans doute, ni diminution; et en raffermissement de tout le contenu de cette charte-patente, je l'ai ordonnée, je l'ai signée et scellée de mon grand sceau; laquelle charte est écrite dans quarante-une demi-feuilles, signées sur la première

age de chacune d'elles par François de Lucena, mon onseiller et mon secrétaire d'état. Donnée dans la ille de Lisbonne le douzième jour de septembre; ean de Pereira de Santa-Mayor l'a faite l'an de la aissance de Notre Seigneur Jésus-Christ 1642, et oi, François de Lucena, l'ai fait écrire.

LE ROI.

Alvara (diplôme ou patente) *du 9 septembre* 1642 *qui oblige l'héritier du trône au serment à la loi.*

Moi, le roi, fais savoir à tous ceux qui verront mon résent alvara, que, dans les cortès que j'ai tenues ans cette ville de Lisbonne, le 28 janvier de l'an 641, il m'a été proposé par l'État ecclésiastique, ans le chapitre Ier, et par celui de la noblesse, dans e chapitre XXXV, qu'il convenait beaucoup au bien niversel et particulier de ces royaumes que les rois ui y viendront à succéder jurent, avant d'être prolamés, tous les privilèges, libertés, grâces et coutumes que les rois mes prédécesseurs leur ont concédés t jurés; ils me supplièrent de leur faire la grâce d'ordonner que tous les rois qui, dans l'avenir, succèderont dans ces royaumes, fissent en personne, avant l'être élevés, le même serment; et que le cas arrivant qu'au moment d'être élevés, ils se trouvassent hors le cette ville de Lisbonne, ils fissent ledit serment lans le lieu même où ils devaient être élevés premièrement. A quoi il m'a plu de faire répondre, le 12 vril 1642, que ce qu'on me demandait était introluit comme coutume dans le royaume, que je l'avais uré et observé en mon nom et au nom du prince

Théodose, mon bien-aimé et surtout estimé fils; q dans les mêmes cortès, je fus juré et proclamé roi lennellement, et qu'ainsi je voulais que tous les mes successeurs en fissent autant.

C'est pourquoi j'ordonne, détermine et je pre que tout le contenu de cet alvara soit exécuté et servé; et les rois mes successeurs et descendans, e faisant ainsi, comme je l'espère d'eux, avec toute titude, qu'ils soient bénis de la bénédiction de D Notre Seigneur, le père, le fils et le Saint-Esprit de la glorieuse Vierge Marie Notre-Dame, et apôtres S. Pierre et S. Paul, et de toute la cour leste, et de la mienne; et le contraire étant prat par eux ou par quelqu'un d'eux, ce que Die permettra pas, qu'ils soient maudits de la malédi de Notre Seigneur, de Notre-Dame, et des apô et de la cour céleste, et de la mienne; qu'ils ne g dissent, ni ne prospèrent, ni n'avancent. Et, que cette résolution soit notoire à tous mes roya et domaines, et que tous mes sujets puissent der der aux rois mes successeurs, le serment de la firmation de leurs grâces et privilèges, avant d'e dans la succession de ces royaumes; j'ai ordonn alvara, que je revalide comme loi faite en cortè je veux qu'elle soit exécutée entièrement dans t les clauses qu'elle renferme, et enregistrée da Torre de Tombo, archives du royaume, etc., et

Conspiration de la noblesse, de 1641.

On pense bien que la jalousie et l'intérêt perso ne permirent pas que toute la noblesse fût géné ment contente de l'élévation de la maison de

ace; plusieurs seigneurs appartenant aux grandes
isons quittèrent le pays pour aller en Espagne. Ce
i fit paraître cette désertion ou émigration comme
int de vue inquiétant, en lui donnant l'air d'un
mplot, c'est que tous ces mécontens exécutèrent
r résolution le même jour. Il est probable qu'ils
raient combinée avec les auteurs d'une conspiration
i se forma dans l'intérieur pendant la première an-
e du règne de Jean IV. Dom Sébastien de Mathos
Noronha, archevêque de Braga, auquel, dans la
olution de 1640, Michel d'Almeida avait conservé
vie, en était le chef. Ce prélat regrettait son an-
nne influence, et sa douleur était aigrie par la ma-
re dont on traitait la douairière de Mantoue, sa
tectrice. Marguerite avait d'abord joui d'une
nde liberté; mais comme elle en abusait, dit-on,
ur susciter des ennemis au nouveau gouvernement,
la tenait depuis quelque temps dans une espèce de
tivité ou dans une étroite surveillance. Parmi les
illes nobles qui répugnaient à se soumettre à la
nination de celle de Bragance, la principale était
maison des ducs d'Aveiro ou la maison d'Alancas-
, qui, descendant de ce fils naturel de Jean II au-
el son père avait voulu assurer la succession [1], au
judice de son cousin Émanuel, était plus proche
trône que la maison de Bragance, dont la souche
it un fils naturel de Jean I. Aussi, dans la première
nion des conjurés, plusieurs personnes avaient
té pour que la couronne fût déférée plutôt au duc

[1] Voy. vol. XIII, p. 292.

d'Aveiro. En cherchant des instrumens qui pus l'aider à renverser le gouvernement de Jean IV, l chevêque de Braga, quoique probablement il ne d dât pas des sentimens du duc d'Aveiro, ne s'ou pas à ce seigneur, parce qu'il méprisait sa jeunesse; Raimond d'Alancastro, duc d'Aveiro, descendan Jean I au cinquième degré, n'était âgé que de quat ans. Dans les réunions où la couronne avait été cernée à Jean IV de Bragance, il s'était aussi tro des personnes qui votèrent pour Louis de Menes Noronha, marquis de Villaréal qui, par sa mère B trix, descendait d'un fils naturel de ce Jacques, de Viseo, fils d'Édouard I, que Jean II avait tué 1484. Ce fut à cet homme ambitieux que l'arche que s'adressa; il le gagna ainsi que son fils, Mich duc de Caminhano, en promettant au premier, nom de Philippe IV, la vice-royauté du Portugal. l motifs de religion furent employés par l'archevê auprès de son ami intime, Nuño de Mendoce, co de Val de Reys, grand inquisiteur du Portugal. V laréal lui représenta que rien n'avait pu détacher Portugais du serment qui les liait à l'Espagne: il d na plus de force à ce motif en lui faisant craindre q sous Jean IV, il ne pût conserver long-temps sa pl éminente [1]. L'archevêque attira alors dans ses inté

[1] Gio. Balth. Birago, dans son *Historia della revolusioni regno di Portugallo*, écrivain contemporain et bien instruit que le grand inquisiteur refusa d'entrer dans la conspiration, ne révéla pas le secret que son ami lui avait confié, tandis que près la plupart des écrivains il y prit part.

Ruy de Math , comte d'A , son veu; Augustin Manuel; Antoine Corr , i ait été employé sous Vasconcelos, et p oi tous les Juifs. Cette nation avait s la ction du nouveau roi contre l'inqui ion : Jean IV n'avait pas osé accorder cette deman . L'archevêque, au contraire, leur promit, au no du roi d'Espagne, non-seulement pleine liberté d c ience, mais même la permission de construire u synagogue. La nuit du 5 au 6 août était fixée po l'exécution du complot; les Juifs devaient mettre le feu aux quatre coins du palais et en différens endroits de la ville; sous prétexte d'éteindre l'incendie, les conjurés devaient pénétrer au château, tuer le roi, et arrêter la reine et ses enfans; l'archevêque et le grand-inquisiteur, en supposant qu'il fût entré dans le complot, l'un et l'autre à la tête de leur clergé, devaient parcourir les rues de Lisbonne, et menacer le peuple des peines de l'inquisition, s'il ne rentrait dans son devoir envers le roi d'Espagne. C'est ainsi qu'on espérait se rendre maître de la capitale; mais, pour que ce complot devînt décisif, il fallait qu'au moment convenu, une flotte espagnole parût à l'embouchure du Tage, et une armée sur les frontières du royaume. La difficulté était de s'entendre avec le ministre de Philippe IV, vu que toute correspondance avec l'Espagne était interceptée. Enfin Pierre Baëza, Juif baptisé et trésorier de la douane, auquel Jean IV, à cause de son immense commerce qui s'étendait sur toute l'Europe, avait accordé la permission de correspondre avec l'Es-

pagne, se laissa persuader de faire parvenir au duc d'Olivarez une lettre portant le cachet du grand-inquisiteur; Baëza s'adressa au duc d'Ayamonte, en Andalousie, qui devait la mettre à la poste. Ce seigneur était proche parent et ami de la reine de Portugal et de son frère, le duc de Medina Sidonia, qui préparait alors la défection de Philippe IV [1]. Une lettre du grand-inquisiteur adressée au premier ministre d'Espagne, lui parut suspecte; il l'ouvrit, et, après avoir pris connaissance de son contenu, l'envoya à Jean IV [2].

Le roi et son conseil prirent dans le plus grand secret des mesures pour faire manquer le complot et saisir des coupables. Sous prétexte d'une revue, toutes les troupes cantonnées dans le voisinage, entrèrent dans Lisbonne dans la matinée du 5 août 1641. Le même jour on remit à des personnes, sur la fidélité et l'adresse desquelles on pouvait compter, des ordres

[1] Voy. p. 41 de ce vol.

[2] Il règne quelque incertitude sur la manière dont le complot fut découvert. D'abord, si BIRAGO, cité dans la note p. 208, a été bien informé, la lettre ne pouvait pas être du grand inquisiteur, et si elle portait son cachet, il doit y avoir été apposé à son insu. Le tribunal qui jugea les conjurés n'eut pas connaissance de cette lettre, parce qu'on ne voulait pas compromettre le marquis d'Ayamonte, à ce qu'on dit; mais Birago ne sait rien d'une lettre envoyée par ce seigneur. Il rapporte que la conspiration fut découverte par le comte de Vimiosa, qu'on avait voulu y faire entrer. Toutefois, Baëza paraît avoir été l'entremetteur d'une correspondance, et il se peut que le roi ait été averti à la fois par une lettre interceptée et par la dénonciation du comte de Vimiosa.

cachetés qu'elles ne devaient ouvrir qu'à midi pour exécuter alors sur-le-champ et exactement ce qui y était prescrit. On indiqua pour une heure une séance du conseil d'état, parce que le roi, disait-on, voulait y prendre un arrêté avant la revue. Aussitôt que l'archevêque de Braga et le marquis de Villaréal qui en étaient membres, parurent au château, ils furent arrêtés : au même moment un capitaine de la garde du roi saisit le duc de Caminha qu'il rencontra dans une place publique, et les officiers munis de lettres closes les ayant ouvertes, y trouvèrent les noms des individus qu'ils devaient arrêter et l'indication des prisons où ils devaient les conduire. Ces ordres ayant été ponctuellement exécutés, quarante-sept conjurés furent enfermés au même instant.

Le peuple de Lisbonne instruit du motif de cette mesure, s'assembla devant le palais et demanda qu'on lui livrât les traîtres pour en faire justice. Le roi apaisa ce tumulte, mais pour entretenir la haine du peuple contre l'Espagne, il fit répandre le bruit que le projet de la cour de Madrid avait été de déporter la population de Lisbonne dans les mines d'Amérique et de la faire remplacer par des Espagnols.

Pour juger les conspirateurs, il fut établi un tribunal dont plusieurs grands de Portugal furent nommés membres. Les chefs avouèrent volontairement leur crime, Baëza ne parla que lorsqu'on l'eut menacé de la torture. Tous les auteurs et complices furent condamnés à mort, à l'exception de l'archevêque de Braga et du grand inquisiteur, dont la punition fut

abandonnée au roi. Jean IV montra l'intention de faire grâce ; mais ses conseillers l'en dissuadèrent. Le 28 août 1641 la sentence fut exécutée sur un échafaud qu'on avait dressé devant la prison d'où les patiens sortirent par une porte vitrée. Le marquis de Villareal eut la tête tranchée ainsi que le duc de Caminha, le comte d'Armanar et Manuel. Quatre autres furent pendus et ensuite écartelés. Un domestique de l'archevêque fut pendu le 6 septembre ; Corréa le fut le 30. L'archevêque de Braga fut condamné à une prison perpétuelle, dans laquelle il mourut en 1644, après avoir demandé pardon au roi et prié qu'on l'enterrât comme un malfaiteur sans lui poser une pierre. Quant au grand inquisiteur, Birago dit qu'arrêté d'abord comme complice, son innocence fut ensuite reconnue, qu'il rentra en grâce auprès de Jean IV et continua de le servir comme conseiller d'état. Quelques autres personnes arrêtées furent également relâchées. Le roi fit reconduire alors sur la frontière la ci-devant régente. Il se passa quelque temps avant qu'on lui permit de paraître à la cour de Madrid où ensuite ses déclarations contribuèrent beaucoup à faire disgrâcier Olivarez.

Gouvernement intérieur.

Ce fut la seule conspiration qui menaça le trône de Jean IV ; en revanche ce prince eut à lutter contre une foule d'embarras, soit intérieurs, soit extérieurs, et son diadème fut une véritable couronne d'épines. Les domaines étaient vendus, le trésor épuisé, le commerce anéanti ; il n'y avait ni armée, ni munitions, peu de vaisseaux et d'artillerie. Le roi commença par établir un conseil de guerre ; il ordonna ensuite aux

ouverneurs des villes et des forts qui possédaient leurs harges à titre héréditaire, de se rendre à leur destiation, et il nomma des gouverneurs pour les proinces. Il fit venir du salpêtre des Indes, pour fabriuer de la poudre, et établit des fonderies pour remlacer les canons que les Espagnols avaient enlevés. e hasard fit tomber entre les mains des Portugais dix douze vaisseaux espagnols qui avaient été envoyés au résil; moyennant cette capture on put réunir une otte de vingt vaisseaux. Jean IV employa à battre ionnaie le trésor de famille que ses ancêtres avaient ccumulé à Villa Viçosa. A son exemple les particuliers pportèrent tout ce qu'ils possédaient en or et en arent. En peu de jours, il entra en contributions vontaires 600,000 ducats du clergé, 4,000,000 de la oblesse et 1,000,000 du peuple. Neuf vaisseaux esagnols richement chargés de marchandises orientales ui entrèrent dans le Tage, parce que leurs équipages gnoraient ce qui était arrivé, tombèrent au pouvoir u nouveau gouvernement. Enfin les cortès du mois e janvier 1641 accordèrent une somme annuelle de ,800,000 crusades d'or ou ducats, à prendre sur la îme de tous les immeubles, pour former une armée e 20,000 hommes de pied et 4,000 à cheval, et pour quiper 400 vaisseaux. Celles du mois de septembre 642 portèrent cette somme annuelle à 2,500,000 ucats et établirent un comité chargé d'en surveiller emploi.

Au dehors, le Portugal avait deux ennemis à comattre, savoir celui de son indépendance, le puissant

roi d'Espagne et celui de son commerce, la république des Provinces-unies des Pays-Bas.

Traité d'alliance avec la France, 1641.

L'alliée naturelle du Portugal contre le roi d'Espagne était la France qui, depuis quelques années, se trouvait en guerre ouverte avec les deux branches de la maison d'Autriche. Jean IV envoya à Paris son grand-veneur, François de Mello, et Antoine Coelho de Carvalho, membre du conseil de paço. Ces deux ministres furent très-bien accueillis et conclurent, le 1er juin 1641, un traité d'alliance, par lequel il fut stipulé que Louis XIII joindrait, à la fin de juin, 20 vaisseaux de guerre à 20 galions du roi de Portugal, afin que, réunis au même nombre de vaisseaux que les Hollandais devaient fournir en vertu d'un traité qu'on était sur le point de conclure, tous ces vaisseaux pussent agir contre l'Espagne. La flotte combinée devait être sous les ordres de l'amiral français. Il fut encore stipulé qu'il y aurait libre commerce entre les sujets et états des deux rois.

En exécution de ce traité, une flotte française de trente vaisseaux, commandée par le maréchal de Brézé, se réunit, en 1641, à la flotte portugaise d'Antonio Tellez de Meneses pour une expédition contre Cadix, qui n'eut point de succès. Les Portugais, voyant ensuite que la France ne les soutenait que faiblement, crurent intéresser cette puissance plus vivement à leur sort, en lui offrant une alliance offensive et défensive; mais après la mort du cardinal de Richelieu, promptement suivie de celle de Louis XIII, le cabinet français changea de système, ou fut trop occupé des troubles

extérieurs de France pour contracter de pareils engagemens; de manière que, sans refuser l'alliance offerte par Jean IV, il l'éluda en formant des prétentions exagérées. Nous verrons, sous les successeurs de Jean IV, la suite de ces négociations.

Trêve de 1641 avec les Hollandais en Europe.

Tristan de Mendoza Furtado fut, immédiatement après la révolution de 1640, envoyé à la Haye. Les Hollandais s'étaient bien trouvés de l'état d'hostilité avec le Portugal; ils n'auraient pas été fâchés qu'il eût continué tant qu'il leur restait une colonie à conquérir, et ce ne fut que le respect pour l'opinion du monde qui les engagea à conclure, le 12 juin 1641, une trêve pour dix ans, aux conditions que nous avons fait connaître au chapitre III [1].

Prolongation de la guerre avec les Hollandais en Amérique.

La mauvaise foi des Hollandais se montra dans l'usage qu'ils firent du terme fixé pour la publication de l'armistice hors d'Europe. Un bon voilier fut envoyé au Brésil, avec ordre au prince de Nassau de profiter du délai pour enlever encore aux Portugais tout ce qu'il pourrait. Le prince les dépouilla, dans le courant de l'année, de Seregippa et Maranhaon au Brésil, de Loando en Angola et de l'île de S. Thomas. La même année, les Hollandais prirent Malacca et Punta de Galle, principale forteresse portugaise dans l'île de Ceylan; ils s'emparèrent aussi de Négumbo, et cette place leur ayant été enlevée en 1643, il la reprirent en 1644, quoiqu'avertis de la conclusion de l'armistice par le vice-roi portugais. Ce qu'il y avait de singulier, c'est qu'à la même époque, les États-gé-

(1) Voy. vol. XXIX, p. 211.

néraux envoyèrent une flotte de 34 vaisseaux pour assister le Portugal dans sa guerre avec Philippe IV. Les habitans de Maranhaon s'étant révoltés en 1642 contre le gouvernement hollandais et ayant pris le fort de Calvaro et la ville de S. Louis, l'armistice fut proclamé au Brésil; mais en 1645 une insurrection générale, secrètement fomentée par le vice-roi portugais, éclata dans les provinces hollandaises du Brésil. Les insurgés prirent le fort S. Antonio del Capo, et les forteresses de Nazareth, Santa-Cruz et Porto Calvo. En 1646, ils conquirent aussi l'île d'Itamaraca; une flotte hollandaise, arrivée dans ces parages, arrêta leurs progrès. Jean IV envoya François de Sousa Coutinho à la Haye pour conclure une paix; mais les Hollandais poussèrent l'insolence jusqu'à demander, comme gages de la paix, la ville de Porto et le fort S. Julien.

Les négociations s'étant rompues, la guerre continua en Amérique. En 1648, l'amiral portugais Salvador Correa de Sà défit la flotte hollandaise. La prise d'Olinde fut le fruit de cette victoire. La même année, les Portugais s'emparèrent d'Angola et de l'île de S. Thomas. Ces événemens engagèrent les États-généraux de proposer, le 20 octobre 1648, à François de Sousa, qui était toujours ministre de Jean IV à la Haye, un arrangement aux conditions suivantes :

1°. Toutes les capitainies et tous les forts situés entre Rio-Réal et Seregippa au midi, et Rio-Grande au nord, seront restitués à la compagnie des Indes occidentales; Siara sera abandonnée.

2°. On rendra à la compagnie les esclaves, bœufs et effets enlevés pendant la guerre.

3°. Dans l'espace de trois ans, on lui fournira 1,000 bœufs, 1,000 vaches, 200 chevaux et 300 brebis.

4°. Les particuliers des deux nations paieront leurs dettes.

5°. Les deux parties ne construiront pas de nouveaux forts sur les frontières à la distance de dix milles.

6°. Pour indemniser la compagnie hollandaise de ses pertes, les Portugais lui fourniront pendant dix ans mille caisses de sucre, chacune à vingt arrobes par an. Les autres prétentions seront arbitrées par des puissances neutres.

7° Les Hollandais resteront en possession de toutes les places entre Loango et Benguela, et les Portugais n'auront pas de fort sur la côte.

8°. Ils conserveront ce qu'en 1647 ils ont possédé dans l'intérieur du pays, et feront le commerce aux termes de la trève de 1641.

9°. Ils n'aborderont dans aucune place de ladite côte africaine, à l'exception de Loando.

10°. La compagnie conservera l'île de Saint-Thomas et tout ce qu'en 1647 elle a possédé sur la côte septentrionale d'Afrique.

11°. Les prisonniers seront rendus sans rançon.

12°. Si cette convention n'était pas observée, la trève de 1641 serait rompue.

Jean IV refusa ces conditions; il s'allia avec l'Angleterre comme nous le dirons, et envoya vers la fin de 1653 une flotte formidable au Brésil. On attaqua

alors a' : ' . i siégé depuis sieurs (p e tomba en 1654 : par de la i Hollandais évacuèrent tou pro Pe nb o, toutes les places qu'ils à o Gra , en Paraiba, Itamaraca, a' l'île de Fern o de Noronha. Ainsi le Po rec ra tout le l.

Dans les Indes orientales.] s les Indes o les les Portugais furent . Dès 1650 Hollandais se fixèrent au -Espérance, ils bâtirent une forteres 1651 ils profitèrent de l'absence du vice-roi de de la désunion qui régnait parmi les membres gouvernement, François de Martin, archevêq Goa, François Mello de Castro et Antoine de Coutinho, pour recommencer la guerre. Ils p position dans l'île de Ceylan, et firent en 1 conquête de Columbo, capitale de cette île.

Traité d'amitié avec la Suède, 1640. Immédiatement après la révolution de 1640, J avait envoyé François de Sousa Coutinho aup puissances du Nord. Christian IV, roi de Dane n'osa le recevoir; ce ministre trouva les esprit favorablement disposés en Suède. Christine éta core mineure; la régence qui suivait le systèm tique de la France, l'alliée intime de la Suède, c avec le Portugal une alliance en vertu de laqu sujets des deux états obtinrent réciproquement berté du commerce. La Suède céda au Portuga vaisseaux de guerre chargés de munitions et de c dont la valeur était payable en vins, sucre et marchandises.

Antoine d'Almada et François d'Andrada furent 'oyés en Angleterre et fort bien reçus par Charles Ier, qui engagea le ministre d'Espagne, Cardena, à tter cette cour sans prendre congé. Les embarras is lesquels Charles Ier se trouvait ne lui permit pas de soutenir vigoureusement le Portugal. On ›orna à un traité d'amitié et de commerce qui fut ıé le 29 janvier 1642.

Traité d'alliance de 1642 avec l'Angleterre.

Ce traité fut renouvelé le 10 juillet 1654 avec Cromı qui, en 1652, avait déclaré la guerre à la répuque des Provinces-unies. Aux conditions conves en 1642 on ajouta seulement plusieurs nouvelles ›ulations relatives au commerce, sans qu'il y fût stion d'un secours contre l'Espagne.

L'intérêt que la France, la Grande-Bretagne et la ède montraient aux Portugais, leur fut d'un faible ours dans la guerre avec l'Espagne, pour laquelle n IV fit tous les efforts que la situation de son aume lui permettait. En 1643, il réunit 10,000 nmes d'infanterie et 3,000 de cavalerie avec lesıls il attaqua l'Espagne sur deux points, s'empara Valverde, Alconchel et Villanova, et en Galice Salvaterra. Le 24 mai 1644, son général, Maas d'Albuquerque comte d'Allegrete défit le mars de Torrecusa, et lui tua 3,000 hommes près Badajoz. Mais, en 1645, le marquis de Leganès t Olivenza et remporta plusieurs avantages sur comte de Castel Melhos, successeur d'Albuquer:. Les combats que le général portugais livra te année et les années suivantes ruinèrent son ar-

Guerre d'Espagne depuis 1640.

mée. Heureusement les embarras dans lesquels l
lippe IV se trouvait par la révolte de la Catalo
par les troubles de Naples et par la guerre avec les l
landais, ne lui permirent pas de pousser avec vig
celle du Portugal. A l'exception de quelques cou
de partisans, elle cessa entièrement dans les dix
nières années du règne de Jean IV.

Arrestation du prince Édouard.

Le premier ministre d'Espagne, ne pouvant
mettre le Portugal, se vengea de la maison de Brag
qu'il haïssait, par un acte d'iniquité qui fut en m
temps une violation du droit des gens. Un frère
Jean IV, Édouard de Bragance, servait depuis sept
avec distinction dans les armées de l'empereur
Allemagne, sans qu'on pût articuler contre cet offi
le moindre fait qui le compromît. Cependant la c
d'Espagne exigea d'abord son arrestation, ens
son extradition. L'empereur crut devoir satisf
son alliée sur le premier point; et, le 14 février 16
le prince fut arrêté à Ratisbonne où on l'avait att
La cour de Vienne balança long-temps à livrer
prince entre les mains de ses ennemis, sentant b
que cette violation de la foi publique la rend
odieuse et provoquerait des plaintes de la part
États d'empire et de leurs alliés. Elle eut enfin la
blesse de céder aux instances et aux menaces des
nistres d'Espagne; mais si les écrivains portu
disent que l'empereur vendit l'infant Édouard p
une somme d'argent[1], c'est une calomnie destit
de preuves, et suffisamment réfutée par le récit

[1] Pour 40,000 écus.

exact et véridique Galeazzo Gualdo Priorato[1], qui t que l'empereur se réserva expressément que ce ince serait toujours considéré comme son prisonnier non comme celui de l'Espagne, et que par conséent on n'exercerait aucune violence contre sa personne. Néanmoins les Espagnols le transportèrent à lan et établirent une commission pour le juger. On e trouva pas de preuves qu'il ait eu part à la révoluon de 1640; mais quelques mots imprudens qui lui happèrent, par exemple de donner à Jean IV le tie de roi en buvant avec ses amis, furent travestis crimes de lèse-majesté. On allait le condamner à ort lorsque cet infortuné mourut, le 3 septembre 649, âgé de quarante-quatre ans. Jean IV n'avait en négligé pour intéresser au sort de son frère la rance et la Suède qui traitaient alors avec la maison Autriche; mais l'intercession de ces puissances fut ns effet, parce que l'Espagne ne prit pas part à la pafication de Munster. Après la signature de la paix ec l'empereur, Christophe Suarez d'Albreu, chargé affaires de Jean IV à Paris, conclut à Compiègne, le septembre 1649, la veille de la mort d'Édouard, un rangement avec la cour de France qui promit de rocurer la liberté à ce prince contre le paiement 'une somme de 600,000 livres, qui probablement ait destinée à gagner le ministère espagnol. On supposait alors que la paix entre Louis XIV et Phi-

[1] *Hist. della guerra di Ferdinando II et Ferdinando III, del Philippo IV di Spagna, contro Gustavo-Adolfo, re di Suecia, Luigi XIII, re di Francia.*

lippe IV serait incessamment conclue : elle ne le
que dix ans après, et ainsi l'intercession de la Fr
aurait été de peu d'utilité au captif. Il est remarqu
au reste que le traité ne fut pas signé au nom de Jean
dont il n'est pas fait mention ; la négociation fut
duite au nom du prince Édouard lui-même, don
ratification fut réservée. Cette circonstance pr
au reste que sa captivité ne fut pas aussi resserrée
l'ont prétendu quelques écrivains. Passarelli, au
espagnol, fait le plus grand éloge du caractère
l'amabilité du malheureux Édouard [1].

Démêlés avec la cour de Rome.

Rien ne causa plus d'embarras à Jean IV qu
démêlés avec la cour de Rome. En 1641, il en
Michel de Portugal, évêque de Lamego et frèr
comte de Vimioso, pour témoigner l'obédience à
bain VIII, qui occupait alors le siège ponti
L'ambassadeur d'Espagne, Juan Chiumaceyro, a
d'avance protesté contre l'admission de ce conf
le pape consulta une congrégation de cardinaux s
qu'il y avait à faire. Plusieurs membres de cette as
blée se réclamèrent de l'usage constamment suiv
la cour de Rome de reconnaître le gouvernemen
fait sans examiner le *droit* ; mais l'avis du car
J. B. Pamphili qui succéda ensuite à Urbain VIII
le nom d'Innocent X, prévalut. Ce prélat repré

[1] CAJ. PASARELLI, *Bellum Lusitanum*, Lugd. 1684, i
lib. V, p. 233. Les vertus du prince n'étaient ternies, dit ce
fesseur de Charles II, que par trop de crédulité et de f
Par une faute d'impression, on lit *crudelitas* au lieu de c
litas.

langer auquel le siège pontifical, entouré des forces l'Espagne, s'exposerait par une reconnaissance maturée, et vota pour qu'elle fût ajournée à dix . Cependant l'évêque de Lamego venait d'arriver la Rochelle et Toulon à Civita Vecchia, et les bassadeurs de France et d'Espagne se préparaient, à le recevoir, l'autre à s'opposer à son entrée à me; le pape ordonna au cardinal Antoine Barbe- de l'escorter avec 40 hommes à cheval. A ce cor- se joignirent beaucoup de gentilshommes fran- , portugais et catalans, avec lesquels dom Miguel son entrée et descendit chez le marquis de Fonte-, ambassadeur de Louis XIV; mais le pape ne lui orda pas d'audience. Le 20 août 1642, l'ambassa- d'Espagne, marquis de los Velez, qui, outre ses mestiques, se faisait toujours suivre par une troupe gens armés, attaqua l'évêque dans la rue; il y eut deux côtés quelques hommes de tués ou blessés; chevaux de l'ambassadeur d'Espagne ayant reçu des ps de feu, il se sauva à pied chez le cardinal Al- noz. Quoiqu'il eût été agresseur, il demanda sa- faction de l'insulte qu'il avait reçue, et le pape ne lui ayant pas promptement accordée, il quitta me avec les cardinaux espagnols. Le vice-roi de ples ayant fait marcher des troupes sur les frontières l'État ecclésiastique, le pape déclara la conduite de évêque de Lamégo irrégulière et défendit aux cardi- aux et aux prélats de le voir. L'ambassadeur de rance le conduisit à Livourne où il s'embarqua pour

le Portugal. Nommé archevêque de Lisbonne, il mo-
rut le 4 janvier 1644 [1].

Innocent X ayant été porté en 1645 sur le tr
pontifical, Jean IV envoya à Rome le prieur de Zo
feita, Nicolas Monteiro, qui, au nom du clergé p
tugais, représentait au pape la désolation de l'Églis
leur patrie, à laquelle la mort enlevait successiven
tous ses évêques sans qu'il fût pourvu aux siéges
cans. Philippe IV ordonna à son ministre, Jean de
lasco, et à Cueva, comte de Sirvela, de venger
le prieur le prétendu affront qui avait été fait au n
quis de los Velez, de manière cependant qu'il n'y
pas de sang répandu et qu'on ignorât d'où le coup
parti. L'ambassadeur loua quelques bandits qui
quèrent la voiture de Monteiro, et lui mirent s
poitrine un pistolet non chargé qu'ils lâchèrent
prélat en fut si effrayé qu'il tomba de voiture; ma
gens et le peuple attaquèrent les brigands, en tu
plusieurs et chassèrent les autres. Ils trouvèren
asile chez l'ambassadeur d'Espagne, qui les fit p
pour Naples. Le pape défendit à Vélasco de para
ses yeux, et demanda son rappel qui eut lieu.

Innocent X consulta de nouveau une congrég
sur la question de l'admissibilité d'un ministre de
tugal. Les cardinaux furent d'avis que le pape po
en recevoir sous la réserve des droits d'un tiers,
præjudicio tertii. Innocent X fit communiquer

[1] On trouve des détails sur cet événement dans les deux ou
de WIQUEFORT : *Mémoires touchant les ambassadeurs*, Co
1679, in-12; et l'*Ambassadeur et ses fonctions*, ibid., 1690,

cision au ministre espagnol par son nonce à Madrid, i fit valoir la déclaration de Pie II, portant : *Moris sedis apostolicæ eum regem appellare qui regnum zet.* Ce fut en vain ; le pape ne put jamais obtenir le nsentement de Philippe IV à la publication du dé-:t de la congrégation, et Innocent X ne voulut pas rdonner malgré ce monarque, quoique les cardi-ux français, et même Olympie Maldachini, veuve son frère Pamphilio Pamphili, laquelle exerçait un ınd pouvoir sur lui, eussent intercédé en faveur du ırtugal. Il en arriva que, quelques années après la volution, il ne resta qu'un seul évêque en Portugal, que dans les colonies tous les siéges furent vacans. ›ur sortir de cet embarras, Jean IV accepta pour sa rt la clause *sine præjudicio tertii;* mais il ne gagna :n à se soumettre à cette humiliation. Enfin Inno-nt X offrit de préconiser évêques les sujets que le i lui présenterait, mais de les préconiser *proprio otu.* Jean IV ne pouvait accepter cet expédient, qui ait une violation des droits de sa couronne. Il de-anda l'avis des principales universités et de quelques lèbres jurisconsultes sur le moyen de terminer la dés-'ganisation des églises de ses états. On lui en proposa ıatre, savoir : 1°. d'arrêter tout envoi d'argent du ortugal à Rome, d'enjoindre à tous les titulaires de :néfices qui étaient absens de rentrer dans le royaume, . de suspendre les pensions de tout individu résidant Rome; 2°. de convoquer un concile national qui éli-ıit un patriarche muni de tous les pouvoirs pour ins-tuer des évêques; 3°. de faire mettre en possession de

leurs siéges les évêques que le pape s'était offert de nommer *motu proprio*, comme ayant ainsi été reconnus habiles; 4°. de revenir à l'antique manière d'élire les évêques, savoir par les chapitres. Jean IV fit semblant de vouloir se décider au dernier moyen, ce qui effraya beaucoup la cour de Rome. Innocent X fut délivré de sa crainte par une sentence de l'inquisition, qui condamna formellement les deux dernières propositions par le motif que le pape, comme chef de l'Église, était muni d'un pouvoir absolu et la source unique de toute juridiction ecclésiastique qui, sans son consentement formel, ne pouvait être déléguée à autrui. Cette déclaration découragea tellement le roi qu'il n'osa donner suite à sa première démarche, de manière que les siéges du Portugal restèrent vacans jusqu'à la conclusion de sa paix avec l'Espagne.

Mort de l'infant Théodose fils de Jean IV

Le fils aîné de Jean IV, l'infant Théodose, était aussi actif et entreprenant que son père était indolent et pacifique. Il était mécontent de ce qu'on ne continuât pas avec vigueur la guerre contre l'Espagne. Parvenu en 1651 à l'âge de dix-sept ans, il se rendit sans la permission de son père à l'armée de l'Alentéjo; mais Jean IV lui ordonna de revenir à Lisbonne. Après son retour il le nomma généralissime des troupes du royaume; ce ne fut qu'un titre sans aucune influence. On cacha au prince tout ce qui se passait, et il fut exclu des séances du conseil intime. Ce traitement l'affligea au point que sa santé dépérit; il mourut le 15 mai 1653. Sa mort fut un malheur d'autant plus

grand que son frère Alphonse n'avait pas les qualités nécessaires pour gouverner.

Jean IV lui-même mourut le 6 novembre 1656, âgé de cinquante-deux ans. De son épouse, Louise de Guzman, il laissa une fille, Catherine, qui, en 1662, épousa Charles II, roi d'Angleterre, et deux fils, Alphonse et Pierre.

Ajoutons encore que c'est sous Jean IV qu'on commença à donner le titre de prince du Brésil à l'héritier présomptif de la couronne de Portugal.

SECTION III.

Règne d'Alphonse VI, 1656—1683.

Mauvaise éducation du roi ; son caractère.

Alphonse VI était âgé de treize ans lorsqu'il succéda à son père Jean IV, sous la tutèle de sa mère. Ce prince a été malheureux, car, après une longue lutte avec son frère cadet, il fut détrôné par celui-ci et retenu en prison : l'opinion publique se déclara pour le vainqueur, et les écrivains s'empressèrent, pour lui plaire, de noircir la mémoire de la victime. Il est aujourd'hui difficile de démêler la vérité ; on serait tenté de douter de tout ce qui a été dit contre Alphonse, sans le témoignage d'un écrivain impartial qui fut ambassadeur d'Angleterre à la cour de ce prince avant sa chute. C'est Robert Southwel [1]. D'après ce diplomate, Alphonse eut dans son enfance un accident que les médecins guérirent si mal que son côté droit resta paralysé ; il paraît même que les médicamens qu'on lui administra affectèrent son cerveau. Il en résulta que son éducation fut fortement négligée, et qu'il contracta des habitudes et des manières indignes de sa naissance. Il ne manquait pas au reste d'un certain esprit naturel ; mais fort souvent il se trouvait dans un état qui ressemblait à l'imbécillité. Son plus grand défaut était une franchise et une véracité sans bornes ; la dissimulation lui était abso-

[1] *Histoire du détrônement d'Alphonse VI, roi de Portugal, dans les Lettres de* ROBERT SOUTHWEL. Paris, 1742, 2 vol. in-12.

lument étrangère, et il manifestait ses pensées sans égard aux personnes auxquelles il parlait, ni aux lieux où il se trouvait. Il était libéral et courageux jusqu'à la témérité. Sa manière de vivre était bizarre; ordinairement il dînait dans son lit, souvent il se livrait à des excès de vin. Il aimait la société des gens sans éducation, et entretenait un sérail de femmes de mauvaise vie dont les propos l'amusaient, sans qu'il les touchât. Il s'attacha à un jeune homme très-intrigant, nommé Antoine Conti, fils d'un négociant de Vintimiglia établi à Lisbonne, qui sut se rendre agréable et nécessaire au roi en l'amusant. Il le prit à la cour, le fit chevalier de l'ordre du Christ, et lui donna une charge noble, celle de valet de garde-robe-garde-clef.

Si l'éducation d'Alphonse avait été négligée, ce ne fut pas seulement à cause de la faiblesse de sa santé; car dom Pédro, son frère, qui était d'une constitution plus forte, ne fut pas mieux élevé. Quand le premier fut parvenu au trône, on lui donna pour gouverneur un homme de mérite, François de Faro, comte d'Odemira; mais Alphonse trompa la surveillance de son Mentor, en se dérobant fréquemment de son appartement pendant la nuit pour la passer dans la crapule. On accuse la reine-mère d'avoir favorisé les débauches de son fils pour conserver plus long-temps les rênes du gouvernement, qu'elle aurait dû remettre au roi quand il parvint à l'âge de quatorze ans. Ce qui paraît certain, c'est qu'au lieu de cacher, s'il était possible, les excès du roi, elle contribua, en les divulguant, à le rendre méprisable aux yeux de ses sujets.

Le 16 juin 1662, le roi se trouvant dans la salle du conseil où elle l'avait conduit, elle fit arrêter ses trois favoris, Antoine Conti, son frère Jean, qu'on avait fait archidiacre de Sobredello, et Jean de Mathos. Ces trois jeunes gens, qui attendaient le retour d'Alphonse dans ses appartemens, furent transportés sur un vaisseau, qui partit sur-le-champ pour le Brésil, pendant qu'en présence des premières autorités et d'une foule de noblesse qu'on avait convoquée pour cette solennité, le secrétaire d'état, Antoine de Sousa de Macedo, lut, par ordre de la régente, une pièce rédigée par le P. Antoine Vieira, Jésuite, dans laquelle on reprochait au roi l'irrégularité de sa conduite.

Cette fois-ci, Alphonse fut instruit par Louis de Vasconcelos et Sousa, frère du comte de Castel-Melhor, à dissimuler son chagrin, au moins son projet de vengeance. Le 20 juin, le roi et ce confident se placèrent dans une chaise à porteur, et se firent porter à Alcantara, où le roi appela Jérôme d'Ataide, comte d'Atoughia, et le conseiller d'état, Sébastien-César de Ménésès. D'après l'avis de ces trois conseillers, Alphonse ordonna à la noblesse de venir lui rendre ses devoirs, parce qu'il avait pris les rênes du gouvernement. Cette nouvelle fut annoncée par circulaires aux gouverneurs des provinces et commandans de place. La reine-mère, au contraire, défendit à la noblesse de se rendre à Alcantara : ses ordres furent respectés d'abord; mais Antoine de Sousa de Macedo et Alvarez Pires de Castro, marquis de Cascaès, ayant donné le signal de la désobéissance, personne

ne voulut être le dernier à saluer le soleil levant. La régente, voyant sa cour déserte, remit, le 23, les sceaux du royaume à son fils, en présence de l'infant Pierre et des grands du royaume. Elle resta au palais royal jusqu'en 1663 qu'elle se rendit à celui de Xabregas, où elle mourut, le 28 février 1666, en présence de ses deux fils.

Devenu maître de ses actions, le roi ne changea pas de conduite; mais le comte de Castel-Melhor [1] qui, avec le titre d'*escrivão de puridade* ou secrétaire privé, régnait sous son nom, s'efforça de cacher ses déréglemens. Le comte d'Atoughia et Sébastien-César de Ménésès, jaloux du pouvoir de ce ministre, se liguèrent, dit-on, secrétement contre lui avec la reine-mère et avec l'infant dom Pédro. Ils firent revenir Conti, après lui avoir fait promettre qu'il emploierait son influence pour éloigner Castel-Melhor. Mais le ministre ayant découvert cette intrigue, fit exiler ceux qui y étaient entrés.

La reine-mère avait poussé avec vigueur la guerre contre l'Espagne. La place d'Olivença avait été perdue, en 1657, par la lâcheté du commandant portugais; en revanche, la reine-régente avait ordonné, en 1658, à dom Juan Mendez de Vasconcelos, d'assiéger Bajadoz. Cette entreprise parut, au conseil de Madrid, assez importante pour que le roi lui-même se mît à la tête de l'armée qui marchait à la délivrance

Suite de la guerre d'Espagne.

[1] Le même que, p. 230, nous avons nommé Louis de Vastoncelos. Il venait d'hériter du titre de son frère, Juan Rodriguez de Vasconcelos, comte de Castel-Melhor.

de cette ville. A son approche, les Portugais levèrent le siège, le 28 septembre 1658. Don Louis de Haro, ministre de Philippe IV, qui avait accompagné son souverain, mit alors le siège devant Elvas. Le général Portugais, dom Antoine-Louis de Ménésès, comte de Catanhede, força don Louis de lever ce siège, le 16 janvier 1659, après y avoir perdu près de 4,000 hommes.

La reine-régente, après l'échec de Vasconcelos, envoya le comte de Sousa en France, pour y demander des secours ou au moins la permission d'y lever des troupes, et la cession de deux généraux habiles pour commander les Portugais. Cet ambassadeur trouva le cardinal Mazarin préoccupé de l'idée d'un traité de paix avec l'Espagne, de manière qu'il ne pouvait pas espérer la réussite de la négociation dont il était chargé ; mais, par l'entremise du maréchal de Turenne, qui s'intéressait beaucoup aux affaires du Portugal, il engagea au service d'Alphonse VI, le comte de Schomberg, à titre de mestre-de-camp-général, et 5 ou 600 officiers français. Le cardinal offrit à la reine-régente de stipuler dans les conférences de l'île des Faisans, les intérêts de la famille de Bragance, qui devait renoncer à la couronne, mais être conservée dans tous ses biens, auxquels on ajouterait Olivença, la charge de connétable de Castille et de vice-roi perpétuel de Portugal. La régente ayant rejeté ces offres, le Portugal fut sacrifié par la paix des Pyrénées.

Les Espagnols, vivement poussés par les Français, ne pouvaient faire que de faibles efforts contre le Por-

gal; mais ils n'eurent pas sitôt conclu la paix avec France, qu'ils résolurent de tourner toutes leurs rces contre les Portugais, qu'ils croyaient faciles à duire, les Français s'étant formellement engagés à ur retirer toute espèce de soutien. Il y avait donc u de croire que les Portugais, abandonnés à leurs opres forces, finiraient par retomber sous la do-ination espagnole.

Dans ce danger imminent les Portugais se jetèrent tre les bras de l'Angleterre. Alphonse VI, ou plutôt régente, Louise de Gusman, réussit, malgré les in-igues de la cour de Madrid, à faire arrêter, en 1661, mariage de l'infante Catherine, fille de Jean IV, ec Charles II, nouvellement rétabli sur le trône itannique. A cette occasion, les traités d'alliance qui aient été contractés antérieurement entre les deux ations furent renouvelés. Le roi de Portugal promit e payer au roi d'Angleterre une dot de deux millions e crousades, de lui livrer la ville de Tanger en Afri-ue, et l'île de Bombay aux Indes. Charles II s'enga-ea, de son côté, à envoyer au secours des Portugais 2,000 hommes d'infanterie, 1,000 chevaux et une flotte de 10 vaisseaux de guerre.

La France, qui sentait qu'il était de son intérêt de soutenir les Portugais contre les Espagnols, s'employa fortement à faire réussir leur alliance avec l'Angleterre, et, sans se laisser arrêter par les stipulations du traité des Pyrénées, elle leur accorda en secret toute sorte de secours, le comte de Schomberg [1] engagé depuis

[1] Voyez les détails que nous avons donnés au vol. XVI, p. 359,

1659, s'embarqua alors effectivement pour le Por avec ses deux fils et d'excellens ingénieurs. Fre d'Ablancourt [1] fut envoyé pour veiller aux intér la France dans ce royaume, et pour soigner le ment des troupes, néanmoins sans être revêtu caractère public.

Le Portugal devint alors le théâtre d'une g très-animée. L'armée espagnole était commandé don Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe IV s'était déjà distingué par la réduction du royaun Naples. Les Portugais, guidés par les conseils du c de Schomberg, et assistés des troupes auxiliair l'Angleterre, opposèrent la défense la plus vigour

sur les deux familles de Schomberg, ou plutôt de Schœnber ont fourni des généraux à la France. De la première était pard, qui servit sous Charles IX, acheta du duc de Guise le de Nanteuil, et mourut en 1599. Son fils Henri, mort en 16 son petit-fils Charles, duc d'Halluin, furent maréchaux de F Avec le dernier, la famille, qui était de la Misnie, s'éteignit en La seconde famille était originaire du Rhin. Jean Maina Schœnberg, gouverneur de Juliers et Berg accompagna son n l'électeur Palatin, Frédéric V, en Angleterre, lorsque celui-ci une fille de Jacques I; il s'y maria avec Anne de Sulton D et eut pour fils Armand-Frédéric, qu'on appelait aussi d Schomberg, à cause d'un duché qui lui fut donné en Anglete servit d'abord sous Frédéric-Henri, prince d'Orange, et sous Turenne. C'est le comte de Schomberg dont il est questi Nous le verrons au chap. XVII ministre du grand électeur; rit, en 1690, à la bataille de Boyne. (Voy. vol. XXX, p. Avec son fils, le duc de Schomberg que, vol. XXVIII, nous avons par erreur nommé maréchal, la famille s'éteignit en

[1] Auteur de Mémoires sur le Portugal.

Don Juan eut d'abord quelques succès ; il s'empara le 22 mai 1663, de la ville d'Évora, et jeta la consternation dans Lisbonne ; mais deux victoires remportées par les Portugais rétablirent leurs affaires et assurèrent leur indépendance. La première bataille se donna près d'Estremoz et Almexial le 8 juin 1663 ; Sanche Manuel comte de Villaflor ou plutôt Schomberg la gagna sur don Juan d'Autriche qui perdit toute son artillerie et ses bagages. Évora fut reprise par les Portugais, le 29 du même mois. Louis de Benavidès de Caracena, son successeur, ne fut pas plus heureux ; il essuya, le 17 juin 1665, de la part d'Antoine-Louis de Ménésès, marquis de Marialva une entière défaite aux environs de Montes-Claros ou de Villa-Viçosa. Ce second succès fut dû encore en grande partie aux talens de Schomberg qui avait incessamment à lutter contre l'impéritie des Portugais ; il fut bien secondé par la bravoure des troupes anglaises et françaises. En 1666, Schomberg, nommé gouverneur général de la province d'Alentéjo, envahit l'Andalousie, y leva des contributions et causa des pertes immenses aux Espagnols.

Nous arrivons à un point de l'histoire d'Alphonse VI sur lequel les passions ont jeté tant d'obscurité qu'il est difficile de discerner la vérité. Le comte de Castel-Melhor conçut le projet d'un double mariage ; le roi et son frère devaient épouser deux sœurs, mesdemoiselles de Nemours et d'Aumale, filles du dernier duc de Nemours, prince de Savoie[1]. François Mello de Mariage du roi.

[1] Le duc de Nemours fut tué en duel par le duc de Beaufort, frère de sa femme, en 1652. Voy. vol. XXVII, p. 306.

Torres marquis de Sando, ministre de Port France, demanda la main de ces deux princesse la princesse de Nemours ayant préféré son cousi les-Émanuel II, duc de Savoie, la princesse d'A ou comme elle s'appela par la suite, Marie de Sav accordée à Alphonse VI, et on offrit à l'infant la main d'une fille du duc de Bouillon et ni maréchal de Turenne. La reine-mère qui avail une violente haine pour son fils aîné, intrigua po pêcher ce double mariage, en faisant répandre l que l'incommodité du roi le rendait incapable d rier. Dom Pèdre, peut-être épris des charme princesse d'Aumale que pourtant il n'avait p refusa mademoiselle de Bouillon. Le contrat de r du roi fut signé à Paris le 24 février 1666, le r eut lieu le 28 juin, et la jeune reine fit son e Lisbonne le 2 août de la même année. Cette pr à laquelle on avait inspiré des préventions con époux, écrivit quelque temps après, à madame thune, son amie intime, que le roi était le plu nête homme du monde, et qu'elle serait parfai heureuse si elle avait un enfant, mais qu'elle e en avoir bientôt. Il ne faut pas perdre de vu circonstance [1].

Intrigues de la jeune reine.

La jeune reine était aussi ambitieuse que bel son arrivée dans le royaume elle eut avec ce bea auquel sa main avait d'abord été destinée, u

[1] Elle est rapportée dans les Mémoires de MADEMOIS MONTPENSIER, qui dit avoir lu cette lettre. *Collection de* l vol. XLIII, p. 100.

rce de familiarité qui passa les bornes de la bien-nce. Excitée par les conseils de l'infant, elle résolut perdre le comte de Castel-Melhor. Elle commença r faire une scène violente à Antoine de Sousa de cedo, secrétaire d'état, et se plaignit ensuite que ce nistre lui avait manqué. Le roi le soutint d'abord, is l'infant dom Pèdre cria si haut et excita par ses meurs une telle indignation contre Sousa qu'Al-onse lui ordonna, le 31 août 1667, de s'absenter ur quelques jours de la cour.

Pour se défaire également du comte de Castel-lhor, l'infant dom Pèdre, se fondant sur une pré-due conspiration contre sa vie, que ce ministre de-t avoir tramée, exigea qu'il fût éloigné de la cour. roi le protégea long-temps; cependant on mit en les ressorts de tant d'intrigues que, pour finir les barras d'Alphonse, le comte quitta Lisbonne, après e l'infant eut signé, le 15 septembre 1667, un acte réconciliation et de pardon. Le roi fit alors revenir usa, le secrétaire d'état; son arrivée causa tant de multe qu'il n'osa pas quitter le palais du roi; il finit r se sauver une nuit. On peut se représenter le urment que toutes ces intrigues donnaient à un mo-arque faible de corps et d'esprit se trouvant sans con-il au milieu d'une troupes de traîtres; car les au-urs de tous les troubles étaient son épouse crimi-elle et son frère, complice de la jeune reine.

Le 29 novembre 1667 Marie se retira au couvent le l'Espérance, habité par les religieuses de l'ordre de te Claire, d'où elle envoya au roi une lettre ainsi

conçue : « J'ai quitté ma patrie, ma maison et parens, et vendu mes biens pour venir tenir co gnie à V. M. et contribuer à sa satisfaction ; j'ai éprouvé un grand chagrin de n'avoir pu y ré malgré les efforts que j'ai faits pour cela. Je suis gée par ma conscience et résolue de retourn France avec nos vaisseaux de guerre qui sont ici. Que V. M. me fasse la grâce de m'en accor permission, et d'ordonner que je touche ma dot, que V. M. sait fort bien que je ne suis pas sa fe J'espère de la magnimité de V. M. que tant à l' de ma dot que pour tout le reste, je sois traitée c le mérite une princesse étrangère qui est aband dans ces royaumes, et qui est venue de si loin po siter V. M. »

Aussitôt qu'Alphonse reçut cette lettre il se r en courant au couvent, et demanda à y entrer ; besse s'étant excusée en disant que la reine s'étai parée des clefs, il ordonna de forcer la porte. Da moment arriva l'infant, qui entraîna son frère au seil d'état, où le roi déclara le dire de la reine songer. Celle-ci déposa le titre de reine, et, s nom de Marie de Savoie, présenta le 22 requê vicaire-général de Lisbonne pour la dissolution d mariage.

Détrônement d'Alphonse.

Le 23 elle appela tous les conseils du roi au co pour répéter en leur présence la déclaration q avait faite au roi. De retour au palais, le c força le roi qu'on tenait prisonnier, d'abd en faveur de son frère, en se réservant le

Bragance avec une pension de 100,000 couronnes. Nous trouvons dans le volume IX de l'*Histoire du* *rtugal*, publiée par M. le marquis de Fortia d'Ur- et M. Mielle, qui parut en 1828 [1], une observa- qui nous paraît trop frappante pour ne pas la signer ici. La voici :

« Ce qu'il y a d'extraordinaire dans les circonstan- de cette révolution (il s'agit de l'abdication forcée Alphonse VI), ce qui distingue ce grand événement tous ceux de ce genre, c'est qu'il ne fut point oc- sioné par un mécontentement général de la nation, r un abus des lois, par l'usage odieux d'un pouvoir bitraire, par le mauvais succès d'une guerre, le dé- ngement des affaires publiques, la stagnation du mmerce, les murmures enfin ou les plaintes du peu- e. La nation portugaise jouissait au contraire alors une tranquillité profonde et de tous les avantages de situation commerciale. »

Les cortès, assemblées au mois de janvier 1668, connurent, par un acte public et authentique, dom dre prince et seigneur du royaume, et, ayant eu con- naissance de l'abdication d'Alphonse, le proclamèrent oi. Il refusa pertinemment ce titre ; se contentant de elui de régent. Maître du trône de son frère, un in- ste ne l'effraya pas ; il voulut entrer aussi dans le lit onjugal d'Alphonse. Comme cependant il n'existait

Dissolution de son mariage.

[1] Nous prions d'observer la date qui prouve que, de la part des uteurs cités, il n'y avait pas d'allusion. L'auteur du Cours doit vouer que, témoin des événemens de 1830, il a été vivement frappé e ce passage qu'il a ajouté à ce chapitre, rédigé en 1825 ou 1826.

aucune preuve du fait que la reine avait articulé co
son époux, les juges ne pouvaient pas pronon
dissolution du mariage ; et, quand cette preuve e
rait, le mariage projeté ne pouvait avoir lieu sans
dispense du pape qu'on n'espérait pas se procure
passion est ingénieuse ; le couple amoureux tr
moyen de se procurer la preuve de la maladie du
et de se passer de l'intervention de la cour de R
En promettant à Alphonse un adoucissement
prison, on en obtint une confession écrite de to
qu'on souhaitait qu'il déclarât. Le tribunal ecclé
que, présidé par François de Soto-Mayor, coadj
de Lisbonne, se crut autorisé par un acte si peu
lontaire à prononcer le 21 mars 1668 la nullit
mariage entre Alphonse et Louise de Savoie, à
de l'impuissance du prince, procédant d'une ma
qu'il eut dans son enfance et qui était présente
tout-à-fait incurable. « Ce qui, continue le juge
se justifie *plus que suffisamment* par les moyen
prouvés par le droit, en sorte que l'empêcheme
tenu du moins pour *moralement* assuré ; après q
n'est pas besoin d'inspection ni de preuve plus g
comme serait celle de trois années ou d'un autre
arbitraire. Tout cela ayant été examiné avec le s
des actes, conformément aux lois, le mariage ent
dits sérénissimes prince et princesse a été jugé av
contracté de fait et non de droit, et essentiell
nul, de manière que lesdits prince et princesse
ront disposer de leurs personnes comme bon leu
blera. »

Cette difficulté étant écartée, il en restait une se- ›nde. Le mariage était cassé, mais il fallait une dis- ənse du pape pour en conclure un autre, savoir :écisément celui qui avait été le vrai but du crime. oici comment on fit pour s'en passer.

Mariage de la reine avec l'infant dom Pedro.

Clément IX ayant été nommé parrain du dauphin ə France que Louis XIV faisait alors baptiser, le ırdinal de Vendôme [1], parent de Marie de Savoie, ꞉présenta le souverain pontife dans cet acte sacré. lément IX lui avait conféré pour cela la dignité de gat *a latere*, et l'avait muni des pouvoirs qui sont rdinairement donnés en termes généraux aux repré- ꞉ntans du pape. Il ne pensait sans doute pas que le gat chargé d'une mission particulière en France, s'a- iserait de faire conclure un mariage en Portugal. ?'est cependant ce que fit le petit-fils de Henri IV. 'autorisant de la généralité des termes de ses pou- oirs, il signa, le 16 mars, un bref de dispense pour e mariage de Marie de Savoie et de l'infant dom Pèdre. l y avait pourtant un inconvénient : dans le bref du 16 mars il est question du mariage de la princesse avec le roi Alphonse comme d'une union qui aurait été dissoute, mais le jugement ne fut réellement prononcé que le 24. On ne fut pas très-embarrassé de cet anachronisme ; on fit antidater la sentence, de manière que cette sentence rendue à Lisbonne, et la dispense signée à Paris, qui s'y rapporte, ont la même date.

On cacha encore le bref; la ci-devant reine joua

[1] Louis, duc de Vendôme et de Mercœur, fils de César.

la comédie de vouloir s'en retour France, et réclama sa dot qui était de 600,000 écus de France. Comme il aurait été difficile au trésor de rembourser cette somme, on supplia l'infant d'offrir sa main à la princesse de Savoie; il s'y décida sans peine; la princesse accepta l'offre, et, le 30 mai 1668, le mariage eut lieu. On ne pouvait pourtant se passer de la confirmation du pape: le refus de Clément IX aurait augmenté le scandale; le pape commit Diégo de Sousa, grand inquisiteur du Portugal, et quatre autres prélats pour examiner la procédure; il les autorisa à casser le mariage d'Alphonse, même sans son consentement, et quand même on trouverait qu'il avait été légal; à confirmer la seconde union sans préjudice de la décence publique, et quand même Alphonse ou d'autres personnes intéressées n'auraient pas été assignées, ni entendues, ni n'auraient donné leur consentement, ou quand les motifs allégués n'auraient pas été justifiés.

Quant à Alphonse, il fut tenu prisonnier au château jusqu'en 1669 qu'on le transporta à Tercère. Par la suite, la reine d'Angleterre, sa sœur, obtint qu'on le ramenât en Europe. On lui assigna alors pour demeure Cintra, lieu fort agréable situé près de Lisbonne, dans une contrée délicieuse où il vécut sous une surveillance exacte jusqu'en 1683.

Alliance de 1667 avec la France.

Le régent eut la gloire de terminer en 1668 la longue guerre avec l'Espagne. Celle qui éclata en 1667 entre la France et l'Espagne, et que nous avons nommée guerre de dévolution, ayant rompu la paix des Py-

rénées, Louis XIV put se déclarer ouvertement pour la cause du Portugal. Melchior de Héron, baron de S. Romain, son ambassadeur à Lisbonne, signa, le 31 mars de cette année, une alliance offensive avec Alphonse VI, auquel la France promit un subside annuel de 1,200,000 livres. Ce prince ayant été détrôné. Louis XIV se flattait que le Portugal serait son allié d'autant plus fidèle; dom Pèdre, au contraire, pensait sans doute, et avec raison, qu'il ne pouvait arriver rien de plus glorieux pour son administration qu'une paix par laquelle le Portugal serait reconnu royaume indépendant. Néanmoins il paraîtrait, d'après le récit des historiens, que son épouse fut cause qu'il ne se montra pas très-disposé à la conclure. Voici ce qu'ils nous disent.

Plusieurs individus des plus grandes maisons d'Espagne, faits prisonniers aux batailles d'Almexial[1] et de Montes Claros avaient été enfermés au château de Lisbonne. Parmi eux se trouvait le marquis d'Éliche[2], fils de don Louis de Haro. Édouard Montaigu, comte de Sandwich, ambassadeur d'Angleterre à Madrid, représenta à la régente d'Espagne la nécessité de se débarrasser de la guerre du Portugal pour mieux résister à Louis XIV. Marie-Anne d'Autriche, sentant la vérité de ce que lui disait l'ambassadeur, chargea le jeune Haro de sonder le terrain. Sir Robert Southwel, ambassadeur d'Angleterre à Lisbonne, intrigua dans le même sens; mais comme il ne pouvait paraître à la cour, parce qu'à Londres on n'avait pas encore re-

[1] Voy. p. 235 de ce vol. [2] Gaspard de Haro.

connu le détrônement du beau-frère du roi, il s'adressa au juge du peuple (*juiz de pevo*), magistrat jouissant d'une grande autorité à Lisbonne. Une publication faite par le marquis d'Éliche, qui apprit au peuple qu'il dépendait du gouvernement d'avoir la paix, causa un mouvement général. Les cortès, qui étaient assemblées, présentèrent requête sur requête au régent pour qu'il acceptât la paix; inopinément le comte de Sandwich arriva à Lisbonne avec des pouvoirs de sa cour et de celle de Madrid pour la négocier, et, le régent ne s'étant pas pressé de lui répondre, le juge du peuple demanda impérieusement qu'il se décidât. La paix fut signée à Lisbonne le 13 février 1668.

Paix de Lisbonne de 1668 avec l'Espagne.

L'indépendance du Portugal n'y est pas formellement reconnue : elle l'est de fait par le traité même. On convint de se rendre de part et d'autre tout ce qu'on s'était enlevé pendant la guerre, mais la ville de Ceuta, qui était restée entre les mains des Espagnols, leur fut laissée.

Paix de la Haye, de 1669, avec les États-généraux.

Ce serait ici le cas de parler des traités de la Haye de 1661 et 1669, avec les États-généraux, au sujet des possessions portugaises en Asie et en Amérique, si nous n'avions épuisé cette matière au vol. XXIX, p. 243 et 272. Le Portugal recouvra le Brésil, mais perdit toutes les possessions dont les Hollandais s'étaient emparés aux Indes orientales, comme les Moluques, Cochin, Ceylan, le cap de Bonne-Espérance, etc.

Loi de 1679 sur l'ordre de succession.

Élisabeth ou Isabelle, fille unique de Pierre II, comme il fut appelé par la suite, était l'héritière

présomptive de la couronne; mais elle perdait ce droit en se mariant à un prince étranger. Pierre qui destinait la main de l'infante à Victor-Amédée II, duc de Savoie, engagea les cortès de 1679 à accorder à sa fille une dispense de cet article de la loi fondamentale de Lamégo. Les cortès accordèrent la demande du roi, mais comme une faveur toute particulière et qui ne pourrait jamais former de précédent. Cette loi d'exception n'eut pas de suite, parce que l'infante ne se maria pas et perdit son droit à la succession par la naissance d'un fils de Pierre. Nous n'en avons fait mention que comme exemple d'un changement dans la constitution.

Contestatio[n] entre le Portu[gal] et l'Espag[ne] au sujet de la ligne de parta[ge] du pape.

Il existait depuis deux siècles entre l'Espagne et le Portugal une contestation qui parut avoir été terminée en 1681, mais se ranima ensuite et ne fut définitivement arrangée qu'en 1777 et 1778. Elle avait pour objet les limites entre les terres de ces deux couronnes en Asie et en Amérique, et particulièrement la possession de la colonie du S. Sacrement sur le fleuve de la Plata.

Bulles p[…] de 1454 et

Ces deux états fondaient originairement leurs prétentions sur les bulles des papes. Le 8 janvier 1454, Nicolas V accorda à Alphonse V, roi de Portugal, un droit exclusif à toutes les contrées que ses sujets découvriraient depuis le cap Non jusqu'au continent de l'Inde. Après le premier voyage de Christophe Colomb et la découverte de l'île d'Hispaniola, Ferdinand-le-Catholique, roi d'Aragon, et Isabelle, reine de Castille, crurent devoir faire sanctionner, par l'autorité du S. Siège, leurs droits aux pays dé-

couverts par leurs escadres. Alexandre VI qui régnait alors, était né dans les états de Ferdinand ; il lui importait de s'assurer la protection de ce monarque pour l'exécution des projets ambitieux dont il s'occupait. Le 4 mai 1493, en vertu de la plénitude de sa puissance apostolique et pontificale, il donna à Ferdinand et à Isabelle, roi et reine d'Aragon et de Castille, toutes les îles et terres découvertes et à découvrir vers l'occident et le midi, en tirant une ligne du pôle arctique au pôle antarctique, distante de cent lieues, à l'occident et au midi, de quelqu'île que ce fût de celles qu'on appelle vulgairement les Açores et les îles du Cap Vert [1], de manière que toutes les îles et terres découvertes ou à découvrir depuis cette ligne vers l'occident et le midi, qui n'auraient pas été occupées par un autre roi ou prince chrétien, avant le jour de Noël commençant l'année 1493, appartiendraient en pleine souveraineté et propriété, auxdits roi et reine et à leurs héritiers et successeurs dans les royaumes de Castille et de Léon.

Il serait inutile de discuter le droit en vertu duquel le souverain pontife disposa ainsi de la moitié du globe, puisque l'Espagne et le Portugal, qui n'ont d'autre titre pour leur possession, se sont toujours accordés à reconnaître cette autorité. Tous les autres princes de la chrétienté la reconnaissaient dans le quinzième siècle, et un historien portugais, Garcia de Resende, en cite un exemple remarquable. Quelques négocians anglais ayant résolu de faire le com-

[1] Le pape prit les deux groupes pour un seul.

rce sur la côte de Guinée, Jean II, roi de Portu-, envoya des ambassadeurs auprès d'Édouard IV ur lui représenter que la souveraineté de ce pays appartenait en vertu de la bulle du pape, et pour requérir de défendre à ses sujets le voyage qu'ils aient projeté. Édouard IV se convainquit du droit clusif des Portugais, et donna les ordres qu'on lui ait demandés [1].

En tirant une ligne par laquelle le globe était rtagé en deux moitiés, Alexandre VI ne pensa pas ie les Espagnols et les Portugais partant du même oint, les uns pour cingler vers l'occident, et les itres vers l'orient, se rencontreraient dans leur ourse.

Traité de Tordesillas de 1494.

Au reste, le roi de Portugal fut très-mécontent du artage fait par le pape : après avoir vainement réclamé en cour de Rome, il proposa à ses voisins un ccommodement. Ferdinand et Isabelle voulant touffer une querelle qui pouvait contrarier leurs projets, se prêtèrent volontiers à cette proposition. Des ommissaires des deux parties s'assemblèrent à Tordesillas, dans le royaume de Léon, où la cour de Castille se tenait alors [2]. Les Portugais se plaignaient surtout de ce que la ligne tirée par le pape était trop rapprochée de l'Afrique, ce qui les empêchait d'étendre leurs découvertes et leurs conquêtes vers le nou-

[1] HACKLUYTS *Navigations, voyages and traffics of the English*, vol. II, p. II, p. 2.

[2] Nous donnons ici le détail de ce que nous avons dit en peu de mots du traité de Tordesillas, au vol. XVII, p. 291.

veau continent. Cependant la partie la plus orientale de ce continent n'était pas encore connue; cette circonstance fut peut-être cause que les Espagnols cédèrent sur un point qui, à cette époque, paraissait moins important qu'il ne l'est devenu depuis que Pedro Alvare Cabral découvrit le Brésil [1]. Quoi qu'il en soit, les commissaires réunis à Tordesillas s'accordèrent facilement de porter la ligne d'Alexandre VI à deux cent soixante-dix lieues de plus vers l'occident, de manière que tout ce qui serait à plus de trois cent soixante-dix lieues au couchant des îles du Cap-Vert, appartiendrait aux souverains de l'Aragon et de la Castille, et que tout ce qui serait à l'est de cette ligne ferait partie des domaines du Portugal. Le §. 3 du traité qu'ils rédigèrent indique comment on devra s'y prendre pour tirer cette ligne de démarcation. Le §. 4 stipule pour les vaisseaux espagnols la libre navigation à travers la mer adjugée au Portugal. Le §. 5 statue que la nouvelle ligne ne fera loi qu'à l'égard des îles ou terres qui auront été découvertes postérieurement au 20 juin 1494. On arrêta enfin de soumettre l'arrangement convenu à la confirmation du pape.

Le même jour, les commissaires espagnols et portugais signèrent une autre convention pour régler les différends qui subsistaient entre les deux nations, par rapport à la pêche entre le Cap-Bojador et la Rivière-d'Or, à la traite des Nègres et aux limites du royaume de Fez.

Le §. 3 du traité de Tordesillas, qui avait prescrit

[1] Voy. vol. XIII, p. 123.

'on enverrait sur les lieux des personnes instruites, argées de fixer et de marquer les points auxquels se minaient les trois cent soixante-dix lieues depuis îles du Cap-Vert, ne fut pas exécuté; et, à dire ai, on ne voit pas trop comment on aurait pu l'exéter, puisqu'aucun Européen n'avait encore mis le ed dans les pays où cette ligne devait toucher. Toufois le défaut de cette démarcation devait faire naître nouvelles altercations, aussitôt que les vaisseaux s deux nations viendraient à se rencontrer dans elque partie du grand Océan des Indes. Le cas ar-va, par suite de la célèbre expédition de Ferdinand agellan. Gonzalo Gomez de Spinosa, qui, après la ort de ce navigateur, commandait ses vaisseaux, ar-va, le 8 novembre 1521, à Tidore, une des îles oluques que, dans le seizième siècle, on nommait lucco, au nombre singulier. Les Portugais avaient écouvert cet archipel, et s'y étaient fixés depuis une ixaine d'années; mais, se contentant de porter en urope les épiceries que les Moluques produisent, ils aient observé le plus profond silence sur la découerte de ces îles [1].

La nouvelle d'un événement aussi heureux que l'arivée des compagnons de Magellan aux Moluques, tant parvenue en Espagne, la nation en témoigna autement la plus vive satisfaction; mais la cour de isbonne, jalouse de conserver à ses sujets le comerce exclusif des épiceries, contesta aux Espagnols

[1] Voy. sur ces événemens et sur le traité de Saragosse, vol. XVII, 299.

le droit de s'établir dans les Moluques. Charles-Q au contraire, maintint que cet archipel était sit l'orient de la prolongation de la ligne convenue le traité de Tordesillas, et dans les cent quatre-v degrés qui commençaient à cette ligne ; d'où il suivait qu'il était compris dans le lot espagnol. avait eu, dans le seizième siècle, les notions e qu'on a aujourd'hui sur les positions géograph de plusieurs points du globe, on aurait su que la longation de la ligne convenue par le traité de desillas, passait à 132° à l'est de Paris. Or l'i Timor ayant, d'après d'excellentes observat une longitude de 121° 16′, cette prolongatio à 11° 44′ à l'est de cette île, et passe par la velle-Hollande, entre l'île des Crocodiles et le de Carpentaria, par la terre d'Arnheim. Il s'e que les îles Moluques se trouvaient entièrement prises dans le lot portugais. Néanmoins Ch Quint promit, en 1523, aux cortès assemblées à ladolid, de défendre cette propriété, et de n'e à ce sujet dans aucune composition avec le Port

Traité de Saragosse de 1529. Cependant les Portugais expulsèrent les Espa des Moluques, et Jean II profita du manque d'a où Charles-Quint se trouvait, par suite de ses e prises multipliées, pour lui offrir une somme d'a en équivalent de ses prétentions sur les îles Molu Des commissaires respectifs conclurent, le 22 1529, à Saragosse, un traité par lequel l'Es vendit au Portugal ses droits à ces îles, pou somme de 350,000 ducats d'or. On convint de

pôle à l'autre une ligne distante des îles Molu-ques, vers l'orient, de deux cent quatre-vingt-dix-sept lieues et demie, ou de dix-sept degrés dans la ligne équinoxiale, dont chacun est de dix-sept lieues et demie [1]. Le roi de Portugal se réserva la faculté de racheter cette vente; mais la convention statue que, s'il veut en user, on nommera des arbitres pour décider à qui des deux, du roi d'Espagne ou du roi de Portugal, appartient la propriété des Moluques : qu'elle soit adjugée à l'un ou à l'autre, le roi d'Espagne restituera les 350,000 ducats qu'il a touchés. Les Espagnols sont exclus de la navigation et du commerce dans les îles, terres et mers, situées en dedans (c'est-à-dire à l'ouest) de la ligne tirée. Si les Espagnols agissent contre cette défense, et que leur gouvernement ne les en empêche pas, autant qu'il dépend de lui, le pacte de réméré sera annulé par ce fait, et le roi de Portugal ne sera plus obligé d'accepter les 350,000 ducats; mais la vente restera dès lors pure et irrévocable. Le cas où les Espagnols seraient forcés, par les tempêtes, à passer la ligne, est excepté, ainsi que celui où ils le feraient par ignorance.

[1] Ce sont des *leguas communes* d'Espagne. On a dans ce pays : 1° la *legua legal*, à 5,000 varas castillanas ou 26 1/2 au degré; 2° la *legua commune*, de 7,000 à 7,500 varas; 3° la *nueva legua commune*, ou *legua grande*, de 8,000 varas ou 3,428 toises, et (à 56,888 toises par 39° de lat.) 16 6/10 lieues par degré. Comme les Espagnols du seizième siècle ignoraient la véritable valeur des degrés; les 17 1/2 leguas se rapprochent des leguas communes. Ce sont des leguas de 7,200 varas (1°. vara : 1 toise = 6 : 14 = 182 3/10).

rance. Les contrevenans seront punis comme co
et violateurs des traités. Le traité de Tordesil
confirmé dans tous les points auxquels la n
convention n'a pas dérogé.

Quoique, par la convention de Saragosse, l
gne eût abandonné les Moluques, cepend
voyage de Magellan eut des suites fort impo
pour le commerce des Espagnols. En 1564
lippe II soumit l'archipel des Philippines, et
blit des colonies qui n'ont cessé d'être en
suivis avec le Mexique.

Le traité de Saragosse, en terminant la di
sur la possession des îles Moluques, et établ
ligne de démarcation dans la mer de l'Inde, n
en rien la ligne que le traité de Tordesillas
faire tirer, dans la mer Atlantique, à 370
l'ouest des îles du Cap-Verd. C'était un point
admis par les deux puissances, et sur l'ap
duquel on ne pensa pas qu'il pourrait s'éle
discussion. Que les côtes du Brésil, occupée
Portugais, fussent situées à l'est de la ligne de
cation; que le Pérou fût en dehors et par co
dans le lot espagnol, ces deux faits ne paraiss
douteux. De vastes régions, interposées entre
pays, devaient à jamais empêcher toute com
tion entre eux. D'ailleurs, la réunion du P
l'Espagne, qui dura soixante ans, confondit
intérêts.

Établissement de la colonie du S. Sacrement.

Mais, quarante ans après la révolution
rendu au Portugal son indépendance, don

o, gouverneur de Rio-Janeiro, jeta les fondemens ie colonie portugaise sur la rive septentrionale du ve de la Plata, en face des îles de S. Gabriel et de ille espagnole de Buenos-Ayres. Il donna à cet lissement le nom de Saint-Sacrement. Le gouverr de Buenos-Ayres, regardant la démarche de o comme attentatoire aux droits de souveraineté on maître, détruisit la nouvelle colonie. Les deux ivernemens approuvèrent chacun la conduite de rs délégués, et réclamèrent la propriété de la côte tentrionale de la Plata jusqu'à l'Uraguay, comme ué dans leur lot.

Le roi d'Espagne envoya à Lisbonne un ambassaur, chargé de négocier un arrangement. Ce fut le c de Jovenazo. Il signa, le 7 mai 1681, avec Nuño varès Pereira, duc de Cadaval, marquis de Fereira, ec le marquis de Fronteyra et dom Manuel Pereyra, traité provisionnel, par lequel on convint de ce i suit : Traité provisionnel de Lisbonne de 1681.

« Que le monde que les Espagnols trouvèrent dans nouvelle colonie du Saint-Sacrement, et firent prinnier, serait remis par eux au même lieu, ou qu'en ace il pourrait y en passer un pareil nombre de la ême nation pour y habiter; que ceux-ci pourraient parer, mais seulement en terre, les maisons pour y biter, et des parapets pour couvrir leur artillerie, ais avec défense de construire en pierres ou en d'au:es matériaux de durée, d'élever des forts ni autres difices ; et que les Portugais qui y resteraient ne pourient accroître leur nombre, ni augmenter leurs ar-

mes de munitions de guerre, ni expédier aucune s
de marchandise, jusqu'à ce qu'il fut prononcé s
légitime propriété du lieu. »

« Que les Portugais qui y resteraient n'auraient
cune communication ni commerce avec les Indien
lieux circonvoisins appartenant aux réductions et c
versions sous l'obéissance du roi d'Espagne, et qu
prince dom Pierre de Portugal donnerait les or
nécessaires pour punir les excès que les habitan
San-Pablo avaient commis sur les terres des Espag
avec qui ils confinent. »

Il était accordé à ceux de Buénos-Ayres de pou
jouir de la commodité des campagnes voisines d
ville du Saint-Sacrement, y mettre leurs troupeau
faire du bois et du charbon, profiter de l'avantag
usufruit de la chasse et de la pêche, de vivre dans l
ville en bonne union avec les Portugais comme i
faisaient avant qu'il y eût une peuplade; la m
chose fut déterminée quant au port ou à la petite i
de la colonie, à l'égard des vaisseaux et de tous les
timens quelconques espagnols, outre plusieurs au
dispositions accessoires au traité pour en faciliter l
telligence et l'observation exacte.

Tout ceci devait s'entendre, suivant l'art. 12,
préjudice des droits des deux couronnes à la posses
ou propriété légitime de ces pays, parce qu'à l'
d'éclaircir ces droits, chaque partie devait nomme
nombre égal de commissaires qui traitassent cette
tière et déterminassent à qui devait rester la prop
de cet endroit. Tout se devait conclure dans le te

de deux mois à compter du jour de l'échange des traités, et les commissaires se régler sur la méthode qui avait été suivie dans le concordat entre ceux de l'empereur Charles-Quint et ceux du roi de Portugal, en 1524. On désigna trois mois pour les conférences, pendant lesquels les commissaires devaient les terminer et déclarer qui devait rester maître du lieu en litige. En cas qu'ils ne pussent pas le résoudre faute d'être d'accord entre eux, les deux puissances s'en remettaient au pape pour que S. S. en décidât sur les raisons que chacune lui présenterait; on désigna un an pour ce dernier jugement, et chaque couronne s'obligea à garder et à observer inviolablement ce qui y serait prononcé.

En conséquence de ce traité, chaque couronne fut dans le cas de nommer des commissaires qui concourussent à déterminer l'endroit par lequel le méridien de démarcation passait, et jusqu'où s'étendaient les domaines de la couronne de Portugal dans les Indes.

Les commissaires nommés par les deux puissances s'assemblèrent depuis le 10 novembre 1681, sur la rive du Caya en Estramadure, qui sépare les deux royaumes, et continuèrent leurs séances jusqu'au 22 janvier 1682. La première difficulté qui se présenta provint de ce que le traité de Tordesillas n'avait point déterminé le point des îles du Cap-Verd, dont il fallait commencer à compter les 370 lieues. Les commissaires espagnols voulaient partir de l'île S. Nicolas, située au centre de cet archipel; ceux du Portugal insistèrent pour que le point de départ fût

S. Antoine, la plus occidentale des îles du Cap-Verd. Aucune partie ne voulant céder sur ce point, on s'accorda à admettre les deux points de départ, et à tirer par conséquence deux lignes de démarcation, afin que, les gouvernemens s'étant arrangés sur l'une ou l'autre base, le travail fût fait dans les deux hypothèses. Il s'agit alors de faire le calcul des 370 lieues, et de l'appliquer ensuite aux cartes. Ce fut la source d'un nouveau différend. On sait que toutes les cartes d'Amérique qu'on avait à cette époque, comme toutes celles qui existaient avant les observations astronomiques faites par M. de Humboldt, sont extrêmement fautives. Les Portugais suivirent celle de Jean Texeyra, leur compatriote, et ils trouvèrent qu'en partant d'un point moyen entre les îles S. Antoine et du Sel, la plus orientale des îles du Cap-Verd, la ligne tomberait à dix-neuf lieues à l'orient de la colonie du Saint-Sacrement, qui ainsi devrait être abandonnée aux Espagnols, tandis qu'en partant de l'île S. Antoine, cette même ligne tombait à treize lieues à l'occident de cette colonie, et la renfermerait ainsi dans la partie portugaise.

Les commissaires espagnols ne connaissaient rien de plus parfait que les cartes hollandaises. Elles décidaient la question en leur faveur dans toutes les hypothèses, puisque, d'après ces cartes, non-seulement le point où l'on avait placé la colonie du Saint-Sacrement, mais aussi le cap Sainte-Marie, qui est à l'extrémité de l'embouchure du fleuve de la Plata, étaien adjugés à la partie espagnole, et que la ligne de dé

marcation tombait à l'embouchure du fleuve de Saint-Pierre, ou même de 1° 40′ à l'orient.

Les commissaires des deux puissances n'ayant pu s'accorder, l'affaire en resta là, et les Portugais se maintinrent dans la possession du territoire et de la colonie du Saint-Sacrement.

SECTION IV.

Règne de Pierre II, 1683—1706.

Factions de la cour de Lisbonne.

Alphonse VI étant mort le 12 septembre 1683, le régent prit le titre de roi sous le nom de Pierre II. Trois mois après, le 27 décembre, Marie de Savoie, qui successivement avait été l'épouse des deux frères, décéda aussi, laissant à Pierre II une fille âgée de quatorze ans.

Depuis cet événement le système politique de la cour de Lisbonne changea, et tout y prit un autre aspect. L'intimité avec la France cessa, et il y eut un rapprochement entre le Portugal et les deux lignes de la maison d'Autriche.

Au commencement de 1687 dom Manuel Telles de Sylva, comte de Villa-Mayor, l'auteur d'une Vie du roi Jean II écrite dans un latin classique, fut envoyé en Allemagne pour demander au nom de Pierre II la main de Marie-Sophie, fille de Philippe-Guillaume, électeur Palatin, sœur de l'impératrice et de la princesse Marie-Anne, qui, quelques années plus tard, épousa Charles II, roi d'Espagne. Le mariage fut célébré le 11 août 1687.

Cette union fit naître à la cour de Lisbonne, deux factions qu'on distinguait par les épithètes de française et d'autrichienne; l'infante Isabelle, fille du roi, était à la tête de la première. Les intrigues qui en résultèrent firent échouer tous les plans qu'on fit pour ma-

rier la princesse. La reine étant accouchée, le 22 octobre 1689, d'un prince du Brésil, Isabelle en mourut de chagrin, à ce qu'on dit, à l'âge de vingt et un ans, le 11 octobre 1690. On pense bien qu'une mort arrivée dans ces circonstances fut attribuée au poison.

Assassinat commis à Vienne par un ambassadeur du Portugal.

Depuis la révolution de 1640, il n'y avait pas eu d'ambassadeur du Portugal à Vienne. Pierre II y envoya en 1695 comme tel Charles-Joseph-Procope, prince de Ligne, marquis d'Arronchès des droits de son épouse. Cet ambassadeur parut à Vienne avec une magnificence dont on n'y avait pas vu d'exemple : nous ne ferons pas la description de son entrée ; nous nous contenterons de dire que pour la dorure et les autres ornemens de sa voiture on avait employé 200 marcs d'or ou d'argent. Le prince de Ligne est fortement soupçonné d'avoir fait assassiner dans une promenade un comte de Hallweil, d'une des premières maisons d'Autriche. Les circonstances de ce meurtre étaient si atroces que l'ambassadeur, pour se soustraire à la fureur de la populace, fut obligé de se travestir en moine pour quitter Vienne. La cour impériale se plaignit de l'ambassadeur ; celle de Lisbonne ne regarda pas son crime comme suffisamment prouvé, et la vérité est que tous les faits qui paraissaient l'accuser, pouvaient avoir été l'effet du hasard, et que leur apparente atrocité même indiquait peut-être qu'ils n'ont pas été prémédités. Néanmoins le prince de Ligne, sous prétexte d'avoir quitté son poste inconvenablement et sans ordre, fut exilé pour dix ans aux Indes, et condamné à une amende de 10,000 crusades. Ce

jugement fut cassé quelques années après par sentence du tribunal de conscience (*mesa di concienza*), par le motif que l'ambassadeur avait dû quitter Vienne pour ne pas compromettre son caractère.

Changement de 1698 dans l'ordre de succession au trône.

Pierre II avait été, d'après la loi fondamentale de Lamégo, successeur de son frère qui n'avait pas de fils; mais d'après la même loi, le fils de Pierre II n'avait aucun droit à la couronne, s'il n'était pas élu par les cortès[1]. Ce corps, assemblé le 1er décembre 1697, lui déféra le trône pour y monter après le roi, son père, et à sa descendance après lui selon la forme de succession établie; et, le 12 avril 1698, les cortès décrétèrent qu'à l'avenir les neveux d'un roi de Portugal seraient habiles à succéder, et n'auraient pas besoin d'être élus, pourvu que leur père ait été roi et successeur légitime de son frère.

Ouverture de la succession d'Espagne.

Pierre II fut impliqué dans la guerre pour la succession d'Espagne. Ce prince avait d'abord pensé à se mettre lui-même sur les rangs parmi les prétendans à la couronne de Charles II, en se fondant sur une loi fondamentale d'Espagne qui excluait, disait-on, tout étranger, c'est-à-dire tout prince qui n'était pas né dans la presqu'île. La France, l'Autriche et la Savoie étant ainsi écartées, les anciens droits de la maison de Portugal devaient revivre. Cette base était peu solide, parce que la loi sur laquelle elle reposait n'existe pas. Aussi Pierre II renonça-t-il de bonne heure à son projet, pour accepter le traité de partage[2] qui présen-

[1] Voy. vol. VI, p. 19, premier alinéa.

[2] Voy. vol. XXVIII, p. 303 et 305.

tait pour lui l'avantage de diminuer les forces d'un voisin trop puissant.

Lorsqu'ensuite la guerre éclata, Pierre se déclara pour Philippe V par le traité de Lisbonne du 18 juin 1701, dont le principal article a été rapporté [1]. Nous allons placer ici les articles que nous avions passés sous silence comme indifférens pour la France qui alors était notre point de mire. Traité de Lisbonne de 1701.

Par l'*art.* 2, le roi d'Espagne promet de réparer tous les dommages que les Portugais ont soufferts aux Indes, à l'occasion du contrat d'assiento.

S'il survenait une guerre, et qu'en Portugal il y eût manque de pain, le roi d'Espagne sera tenu de lever la défense d'exporter du blé des royaumes de Castille pour le Portugal. *Art.* 3.

Par l'*art.* 4 il est convenu que le roi d'Espagne ne permettra pas qu'on introduise du tabac portugais dans ses états.

Les *art.* 5 *et* 6 se rapportent aux prétentions que les Anglais formaient contre le Portugal pour une dette provenant du temps où les princes Palatins avaient été en Portugal. Le roi d'Espagne interposera son autorité pour obtenir que la Grande-Bretagne se contente du paiement d'une somme de 30,000 liv. sterl.

Le Portugal, craignant qu'en cas de guerre la Grande-Bretagne ne cessât de payer la pension de l'infante Catherine, veuve de Charles II, la France et l'Espagne en paieront les deux tiers et le roi de Portugal le troisième. *Art.* 7.

[1] Voy. vol. XXVIII, p. 314.

Le roi d'Espagne promet de ne poser les armes que la Grande-Bretagne n'ait rendu au Portugal l'île de Main, située près de Bombay, dont la première s'était emparée. *Art.* 8. Bombay avait été cédé aux Anglais comme faisant partie de la dot de la reine Catherine [1]; mais le Portugal prétendait que l'île ne faisait pas partie de cette cession.

L'Espagne promet d'empêcher que les Anglais et les Hollandais ne forment quelques prétentions, à cause du bon accueil que, dans la guerre précédente, les Français avaient trouvé dans les ports du Portugal. *Art.* 9.

Les *art.* 10 *et* 11 se rapportent encore à des réclamations que les Hollandais pourraient former, soit à cause de l'interruption des paiemens promis par les traités de 1661 et 1669, soit pour les pertes qu'ils ont faites dans le Brésil.

En cas de guerre, l'Espagne ne fera ni trêve ni paix que les Hollandais n'aient restitué Cochin et Cananor. *Art.* 12.

Le roi d'Espagne garantit au Portugal toutes les conquêtes qu'il fera sur les Hollandais de places aux Indes et en Afrique, que ceux-ci ont anciennement enlevées au Portugal. *Art.* 13.

Par l'*art.* 14 Philippe V renonce, en faveur du Portugal, à la colonie du Saint-Sacrement.

L'*art.* 18 fixe la durée de l'alliance à vingt ans.

Traité de Lisbonne de 1703.

Après la bataille de Vigo [2], Pierre II changea de système, et, par le traité de Lisbonne du 16 mai 1703,

[1] Voy. p. 233 de ce vol. [2] Voy. vol. XXVIII, p. 342, et p. 122 de ce vol.

entra dans la grande alliance dirigée contre la France et contre Philippe V. Nous avons rapporté les articles qui ont trait à la guerre, il nous reste à parler de quelques autres stipulations de ce traité [1].

L'affaire de Bombay est arrangée par l'*art.* 16.

L'*art.* 19 dit : « En temps de paix, il sera admis dans les grands ports du royaume de Portugal six vaisseaux de guerre de chacune des nations de la Grande-Bretagne et des Provinces-unies, en outre d'autres six vaisseaux, dont l'entrée est permise en vertu des traités antérieurs, de sorte qu'en tout douze vaisseaux seront admis, et tous de la même manière que les six précédens l'ont été, et, dans les moindres ports, il sera admis tel nombre de vaisseaux qu'ils pourront recevoir convenablement. » Cet article a été observé jusqu'au traité de Rio-Janeiro, du 19 février 1810, qui accorda à cet égard de grandes prérogatives à la Grande-Bretagne.

Le 16 mai fut aussi signée l'alliance entre les trois mêmes puissances et l'empereur. Le roi de Portugal promit de mettre sur pied une armée de 27,000 hommes, dont 12,000 à la charge des alliés; mais il ne s'engagea à reconnaître l'archiduc Charles en qualité de roi d'Espagne, et à prendre les armes en sa faveur, que du moment où ce prince serait arrivé dans la péninsule. Les alliés s'obligèrent à obtenir au roi de Portugal, par la paix, la renonciation de la France aux droits qu'elle prétendait sur le district du Cap-Nord en Guiane. Charles, en sa qualité de roi d'Espagne, lui céda les villes de Badajoz, Albuquerque, Valence

[1] Voy. vol. XXVIII, p. 329.

et Alcantara dans l'Estramadure, celles de Guarda, Tuy, Bayona et Vigo en Galice.

Traité de Methuen de 1703.

Paul Methuen, ambassadeur de la reine Anne à Lisbonne, qui avait négocié ce traité, signa aussi le 27 décembre de la même année le fameux traité de commerce qui est connu sous le nom de *traité de Methuen*. Il stipule que le Portugal admettra toujours les draps et les autres productions des fabriques anglaises, et la Grande-Bretagne les vins du Portugal; ces vins paieront à leur entrée un tiers de moins en droits que les vins de France. Nous avons déjà remarqué[1] que l'industrie anglaise, favorisée par ce traité, a dû s'emparer de tout le commerce du Portugal.

Guerre d'Espagne de 1704.

Par suite du traité de Lisbonne de 1703, le Portugal devint en 1704 le théâtre de la guerre. Pierre II joignit 22,000 hommes aux 14,000 Anglais et Hollandais, avec lesquels l'archiduc Charles débarqua à Lisbonne le 7 mars. Le marquis de las Minas prit le commandement général. Il avait contre lui un des plus grands capitaines du temps, le duc de Berwick, fils naturel de Jacques II, roi d'Angleterre, et Philippe V en personne. Nous avons déjà dit que les manœuvres du général français firent échouer les projets des alliés sur l'Estramadure espagnole, et que la campagne n'eut pas de grands résultats[2].

L'année 1705 fut plus favorable aux alliés; ils prirent Salvatiera le 2 mai, Valence (sur le Douro) le 9, et Albuquerque le 21; le maréchal de Tessé, qui commandait l'armée espagnole-fran-

[1] Voy. p. 27 de ce vol. [2] Voy. p. 125 de ce vol.

çaise, les empêcha de faire d'ultérieurs progrès.

En 1706, l'armée des alliés, toujours commandée par las Minas et Galway, attendit, entre Elvas et Campo Mayor, l'issue du siège de Barcelonne entrepris par Philippe V et le maréchal de Tessé. Le maréchal de Berwick avait été mis de nouveau à la tête de l'armée espagnole, qui était trop faible pour résister à la supériorité des Portugais et des Anglais. Ceux-ci auraient pu s'emparer de Madrid dès le commencement du mois d'avril, s'ils n'avaient d'abord voulu assurer leur retraite par la conquête d'Alcantara, Ciudad Rodrigo et de Salamanque. Ils prirent la première de ces deux villes le 14 avril, la seconde le 26 et la troisième le 6 mai. Le maréchal de Berwick se retira successivement, prenant toujours de bonnes positions. Las Minas et Galway, comptant qu'après la délivrance de Barcelonne, l'archiduc Charles et lord Peterborough marcheraient sur Madrid, prirent la même direction, et entrèrent le 27 juin dans la capitale.

Mais les intrigues dont la petite cour de l'archiduc à Barcelonne était le foyer, furent cause que ce prince ne se réunit que le 6 août à l'armée. Peterborough, qui avait abandonné Madrid pour aller à sa rencontre jusqu'à Guadalaxara, et qui avait fait une excursion dans le royaume de Valence, n'arriva que le 8. C'était trop tard : par le moyen de secours venus de France, la supériorité des forces avait passé du côté du maréchal de Tessé et du roi d'Espagne. Pour surcroît de malheur, la zizanie se mit parmi les généraux.

Tous reprochèrent au comte de Peterborough
voir, par sa marche à Valence, retardé la jonct
L'Anglais, qui était d'un caractère violent et de
tique, quitta sur-le-champ le commandement, p
exécuter une commission dont il se disait chargé
la reine, savoir de procurer de l'argent et des t
pes au duc de Savoie. L'archiduc et l'armée des a
commencèrent leur retraite le 12 août sur la rout
Valence, la seule qui leur fût ouverte. Les Portu
passèrent l'hiver en Murcie. Le 14 décembre, ils
dirent Alcantara, dont le marquis de Bay s'empa

Mort et caractère de Pierre II.

Le roi Pierre II ne vivait plus lorsque le Port
fit cette perte; il était mort le 9 décembre 170
l'âge de soixante ans. C'était un prince doué d
bonne intelligence, mais très-enclin à la mélan
qui, dans les dernières années de sa vie, dégéné
une espèce de maladie mentale. Son esprit na
n'avait pas été cultivé par une éducation littérair
il ne prenait plaisir à aucun autre divertissemen
les exercices corporels, quelquefois poussés à l'e
la chasse, la course à cheval et les combats de
reaux. Cependant on dit qu'il parlait sa langue
une élégance rare, qualité qui suppose quelque
naissance des lettres. Il était extrêmement sobre
buvait pas de vin, et ne souffrait pas que quelq
qui en avait bu s'approchât de sa personne. Il n
servait pas la même modération dans les rap
avec le sexe; il se livrait à des femmes des dern
classes de la société, quelquefois à des Négresses
finances furent bien administrées, et il aimait l

e. Les colonies étaient un des objets de sa solli-
e, et il fonda celle de la Plata.
près avoir perdu, en 1683, par la mort, son
se, la princesse de Savoie-Nemours, qui avait
a belle-sœur, il voulait faire passer la couronne à
le unique, dont la main était destinée à Victor-
dée, duc de Savoie; mais, pour complaire à la
on, il se remaria, en 1687, comme nous l'avons dit,
ne fille de Philippe-Guillaume, électeur Palatin,
il laissa quatre fils et quelques filles qui mouru-
jeunes. Il laissa aussi plusieurs enfans naturels.

SECTION V.

Règne de Jean V, depuis 1706 *jusqu'en* 1715.

Suite de la guerre d'Espagne.

Pierre II eut pour successeur son fils aîné, âgé
dix-sept ans, qui fut proclamé sous le nom de Jean
et régna jusqu'au milieu du dix-huitième siècle.
peine monté sur le trône, il déclara son intention
rester fidèle à la grande alliance, et épousa l'archid
chesse Marie-Anne, sœur de l'empereur Joseph I,
de l'archiduc Charles, prétendu roi d'Espagne.

L'amiral Shovel ayant débarqué le 6 février 17
à Alicante 10,000 Anglais sous les ordres de l
Rivers, le marquis de las Minas et le comte de G
way résolurent de combattre le duc de Berw
avant l'arrivée du duc d'Orléans, qui, nommé gé
ralissime des armées d'Espagne, amenait une nouv
armée. Ayant quitté, le 6 avril, leurs quartiers d'
ver, ils attaquèrent le maréchal le 25 avril dans
plaine d'Almanza. Nous avons rapporté au précéd
chapitre[1] l'issue de cette journée extrêmement m
heureuse pour le Portugal, ainsi que les autres évè
mens de cette campagne, dont la conquête du royau
de Valence par le duc d'Orléans fut le principal.

La guerre n'offre plus d'événement intéressant
côté du Portugal, si ce n'est la conquête de Mira
di Duero, capitale de la province de Tra los Mon
que les Portugais firent en 1711; cette même an

[1] Voy. p. 140 de ce vol.

essuyèrent une perte considérable par la prise de o-Janeiro. Ce fut le chef d'escadron du Guay-rouin qui s'en empara ; il leur causa un dommage de 5 millions de francs. En 1712, le roi de Portugal se it forcé de rester dans l'inaction, parce que les troupes anglaises qui étaient dans ses états avaient reçu rdre de garder la neutralité et de la faire observer ar le Portugal.

Paix d'Utrecht entre le Portugal et la France, 11 avril 1713.

Nous avons rapporté [1] les articles de la paix d'Utrecht entre la France et le Portugal, qui fut signée e 11 avril 1703. Elle valut au dernier royaume une étermination avantageuse des limites en Guiane, sur aquelle nous aurons lieu de revenir par la suite.

Paix d'Utrecht entre le Portugal et l'Espagne, du 6 février 1715.

La paix entre l'Espagne et le Portugal fut également signée à Utrecht, mais le 6 février 1715 seulement. Les conditions de ce traité furent, en général, l'avantage du Portugal. On se rendit réciproquement, par l'*art.* 5, tout ce qu'on s'était enlevé pendant la guerre, en sorte que les limites des deux monarchies demeurèrent dans le même état où elles étaient auparavant; néanmoins par l'*art.* 6, le roi d'Espagne céda aux Portugais le territoire et la colonie du Saint-Sacrement, située sur le bord septentrional de la rivière de la Plata, et renonça, pour lui et ses descendans, à toute prétention sur cette colonie, ainsi qu'à l'exécution du traité provisionel de 1681; il se réserva cependant, par l'*art.* 7, d'offrir au roi de Portugal, dans l'espace de dix-huit mois, un équivalent, lequel étant agréé, la co-

[1] Voy. vol. XXIX, p. 61.

lonie du Saint-Sacrement sera rendue à l'Espa

Par *l'art.* 13, la paix arrêtée à Lisbonne entr deux couronnes, le 13 février 1668, est renouv et particulièrement l'art. 8 de ce traité, qui ord nait la restitution des biens confisqués.

Par *l'art.* 21, les sujets des deux couronnes o mois, en cas de rupture, pour mettre leurs marc dises en sûreté.

L'histoire du règne de Jean V sera continué chap. XI du livre VIII.

CHAPITRE VII.

Histoire de la Suisse, depuis 1618 *jusqu'en* 1718[1].

Depuis la paix de S. Julien de 1603, jusqu'au commencement du dix-neuvième siècle, la Suisse n'éprouva ni changement dans ses limites, ni de grandes révolutions dans son intérieur. Elle continua d'être agitée par des querelles religieuses et des haines de parti, dont le récit minutieux ne peut intéresser que les indigènes, et mérite rarement d'entrer dans un tableau général de l'Europe. Parmi les événemens dont elle a été le théâtre, nous allons choisir ceux qui peuvent fixer l'attention des étrangers.

Le plus important de ces faits est celui qu'on connaît sous le nom de guerre des Grisons ou de la Valteline.

Nous avons vu à quelle occasion les trois comtés de Valteline, de Bormio, de Chiavenna, avaient été démembrés en 1512 du duché de Milan et cédés à la république des Grisons[2]. Dans le seizième siècle les habitans des trois pays restèrent fidèles à la religion catholique, pendant que la plus grande partie de leurs maîtres, les Rhétiens ou Grisons, embrassèrent la réformation, et cette différence de religion aigrit en- Guerre de la Valteline, 1620.

[1] Suite du vol. XV, p. 410.

[2] Voy. vol. XIII, p. 314; XVI, p. 174.

core la haine qui existait entre ces deux p

Depuis long-temps l'Espagne convoitait la V
ne, ce démembrement du duché de Milan. Le
de Fuentès, vice-roi de Milan, profitant de la
religieuse qui divisait les Grisons réformés et l
bitans catholiques de la Valteline, pour sem
troubles en Rhétie, bâtit sur l'extrême frontiè
Milanais, près du lac de Como, un fort qui fut
mé, d'après lui, et un second à l'endroit où la r
d'Adda verse ses eaux dans ce lac : ces forts de
protéger la visite des marchandises qui entraier
ces deux points dans le duché de Milan ou er
taient. C'était au moins le prétexte dont Fuen
servait; les Grisons ne s'en laissèrent pas im
Reconnaissant le danger qui les menaçait, ils
tèrent en 1604, vers Henri IV, pour le suppli
les délivrer de la servitude qu'on préparait pou
Le roi leur répondit que si les Vénitiens, auxqu
venaient de s'allier, voulaient les assister, lui
côté ne leur refuserait pas son secours. La répu
de Venise déclara que le *casus fœderis* n'existai
les Espagnols n'ayant fait que ce qu'ils étaient e
de faire. Ceux-ci continuèrent cependant leur
tiques pour engager les Grisons à une alliance q
aurait mis dans la dépendance de la cour de M
les articles en furent dressés en 1607, mais l
opposé à l'Espagne en empêcha la signature,
partisans de cette puissance furent mis à l'a
pour avoir mal conseillé la république. Nous
vu que la seigneurie de Venise avait conclu en

une alliance avec les Grisons [1]. Tout cela ne se passa pas sans que parmi ceux-ci il n'y eût plusieurs troubles, dans lesquels les partis de France, de Venise et de Milan exercèrent, les uns contre les autres, beaucoup d'excès et de violences, selon que l'un ou l'autre venait à gagner la prépondérance. Indépendamment de la politique, la religion divisait ces factions, et le fanatisme trouva plus d'une occasion de manifester sa fureur. Dans la Valteline le parti catholique ou espagnol, ayant à sa tête plusieurs individus des familles de Planta, Venosta et Robustelli, jura la perte des Protestans. Assurés du secours du duc de Feria, gouverneur de Milan, ces fanatiques prirent les armes, et, le 19 juillet 1620, sous le commandement de Jacques Robustelli, tombèrent à Tirano, Boulzo, Teglio [2], Sondrio, Berbenno et en d'autres endroits sur les hérétiques, et massacrèrent tous les Protestans dont ils purent se saisir, sans distinction d'âge ni de sexe. En même temps Pompée Planta, un des principaux chefs du parti catholique, à la tête de 16,000 hommes levés aux frais du roi d'Espagne dans les petits cantons, envahit la Basse-Engadine. Les cantons de Berne et de Zurich marchèrent au secours des Grisons; mais les cantons catholiques refusèrent d'ouvrir aux Bernois le passage de Mellingen, ce qui les força de prendre une autre route pour se réunir aux Zuricois, avec lesquels ils passèrent par Werdenberg

Massacre des Protestans, 1620.

[1] Voy. vol. XV, p. 408.

[2] C'est de cet endroit que la Valteline a son nom (*Vallis Tellina*).

et Sargans, entrèrent du côté de Meyenfeld dans le pays des Grisons, chassèrent les rebelles devant eux, et arrivèrent au mois d'août 1620 à Bormio. Une entreprise qu'ils firent sur Tirano, foyer de la rebellion, manqua, et les troupes de Berne et de Zurich se retirèrent. Bientôt après, les communes de la Ligue-Haute ou Grise, conclurent une confédération particulière par laquelle, considérant que tous les troubles qui agitaient la république, provenaient des disputes religieuses et des pratiques des Vénitiens, elles déclarèrent que les deux religions, catholique et réformée, jouiraient d'une égalité de droits parfaite, qu'on romprait toute relation avec les Vénitiens, et rechercherait l'alliance de la France.

Traité de Madrid.

Louis XIII, dont la politique ne permettait pas que la Valteline, cette clé orientale de l'Allemagne, fût entre les mains des Espagnols, envoya François de Bassompierre, qui fut par la suite maréchal de France, à Madrid, pour négocier l'évacuation de ce pays. L'ambassadeur trouva Philippe III mourant; mais, le le 25 avril 1621, il conclut avec son successeur un traité par lequel il fut convenu que toutes les innovations religieuses faites dans la Valteline seraient abolies; le roi d'Espagne promit de faire raser les forts, et de retirer ses troupes, et Louis XIII d'empêcher les Grisons de conclure quelque alliance autre qu'avec la France.

L'Espagne n'exécuta pas ce traité, parce que les troubles qui, à cette époque, s'élevèrent en France, lui firent espérer que le gouvernement n'aurait pas la

brce de lui faire donner suite. En Suisse, les affaires prirent une tournure sérieuse : les cantons de Lucerne, Uri, Schwitz, Unterwald et Zug se liguèrent avec les rebelles de la Valteline. L'archiduc Léopold, souverain du Tirol [1], déclara la guerre aux Grisons, et entra, au mois d'octobre 1621, dans l'Engadine et le Prettigau (*Rhœtigovia*), dont il prit possession comme de domaines autrichiens. Les Grisons auxquels les cantons protestans ne purent envoyer assez promptement des secours, eurent le dessous, et implorèrent l'archiduc Léopold et le duc de Feria, de leur accorder la paix. En conséquence, le 16 janvier 1622, il fut conclu à Milan un triple accord, l'un entre les deux Ligues Grise et Cadée et la Juridiction de Meyenfeld, seul reste de la troisième ligue, d'une part, et l'Espagne de l'autre. Le second accord avait pour objet la Valteline, le troisième fut conclu entre les Ligues et l'archiduc.

Traités de Milan de 1622.

Par ces traités, les Ligues susdites renoncèrent à toute domination sur la Valteline et le comté de Bormio, contre une pension ou rétribution annuelle de 25,000 écus d'Empire, à laquelle les deux contrées émancipées furent soumises. Le roi d'Espagne garantit ce paiement. Les Protestans furent à jamais bannis des deux pays. Moyennant les 25,000 écus, les Ligues devaient indemniser l'évêque de Coire des revenus qu'il tirait anciennement de la Valteline. L'exercice de la religion catholique devait rester libre par tout le pays des Grisons, et être seul permis dans le

[1] Voy. vol. XXV, p. 250.

comté de Chiavenna; les Protestans qui s'y trouvaient établis le quitteraient. Les troupes du roi Catholique pourraient librement passer par les terres des Grisons. Le roi d'Espagne promet une pension de 1,500 ducatons aux Ligues grises. Le Prettigau ou la Vallée de Rhétie, et l'Engadine ou les huit Juridictions furent obligés de reconnaître l'archiduc pour leur souverain, et ce prince obtint le droit de mettre, pendant douze ans, garnison à Coire et à Meyenfeld.

Soulèvement du Prettigau et de l'Engadine.

L'archiduc Léopold traita le district qui venait de lui être cédé, particulièrement le Prettigau, comme un pays conquis; la religion protestante y fut entièrement supprimée, et les soldats autrichiens s'y permirent tous les excès. Le désespoir causa un soulèvement; les paysans, armés de bâtons, tombèrent sur les garnisons et les détachemens isolés, et les assommèrent. Leur nombre s'étant accru de jour en jour, ils s'organisèrent en troupes réglées, choisirent Rodolphe de Salis et Jean-Pierre Guler de Wineck pour leurs chefs, s'emparèrent de Meyenfeld, défirent, auprès de Flescherberg, un corps autrichien venant du Tirol, et attaquèrent Coire, où commandait le colonel autrichien Balderon. Après quelque résistance, cet officier fut obligé de capituler; il obtint la faculté de se retirer, et ainsi, au bout de quelques semaines, toute la république des Grisons fut délivrée; mais bientôt la fortune changea, et l'archiduc reprit Meyenfeld et Coire. On convint d'un armistice, et il fut ouvert à Lindau un congrès, où parurent des plénipotentiaires des cantons, des Grisons, du pape, de

France, d'Espagne et de l'archiduc. Le 30 septembre 1622, on y conclut un traité par lequel les principales stipulations des capitulations de Milan furent confirmées. Le Prettigau et l'Engadine restèrent à l'Autriche. L'ambassadeur de France protesta formellement contre ce démembrement. Traité de Lindau de 1622.

Au mois de novembre suivant, Louis XIII étant à Avignon, il s'y trouva un ambassadeur de Venise; on convint de s'occuper des moyens d'expulser les Espagnols de la Valteline, et l'archiduc du pays des Grisons. Les Ligues désiraient cependant la paix, et envoyèrent des négociateurs à Milan; mais on leur annonça qu'avant tout, il fallait qu'elles renonçassent à la vallée de Misocco (Misox), que l'empereur avait adjugée par sentence à la famille de Trivulce. Cette vallée, à laquelle appartenait aussi celle de Calanca, forme la partie méridionale de la Haute-ligue. A l'époque de la fondation de cette ligue, elle était le patrimoine des comtes et barons de Sax. Jean-Pierre baron de Sax la vendit, en 1494, au célèbre maréchal Jean-Jacques Trivulce qui, en 1496, accéda formellement à la Ligue. Les habitans rachetèrent, en 1549, leur liberté des héritiers du maréchal, qui, quelques temps après, résilièrent le contrat, comme défectueux dans la forme. De là un procès, que l'empereur Ferdinand II décida, en 1623, en faveur de Théodore Trivulce, descendant d'un frère du maréchal, capitaine distingué qui, après la mort de son épouse, fut élevé à la pourpre romaine, et fut, en 1647, vice-roi de Sicile. L'empereur lui donna le titre de

prince d'Empire à Misocco et Valle Misolcina[1]. Quand cette décision impériale fut annoncée aux plénipotentiaires des Grisons, les négociations furent rompues.

Alliance de Paris de 1623 entre la France et Venise.

Le 7 février 1623, Louis XIII, le duc de Savoie et la république de Venise conclurent à Paris un traité d'alliance à l'effet de procurer la restitution de la Valteline et autres lieux occupés dans le pays des Grisons. Les trois puissances convinrent d'y employer une armée de 32 à 38,000 hommes de pied et de 6,000 cavaliers, et de faire faire une diversion par le fameux comte de Mansfeld, qui brûlait d'envie de venger la défaite qu'il avait éprouvée à Wimpfen[2]. Une somme de 900,000 livres fut destinée à lui en fournir les moyens. On invita le pape à accéder à cette ligue comme médiateur entre les alliés et l'Espagne.

La Valteline est déposée entre les mains du pape.

Il était à craindre, dans les circonstances où se trouvaient alors les affaires d'Allemagne, que la guerre qui allait éclater dans la Valteline ne devînt générale. Pour détourner ce malheur, le pape fit une proposition à laquelle le roi d'Espagne, par le même motif, consentit facilement, savoir que la Valteline fût provisoirement séquestrée entre les mains du souverain-pontife. Louis XIII y donna également son consentement. Le dépôt fut exécuté au mois de mai 1623, et Urbain VIII, qui, dans ces entrefaites, succéda à Grégoire XV, s'en chargea.

Il s'ouvrit alors des négociations à Rome sur les

[1] Sa branche s'est éteinte en 1678.

[2] Voy. vol. XXV, p. 65.

conditions auxquelles seraient attachée la restitution de la Valteline entre les mains des Grisons. Un premier projet d'accommodement dressé par le pape ayant été rejeté par l'Espagne, il en fit un second qui fut porté en France précisément à l'époque où le cardinal de Richelieu était entré au conseil. Ce grand politique décida Louis XIII à le rejeter, principalement parce qu'il accordait à l'Espagne un libre passage par le pays des Grisons, ce qui lui aurait facilité les moyens d'envoyer des troupes en Autriche, sur le Rhin et dans les Pays-Bas. Le pape fut offensé de la conduite du roi, et menaça de remettre la Valteline et le comté de Bormio aux Espagnols, qui avaient accepté son projet d'accommodement.

Richelieu vit que le moment d'agir était arrivé. Guerre des Grisons, 1624. Louis XIII se trouvant à Compiègne, il convint le 11 juillet 1624, avec les ministres de Venise et de Savoie, que dans l'espace d'un mois les troupes que chaque allié avait promis de fournir, ainsi que 6,000 Suisses et Grisons avec les Valtelins émigrés, se tiendraient prêts. Néanmoins, par égard pour le pape, on continua les négociations jusqu'au mois d'octobre. Enfin au mois de novembre le marquis de Cœuvres, à la tête d'une armée française, vint par Berne, Lachen et Luciensteig, et entra dans le Prettigau. Les troupes autrichiennes se retirèrent, et le marquis engagea les Grisons à tenir à Coire une diète, à laquelle les huit Juridictions prirent part, et l'ancienne constitution fut rétablie. S'étant mis de là en marche, il entra dans le comté de Bormio, qui se soumit sans

faire résistance; les troupes pontificales qui occupaient la position de la Platamalla, la clef de la Valteline, se retirèrent le 2 décembre à Tirano. Les Français attaquèrent cette place, que le commandant pontifical, marquis de Bagni, rendit par capitulation le 10 décembre 1624. Ce fut au camp devant cette place, le 6 décembre, que les députés de la Valteline vinrent faire leur soumission. Une capitulation signée ce jour fixe les conditions auxquelles le roi de France les prend sous sa protection. Sondrio, que les troupes du pape défendaient encore, fut pris d'assaut le 23.

La guerre n'était pas finie cependant. Le célèbre Pappenheim, à la tête d'un corps de troupes allemandes, vint au secours des Espagnols en 1625, et remporta quelques avantages. En 1626 Wolfgang, comte de Mansfeld, leur amena des troupes fraîches, et le pape envoya dans le Milanais le comte Torquato Conti avec 6,000 hommes pour agir contre les Français; cependant, sous la médiation impériale, il fut conclu le 6 mars à Monzon en Aragon, un traité de paix entre la France et l'Espagne. Les affaires devaient être remises dans l'état où elles étaient avant l'année 1617, la Valteline, les comtés de Bormio et Chiavenna obtinrent le droit de nommer leurs juges, gouverneurs et magistrats dont les prononcés seraient sans recours; les Valtelins devaient payer annuellement aux Grisons une somme qui serait arbitrée; les Grisons perdraient cette rétribution s'ils violaient le traité; il n'y aurait dans ces trois pays d'autre religion que la catholique; tous les forts qui s'y trouvaient seraient remis au pape

Paix de Monzon de 1626.

our qu'il les fasse démolir. La rétribution ou indem-
ité à payer annuellement aux Grisons fut arbitrée en-
uite par les ministres de France et d'Espagne à 25,000
:us d'Allemagne pour chacun des trois pays, la Val-
line, Bormio et Chiavenna.

Par cet arrangement les trois comtés devenaient raiment indépendans; aussi les Ligues grises n'accep- rent-elles pas le traité de Monzon, attendant tran- uillement le moment où elles pourraient recouvrer ur propriété; mais elles ne jouirent pas long-temps es douceurs de la paix. Aussitôt que l'empereur eut it sa paix avec le Danemark, une armée de 20,000 ommes de troupes choisies, qui s'accrut bientôt à 5,000 hommes, s'assembla près de Lindau, et, sous conduite de Rombaut de Colalto, Vénitien, entra ers la fin du mois de mai dans les Grisons, s'empara e Luciensteig, occupa Coire et se répandit dans tout pays. Vers la fin du mois de septembre une partie e cette armée passa en Italie, car sa principale desti- ation était de s'emparer du duché de Mantoue dont propriété était litigieuse.

Invasion des Grisons par l'empereur.

Les Grisons implorèrent le secours de la France et e la confédération helvétique; la France, alors occu- ée en Italie, ne put envoyer des troupes en Rhétie, t les Suisses refusèrent tout secours aux Grisons, parce u'ils avaient tardé trop long-temps d'accepter la paix e Monzon. Les Ligues furent délivrées néanmoins de eurs hôtes incommodes par le besoin qu'eut l'empe- eur de toutes ses troupes pour les opposer au roi de uède, et par l'engagement qu'il en prit au traité de

Traités de Ratisbonne et de Chérasques, de 1630 et 1631.

Ratisbonne du 13 octobre 1630 [1]. Il y fut stipulé
toutes les fortifications nouvellement érigées dan
Valteline seraient démolies sans que ces places pus
être occupées par qui que ce soit. Un article secret
traité de Chérasco, du 6 avril 1631 [2], dit que, con
la remise d'ôtages pour sûreté de l'évacuation
pas paru satisfaisante, il a été convenu que les pl
de Suse et de Veillane (Avigliana) que, d'aprè
même traité, la France devait évacuer, fussent con
à des soldats suisses, qui jureraient de les remettr
duc de Savoie, aussitôt qu'on aurait reçu la nou
de l'évacuation du pays des Grisons.

Seconde guerre de la Valteline.

La république jugea alors nécessaire de lever
troupes pour défendre à l'avenir les passages qui
duisent dans le pays, afin de ne plus se trouver
discrétion de ses voisins, et pour reconquérir les
comtés quand l'occasion s'en présenterait. Comme
manquait d'un habile général, elle s'adressa au du
Rohan qui, après sa rentrée sous l'obéissance d
de France comme chef des Réformés révoltés, v
tranquillement à Venise. Les Grisons lui offrire
commandement de leurs forces. Le roi permit au
d'accepter cette charge.

Bientôt les Grisons eurent lieu de se louer de
prévoyance. Lorsqu'en 1632, le duc de Feria,
verneur de Milan, conduisit par la Valteline un c
de troupes destinées pour l'Allemagne, il évita
territoire en prenant le chemin du Tirol. Le card
infant, qui en 1634 conduisit de nouveau une a

[1] Voy. vol. XXVII, p. 152. [2] Voy. *ibid.* p. 156.

Allemagne, suivit cet exemple; mais, en 1635, Louis XIII envoya aux Grisons le duc de Rohan avec une armée française, pour empêcher à l'avenir de pareils passages. La Valteline fut alors le théâtre d'une guerre dont nous avons parlé [1].

Les efforts de l'empereur et des Espagnols pour chasser les Français de la Valteline ayant été infructueux, les Grisons demandèrent à être remis en possession de ce pays et des comtés de Bormio et de Chiavenna, comme de leur propriété. Le point de droit leur était contesté par les habitans de ces pays, qui prétendaient que leur soulèvement en 1620 n'avait été nullement une révolte, qu'ils n'avaient fait alors que secouer un joug illégitime. La France ne refusait pas de rétablir la souveraineté des Grisons, mais elle voulait empêcher la république de changer l'état de la religion dans des provinces où le calvinisme avait été entièrement extirpé depuis seize ans. Ce conflit d'intérêts produisit une révolution singulière.

En 1636, le duc de Rohan parvint, après une négociation très-difficile, à faire signer aux Grisons, à Lozane [2], un traité en vertu duquel les trois comtés devaient leur être rendus, à condition qu'aucun Protestant ne pourrait y habiter, et que l'administration de la justice serait entre les mains des Valtelins. Le roi devait payer aux soldats grisons les 900,000 livres qui leur étaient dûes. Ce traité fut conclu avec le con- Traité de Rozane de 1636.

[1] Voy. vol. XXVII, p. 219.

[2] C'est ainsi au moins que l'endroit est nommé dans les Mémoires du duc de ROHAN et dans ceux du cardinal de RICHELIEU.

sentement des Valtelins, et toute cette affaire au[rait]
été terminée, si la ratification de Louis XIII ne s'é[tait]
fait attendre pendant cinq mois, parce que le roi e[t]
son conseil étaient tout occupés de la guerre en Pi-
cardie, et que « c'est la coutume de France d'accou[rir]
de telle façon au plus pressé que tout ce qui est moin[s]
urgent demeure tout-à-fait oublié [1]. » Finalement,
au lieu de la ratification, il arriva une modification
qui détruisait entièrement la nature du traité et é[tait]
telle que le duc de Rohan n'osa pas la communiquer
aux Grisons [2].

Traité d'Inspruck de 1627 entre les Grisons et l'Autriche.

Ceux-ci s'impat[ientaient] beaucoup de ce que la ra-
tification ne venait [pas;] ils auraient sans doute atten[du]
du plus long-tem[ps], si [d]u moins l'argent pour les
troupes était arrivé. Le [ca]rdinal de Richelieu accuse
le duc de Rohan de n'avoir pas rémédié à ce mal, ce
qui aurait été en son pouvoir, s'il avait été moins
avide de profiter sur les fournitures qu'il faisait aux
troupes. Lorsque finalement Lasnier, ministre de
France, fit connaître aux Grisons la condition à la-
quelle la France attachait la ratification du traité, ils
la rejetèrent avec des cris d'indignation, et, se regar-
dant comme trompés par la France, résolurent de se
jeter entre les bras de l'Autriche et de l'Espagne,
comme alliées plus fidèles. Sous prétexte d'envoyer des
députés au congrès de Cologne [3], ils firent connaître

[1] *Mémoires de* ROHAN.

[2] Ni les *Mémoires* de RICHELIEU, ni ceux de ROHAN ne nous apprennent en quoi cette modification consistait.

[3] Voy. vol. XXV, p. 207.

l'archiduchesse Claude de Médicis, veuve de Léo-
old, laquelle était à Inspruck, leur résolution de
asser les Français et de s'allier à la maison d'Autri-
e. Le 17 janvier 1637, ils conclurent un traité par
quel l'Espagne s'engagea à payer aux troupes de la
publique ce qui leur était dû par la France, et à se
unir aux Grisons pour chasser les Français; la Val-
line devait être rendue aux Grisons, et la religion
rotestante y être autorisée; mais l'Espagne se réserva
passage. Une confédération perpétuelle subsistera,
st-il dit, entre les Ligues et le duché de Milan. Le
oi d'Espagne assurait des pensions aux Ligues et aux
articuliers, et promettait d'avoir toujours un cer-
ain nombre de Grisons à son service.

Aussitôt qu'on connut en Rhétie le résultat des égociations d'Inspruck, tout le pays, sans attendre ratification du roi d'Espagne, prit les armes, et les égimens des Ligues au service de France se révoltè-ent. Le duc de Rohan, avec 200 Français et 800 Zu-icois, se jeta, le 18 mars 1637, dans le Fort-du-Rhin, où il fut assiégé par les six régimens grisons qui s'é-aient révoltés, et qui attendaient 6,000 Autrichiens que le comte de Gallas leur envoyait. Le marquis de Lecques qui, à la place de Rohan, commandait l'ar-mée française de la Valteline, au lieu de laisser des garnisons dans les forts et de marcher au secours de son chef, attendit tranquillement le général Serbel-loni, qui vint avec une armée espagnole pour le dé-loger.

Expulsion des Français du pays des Grisons.

La cour de France essaya la voie de la négociation,

de traces. Ainsi la Suisse se trouva par le fait en possession d'une indépendance absolue, sans que l'Empire eût jamais renoncé à ses droits de supériorité.

Pendant la guerre de trente ans la Suisse, et principalement le canton de Bâle, éprouvèrent l'inconvénient d'un état si précaire. En vertu de l'alliance française et de la confraternité perpétuelle avec l'Autriche, la neutralité de la confédération fut reconnue et assez bien respectée, mais l'empereur tenta d'exercer dans le pays divers actes de souveraineté, et la Chambre impériale siégeant alors à Spire, donna des mandats contre des citoyens de Bâle, et en décréta l'exécution. Des marchandises appartenant à des Bâlois furent arrêtées à Strasbourg et dans les environs de Mayence.

Le sénat de Bâle remit à l'ambassadeur de France près le corps helvétique, copie de tous les privilèges que la ville avait obtenus par les empereurs, pour qu'il les transmît au congrès d'Osnabruck, afin qu'ils fussent confirmés. « Votre liberté est justement et légitimement acquise par les armes, leur répondit Caumartin, en sorte qu'il ne vous faut plus parler des anciens privilèges. Vous avez à présent votre épée pour votre seul titre, qui est la loi des souverains et des républiques indépendantes d'autrui. » Il paraît que cette réponse digne d'un ambassadeur de Louis XIV, qui faisait plus de cas de l'épée que des documens, ne rassura pas beaucoup le sénat de Bâle; car il proposa au mois de janvier 1646, d'envoyer un député à Munster; mais les cantons catholiques rejetèrent cette proposition. Enfin, le 30 novembre, Zurich, Berne,

Glaris, Bâle, Schafhouse, Appenzel des rodes extérieures, et les villes de S. Gall et de Bienne, nommèrent pour leur député Jean-Rodolphe Wettstein, bourguemaître de la ville de Bâle. Il était chargé d'éviter qu'on ne délibérât sur la demande des Suisses dans une assemblée générale des ministres du congrès, où la chose pourrait rencontrer des difficultés, et d'obtenir plutôt qu'elle fût proposée par les ministres de France ou de telle autre puissance qu'il trouverait bien disposée pour ses commettans.

Wettstein arriva à Munster le 18 décembre 1646 : vers la fin de janvier 1647, il reçut une lettre de créance comme député de toute la confédération Suisse, et fut reconnu comme tel. Ses instructions lui prescrivaient de demander l'exemption de la Suisse de la juridiction des tribunaux de l'Empire seulement; mais suivant le conseil des ministres de France, il généralisa sa demande. Sa négociation n'éprouva de difficulté que de la part de quelques États d'Empire, nommément de Mayence et de Trèves, mais il paraît que de légers cadeaux suffirent pour écarter tous les obstacles. L'article suivant fut inséré dans les deux instrumens de la paix.

« S. M. I. ayant, par suite des plaintes formées au nom de la ville de Bâle et de toute la Suisse près de ses plénipotentiaires au présent congrès, à l'égard de certains procès et mandats exécutifs décernés par la chambre impériale contre ladite ville et d'autres cantons suisses, *leurs citoyens et sujets*, requis l'avis des États de l'Empire, et déclaré par un décret du 16 mai

de l'année passée, que ladite cité de Bâle et les autres cantons suisses sont *en possession ou quasi* d'une pleine liberté et exemption de l'Empire, et nullement soumis aux tribunaux et juridictions de l'Empire, il a été convenu que cela fût inséré dans cette pacification, ratifié et maintenu, et qu'en conséquence tous pareils procès avec les arrêts décernés à leur occasion fussent cassés et annulés. »

Wettstein avait demandé qu'à la place des mots : *leurs citoyens et sujets*, il fût dit : *leurs citoyens, cliens et sujets*, afin que les associés de la confédération y fussent expressément compris. Le duc de Longueville promit de faire changer la phrase ; on ne sait s'il l'oublia ou si les plénipotentiaires impériaux ne voulurent pas l'admettre.

Quelques-uns des commettans de Wettstein ne furent pas contens de ce que l'article ne prononçait pas la renonciation de l'Empire à sa supériorité sur la Suisse, mais reconnaissait seulement l'état de possession de cette république. Mais l'historien moderne de la ville de Bâle [1] observe avec raison que, donnant à l'article cette rédaction, on ne faisait pas paraître la Suisse comme partie contractante, et par conséquent elle était dispensée de la garantie de la paix. Il ne s'agit pas ici d'une transaction ; aucune condition n'est imposée à la Suisse ; elle paraît comme partie plaignante contre une autorité soumise à la souveraineté de l'Empire ; l'empereur et l'Empire ne lui accordent pas de faveur ; ils ne lui confèrent pas l'indépendance ; ils re-

[1] M. Ochs.

connaissent l'existence de cette indépendance comme un fait, et amendent la conduite de la chambre impériale.

Une autre phrase de l'article choqua beaucoup la partie illétrée des commettans de Wettstein : c'est celle que, nous conformant à la lettre de l'original et en vue des plaintes auxquelles elle donna lieu, nous avons traduit ainsi : *en possession ou quasi*. Ces hommes, croyaient que l'article disait que la liberté dont la Suisse était en possession n'était pas complète, parce qu'ils ignoraient le langage des jurisconsultes, qui n'admettent de véritable possession qu'à l'égard des choses corporelles: les droits et les priviléges, en général les choses qui ne tombent pas sous les sens, ne sont les objets que d'une *quasi possession*, dont les effets sont, devant la loi, absolument les mêmes que ceux de la possession. Les mots *ou quasi* sont par conséquent superflus, et peuvent être retranchés; ils n'ont été ajoutés qu'en faveur des *puristes avocats*.

Au mois de février 1653 il éclata dans le pays d'Entlebuch une révolte contre le gouvernement de Lucerne, qui faillit avoir les conséquences les plus graves pour toute la Suisse, car elle s'étendit rapidement sur les cantons de Berne, Soleure et Bâle. Les paysans se plaignaient de la charge des impôts et du prix du sel, dont la vente était en Suisse un des droits régaliens. Sous leur chef, Nicolas Leuenberg, les gens d'Entlebuch osèrent se porter devant Lucerne et Berne, et menacèrent ces deux villes. Les cantons, après avoir fait aux paysans quelques concessions fondées dans

Révolte des paysans, 1653.

l'équité, réunirent leurs troupes. Le colonel de Zweyer d'Uri, à la tête de 5,000 hommes des petits cantons, dispersa les rebelles d'Entlebuch et d'Emmenthal; Jean-Rodolphe Werdmüller, commandant de 10,000 Zuricois, défit le 24 mai à Bremgarten 22,000 paysans, dont le reste capitula le lendemain; enfin Sigismond d'Erlach, à la tête des Bernois, des Genevois et des Neufchâtelois, extermina le 28 mai, après un combat extrêmement opiniâtre près de Herzogenbuchsée, tout ce qui restait encore de rebelles. Les principaux chefs, et particulièrement Leuenberg, furent pris et exécutés.

Ainsi se passa le danger de la révolte, pour faire place à un autre bien plus grave, à la guerre civile.

Guerre de Rapperschwyl.

La confédération était en proie à deux maux pour ainsi dire héréditaires, qui minaient l'union entre les états dont elle se composait, et menaçaient sans cesse la tranquillité publique; c'était la haine religieuse qui régnait entre les Catholiques et les Protestans, et la communauté qui subsistait pour la possession de plusieurs districts anciennement conquis. C'est ainsi que la Thurgovie et Sargans appartenaient à sept cantons, le Rheinthal à neuf, les Bailliages libres et le comté de Bade à huit: ces cantons, dont les uns étaient catholiques, les autres réformés, y exerçaient alternativement la souveraineté, et s'efforçaient chacun d'y faire prévaloir sa religion.

L'intolérance du canton de Schwitz alluma, en 1655, une guerre civile. Ce canton, entièrement catholique, ayant découvert que le village d'Art sur le lac de Zug, renfermait plusieurs Protestans, les traita

avec la dernière rigueur, confisqua leurs biens, et en fit exécuter trois ou quatre, non à la vérité comme Réformés, mais comme Anabaptistes et relaps. Plusieurs autres s'enfuirent à Zurich, et se répandirent en plaintes contre le canton intolérant. Déjà les cantons catholiques étaient l'objet de nombreux griefs de la part des Réformés, qui les accusaient de se permettre toutes sortes d'injustices dans le gouvernement des bailliages communs; toutes ces plaintes furent portées à la diète fédérale, et, comme les cinq cantons catholiques refusèrent de soumettre le différend à la décision de la diète, les cantons de Zurich et de Berne, dans un manifeste publié le 27 décembre 1655, les proclamèrent perturbateurs de la paix de religion de 1531, et on arma des deux côtés. Un corps de Zuricois de 10,000 hommes commandés par Jean-Rodolphe Werdmüller, et 12,000 Bernois, sous les ordres d'Erlach, marchèrent sur Mellingen, et assiégèrent Rapperschwyl. Le $\frac{14}{24}$ janvier 1656, un détachement de Bernois fut surpris près de Vilmergen par 3,000 Lucernois, commandés par Christophe Pfyffer, quoique, d'après l'assertion des historiens réformés, il existât une espèce d'armistice entre les deux parties, parce qu'on avait ouvert des négociations. Les Bernois furent défaits avec perte de 4 à 500 hommes et de dix canons. Quatre jours plus tard, les Zuricois éprouvèrent, près de Wetischweil, un échec semblable de la part des troupes du canton de Schwitz, commandées par un capucin. La guerre allait devenir générale, lorsque le canton de Bâle avec les cantons de

Fribourg, Soleure, Schafhouse et Appenzell, qui n'y avaient pas encore pris part, ainsi que les ambassadeurs de France et de Savoie, interposèrent leur médiation, négocièrent un armistice, et convoquèrent une diète à Bade pour le $\frac{4}{14}$ février 1656. La paix y fut signée le $\frac{26 \text{ février}}{7 \text{ mars}}$ entre Zurich et Berne d'un côté, Lucerne, Uri, Schwitz, Unterwald et Zug de l'autre. On accorda réciproquement une amnistie générale, en réservant à chaque partie la voie de droit par devant des arbitres, pour les frais de la guerre, qui devaient être supportés par la partie qui y avait donné lieu, et à chaque particulier pour le dommage qu'il avait souffert. Pour tous les différends entre les cantons, on compromet également entre les mains de quatre arbitres choisis par les partis, et nommés dans le traité, savoir de la part de Zurich et Berne, J. R. Wettstein, bourguemaître de Bâle, et J. J. Ziegler, bourguemaître de Schafhouse, et celui-ci s'étant excusé à cause de son âge avancé, Jean Rechsteiner, landammen d'Appenzell des rodes extérieures. Les cinq cantons nommèrent, outre François Hafner, greffier du conseil intime de Soleure, deux sénateurs de Fribourg, parmi lesquels le sénat de cette ville devait en choisir un; le choix tomba sur le bourguemaître Simon-Petermann Meyer. Les arbitres, qui avaient tenu leurs séances à Olten, prononcèrent, le 20 janvier 1657, deux jugemens contradictoires, dont l'un condamnait le canton de Schwitz, l'autre les alliés, à payer les frais de la guerre. A défaut d'un surarbitre, l'affaire n'eut pas de suite.

L'année 1668 est remarquable, parce qu'elle a donné à la Suisse sa constitution militaire. L'invasion de la Franche-Comté par Louis XIV, en 1667, y avait répandu l'alarme; on convoqua une diète pour préparer à la défense de la confédération, pour le cas où, malgré l'alliance que Louis XIV avait conclue, le 24 septembre 1663, avec les treize cantons, ils fussent attaqués. La Franche-Comté était conquise, et le danger de la Suisse était passé, lorsque la diète s'assembla le 20 février 1668. On y dressa, sous le titre de *Défensional*, un état du contingent à fournir par chaque canton, en cas de danger. On partagea toutes les milices en trois bans, le premier de 13,400 hommes, avec seize canons; le second de 26,800, le troisième de 52,600 hommes, ce qui fait un total de 93,800. Défensional de 1668.

La guerre civile avait été terminée en 1657; mais les parties ne s'étaient pas réconciliées, et le feu de la discorde couvait sous les cendres. Il faillit éclater en un nouvel incendie, lorsqu'en 1695, le bailli (*landvogt*) de Sargans, que le canton d'Uri, à son tour, avait nommé, introduisit le culte catholique dans la seigneurie de Wartau, dont les habitans sont réformés. Il se fondait sur la paix de 1631 et 1656 qui, d'après l'interprétation que le canton lui donnait, autorisait l'introduction d'un culte différent de celui de la majorité des habitans, aussitôt qu'il était demandé par quatre familles. Il s'éleva là-dessus un différend entre les sept co-seigneurs de Sargans, savoir entre les cinq petits cantons catholiques d'un côté, Zurich et Affaire de Wartau, 1695.

le parti réformé de Glaris, de l'autre. Les six autres cantons interposèrent leur médiation, et le $\frac{11}{21}$ septembre 1695, il fut signé à Bade une transaction en vertu de laquelle toutes choses furent remises sur le pied où elles étaient avant 1695.

Guerre de Toggenbourg, en 1712.

Au bout de quelques années l'intolérance de l'abbé de S. Gall fut cause d'un autre différend qui dégénéra en guerre civile, et produisit des événemens remarquables en Suisse. Dans notre cinquième livre nous avons parlé de l'extinction des anciens comtes de Toggenbourg en 1436, et du partage de leur riche succession entre diverses familles. Le comté de Toggenbourg même devint la propriété des barons de Raron. Donat, un des derniers comtes de l'ancienne famille, avait octroyé, en 1399 aux habitans de ce pays une charte qui leur accordait de grandes libertés, et entre autres l'exemption de nouvelles impositions, et le comte Frédéric, dernier de sa race, y ajouta tant de concessions que les Toggenbourgeois se trouvèrent presqu'indépendans. Pour se maintenir dans la possession de ce privilège après l'extinction de leurs anciens seigneurs, ils conclurent en 1440 avec les cantons de Schwitz et de Glaris, une alliance et combourgeoisie, en vertu desquelles ils obtinrent, on ne voit pas de quelle autorité, des droits considérables, comme celui de faire la guerre et la paix, et de contracter des alliances. Les barons de Raron, nouveaux seigneurs du pays, s'opposèrent d'abord à cette combourgeoisie, mais finalement ils y consentirent, probablement parce que c'était l'unique moyen de se

nir dans le comté. Cependant, dégoutés d'une
e possession, ils vendirent en 1468 le comté à
VII, abbé de S. Gall. Ce prélat et ses succes-
ravaillèrent à dépouiller les Toggenbourgeois
rs privilèges, et y réussirent, principalement
que la réformation religieuse avait semé la dé-
parmi eux. L'abbé qui régnait en 1539 s'em-
e l'appel des tribunaux du pays; en 1540, du
e nommer les juges criminels, ensuite de celui
nmer l'avoyer, de conférer les bénéfices, de
r de nouveaux habitans, et de plusieurs autres
En 1701, Léger Bürgisser de Lucerne, qui
lors abbé de S. Gall, força les habitans de
ire une grande route, et, pour les punir de
sistance, les condamna à une amende pécu-
Les Toggenbourgeois réclamèrent la protec-
s cantons de Schwitz et de Glaris qui, malgré
testations de l'abbé, renouvelèrent en 1703
ux solennellement le droit de combourgeoisie.
lémarche irrita beaucoup le prélat, la dispute
ui et ses sujets s'échauffa; aux griefs politiques
rent bientôt les griefs religieux et les cantons
ich et de Berne prirent fait et cause pour les
bourgeois, tandis que Lucerne, Uri et Soleure
ssèrent pour l'abbé de S. Gall, sans pourtant
de travailler à une réconciliation. La dispute
levenue une affaire de religion, les cantons de
z et de Glaris retirèrent aux Toggenbourgeois
otection; c'était pour Zurich et Berne un mo-
lus de s'intéresser à leur cause.

Les Toggenbourgeois voyant que la désunion régnait entre eux au sujet de la religion, était p diciable à leurs intérêts politiques, s'accordère 10 mars 1710, sur une tolérance réciproque. A cela ils chassèrent les garnisons que l'abbé, en travention de leurs privilèges, avait mises da châteaux d'Yberg, Leutisbourg et Schwarzenb y placèrent les leurs, et, pour subvenir aux fra leur entretien, ordonnèrent une imposition do domaines mêmes de l'abbé ne furent pas exem Les négociations se prolongèrent encore pendant ans, mais enfin les cantons de Zurich et de l firent marcher des troupes, et, par un manifes 13 avril 1712, annoncèrent leur résolution de blir la tranquillité dans le Toggenbourg, et de jouir les habitans du contenu de leurs privi Onze jours après, les cantons de Lucerne, Schwitz, Unterwald, répondirent à cette décla de guerre, par un manifeste où ils annoncèren résolution de repousser la force par la force. Le cernois occupèrent Bade, Mellingen et Bremg pour empêcher la jonction des Bernois et des kois; mais le 25 avril, jour où le manifeste des C liques avait paru, les Bernois forcèrent le pass l'Aar, se réunirent aux Zuricois, s'emparère Klingnau et Kayserstuhl, et prirent possessi toute la Thurgovie et du comté de Baden, exce ville. Leur armée reçut des cantons réformés de forts si considérables qu'on prétend que bient se monta à 60,000 hommes. Le 17 mai, elle



a le bombardement de Weyl, principale ville
ıbbé, laquelle le 22 se rendit à discrétion. Ro-
h et Gossen se soumirent, et les deux cantons
nèrent un gouvernement ou administrateur de
ıye de S. Gall. Le 26, ils défirent un corps de
) Catholiques près de Bremgarten [1], prirent cette
ie même jour, et assiégèrent Bade, que le capi-
Crivelli défendit jusqu'au 1er. juin : il obtint
:apitulation favorable.

bbé de S. Gall rétiré à Lindau, ayant réclamé
›tection de l'empereur, et celui-ci ayant fait dé-
' aux cantons qu'il ne pourrait abandonner un
de l'Empire (car les abbés n'avaient pas profité de
:pendance que la paix de Westphalie accordait
›nfédérés, mais avaient continué à prendre l'inves-
: de leurs fiefs de l'Empire), les Zuricois et les
›is, qui s'étaient emparés de tout le territoire de
š, dévastèrent le monastère, vendirent tout son
lier, enlevèrent les cloches, les bibliothèques et
gues. L'Empire en corps approuva la conduite de
hef; la France, la Prusse et les États-généraux
illèrent aux deux parties de faire la paix, et pro-
›ent les conditions suivantes. La ville et le comté
ıde, Klingnau, Kaiserstuhl, Bremgarten, Mel-
n et une partie des Bailliages libres devaient être
donnés aux deux cantons pour les indemniser des
de guerre. La décision des différends relatifs aux

ette affaire est connue sous le nom de *Standen-Schlacht*,
:e aux arbrisseaux, parce que les vainqueurs étaient placés der-
ın jeune bois.

Les Toggenbourgeois voyant que la désunion régnait entre eux au sujet de la religion, était pr diciable à leurs intérêts politiques, s'accordère 10 mars 1710, sur une tolérance réciproque. A cela ils chassèrent les garnisons que l'abbé, en travention de leurs priviléges, avait mises da châteaux d'Yberg, Leutisbourg et Schwarzenb y placèrent les leurs, et, pour subvenir aux fra leur entretien, ordonnèrent une imposition do domaines mêmes de l'abbé ne furent pas exem Les négociations se prolongèrent encore pendant ans, mais enfin les cantons de Zurich et de l firent marcher des troupes, et, par un manifest 13 avril 1712, annoncèrent leur résolution de blir la tranquillité dans le Toggenbourg, et de jouir les habitans du contenu de leurs privil Onze jours après, les cantons de Lucerne, Schwitz, Unterwald, répondirent à cette déclar de guerre, par un manifeste où ils annoncèrent résolution de repousser la force par la force. Les cernois occupèrent Bade, Mellingen et Bremgar pour empêcher la jonction des Bernois et des Z kois; mais le 25 avril, jour où le manifeste des Ca liques avait paru, les Bernois forcèrent le passa l'Aar, se réunirent aux Zuricois, s'emparère Klingnau et Kayserstuhl, et prirent possessio toute la Thurgovie et du comté de Baden, excep ville. Leur armée reçut des cantons réformés de forts si considérables qu'on prétend que bient se monta à 60,000 hommes. Le 17 mai, elle

nça le bombardement de Weyl, principale ville l'abbé, laquelle le 22 se rendit à discrétion. Re-nach et Gossen se soumirent, et les deux cantons nommèrent un gouvernement ou administrateur de bbaye de S. Gall. Le 26, ils défirent un corps de 000 Catholiques près de Bremgarten [1], prirent cette le le même jour, et assiégèrent Bade, que le capi-ne Crivelli défendit jusqu'au 1er. juin : il obtint e capitulation favorable.

L'abbé de S. Gall retiré à Lindau, ayant réclamé protection de l'empereur, et celui-ci ayant fait dé-rer aux cantons qu'il ne pourrait abandonner un al de l'Empire (car les abbés n'avaient pas profité de adépendance que la paix de Westphalie accordait confédérés, mais avaient continué à prendre l'investure de leurs fiefs de l'Empire), les Zuricois et les rnois, qui s'étaient emparés de tout le territoire de bbé, dévastèrent le monastère, vendirent tout son bilier, enlevèrent les cloches, les bibliothèques et orgues. L'Empire en corps approuva la conduite de n chef; la France, la Prusse et les États-généraux nseillèrent aux deux parties de faire la paix, et pro-sèrent les conditions suivantes. La ville et le comté Bade, Klingnau, Kaiserstuhl, Bremgarten, Mel-gen et une partie des bailliages libres devaient être andonnés aux deux cantons pour les indemniser des is de guerre. La décision des différends relatifs aux

[1] Cette affaire est connue sous le nom de Stauden Schlacht, nnée aux arbrisseaux, parce que les vainqueurs étaient placés d.. re un jeune bois.

possessions communes devait être renvoyée à des a
bitres; les cantons catholiques abandonneraient l'ab
de S. Gall, qui avait rejeté toute médiation, les Be
nois et les Zuricois accorderaient une amnistie gé
rale. Les Zuricois et les Bernois refusèrent de trai
sur cette base, à moins que les points renvoyés p
devant arbitres ne fussent terminés auparavant. Ai
des commissaires s'assemblèrent aussitôt pour sat
faire sur ce point les cantons réformés; ce qui s'éta
fait, Lucerne et Uri seuls parmi les cantons catho
ques, conclurent le 18 juillet à Aarau la paix av
les cantons réformés, aux conditions suivantes :

Première paix d'Aarau, 18 juillet 1712.

1°. Le comté de Bade avec la ville de Bremgart resteront en toute souveraineté aux cantons de Zuri et de Berne, les droits de Glaris réservés. Ce com appartenait aux huit anciens cantons; savoir Zuric Berne, Lucerne, Schwitz, Uri, Unterwald, Zug Glaris; comme Glaris était restée neutre dans la guer on lui réserva sa coseigneurie, de manière que dès-l sept huitièmes du comté formèrent la part de Zur et Berne, un huitième resta à Glaris.

2°. Il sera tiré dans les Bailliages libres une li depuis le couvent de Hermetschwyl jusqu'à Fahrw gen : les bailliages inférieurs, c'est-à-dire ceux sont situés dans cette ligne, appartiendront aux d cantons de Zurich et de Berne seuls, en réservant tefois les droits de Glaris; les bailliages supérieurs teront en commun aux sept cantons.

3°. Les citoyens de la ville (zuricoise) de Stein, d les habitations sont en deçà du pont du Rhin, ne

nt pas soumis à la souveraineté de la Thurgovie.

4°. Dans tous les pays, districts et villes cédées aux éformés, la religion catholique sera maintenue dans état où elle se trouve.

5°. Le commerce restera libre aux Catholiques dans s districts cédés.

6°. Dans les districts dont la souveraineté restera en ommun à des cantons des deux religions, tels que la hurgovie et le Rheinthal, il y aura parité parfaite entre les deux religions.

7°. Dans toutes les affaires des districts communs u'une des parties déclarera concerner la religion, la majorité des voix ne pourra pas décider : on tâchera e s'entendre amicalement.

8°. Il y aura parité des deux religions à l'égard des mplois dans les districts communs. Tout ce qui concerne la religion est déterminé par une foule de dispositions que nous passons sous silence.

9°. Si l'abbé et le couvent de S. Gall ne font pas a paix avec les deux cantons, pour le Toggenbourg t le pays qui a été conquis sur eux, les cantons catholiques les abandonneront.

10°. On établit une amnistie générale, sauf les exceptions qui seront faites, dans le terme de quinze jours, par un acte particulier.

11°. Par égard pour les médiateurs, l'ambassadeur e France et les cantons neutres, on ne réclamera pas 'indemnités pour les frais de la guerre.

Aussitôt que la nouvelle de la conclusion de cette paix se répandit, le clergé catholique, ayant à sa tête

C eli, , s a hautement
elle; n t les cantons de Schwitz, I
wald Z ent d'y prendre part; mais
les deux nto qui l'avaient signée, le peup
, et se joignit spontanément à l'arm
tholique, dont Pfyffer de Lucerne, brigadier a
vice de France, qui, ayant été fait prisonn
guerre par les Impériaux, se trouvait sur par
Suisse, fut proclamé général. Le lendemain d
gnature de la paix d'Aarau, l'armée catholique
de 6,000 hommes, et commandée par Ackerm
Reding, tomba à l'improviste sur un corps de
Bernois, près du pont de Sins sur la Reuss;
80 hommes, et dispersa le reste. Ce fut par c
faire que les Protestans apprirent que la pai
rompue; elle a été reprochée comme trahis
cantons de Lucerne et d'Uri; mais il faut dire
chefs de ces cantons en étaient innocens, puis
des Lucernois et des gens d'Uri s'étaient réu
troupes des trois cantons qui n'avaient pas
paix d'Aarau, ils l'avaient fait sans leurs ordr
comme ils assuraient, malgré eux.

Ainsi la guerre recommença avec une nou
reur. Les troupes bernoises, réduites à 9,000 h
et commandées par le trésorier Samuel Fri
vieillard de soixante-quinze ans, par le génér
bach, par Jean de Sacconay, May et Manuel [1],
pris poste à Vilmergen, ou cinquante-six ans

[1] Petit-Pierre et J. Trembley commandaient les cont
Neufchâtel et Genève.

st leurs ancêt avaient éprouvé un échec. Les Ca-
oliques, au nombre de 12,000 hommes sous les or-
s de Pfyffer et de Schwitzer, avoyer de Lucerne,
y attaquèrent le 25 juillet 1712.
Le combat dura six heures; l'armée des cantons ca-
oliques fut entièrement défaite, avec une perte de
100 tués et quelques centaines de prisonniers.
L'armée réformée poursuivit ses avantages; les Ber-
is envahirent le canton de Lucerne, et prirent la
he abbaye de S. Urbain; les Zuricois entrèrent sur
territoire de Zug, et forcèrent ce canton de sollici-
r la paix; ils acceptèrent, le 31 juillet la soumission
e Wesen et Gaster, et le 1er août celle de Rap-
erschwyl. Le canton de Schwitz se vit alors dans
obligation de demander aussi la paix. Le 1er août,
fut conclu un armistice au château de Wædensch-
wil, et les négociations d'Aarau furent reprises. La
aix y fut signée, le 9 et le 12 août, entre les sept
antons qui avaient été en guerre.

Seconde paix d'Aarau, du 10 août 1712.

La paix d'Aarau du 18 juillet fut admise comme
se du nouveau traité, et acceptée par les trois can-
ns qui n'y avaient pas pris part. On fit cependant
uelques modifications aux dispositions de cette paix:
ligne de séparation entre les bailliages supérieurs et
férieurs fut changée, et il fut convenu qu'elle irait
Lunkhofen à Fahrwangen. La ville et le territoire
e Rapperschwyl furent cédés à Zurich et Berne, à
réserve de la part de Glaris; on y joignit l'endroit
ommé Hurden, situé sur une langue de terre qui
vance dans le lac de Zurich. Le canton de Berne fut

admis au droit de co-seigneurie et de souveraineté (des sept cantons) dans la Thurgovie, le Sargans et les bailliages libres supérieurs, ainsi que dans celle (des huit cantons) du Rheinthal. L'amnistie fut rendue générale.

Après le rétablissement de la paix il fut tenu, au mois de septembre 1712, une diète à Bade, où l'on s'efforça de faire un arrangement amiable avec l'abbé de S. Gall. Ce prélat ayant déclaré qu'il ne pouvait traiter qu'en réservant, en sa qualité de vassal de l'Empire, la ratification impériale, les cantons refusèrent de négocier sur une pareille base, et Zurich et Berne restèrent en possession de tout le territoire abbatial, qu'ils partagèrent entre eux.

Paix publique de 1712.

La diète de Bade est remarquable parce qu'elle donna naissance à un traité qui forma une partie importante du droit public helvétique. C'est une nouvelle paix publique conclue entre les cantons de Zurich, Berne, Lucerne, d'Uri, de Schwitz, d'Unterwald, de Zug, Glaris et d'Appenzell (le dernier comme souverain du Rheinthal), en remplacement de la paix de religion de 1531, par laquelle on détermina tout ce qui concernait les possessions communes, non seulement sous le rapport du droit civil, mais aussi en affaires religieuses.

Conférences de Roschach.

En 1713 les plénipotentiaires des deux cantons de Zurich et de Berne, et du prince-abbé de S. Gall, tinrent des conférences à Roschach, et parvinrent à signer un traité de paix le 24 mars 1714; mais au lieu d'une ratification, il arriva de la part de l'abbé une

déclaration qu'il ne pouvait la donner sans l'autorisation de l'empereur, son suzerain. Ainsi tout resta sur le même pied, et les deux cantons se firent prêter le serment de fidélité par les sujets de l'abbé ; ils établirent deux baillis, l'un à S. Gall, l'autre à Weyl.

Les choses en restèrent là jusqu'à la mort de l'abbé Paix de Bade, 1718. de S. Gall qui arriva au mois de novembre 1717. Le 16 décembre, Joseph de Rodolfi fut élu à sa place, et au commencement de l'année suivante on ouvrit de nouvelles conférences à Bade ; le 15 juin la paix y fut conclue. La souveraineté du pays de Toggenbourg fut restituée à l'abbé, à condition qu'il maintiendrait les priviléges et les libertés des habitans, tels qu'ils furent établis par les articles du traité. Le conseil général du pays devait se composer de soixante membres, moitié catholiques, moitié réformés. On reconnut le droit du prince de nommer les membres du tribunal criminel (*Landgericht*), savoir douze catholiques et autant de réformés sous la présidence de l'avoyer. Ces juges recevront leurs appointemens par le prince, et exerceront la justice en son nom : le droit de faire grâce lui appartient. Le tribunal d'appel pour les causes civiles au-dessus de 15 florins, devra être composé, sous la présidence de l'avoyer, de douze membres, moitié catholiques, moitié réformés, dont six seraient nommés par le prince, et six par le tribunal criminel dans son sein. Le prince nommera l'avoyer, qui pourra être un étranger ; il nommera encore le greffier et l'huissier, mais parmi les indigènes et de manière que l'un d'eux étant catholique, l'autre soit réformé. Le

greffier devra toujours avoir un substitut d'une autre religion, et le prince choisira le substitut parmi trois candidats que le landgericht lui présentera. On ne recevra de nouveaux citoyens qu'à l'occasion de la prestation du serment de fidélité envers un nouveau prince, et avec le consentement de la moitié des citoyens présens à cet acte; le droit de chasse et de pêche appartiendra au prince; il n'y aura pas de monopole, principalement pour le sel. Les gens de mainmorte ne pourront faire aucune acquisition. Il ne sera établi aucun nouveau droit de péage, de chaussée et de pont, etc. Les pensions tombant sur le Toggenbourg (il s'agit des pensions payées par la France) seront partagées par moitié entre le prince et le pays. Il y aura égalité parfaite de droit entre les deux religions, catholique et réformée. Le prince conservera le droit de conférer les bénéfices ecclésiastiques partout où il en a joui; les Réformés présenteront leurs ministres à la confirmation du prince. Tous les différends qui s'élèveront entre le prince et les Toggenbourgeois seront soumis à la décision de six cantons nommés par moitié par chaque partie. La paix publique de 1712 est admise.

Telle fut la fin de la dernière guerre religieuse dont la Suisse a été le théâtre.

Affaire de Neuchâtel.

Pendant la durée de ces troubles la principauté de Neuchâtel qui avait un droit de combourgeoisie avec Fribourg, Lucerne, Soleure et Berne, donna lieu à une contestation intéressante sous le rapport du droit public.

Avant de la rapporter, il sera nécessaire de récapituler en peu de mots l'histoire de ce pays.

La seigneurie de Neuchâtel avec celle de Vallengin qui en fait partie, était fief du royaume de Bourgogne, réuni en 1032 à la couronne d'Allemagne. Rodolphe de Habsbourg conféra le domaine direct de Neuchâtel à la maison bourguignonne de Châlons qui en abandonna le domaine utile ou inféoda la seigneurie à Henri et Rolin, deux frères de la maison de Fenis ou Phénix, pour eux et leurs descendans mâles; et à défaut de ceux-ci pour leurs filles non mariées, lesquelles transmettraient le fief à leurs héritiers, pourvu qu'elles ne fussent pas mariées au moment où le fief devenait vacant. Louis, fils de Rolin, fut le premier qui se nomma comte de Neuchâtel, parce que ses ancêtres avaient déjà porté le titre de comte. Isabelle, sa fille, qui lui succéda, mourut en 1397, sans enfant, après avoir déclaré successeur Conrad, comte de Fribourg, fils de sa sœur Varène. Cette institution d'héritier était contraire à la condition de l'inféodation, Varène ayant été mariée long-temps avant la mort d'Isabelle; elle ne vivait même plus lorsque celle-ci mourut. Néanmoins comme Conrad de Fribourg était protégé par les Suisses, le comte de Châlons lui accorda l'investiture. Conrad, en mourant en 1407, transmit le fief à son fils, nommé Jean. Lorsque celui-ci reçut l'investiture, le seigneur direct fit jurer aux citoyens de Neuchâtel, que si Jean ou quelqu'un de ses successeurs s'avisait de vouloir aliéner le comté, ou d'en disposer par testament, ils se regarderaient dégagés de

toutes leurs obligations envers lui, comme ne dépendant plus que de la maison de Châlons ou du seigneur direct. Cela n'empêcha pas le comte Jean de laisser, en 1458, le comté à Rodolphe VIII, margrave de Bade-Hochberg[1], sans que la maison de Châlons pût jamais faire valoir ses droits. Nous avons vu comment, en 1503, à l'extinction de la ligne de Bade-Hochberg, le comté de Neuchâtel fut porté par mariage dans la maison de Longueville[2], descendue de la maison de Valois par le célèbre Dunois, fils illégitime du duc d'Orléans et petit-fils de Charles V, roi de France. Henri II, duc de Longueville, qui régna depuis sa naissance, en 1595, jusqu'à sa mort en 1663, fut le premier qui prit le titre de prince de Neuchâtel; il lui appartenait en sa qualité de souverain. Henri II laissa de sa première épouse, Louise de Soissons (de la maison de Condé), une fille nommée Marie, veuve de Henri duc de Nemours (de la maison de Savoie). De sa seconde épouse, Anne de Condé, dont nous avons tant parlé dans l'histoire de la Fronde, il laissa deux fils, Jean-Louis-Charles et Charles-Paris, né à l'Hôtel-de-Ville de Paris[3]. Jean-Louis-Charles succéda à son père, mais ayant embrassé, en 1668, à l'âge de vingt-deux ans, l'état ecclésiastique, il résigna tous ses domaines à son frère, en se réservant la faculté d'y rentrer si ce frère mourait avant lui sans postérité.

[1] Voy. vol. XIV, p. 366.
[2] Voy. vol. XIV, p. 367; XV, 363.
[3] Voy. vol. XXVII, p. 284.

Le cas prévu arriva au bout de quatre ans, Charles-Paris s'étant noyé, le 12 juin 1672, au fameux passage du Rhin. Avant de partir pour l'armée, il avait fait un testament par lequel il léguait toutes ses possessions à sa sœur consanguine, Marie duchesse douairière de Nemours. Un tel testament était nul, Charles-Paris savait bien que la succession devait retourner à son frère aîné. Il fit peut-être le testament parce que cet aîné, non-seulement avait pris les ordres, mais qu'il était tombé dans une maladie mentale.

Ces circonstances n'empêchèrent pas l'abbé de Longueville, comme on appelait Jean-Louis-Charles, de se présenter pour redemander son duché. Il lui fut disputé par la duchesse de Nemours, mais les États de la principauté reconnurent l'abbé pour leur souverain. Il eut pour curatrice, d'abord sa mère, et, à la mort de celle-ci, la duchesse de Nemours jusqu'en 1682, qu'on chargea de cette fonction le prince de Condé.

Extinction de la maison de Longueville dans les mâles, 1694.

Jean-Louis-Charles étant mort le 4 février 1694, la duchesse de Nemours se rendit à Neuchâtel et fut reconnue le 13 mars par les États du pays comme leur souveraine. Son droit lui fut contesté par le prince de Conti, en faveur duquel Jean-Louis-Charles avait disposé de la principauté de Neuchâtel, comme si la souveraineté se léguait à l'instar d'un bien patrimonial. Le parlement de Paris, par suite de cette ignorance du droit public qu'on a si souvent reprochée aux jurisconsultes de France, s'arrogea le droit de

prononcer un jugement, et appliquant à une souveraineté étrangère le droit civil qui règle les intérêts des particuliers en France, il adjugea la succession au légataire. Le prince de Conti dont les prétentions étaient vivement appuyées par Louis XIV, vint lui-même à Neuchâtel, et exigea que les quatre cantons avec lesquels la principauté était alliée[1], formassent un tribunal pour prononcer entre lui et la duchesse de Nemours. Les cantons refusèrent de recevoir une demande sur laquelle il ne pouvait pas exister de contestation.

Ouverture de la succession de Neuchâtel, en 1707.

Marie de Nemours, princesse souveraine de Neuchâtel, mourut le 16 juin 1707, et ce fut alors qu'il s'éleva une foule de prétendans à la succession. On peut les partager en trois classes, dont la première comprend ceux qui se fondaient sur le titre vain d'une donation ou disposition testamentaire; c'étaient le prince de Conti et Charles-Philippe d'Albert, duc de Luynes; le premier invoquait le testament du dernier duc de Longueville, le second une donation entre vifs que la duchesse de Nemours avait faite en 1691, au profit de son beau-père, le chevalier de Soissons[2]. La seconde classe des prétendans se composait de ceux qui fondaient leurs droits sur leur descendance de Louis, duc de Longueville et de Jeanne de Bade-Hochberg, héritière de Neuchâtel. C'étaient Paule-

[1] Voy. vol. XV, p. 363.

[2] Fils naturel du comte de Soissons, tué à la bataille de Marfée Voy. XXVII, p. 193. La duchesse de Nemours était nièce du comte et cousine-germaine du chevalier de Soissons.

Marguerite-Françoise Gondi de Retz [1], duchesse douairière de Lesdiguières; Marie-Marguerite de Cossé Brissac, épouse du maréchal de Villeroy; Jacques de Matignon, comte de Thorigny, et, après ces trois personnes, la maison de Savoie. Dans la troisième classe nous plaçons les prétendans qui traitant d'illégitime la possession de la maison de Bade-Hochberg, et à plus forte raison celle de la maison de Longueville, faisaient valoir les droits de la maison de Châlons. C'étaient la branche de Montbéliard de la maison de Wirtemberg, la marquise de Mailly, le marquis de Barbançon, tous descendans de Jean III de Châlons, et enfin le roi de Prusse, comme héritier de Guillaume III, roi d'Angleterre, prince de Nassau-Orange, dont le bisaïeul, Guillaume l'aîné, avait hérité de tous les droits de la maison de Châlons, de son cousin Réné de Nassau, fils de Claude, dernière demoiselle de Châlons.

Aussitôt qu'on sut à Neuchâtel la mort de la duchesse de Nemours, le gouverneur et le conseil d'état prirent en main le gouvernement pendant l'interrègne, et établirent un tribunal composé de membres des trois États du pays, pour examiner le mérite des diverses prétentions. Celle du roi de Prusse fut appuyée par l'Angleterre, les États-généraux et l'empereur, en vertu de l'engagement que ces puissances avaient pris par un traité du 28 octobre 1704, négocié par Marlborough. La France s'intéressa

[1] Fille de Pierre de Gondi, maréchal de Retz, nièce du fameux coadjuteur.

pour les prétendans des deux premières classes.

La principauté Neuchâtel t adjugée au i de Prusse, 707.

Avant de procéder à l'examen des pièces, la régence dressa une capitulation en dix-sept articles, que chaque prétendant devait promettre d'observer si le jugement était en sa faveur. La religion réformée devait être seule exercée dans le pays, excepté la ville de Landeron et le village de Cressier; néanmoins, si le choix tombait sur un Catholique, il devait, ainsi que son représentant, avoir le libre exercice de son culte privé. Tous les priviléges du pays devaient être maintenus, les États être assemblés au moins une fois par an. Le prince de Conti, et ensuite le roi de Prusse, confirmèrent ces articles, et le dernier déclara qu'il en proposerait la garantie à l'Angleterre et à la république des Provinces-unies.

Le tribunal ouvrit ses séances au mois de septembre. Les débats entre les parties furent très-vifs; les prétendans français, après d'inutiles efforts pour faire écarter la discussion des droits de la maison de Châlons, protestèrent contre la procédure et se retirèrent, de manière que le tribunal n'avait à prononcer qu'entre le roi de Prusse et la maison de Savoie-Carignan. La sentence définitive fut rendue le 30 novembre 1707. Elle déclara le roi de Prusse seul et véritable héritier de la maison de Châlons, dont les droits sur la principauté de Neuchâtel étaient imprescriptibles; en conséquence il fut proclamé prince souverain de Neuchâtel et Valengin.

Aussitôt Ernest comte de Metternich, envoyé du roi de Prusse, fut mis en possession de la principauté

par la tradition du sceptre, et placé sur le fauteuil du président. Il reçut les félicitations et les hommages du Conseil d'état, du bourguemaître et des citoyens de Neuchâtel, et ensuite des habitans de tout le pays. Les seuls Catholiques de Landeron et Cressier firent des difficultés de reconnaître le nouveau souverain.

Cette issue de l'affaire de Neuchâtel menaça la Suisse d'une guerre de la part de la France. Louis XIV ayant assemblé une armée en Franche-Comté, les Bernois firent entrer 4,000 hommes dans la principauté; Zurich, les Grisons et Glaris promirent d'y envoyer des troupes aussitôt que Berne le jugerait nécessaire. Il y eut, au commencement de 1708, deux négociations à ce sujet, et, au mois d'avril, il fut convenu entre la France et la Suisse que, dans la guerre qui subsistait alors entre Louis XIV et la grande alliance, la neutralité de la principauté de Neuchâtel serait respectée. Par l'art. 9 de la paix d'Utrecht, la France reconnut le roi de Prusse en qualité de prince souverain de Neuchâtel et Valengin, et accorda aux habitans de la principauté les mêmes droits, immunités et prérogatives dont les Suisses jouissaient en France et dont eux-mêmes avaient joui précédemment.

Renouvellement de l'alliance perpétuelle entre Louis XIV et les cantons catholiques, 1715.

Dans les chapitres précédens nous avons successivement parlé des traités d'alliance qui ont été conclus entre la France et les cantons suisses. Le premier fut celui de 1452 et 1453 sous Charles VII, que Louis XI, Charles VIII et Louis XII renouvelèrent. François Ier conclut en 1516 la première alliance perpétuelle, que Henri II, Charles IX et Henri III confirmèrent.

Henri IV la renouvella solennellement le 31 janvier 1602. Louis XIV la renouvella par une suite de traités qui furent conclus depuis le 2 juillet 1653 jusqu'au 1er juin 1658 avec les treize cantons, l'abbé de S. Gall, les villes de S. Gall, Mulhouse et Bienne. La durée de cette alliance fut bornée à la vie du roi et huit ans après sa mort.

Les différens instrumens de ces traités furent réunis en un seul, et l'alliance fut étendue à la vie du dauphin de France et huit ans après sa mort, par un nouveau traité que Jean de la Barde, marquis de Marolles, ambassadeur de France en Suisse, conclut à Soleure, le 24 septembre 1663, avec les mêmes parties qui avaient signé le précédent renouvellement.

Le premier dauphin étant mort en 1711, Louis XIV désirait renouveler l'alliance, pour l'étendre sur le règne de son héritier présomptif; mais les dispositions amicales des cantons réformés pour la France avaient beaucoup changé depuis la révocation de l'édit de Nantes. Les réfugiés français qui avaient trouvé un asile en Suisse, avaient communiqué à tous les Calvinistes la haine dont ils étaient pleins. En général, le fanatisme religieux qui, depuis la réformation, dominait dans ce pays, avait été fomenté et accru par la guerre de Toggenbourg, et les Suisses formaient, pour ainsi dire, deux partis ennemis, les Catholiques et les Calvinistes. L'année 1715 en fournit un triste exemple. Le comte de Luc, ambassadeur de Louis XIV, désespérant de porter les cantons calvinistes à un renouvellement d'alliance, s'adressa secrétement à cha-

ion des cantons catholiques en particulier, et négocia avec tant de succès que, le 9 mai 1715, les cantons de Lucerne, Uri, Schwitz, Unterwald, Zug, Glaris catholique, Fribourg, Soleure, Appenzell catholique et la république de Valais signèrent à Soleure une nouvelle alliance pour la durée non-seulement du règne de Louis XIV, mais aussi pour celui de tous ses successeurs, de manière qu'à chaque changement de règne, on remédierait aux cas qui n'auront pas été prévus dans le traité, ou auxquels le laps du temps aurait apporté quelque altération.

Ainsi les deux partis religieux qui divisaient la Suisse se changèrent en partis politiques, et l'alliance des cantons réformés avec la France cessa en 1723, c'est-à-dire huit ans après la mort de Louis XIV. Cet état des choses dura jusqu'en 1777.

La confédération helvétique resta neutre dans toutes les guerres de Louis XIV, malgré les peines que se donnèrent tant l'empereur que la France pour la faire renoncer à un système si sage, pendant l'observation duquel les Suisses travaillèrent à perfectionner leur industrie, à étendre leur commerce et à faire fleurir dans leur sein les sciences et les arts. Cet éloge est dû particulièrement aux cantons et alliés réformés qui accueillirent les Calvinistes sortis de France et les Vaudois expulsés du Piémont.

Alliances avec les États-généraux.

Dans notre septième période, nous trouvons plusieurs traités d'alliance ou capitulations entre des parties de la Suisse et la république des Pays-Bas. Le plus ancien est du 27 novembre 1669; c'est un pacte de

subsides conclu avec les cantons; le second, de 16 regarde les Grisons seuls, et concerne l'entretien regiment à fournir aux États-généraux; le troisiè du 11 novembre 1699 et 31 janvier 1700, s'oc d'un régiment que le canton de Berne fournit.

Le 21 juin 1712, le même canton conclut, av république des Provinces-unies, un traité d'unio d'alliance pour la défense de leurs pays respecti compris les barrières que les États-généraux e raient obtenir (comme effectivement ils les ont c nues) par la paix. Les États-généraux se réserv aussi de pouvoir employer les troupes du canton q auraient à leur service, à la défense de tous les du royaume de la Grande-Bretagne en Europe troupes que le canton laissera ou mettra au servi la république se composeront de vingt-quatre co gnies, et, en cas que la république soit attaqué 4,000 hommes en sus. Les États-généraux s'enga à la défense de la ville et du canton de Berne, de nève, du comté de Neuchâtel, Bienne, Neuville Münsterthal[1]. Si le canton ou ses combourgeo étaient attaqués, les États-généraux lui fournira un subside dont le montant sera égal à celui d

[1] Il existe en Suisse deux vallées connues sous le nom de M sterthal; l'une dans le pays des Grisons, nommée en roman l da Mystair; l'autre, dont il est question dans le texte, dans le c vant évêché de Bâle et la vallée de la Birse, où se trouve M en Grandval. La Haute-Alsace a aussi son Münsterthal, propre Val de S. Grégoire, où est située Münster, ci-devant ville i riale.

solde des vingt-quatre compagnies se trouvant à leur service, et lui renverront, s'il le faut, ces compagnies.

Ce traité fut confirmé et corrigé par un second, presque pareil, qui fut conclu le 8 juin 1714, et auquel est jointe une capitulation pour ces troupes.

Les Grisons conclurent, le 19 avril 1713, une convention semblable pour dix compagnies et 2,000 hommes en sus.

Nous terminons ce chapitre par le récit de quelques mouvemens que la religion causa en Suisse dans le dix-septième siècle. Une chose qui caractérise la religion réformée, c'est qu'elle n'a pas, comme la luthérienne, un livre symbolique reconnu et admis dans les églises de tous les pays. Les Anglais ont leurs trente-neuf articles; les Hollandais les décrets du synode de Dordrecht, et les Allemands le catéchisme de Heidelberg; dans tous ces livres les doctrines de la sainte Cène et de la prédestination sont diversement exposées. Les Suisses n'admettaient sans exception aucune de ces confessions; mais eux-mêmes n'en avaient pas d'autre, car la première confession helvétique de 1536 ne pouvait plus être reconnue depuis que Calvin avait fait prédominer son dogme de la prédestination. Ce système était généralement admis dans l'Église calviniste de France, jusqu'au milieu du dix-septième siècle, que Moïse Amyraut, ministre et professeur en théologie à Saumur, et un des hommes les plus marquans parmi les Protestans de France, voulant défendre la doctrine de Calvin contre les reproches de

Querelle pour la *formula consensus*.

dureté que lui faisaient les Catholiques, écrivit sa
fense de Calvin, dans laquelle il modifia la doctri
la prédestination au point qu'elle ne différa pr
plus de celle de la grâce universelle des Luthér
Son ouvrage excita de grands troubles dans l'I
protestante de France, mais les plus grands th
giens l'adoptèrent. Plusieurs jeunes Suisses qui av
fait leurs études à Saumur et à Sedan, en rapport
ce *poison* : Louis Cappel et Josué de la Plac
étaient principalement infectés.

Les chefs de l'Église orthodoxe en Suisse fure
frayés des progrès que la nouvelle doctrine faisai
mi le troupeau confié à leurs soins. Les gouvern
de Zurich, Bâle et Genève résolurent d'y oppose
digue par la publication d'un livre symbolique.
Heidegger, professeur de théologie à Zurich,
Gernler, premier ministre (*antistes*) de Bâle, et I
çois Turretin de Genève, furent chargés de ce tr
Ils rédigèrent un formulaire de foi sous le tit
Formula consensus Ecclesiarum helveticaru
formatarum circa doctrinam de gratia univer
connexa, aliaque nonnulla capita, en vingt-six
cles. La doctrine d'Amyraut et de la Place y est
damnée, aussi bien que celle de Cappel sur l'o
moderne des points hébraïques, et tous les mi
et prédicateurs sont requis de se déclarer cont
erreurs.

Les gouvernemens cantonaux de Zurich et de I
ratifièrent ce formulaire en 1675, ceux de B
Schafhouse en 1676. On le communiqua ensuit

tres Réformés suisses; ceux de Glaris et Appenzell et Grisons, ainsi que les villes de S. Gall, Mulhouse Bienne y accédèrent. Les pasteurs de la principauté Neuchâtel déclarèrent fort sagement qu'ils auient mieux aimé qu'on eût imposé silence aux précateurs sur cette matière plutôt que d'en exiger un gagement; que néanmoins, pour ne pas troubler la ncorde, ils avaient chargé leur doyen et leur secrére de souscrire en leur nom le formulaire, mais au eu d'exiger une approbation formelle de leurs *proposns* (c'est-à-dire des candidats au ministère) ils leur nposèrent silence sur les objets de controverse. La lle de Genève n'accéda à la formule qu'après deux mées de délibérations, et la ville de Lausanne ne le t que moyennant des explications.

Il s'en fallait de beaucoup que les Réformés d'Allemagne fussent satisfaits de la mesure prise par leurs onfrères helvétiques. Le grand électeur représenta, 1686, aux cantons qu'ils n'avaient pas pû choisir n moment plus défavorable pour ordonner des mesres tendantes à troubler la paix que celui où les Prostans de France étaient exposés à une nouvelle percution. Les cantons se défendirent, et renforcèrent urs mesures. Tous les proposans qui refusèrent d'abrer formellement le piétisme [1], l'arminianisme et le ocinianisme, et ceux qui ne signaient la formule du onsensus, qu'avec la clause : *en tant que ce consensus st d'accord avec les saintes Écritures*, furent chassés; le gouvernement de Berne établit en 1699 une

[1] Ce mot sera expliqué au chap. XV de ce livre.

Chambre de religion pour prendre des informations sur la croyance et les mœurs des citoyens ; véritable inquisition qui punissait les récalcitrans par la destitution, la prison et l'exil, les dépouillait de l'administration de leurs biens et leur enlevait leurs enfans.

Enfin, en 1716, le célèbre Barbeyrac, alors recteur de l'académie de Lausanne, adressa au gouvernement de Berne, au nom de son corps, des remontrances sur sa conduite arbitraire. La régence resta inflexible, et Barbeyrac quitta sa patrie pour aller à Groningue. Insensiblement les zélateurs orthodoxes se relâchèrent cependant sur un point ; ils permirent de regarder le *Consensus* non comme une formule de foi, mais comme une formule de doctrine, qu'il ne serait loisible d'attaquer ni verbalement, ni par écrit.

Il fallut, pour mettre fin à la dispute, que les rois d'Angleterre et de Prusse, le Corps évangélique de Ratisbonne et Guillaume Wake, archevêque de Cantorbéry, adressassent aux cantons protestans les plus fortes remontrances. Depuis 1722, on cessa peu à peu d'exiger la souscription des Postulans, et la querelle pour le Consensus tomba dans l'oubli.

CHAPITRE VIII.

Histoire des états de la Haute-Italie.

Des divers états de la Haute-Italie qui nous ont oc-
pé dans la période précédente, trois ont cessé de
mer des souverainetés particulières : le margraviat
Montferrat qui est réuni au duché de Mantoue ; le
ché de Milan et le marquisat de Final qui sont
mbés sous la domination espagnole. Comme dans
premiers temps, la république de Venise est de-
nue de nouveau presqu'étrangère à l'Italie, et toute
politique est absorbée par ses guerres avec les Turcs ;
ous l'avons en conséquence exclue de la première
rtie de ce livre, qui ne s'occupe que du système
litique des états de l'ouest et du midi de l'Europe.
es petits fiefs impériaux auxquels nous avions consa-
é un article, uniquement pour rappeler leur exis-
nce à la mémoire de nos lecteurs, n'ont pas d'his-
oire. Ainsi les états dont nous avons à parler dans ce
hapitre, se réduisent aux suivans : 1°. les états de la
aison de Savoie ; 2°. ceux de la maison de Gonzague,
ans ses différentes branches ; 3°. les états de la mai-
on d'Este ; 4°. l'état de la Mirandole ; 5°. les duchés
le Parme et de Plaisance ; 6°. la principauté de Mo-
aco, et 7°. la république de Gênes. Nous en rappor-
erons l'histoire divisée en trois sections.

SECTION I.

États de Savoie [1].

Tableau des états de Savoie en 1618.

Les états de la maison de Savoie se composaient 1618 des pays suivans :

1°. Le *duché de Savoie*, comprenant la Sav proprement dite (Chambéry, Aix, Montmélian avec le petit reste du pays de Bugey, situé entre Rhône et le lac Bourget (Yenne); le duché de Cl blais (Thonon); la baronnie de Faucigny (Sal che); le duché de Génevois (Annecy); le comté Tarantaise (Moutiers); et le comté de Maurien (S. Jean de Maurienne).

2°. La *principauté de Piémont* composée de c province proprement ainsi nommée (Turin, Ca gnan, Carmagnole, Chieri, Chivas); du marqu de Suse (sans Exilles); de la province de Pign ou des vallées du Piémont (sans Pignerol, Ou Fenestrelle); du marquisat de Saluces, des provin ou comtés de Coni, Mondovi, Alba, Asti, Ivr Verceil et Brella.

3°. Le *duché d'Aoste*.

4°. Le *comté de Nice* avec celui de Tende c principauté d'Oneglia.

Charles-Emanuel I, 1580-1630.

Depuis 1580 régnait *Charles Émanuel Ier*, est avec raison surnommé le *Grand*, parce qu'au prince de la maison de Savoie n'a porté si haut l'é

[1] Faisant suite au vol. XX, p. 105.

de ce nom. Toute sa vie a été une suite de combats, de victoires, de sièges et de prises de ville. Aucun souverain n'a montré une politique plus raffinée que Charles Emanuel Ier.

Sa guerre avec l'Espagne terminée en 1617, par la paix de Madrid épuisa son trésor, sans qu'il y gagnât un pouce de terre, car il fut obligé d'ajourner à une époque plus favorable ses projets sur le Montferrat; toutefois il sortit de la lutte avec la réputation d'un prince qui ne connaissait pas la crainte, lorsqu'il s'agissait de défendre la dignité de sa couronne. Les Italiens surtout furent enchantés qu'avec une infériorité de forces si grande il eût osé résister à la prépondérance de l'Espagne, qui prétendait faire la loi à toute la presqu'île. La gloire de son nom fut cause que les rebelles de la Bohême pensaient à lui offrir le trône avant d'élire l'électeur Palatin. Il paraît que le peu de bonne foi qu'il avait montré dans son différend avec Genève, contribua à faire renoncer les Protestans de la Bohême à ce projet.

Le 7 février 1623, le comte de Verrue, plus connu sous le nom d'abbé de Scaglia, ambassadeur du duc à Paris, y conclut avec la France et la république de Venise un traité ayant pour objet de délivrer la Valteline, alors occupée par les troupes espagnoles. Le duc s'engagea à fournir pour cette entreprise 8,000 hommes de pied et 2,000 chevaux, et à payer 150,000 livres pour la diversion que le comte de Mansfeld devait faire à l'archiduc Léopold du côté du Tirol. Quelqu'intérêt que prît le duc aux affaires de la Valteline,

Guerre de Gênes.

Traité de Paris de 1623.

il agissait par un motif d'ambition personnelle. Il avait projeté de s'agrandir aux dépens de la république de Gênes. Il représenta à la France comme très-facile la conquête de Gênes, ville renfermant des richesses immenses, mais plongée dans la mollesse, dépourvue de soldats et de forteresses modernes, et pleine de traîtres parmi lesquels il entretenait des intelligences. Il proposa au cardinal de Richelieu un partage avantageux à la France. Elle devait avoir la capitale et la Rivière du Levant, dont la possession lui aurait assuré l'entrée du Milanais et de la Toscane; lui-même se contenterait de la Rivière du Ponent, contiguë à ses états.

Bientôt la république lui fournit un prétexte pour l'attaquer. En 1568, Scipion de Caretto, marquis de Final, avait vendu au duc le marquisat de Zucarello[1], fief dont la suzeraineté était un objet de contestation entre l'Empire et la république de Gênes. L'empereur cassa la vente, et confisqua le marquisat pour quelque félonie commise par Caretto. En 1624 les commissaires impériaux mirent ce domaine en vente, et les Génois, malgré les réclamations du duc, l'achetèrent, se fondant sur un droit de préférence, en cas de vente, qui leur avait été assuré en 1556. Charles-Emanuel réclama le secours de la France. Il eut, le 11 novembre 1624, à Suse, une entrevue avec le connétable Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné, où il fit agréer, dit-on, au gouvernement français, non-seulement le projet déjà mis en avant en 1623, mais aussi la con-

[1] Voy. vol. XX, p. 141.

quête et le partage du Milanais, du Montferrat et de l'île de Corse. Le vrai contenu du traité qui fut conclu à Suse est resté un secret; mais ce qu'on sait c'est que, par un traité signé le 14 décembre, les États-généraux prêtèrent à Louis XIII vingt vaisseaux pour une expédition contre Gênes (les mêmes qui furent employés contre les Huguenots [1]), et qu'au printemps de 1625, le connétable et le maréchal de Créqui, son gendre, entrèrent en Italie avec 12,000 hommes, et se réunirent, le 4 mars à Asti, aux troupes du duc, de manière que l'armée destinée à agir contre Gênes se trouva forte de 24,000 hommes de pied et 3,000 chevaux, ayant une grosse artillerie. Les Gênois ne s'attendaient pas à cette attaque. Éveillés de leur léthargie, ils implorèrent l'assistance des Espagnols, leurs voisins, en leur représentant que la perte de Gênes entraînerait celle de Milan; ils fortifièrent en toute hâte et garnirent de troupes les passages de Gavi et Rossiglione, pour couvrir la capitale et Savone. Gavi fut assiégée au mois d'avril, et un corps de 6,000 hommes, Gênois et Napolitains, sous les ordres de Carraciolo, qui s'était approché pour secourir cette place, fut défait par Charles-Emanuel près d'Ostaggio : Carraciolo fut fait prisonnier. Cette affaire accéléra la chute de Gavi, que le connétable prit par capitulation. Il s'éleva alors une dispute entre le duc et Lesdiguières : le premier voulait marcher droit à Gênes, l'autre craignait la résistance que ferait une population nombreuse et amoureuse de la liberté; il

1. Voy. vol. XXIX, p. 165.

craignait aussi que le duc de Feria, descendant de l'Apennin, ne vînt couper la communication des alliés avec la Lombardie, et q ie le secours de vaisseaux attendu de Naples n'arrivât devant le port. Il fallut que le duc cédât à la force de ses raisons ou à la persévérance du général français; en conséquence le prince de Piémont fut détaché pour occuper la Rivière du Ponent, formant le lot que le traité de Suse destinait à son père. Il s'empara de Pieve, d'Oneglia, possession de sa maison que les Génois avaient occupée, d'Albenga, Ventimille, San Remo, Loano et de toute la Rivière depuis Final jusqu'à Villefranche. Le duc continua cependant à se préparer à l'attaque de Gênes, et occupa Savignone, à d lieues de la ville. Les habitans de Gênes, parmi uels la terreur s'était répandue, reprirent courage quand de tous côtés ils virent arriver des secours. Le roi d'Espagne leur envoya un million de ducats; les riches citoyens de la ville se cotisèrent pour en urnir jusqu'à sept (si la somme n'est pas exagérée); le marquis de Santa-Croce se présenta avec trente-cinq galères espagnoles ou siciliennes, portant 4,000 hommes de vieilles troupes; il en arriva d'autres de Naples, de manière que les Génois eurent une armée de 12,000 hommes d'infanterie. Gomez de Cordoue, duc de Feria, gouverneur de Milan, alors très-occupé de la guerre de la Valteline, retira une partie de ses tr es des Grisons, et se mit en marche avec 16,000 de pied qui étaient sous les ordres des comtes de Pa penheim et de Solms, et de 5,000 chevaux. A son a proche l'armée des alliés

quitta le territoire de la république. Feria surprit Acqui, où étaient les magasins du duc de Savoie, et une riche garde-robe dont il voulait faire parade, disait-on, en faisant son entrée à Gênes. Dans cette retraite, le prince de Piémont montra un grand sang-froid et sauva son artillerie. En peu de semaines les Génois rentrèrent en possession de toutes les places dont leurs ennemis s'étaient emparés. Le duc de Feria prit alors l'offensive, força et saccagea Ormea, et assiégea Verrue sur le Pô; Charles-Emanuel se hâta de jeter des forces dans Crescentino, sur la rive opposée du fleuve, et, par le moyen d'un pont que les Espagnols détruisirent deux fois, et qui fut toujours rétabli, se mit en communication avec la ville assiégée, et rendit inutiles tous les efforts du duc de Feria, jusqu'à ce qu'ayant reçu la nouvelle de l'approche d'un corps de Français, il leva le siége le 18 octobre 1625.

Le prince de Piémont avait fait dans l'intervalle le voyage de Paris, pour solliciter de plus grands secours. Il réussit parfaitement dans l'objet de sa mission, et fut nommé généralissime de l'armée française en Italie, afin de ne plus dépendre des généraux français dans les opérations qu'il voudrait entreprendre. Sa joie fut troublée quand il sut que, le 5 mars 1626, la France et l'Espagne avaient conclu la paix à Monzon, et que les intérêts du duc de Savoie y avaient été sacrifiés. En effet, la paix renvoyait à la décision d'arbitres, les différends entre le duc et les Génois. Charles-Emanuel devint, dès ce moment, l'ennemi irréconciliable du cardinal de Richelieu, qu'il accusa

Paix de Monzon, 1626.

de l'avoir trompé, et l'abbé Scaglia, son ministre, fut l'auteur ou l'instrument de tous les complots qui furent forgés contre le cardinal.

Guerre de Mantoue, 1627. A l'extinction de la ligne aînée de Mantoue, en 1627, Charles-Émanuel se mit sur la ligne des prétendans à la succession, au moins dans le duché de Montferrat, en faisant revivre la réclamation que Charles III, son aïeul, avait formée en 1533[1], et qu'un jugement de Charles-Quint avait rejetée. Comme la France protégeait le duc de Nevers, héritier légitime, Charles-Émanuel se jeta entre les bras de l'Espagne, malgré les instances que firent les ministres de France et de Venise à Turin pour l'en détourner. Il concerta avec Gonzalez de Cardone, vice-roi de Milan[2], la conquête du Montferrat, qu'on se proposait de partager. En conséquence, vers la fin du mois de mars 1628, Gonzalez mit le siége devant Casal, capitale de ce duché, et en même temps devant Nice de la Paglia. Cette ville, dont la prise devait accélérer la chute de Casal, ne se rendit qu'après une défense de quinze jours. Le siége de Casal n'avançant pas, Gonzalez le changea en blocus; mais, pour réduire cette place par la famine, il fallait avant tout s'emparer de San Geor-

[1] Voy. vol. XX, p. 106.

[2] Petit-fils de Ferdinand Folck de Cardone, qui, par son mariage avec Beatrix de Figueroa, réunit les deux maisons de Cardone et de Cordoue. Béatrix était fille et héritière d'Elvira, fille et héritière du grand capitaine ou de Ferdinand Gonsalve de Cordoue. Le vice-roi dont il est ici question était un cadet et ne fut pas marié. Son frère aîné continua la maison de Cardone-Cordoue.

, Ponzone et Rossiglione; au surplus, la négli-
ıce des assiégeans laissa entrer dans Casal une
nde quantité de vivres, dont eux-mêmes man-
aient, parce que la récolte avait été mauvaise cette
ıée. Le duc de Savoie, de son côté, s'empara d'Al-
, de Trin, qu'il changea promptement en une for-
esse régulière, de Ponte Stura et Moncalvo, et
nportá, le 2 août 1628, un avantage considérable
le marquis d'Huxelles, près des barricades de Saint-
rre, à l'embouchure de la vallée de Vrayla, que
Français voulaient forcer pour entrer en Italie.

Aussitôt que Louis XIII et le cardinal de Richelieu
'ent forcé la Rochelle à la soumission, le roi de
ınce et son ministre se mirent à la tête d'une armée
ır marcher au secours de Casal et du nouveau duc
Mantoue. Au chap. II de ce livre, nous avons rap-
'té les événemens de la guerre qui s'ensuivit : nous
apitulerons ici sommairement les principaux faits
sont particuliers à la Savoie.

Prise des barricades du Pas de Suse et de la place
Suse par l'armée française, le 6 mars 1629 [1].

Traité de Suse du 11 mars, par lequel le duc de
roie se retire du parti des Espagnols, et reçoit la
ımesse de la France de lui faire céder Trin et un
trict ayant 15,000 écus d'or de revenus. Par des
icles secrets, il fut arrêté que le duc ferait entrer
ıs Casal mille charges de blé et cinq cents de vin,
que les villes d'Alba et de Moncalvo n'entreraient

Traité de Suse du 11 mars 1629.

[1] Voy. tome XXVII, p. 145. Par une faute d'impression, on y lit :
de Suse.

pas dans l'estimation des 15,000 écus d'or de revenus [1].

Levée du siège de Casal, le 18 mars.

Traité de Veillane, 1629.

Ligue pour le rétablissement de la tranquillité de l'Italie, conclue le 8 avril à Veillane (Avigliana), entre le duc de Savoie, la république de Venise et le duc de Mantoue [2].

La conclusion de la paix de Suse ne parut pas aux Français un gage suffisant de la sincérité des dispositions du duc de Savoie. La versalité de la politique de ce prince lui avait fait perdre la confiance des deux parties. Les Espagnols regardaient le traité de Suse comme un masque par lequel Charles-Émanuel avait voulu cacher ses intrigues avec la France, tendantes à faire lever le siège de Casal; et il est certain qu'en bonne politique il ne pouvait pas désirer que cette place tombât au pouvoir des Espagnols : les Français en revanche étaient persuadés que le duc avait machiné l'entrée de l'armée de l'empereur dans la Lombardie. Dans la lutte entre des hommes qu'un écrivain italien [3] appelle deux colosses de subtilités et d'astuce, Richelieu et Charles-Émanuel, le dernier succomba parce que la faiblesse de ses moyens le poussa tantôt dans un système, tantôt dans l'autre. La méfiance qu'ils nourrissaient l'un contre l'autre fut cause que la guerre avec la France se renouvela en 1630.

Renouvellement de la guerre avec la France.

Passage de la Doria par le cardinal, général de l'armée française, le 19 mars 1630 [4].

[1] Voy. vol. XXVII, p. 135. [2] Voy. *ibid.*, p. 147.
[3] MURATORI. [4] Voy. vol. XXVII, p. 149.

se de la ville et du château de Pignerol, le 22 et
ars [1].
faite du duc Charles-Émanuel par le maréchal
ontmorenci, à (Avigliana) Veillane, le 10 juillet [2].
ize jours après, se trouvant à Savigliano et se
ırant à livrer une seconde bataille aux Français, Mort de Charles-Émanuel, 1630.
les-Émanuel fut frappé d'un coup d'apoplexie
oyante, étant âgé de soixante-huit ans et demi.
La passion, dit Muratori, a diversement tracé le Son caractère.
tère de ce prince. Les uns le peignent comme un
e turbulent, d'une ambition démesurée, incons-
infidèle, libidineux, sanguinaire et présomp-
, qui, dans la dernière période de sa vie, ne s'é-
roposé rien moins que d'envahir la France et de
er les Allemands et les Espagnols d'Italie. D'au-
ont valoir les dons merveilleux et les excellentes
tés que le ciel lui avait départis. Il est hors de
e qu'en vivacité et finesse d'esprit il surpassa tous
rinces de son temps. Dans son corps petit et con-
it était logé un grand cœur, une valeur qui ne le
it pas aux plus grands héros. Il savait tout, et était
uit dans tous les arts et exercices de la paix et de
erre; il aimait l'histoire, les mathématiques, les
s-lettres et était le patron et le rémunérateur des
mes lettrés. En générosité, en libéralité, en affabi-
et éloquence naturelle il n'avait pas son égal; il
ait le cœur de tous ceux qui avaient affaire à lui.
oule d'églises, de collèges, d'hôpitaux, de forte-
sses et de palais qu'il a fondés, rendent témoi-

[1] Voy. vol. XXVII, p. 150. [2] Voy. *ibid.*, p. 151.

gnage à sa piété et à sa magnificence. Il était con
lement occupé à s'informer des actions de ses m
et de ses sujets, et à pénétrer dans les secrets
les cabinets. Rien ne lui manqua si ce n'est le b
mais si ses forces ne furent pas assez grandes p
entreprises, il n'en mérite pas moins l'admir
son siècle et des siècles à venir. »

Nous ne contesterons pas à Charles-Émanu
votion en tant qu'elle consiste dans l'observat
térieure des devoirs religieux, mais pour lou
l'auteur cité sa piété, il faudrait que nous euss
connu ce prince observateur fidèle de ses enga
Charles-Émanuel appartient aux littérateurs.
digé, sous le titre : *les Parallèles*, une comp
entre des hommes célèbres anciens et modern
Grand Héraut est une compilation d'armoiri
le titre d'*Iconocosmir*, il a fait compiler u
histoire du monde. Ces trois ouvrages n'ont
publiés.

Nous observons encore que Charles-Ema
commencé en 1626 à prendre le titre de roi c
pre que ses successeurs ont continué à porte
avons fait connaître ailleurs [1] l'événement su
s'appuie ce titre.

Il avait épousé Marguerite, fille de Philipp
d'Espagne, et cette alliance est la source des d
la maison de Savoie au trône d'Espagne. Charl
manuel laissa trois fils, Victor-Amédée, le c
Maurice, et Thomas qui eut pour apanage Ca

[1] Voy. vol. XI, p. 66.

=vint la souche de la ligne des princes de Cari-
ι ; il a été question de tous les trois dans les pré-
ns chapitres.

'ictor-Amédée Ier avait quarante-trois ans, quand iccéda à son père, sous le règne duquel il avait preuve de talens militaires et politiques. Ma- lepuis onze ans à Christine de France, fille de ri IV, il se trouva en guerre avec son beau-frère. lant reprendre Carignan dont les armées françaises ient emparées, il fut battu, le 6 août 1630, par aréchal de Montmorency [1]. *Victor-Amédée I, 1630-1637.*

ientôt après, le 4 septembre, Jules Mazarin, ce du pape, réussit à faire signer une trève qui fut ie, le 13 octobre 1630, de la paix de Ratisbonne [2], adjugea à Victor-Amédée Ier pour sa part du itferrat, Trin et un district rapportant 18,000 *écus*, ı il ne fut pas dit si on entendait des écus d'or ou écus d'argent; cette question fut renvoyée à la dé- ni de l'empereur et du roi de France. Paix de Ratisbonne, 1630.

e duc de Savoie gagna ce procès par la paix de rasque du 6 avril 1631, qui décida que le revenu liscrict qu'on lui cédait serait non de 18,000 écus gent, mais de 15,000 écus d'or. Comme certains nus du district n'étaient pas compris dans le calcul 15,000 écus [3], on les abandonna également au de Savoie, à charge d'en rembourser au duc Mantoue le capital à raison de trois pour cent [4]. Traité de Chérasque, 1631.

Voy. vol XXVII, p. 151. [2] Voy. *ibid.*, p, 152.
Voy. p. 282 de ce vol.
Ce capital était de 454,000 écus, mais son paiement éprouva

nous avons

rté al ... s simulées qui furent con
cette époque entre le d... e de Savoie et la France,
la cession secrète de P...gnerol. Nous rappellerons
lement que par cette ...fidie le duc acquit, aux dé
du duc de Mantoue, Albe sur le Tanaro et l'Alb
comme indemnité de Pignerol que par une p
plus grande encore la France s'appropria.

Alliance de Rivoli, 1635.

Le moment était arrivé où le cardinal de Rich
résolu de prendre une part directe à la guerre de t
ans en la faisant aux deux branches de la maison d'A
triche, recherch[a] des alliés en Italie. Victor-Amédé
les duc de Mantoue et de Parme conclurent
Louis XIII l'alliance de Rivoli du 11 juillet 16
ayant pour objet la conquête et le partage du Milan
ou plutôt ce pays fut destiné pour la plus grande p
tie à Victor-Amédée qui devait abandonner la Sa
à la France. Ce prince fut nommé généralissime.

Comme nous avons donné ailleurs le détail de c
guerre depuis le malheureux siège de Valence en 16
jusqu'à la paix des Pyrénées en 1659, nous ne fer
ici que rappeler le fait le plus important pour la S
voie qui est la bataille du Tésin ou de Fornavento
22 juin 1636[3], où le duc de Savoie remporta su
marquis de Leganès, une victoire qui le combl
gloire, quoiqu'elle ne fût pas décisive.

de longues difficultés, parce que les ducs de Mantoue l'exigea
terres.

[1] Voy. vol. XXVII, p. 156 suiv. [2] Voy. ibid., p. 218.
[3] Voy. ibid., p. 227.

Le 26 septembre 1637, Victor-Amédée Ier avait été vité à dîner à Verceil, chez le maréchal de Créqui, ec le comte de Verrue, son principal ministre, et marquis de Ville, général de sa cavalerie. Peu de mps après, tous les trois tombèrent malades, et, le octobre, le duc mourut; le comte de Verrue sucmba également. On pense bien que les nouvellistes, i savaient que le duc et le maréchal avaient souvent des disputes sérieuses, attribuèrent cet accident ou ison; mais, dit le sage Muratori, telle n'est pas la anière de se venger des Français. D'ailleurs le cours gulier de la maladie du duc et la dissection de son davre prouvèrent qu'il était mort de mort natulle. Mort et caractère de Victor-Amédée I.

Ce prince avait hérité de son père sinon l'affabilité la bonté, au moins la supériorité d'esprit et la prunce qui le distinguaient. Il laissa deux fils en bas e, qui lui succédèrent l'un après l'autre, sous la itelle de leur mère, Christine de France, à qui le stament paternel décernait la régence.

François-Hyacinthe, l'aîné, venait d'atteindre sa nquième année, lorsque son père lui laissa la couonne ducale et une guerre ruineuse et difficile avec Espagne. Le cardinal Maurice et le prince Thomas frirent à la régente de venir l'assister; mais, comme premier était dans les intérêts de la cour de Rome, le second au service de Philippe IV, et que Chrisne craignait l'ambition de l'un et de l'autre, elle déina leur proposition. *François-Hyacinthe*, 1637–1638.

On a accusé d'Émery, qui était ambassadeur de

France à Turin, d'avoir formé, immédiatement après la mort de Victor-Amédée, un complot pour surprendre Verceil et s'assurer des personnes de la duchesse et de ses deux fils. Le marquis de Ville prévint ce coup (si vraiment l'ambassadeur le méditait), en entrant nuitamment dans cette ville avec des troupes, et en faisant tenir les portes fermées.

Traité de Turin, 1638. La duchesse-régente souhaitait vivement sortir de l'alliance de Richelieu, et rester neutre dans une guerre qui était sans intérêt pour son pupille; mais sa retraite ne pouvait pas convenir au cardinal qui, pour l'exécution de ses plans, avait besoin de la coopération du Piémont. Le 3 juin 1638, Christine signa le renouvellement de l'alliance.

Prise de Brême par les Espagnols, le 11 mars 1638, et de Verceil, le 4 juillet [1].

Charles-Émanuel II, 1638–1675. François-Hyacinthe mourut le 4 octobre 1638, et fut remplacé par *Charles-Émanuel II*, son frère, âgé de quatre ans. Les oncles de ce prince ayant réclamé à la cour impériale contre le testament de leur frère, qui avait disposé de la régence en faveur d'une étrangère, l'empereur, par un décret du 6 novembre, annula cette disposition, et publia un monitoire par lequel les sujets des états de Savoie étaient exhortés d'obéir aux tuteurs légitimes, le cardinal Maurice et le prince Thomas, et de chasser les Français du pays. Ces deux princes, qui étaient arrivés en Piémont, Traité de 1639. conclurent, le 17 mars 1639, un traité avec l'Espagne, qui promit de les mettre en possession des états

[1] Voy. vol. XXVII, p. 230.

de leur neveu. Philippe IV se réserva d'occuper militairement toutes les places que ses armes réduiraient à l'obéissance, renonça à toute jouissance des revenus et à l'administration de la justice. De là une guerre civile qui désola le Piémont.

Renouvellement de l'alliance de Rivoli, signé à Grenoble, le 1er juin 1639, par lequel la régente remit entre les mains des Français, Chérasque, Savigliano et Carmagnole [1]. Traité et entrevue de Grenoble, 1639.

Surprise de Turin par le prince Thomas, le 27 juillet [2]. Christine confia au duc de Longueville la défense de la citadelle de Turin, et se retira à Suse. Le cardinal de Richelieu la fit inviter de venir à Grenoble, où était le roi de France. Il employa tour à tour des moyens de persuasion et des menaces pour porter la régente à remettre l'inexpugnable forteresse de Montmélian aux Français, et à conduire ses enfans à Paris pour les y faire élever ou plutôt pour servir d'ôtages. La sage princesse opposa à toutes les demandes un refus accompagné d'un torrent de larmes, et retourna à Chambéry, où depuis long-temps étaient ses enfans; mais, dès ce moment, elle prêta l'oreille aux propositions que lui firent ses beaux-frères de partager avec elle la régence.

Combat de la Route du comte d'Harcourt du 20 novembre 1639 [3].

Reddition de Turin au comte d'Harcourt, par le prince Thomas, le 22 septembre 1640 [4].

[1] Voy. vol. XXVII, p. 234. [2] Voy. *ibid.*
[3] Voy. *ibid.*, 237. [4] Voy. *ibid.*, 238.

Traité des princes de Carignan avec la France, 1640.

Depuis long-temps, les oncles du duc de Savoie étaient las des liaisons qu'ils avaient contractées avec l'Espagne. Ils s'aperçurent que l'ambition les avait égarés, et que, s'étant livrés entre les mains de l'ennemi le plus dangereux de leur maison, ils étaient devenus les instrumens dont celui ci se servait pour la perdre. Richelieu, qui était trop bon politique pour ignorer leurs dispositions, entama des négociations avec eux, par l'entremise du nonce Jules Mazarin; cet habile homme rencontra un grand obstacle. C'est que l'épouse et les enfans du prince Thomas [1] se trouvant retenus, sous différens prétextes, en Espagne, il ne voulut pas, par une réconciliation avec la France, exposer des gages si précieux. Ainsi, quoiqu'il eût déjà signé un traité avec la France en 1640, lui et son frère se virent obligés de contracter de nouveaux engagemens avec l'Espagne dans les premiers mois de l'année 1641, et la guerre civile, suspendue pendant quelques instans, recommença en même temps que la guerre avec l'Espagne continua.

Nouvelle rupture des princes de Savoie avec la France.

Traité de Turin de 1642.

Ce que n'avait pu faire le pacificateur Mazarin, réussit, en 1642, par les soins de Rostain d'Urac, seigneur d'Aiguebonne, ministre de Louis XIII à Turin, assisté du nonce Cechinelli. Deux traités furent signés à Turin le 14 juin [2], l'un entre la régente et ses beaux-frères, l'autre entre ces princes et la France. La duchesse douairière fut reconnue tutrice du jeune duc et régente de ses états jusqu'à sa majorité; le car-

[1] Marie de Bourbon, héritière de Soissons.

[2] Voy. vol. XXVII, p. 242.

dinal Maurice obtint jusqu'à la même époque le titre et l'autorité de lieutenant-général du duc dans toute l'étendue du comté de Nice, dont il s'était emparé en 1639, et le prince Thomas à Ivrée et Bielle. Des articles séparés réglèrent les droits et rapports des deux lieutenans-généraux et les sermens qu'ils prêteraient, fixèrent leurs appointemens à 18,000 ducatons, et accordèrent au cardinal Maurice la main de Louise-Marie, fille aînée de Victor-Amédée, âgée de treize ans. Louis XIII prit les deux princes sous sa protection, garantit tous leurs droits de succession, accorda à chacun d'eux une pension de 100,000 livres, et promit de porter celle du prince Thomas à 170,000 livres aussitôt que son épouse reviendrait d'Espagne. Les deux princes prirent l'obligation de se déclarer sur-le-champ contre Philippe IV; et le prince Thomas en particulier s'engagea à servir contre lui jusqu'à ce que toutes les places dont ses troupes étaient encore maîtresses, fussent rentrées sous l'obéissance du duc de Savoie.

Le cardinal ayant obtenu du pape une dispense pour épouser sa nièce, le mariage fut célébré le 21 septembre 1642.

Le prince Thomas et le duc de Longueville ayant pris, la 26 novembre, la ville de Tortone, Louis XIII en fit donation au prince Thomas à titre de principauté. Ce présent ne tourna guère à son profit parce que dès le 27 mai 1643, le comte de Sirvéla, gouverneur du Milanais, reprit Tortone.

Suite des événemens de la guerre.

Traité du prince de Carignan avec la France, 1640.

Depuis long-temps, les oncles du duc de Savoie étaient las des liaisons qu'ils avaient contractées avec l'Espagne. Ils s'aperçurent que l'ambition les avait égarés, et que, s'étant livrés entre les mains de l'ennemi le plus dangereux de leur maison, ils étaient devenus les instrumens dont celui-ci se servait pour la perdre. Richelieu, qui était trop bon politique pour ignorer leurs dispositions, entama des négociations avec eux, par l'entremise du nonce Jules Mazarin; cet habile homme rencontra un grand obstacle. C'est que l'épouse et les enfans du prince Thomas [1] se trouvant retenus, sous différens prétextes, en Espagne, il ne voulut pas, par une réconciliation avec la France, exposer des gages si précieux. Ainsi, quoiqu'il eût déjà signé un traité avec la France en 1640, lui et son frère se virent obligés de contracter de nouveaux engagemens avec l'Espagne dans les premiers mois de l'année 1641, et la guerre civile, suspendue pendant quelques instans, recommença en même temps que la guerre avec l'Espagne continua.

Nouvelle rupture des princes de Savoie avec la France.

Traité de Turin de 1642.

Ce que n'avait pu faire le pacificateur Mazarin, réussit, en 1642, par les soins de Rostain d'Urac, seigneur d'Aignebonne, ministre de Louis XIII à Turin, assisté du nonce Cechinelli. Deux traités furent signés à Turin le 14 juin [2], l'un entre la régente et ses beaux-frères, l'autre entre ces princes et la France. La duchesse douairière fut reconnue tutrice du jeune duc et régente de ses états jusqu'à sa majorité; le car-

[1] Marie de Bourbon, héritière de Soissons.

[2] Voy. vol. XXVII, p. 242.

pport avec les oncles du jeune duc.
i l'on a produit aux juges de Turin
l'un crime si atroce qu'un imprimé
bles auraient annoncé d'avance ce
n aveu arraché peut-être par les
e refuse d'accuser Maurice et
dices. Ne peut-on pas soup-
laisans ont accrédité cette
la duchesse Christine ?
était à Naples, la ré-
e d'une chasse, s'ap-
ır les laissa entrer
luchesse s'en mit
a la garnison que
. immédiatement après,
mit de la régence, et Charles-
aré majeur.

Révolte des Barbets, 1655.

ımença la révolte des Vaudois des val-
es connue sous le nom de la *guerre*
et événement a été tellement défiguré
arti qu'aujourd'hui il faudrait un long
pays et une recherche assidue pour
ité. Placés entre les récits contradic-
en ont laissés, d'une part des écri-
es qui n'ont vu que des actes de rebel-
stance légitime à l'oppression, et d'un
estans pour qui toute ordonnance de
persécution, quand, partie d'une au-
ie, elle frappait des dissidens, nous
ui nous ont paru les moins passionnés,

Prise d'Asti par le prince Thomas, du 16 avril au 9 mai 1643 [1].

Traité de Valentin, 1645.

La régente ne cessa de négocier à la cour de France, la restitution des places du Piémont où il y avait encore garnison française. Elle y parvint enfin par le traité de Valentin du 3 avril 1645, qui renouvela l'alliance entre les deux puissances. La seule citadelle de Turin resta encore entre les mains des Français [2]. Le jeune duc, qui était parvenu à l'âge de onze ans, fit le 11 avril son entrée solennelle dans la capitale de ses états.

Prise de Vigevano par le prince Thomas, le 15 septembre 1645, et sa célèbre retraite en Piémont, à la fin d'octobre, devant les forces supérieures du marquis de Vellada [3].

Conspiration de Gandolphe, 1647.

Il fut beaucoup question, en 1648, d'une conjuration formée par un Bernardin, nommé Jean Gandolfo, par Bernard Sillano, sénateur de Rome, et par un certain Jean-Antoine Gioïa, pour faire mourir par le poison ou par sortilège le jeune duc et sa mère. Ce complot absurde fut découvert par un almanach qui avait paru vers la fin de 1647, et qui annonçait pour l'année suivante des événemens tragiques, des chutes de ministres, la mort de grands personnages et autres prophéties du genre de celles de Mathieu Landsberg. On arrêta l'auteur de cette production ridicule, le Bernardin Gandolfo, qui avoua le projet d'assassinat et nomma ses complices; ils étaient, di-

[1] Voy. vol. XXVII, p. 343. [2] Voy. *ibid.*, p. 344.
[3] Voy. *ibid.*, p. 345.

sait-on, en rapport avec les oncles du jeune duc. Nous ignorons si l'on a produit aux juges de Turin d'autres preuves d'un crime si atroce qu'un imprimé par lequel les coupables auraient annoncé d'avance ce qu'ils méditaient, et un aveu arraché peut-être par les tortures ; mais l'histoire refuse d'accuser Maurice et Thomas sur de pareils indices. Ne peut-on pas soupçonner que des juges complaisans ont accrédité cette fable pour rendre service à la duchesse Christine ? Pendant que le prince Thomas était à Naples, la régente et son fils, sous le prétexte d'une chasse, s'approchèrent d'Ivrée ; le gouverneur les laissa entrer par politesse, le 20 juin 1647, et la duchesse s'en mit galamment en possession et renvoya la garnison que le prince Thomas y avait mise. Immédiatement après, Christine de France se démit de la régence, et Charles-Émanuel II fut déclaré majeur.

En 1654 commença la révolte des Vaudois des vallées piémontaises connue sous le nom de la *guerre des Barbets*. Cet événement a été tellement défiguré par l'esprit de parti qu'aujourd'hui il faudrait un long séjour dans le pays et une recherche assidue pour connaître la vérité. Placés entre les récits contradictoires que nous en ont laissés, d'une part des écrivains catholiques qui n'ont vu que des actes de rebellion dans la résistance légitime à l'oppression, et d'un autre des Protestans pour qui toute ordonnance de police était une persécution, quand, partie d'une autorité catholique, elle frappait des dissidens, nous suivrons ceux qui nous ont paru les moins passionnés, Révolte des Barbets, 1656.

sans taire cependant entièrement les faits qui peuv avoir été exagérés, ont cependant quelque apparence de vérité.

Dans la province de Pignerol ou dans les vallées du Piémont, c'est-à-dire dans les vallées de Lucerne ou d'Angrogne, de la Pérouse et de S. Martin, arrosées par le Pélice et le Clusone, vivent des restes des anciens Vaudois du treizième siècle, réduits aujourd'hui au nombre de 16 à 20,000 âmes; mais qui, à l'époque dont nous parlons, étaient beaucoup plus nombreux. Ignorés du monde, ils étaient tranquilles et heureux dans ces contrées écartées, rarement visitées par les étrangers, et se nourrissaient de leur industrie dont la culture de la soie est une principale branche, lorsque la manie des réformateurs suisses de trouver des témoins de la vérité évangélique, comme ils disaient, c'est-à-dire des preuves, que depuis des siècles leur doctrine avait été professée dans quelques parties de l'Église catholique, les tira de l'heureux oubli dans lequel ils étaient tombés, et les engagea à se montrer comme sectaires religieux et politiques. Depuis ce moment, ils devinrent un objet de la sollicitude du gouvernement, et pendant un siècle ils furent alternative-

[1] La principale source où l'histoire des Vaudois du Piémont est ordinairement puisée, est l'ouvrage de JEAN LÉGER, neveu d'un de leurs ministres qui avait été condamné à la potence comme rebelle, et que son parti regarde comme un martyr. Jean-Léger lui-même joua un des principaux rôles dans les troubles dont nous allons parler. Il a publié une Histoire générale des Églises évangéliques des vallées de Piémont ou vaudoises. Leide, 1669, in-fol.

ment tolérés et réprimés ou persécutés. On les appelait *Barbets* du nom de barbe, oncle, qu'ils donnent à leurs ministres et à tous ceux auxquels ils veulent marquer du respect.

Madame Royale, c'est ainsi qu'on nommait communément la régente Christine, ayant introduit l'exercice de la religion catholique dans des endroits où il n'existait plus depuis des siècles, les Vaudois fanatiques de Villar[1] mirent, en 1653, le feu à l'église et à la maison de la mission qui lui appartenait. Charles-Emanuel II envoya des troupes pour les châtier; ils demandèrent pardon, et obtinrent la confimation de leurs privilèges à condition qu'à l'avenir ils ne recevraient, sans la permission du duc, aucun étranger dans leurs vallées, soit pour y habiter, soit pour y passer ; qu'ils ne feraient aucun exercice de leur religion hors des anciennes limites; qu'ils ne donneraient aucun empêchement aux Pères de la Mission; il fut expressément dit qu'en cas de contravention tous leurs privilèges, grâces et concessions demeureraient absolument nuls.

Le désir de recevoir dans ces vallées infectées d'hérésie, les Catholiques irlandais, chassés par Cromwell, selon les uns; ou quelques nouveaux excès commis par les Barbets, selon les autres[2], excitèrent, en 1655, une

[1] Dans la vallée de Lucerne.

[2] Ils s'étaient répandus dans les vallées de Suse et de Saluces, et ne dissimulaient pas, dit-on, leur projet de former, au milieu du Piémont, une république indépendante sous la protection des états protestans de l'Europe.

persécution contre eux. Un édit du duc du 25 janvier força les habitans de la vallée de Lucerne et ceux de S. Jean et de la Tour de se concentrer, sous peine de vie, dans trois jours, à Villar, Bobi et autres endroits. Cet édit est connu sous le nom d'*Ordonnance de Guastaldo*, parce que ce fut un jurisconsulte de ce nom qui, après avoir été chargé d'examiner l'affaire, avait prononcé que la vallée de Lucerne était située hors des limites primitivement assignées aux Vaudois. Les Barbets obéirent d'abord et abandonnèrent leurs habitations dans le plus fort de l'hiver ; mais bientôt, excités par leurs confrères des autres vallées, ils revinrent armés dans les lieux qu'ils avaient quittés. Charles-Émanuel envoya alors le marquis de Pianezza avec 500 hommes de pied et 200 chevaux pour se loger à S. Jean et à la Tour et y vivre aux frais des Barbets ; mais ceux-ci avec tous leurs vivres et effets se retirèrent dans les montagnes et dans des lieux réputés inexpugnables. Ils y furent attaqués et réduits à l'obéissance ou expulsés, ainsi que ceux des vallées de S. Martin et de la Pérouse.

Cet événement fut extraordinairement exagéré et représenté comme un massacre général des Protestans, par les écrits que Jean Léger, ministre des Barbets, répandit dans toute l'Europe. Il vint, de la part de plusieurs princes protestans, des lettres qui demandaient grâce pour les infortunés Vaudois. Les Calvinistes du Dauphiné, des Cévennes et du Languedoc leur envoyèrent des troupes. Cromwell qui, depuis son usurpation, ne pouvait plus être le cham-

a des libertés civiles, prétendait encore au titre de tecteur de la religion réformée, intercéda pour par un ambassadeur extraordinaire, Samuel Mor-l, son parent; en même temps il leur offrit un asile les terres en Irlande, qu'ils refusèrent. Le cardinal zarin exhorta Charles-Émanuel II à mettre fin au général qui de tous côtés s'élevait contre lui.

Jn congrès fut ouvert le 31 juillet 1655 à Pignerol, Servien, ambassadeur de France, des députés cantons de Zurich, Berne, Bâle et Schafhouse, ministres du duc et des députés des Barbets. Le août on convint d'un accommodement. Le duc orda un pardon général aux révoltés, et confirma concessions qu'il leur avait faites en 1653, à con-ion qu'ils abandonneraient les maisons et les biens, epté les vignes, qu'ils avaient au-delà de la rivière Pélice; s'ils ne trouvaient pas d'acheteurs pour ces naines, le duc promit de leur en payer la juste eur. A l'avenir les Barbets ne pourraient posséder un bien à Lucerne, Lucernette, Bubbiana, Fenil, mpillon, Garfillane, S. Second, Briqueras; mais pourront demeurer à S. Jean avec les Catholiques, s toutefois y avoir des temples ou faire des prêches. religion catholique serait exercée dans tous les ıx des vallées, l'exercice de la religion réformée ait permis dans les lieux accordés; ceux qui pen-ıt la révolte avaient abjuré la religion réformée et taient depuis retournés, ne pourraient être recher-s pour cela. Enfin, les Barbets furent déchargés ır quelques années du logement des gens de guerre

Traité de pacification de Pignerol, 1655.

quiets sur un voisin si puissant dont elle ne pou
cacher les vues. Ces dispositions hostiles furent
tenues et envenimées par les contestations que
vent des frontières mal déterminées font naîtr
des états limitrophes. Il en existait de ce genr
qu'un certain Rafael della Torre, exilé de
forma une conspiration pour mettre Charles
nuel II en possession de Savone. La chose fut
verte à temps, mais déjà les disputes sur les
avaient fait prendre les armes, et il y eut de
d'autre des actes d'hostilités en 1672. Le com
lano Osiari, général du duc, les commença le
en s'emparant de Piève. Zucarelli, Castel-
et Ovada tombèrent aussi au pouvoir de ses t
les Génois prirent Oneglia. Le roi de France
posa, exigeant, même avec des menaces, qu'o
à des arbitres la décision du différend. Il fut
un armistice, et l'on s'accorda de tenir de
rences à Casal; mais il survint un ordre de Lou
évoquant l'affaire à son tribunal. C'était l'ép
ce monarque, après avoir conquis la Holland
tendait dicter des lois à l'Europe. Il fallut ob
une sentence arbitrale datée de S. Germain le
vier 1673, l'armistice fut changé en une paix
tive, et le détail des limites fut renvoyé, pour é
terminé, à des juges italiens.

Victor-Amédée II, depuis 1675.

Charles-Émanuel II mourut le 12 juin 1675
de quarante-un ans. *Victor-Amédée II*, fils uni
lui avait donné sa seconde épouse, Marie-Jean
tiste de Nemours, étant âgé de neuf ans, lui succ

lle de sa mère. C'est ce prince dont nous avons
arlé dans l'histoire des guerres de Louis XIV, et
rta dans sa maison une couronne plus réelle que
e Chypre, dont elle prenait le titre.

Projet de mariage avec l'infante de Portugal.

or-Amédée II approchant de sa quinzième
la duchesse sa mère ou, comme on l'appelait,
ne Royale, avant de déposer la régence, pensa
arier. Il se passa alors à la cour de Turin un
nent que la politique a tellement enveloppé de
re, qu'on ne sait pas si ce fut une révolution
née ou une intrigue de cour. Comme nous ne
ns pas y porter le flambeau de la critique, nous
nnerons le récit, tel que nous le trouvons dans
eurs, quoique plein d'invraisemblance, et ren-
nt des contradictions.

dit que la cour de France à laquelle la duchesse
dévouée, comme native de France, désirait
e mariât le jeune prince à l'infante Isabelle-
, unique fruit de l'union de Pierre, roi de
gal, et de Marie de Savoie, son épouse, la-
était sœur de Madame Royale[1]. Ce mariage
sait très-avantageux, l'infante étant l'héritière
nptive du Portugal. On ajoute, ce qui nous
moins probable, que Louis XIV se proposait
e passer à ce couple le trône d'Espagne si Char-
mourait sans descendance, et que dans ce cas il
ait à la couronne de France, soit les états de
e, soit la Navarre. Le contrat fut conclu en
, et l'on s'attendait à la célébration du mariage

[1] V. p. 236, 242 et 245 de ce vol.

lorsque tout le projet s'évanouit. Les grands d
et de Piémont désapprouvaient une union sur
ils n'avaient pas été consultés, et qui menaç
pays de devenir une province du Portugal
appauvri par l'argent qui annuellement serait
à Lisbonne pour l'entretien de la cour de leur
rain. Madame Royale fut sourde à leurs rep
tions, et Louis XIV, à qui elle en fit part, e
un mouvement, renforça la garnison de Pigne

Un jour, Madame Royale étant absente de
les seigneurs de l'opposition se présentèrent
le jeune duc, lui communiquèrent leurs ap
sions, et lui dirent qu'il allait être la victim
politique intéressée de sa mère, vendue à la
France. Victor-Amédée, pour qui tout ce q
dit, excepté le projet de mariage, était nouv
vivement effrayé, et se laissa arracher un ord
fermer sa mère dans une forteresse, ordre qu
en versant des pleurs. Les conspirateurs ne s'
sèrent pas, comme ils auraient dû, d'exéc
ordre qu'un mot de la duchesse pouvait fai
quer. Cette princesse, ne se doutant de rien
à Turin, et trouvant son fils pensif et plongé
tristesse, lui en demanda la raison. Un tor
larmes fut la réponse. Les caresses d'une mè
chèrent au duc un secret qui lui causait des r
La duchesse ordonna sur-le champ que la g
palais fût renforcée, fit venir de Pignerol
compagnies de soldats, et ordonna l'arrestat
conspirateurs, en répandant le bruit qu'ils

-dut livrer la personne du duc entre les mains des -pagnols. Au mois de juin 1681, une escadre por- -mise commandée par le duc de Cadaval arriva à -ce pour prendre le duc et le conduire à Lisbonne; -is Victor-Amédée se fit passer pour malade, et -ndant plus de trois mois, ne quitta pas son lit ou -chambre; enfin la flotte ayant attendu jusqu'en -obre le rétablissement de sa santé, s'en retourna Portugal, et il ne fut plus question du mariage...

Comme aucun des conjurés ne fut puni, et qu'on leur fit pas même le procès, on a supposé que Ma- -me Royale avait joué cette comédie pour rompre, -ns se brouiller avec la cour de France, une union -op avancée, et fortement désapprouvée par la na- -n et par la cour de Madrid. Remarquons au reste -e le mariage projeté n'aurait probablement pas pro- -uit les suites qu'on en attendait, parce que la reine -: Portugal étant morte, Pierre convola en secondes -ces, et eut quatre fils. Quant à Victor-Amédée, il -ousa en 1691 Anne-Marie, mademoiselle de Valois, -le de Philippe, duc d'Orléans, et de Henriette d'An- -eterre.

Après la révocation de l'édit de Nantes, un grand -mbre de Calvinistes français se réfugia dans le Pié- -ont, où ils furent bien accueillis par les Barbets. -ouis XIV envoya, au mois de janvier 1686, le mar- -uis d'Arsy à Turin pour exiger que le duc de Savoie, -on seulement ne reçût pas dans ses états des sujets qu'à -ersailles on regardait comme rebelles, mais qu'il dé- -uisît aussi le foyer de troubles que l'exercice de la reli- Édit du 31 janvier 1686 contre les Réformés.

gion calviniste dans les vallées du Piémont entré
sur les frontières du Dauphiné. Des troupes franç
se réunirent dans les environs de Pignerol, soit p
forcer Victor-Amédée à faire ce que la cour de Fr
lui demandait, soit pour l'assister dans l'exécution d
édit que ce prince publia le 31 janvier 1686. Il in
disait dans le Piémont tout exercice de la religion
formée, même dans les maisons particulières, ord
nait la démolition de tous les temples et l'expulsion
tous les ministres et maîtres d'école qui, dans l'esp
de trois jours, ne se déclareraient catholiques. To
les enfans à naître devaient être élevés dans cette r
ligion, sous peine de cinq années de galère pour l
pères contrevenans et de la fustigation pour les mè
Tous les Réformés étrangers eurent ordre, sous pei
de vie et de confiscation de leurs biens, d'abjurer le
croyance ou de quitter le pays dans l'espace de quin
jours; on leur permit de vendre leurs biens, et, s
ne trouvaient pas d'acheteurs, le fisc leur en paie
la valeur d'après une estimation équitable.

La réclamation des cantons de Zurich et de Be
contre un édit aussi peu conforme à la charité ch
tienne qu'à la politique, fut infructueuse; vers la
du mois de février des troupes piémontaises entrèr
dans les vallées pour l'exécuter. Les habitans tuèr
une grande partie de leurs bestiaux et en salèren
viande pour l'emporter; ils se retirèrent avec le
familles et leurs effets dans des montagnes inaccessib
Quatre mille Barbets prirent les armes pour résister a
troupes du duc. Victor-Amédée réclama le secours

a France, et, le 12 mars, Catinat arriva à Turin avec ,000 hommes; 8,000 autres garnirent les défilés du Dauphiné.

Cependant les députés des cantons protestans engagèrent les Barbets à recourir à la clémence de leur souverain, et le duc à modifier son premier édit par un second, qui porte la date du 9 avril. Il ordonna aux Barbets de rentrer dans leurs foyers, d'indemniser les missionnaires, religieux et autres catholiques, de tout le dommage qu'ils avaient souffert de leur part, et permit à ceux qui ne voulaient pas changer de religion d'émigrer, mais par des routes déterminées, et partagés en trois troupes, savoir ceux de la vallée de Lucerne devaient se réunir le 20 à la Tour, et partir le lendemain; ceux de la vallée d'Augrogne devaient partir le 22 de S. Second; ceux des vallées de S. Martin et Pérouse le même jour de Mirandol. Il leur fut accordé un délai de trois mois pour faire vendre par des mandataires catholiques leurs biens abandonnés. Édit du 9 avril 1686 sur le même objet.

Les Barbets ayant refusé de se soumettre à ces conditions, les troupes piémontaises, sous les ordres du duc et de don Gabriel de Savoie, son grand-oncle naturel, et les françaises (nous sommes fâchés de le dire), sous ceux de Catinat qui obéissait en soldat aux ordres de son souverain, entrèrent dans les vallées. On fit aux Barbets une guerre d'extermination; ils se défendirent en désespérés. Dans une affaire qui eut lieu dans la vallée de S. Martin, un régiment de dragons, commandé par le marquis de Biron, fut presqu'entièrement détruit. La soumission des révoltés coûta beau- Soumission des Barbets.

coup de sang, souvent on ne put les réduire que par la faim. Le plus grand nombre fut massacré ou chassé, beaucoup furent jetés dans des cachots où ils périrent. Cinq cents prisonniers terminèrent leur existence sur les galères de Marseille ou de Toulon. Ceux qui avaient embrassé la religion catholique furent transplantés dans la province de Verceil, où on leur assigna des terres. Les biens de ceux qui avaient péri ou émigré, ou qui gémissaient dans les prisons, furent vendus au bénéfice du fisc, qui y gagna un million.

En 1687, par suite d'un arrangement fait avec les cantons protestans, les Barbets emprisonnés, aussi bien que ceux qui se tenaient encore dans les montagnes, après avoir juré de renoncer à jamais à leur patrie, furent envoyés en Suisse, où les cantons s'en chargèrent dans la proportion suivante : sur cent, Berne en prit cinquante, Zurich trente, Bâle douze et Schafhouse huit.

Retour des Vaudois.

Ces malheureux exilés ne purent oublier les vallées qui les avaient vu naître. Neuf mille d'entre eux, y compris cinq cents réfugiés français, prirent la résolution désespérée d'y retourner par force. Le 26 août 1689 ils se réunirent entre Nyon et Genève, se divisèrent en compagnies de vingt-cinq hommes commandées par un capitaine, un lieutenant et deux sergens, s'emparèrent de toutes les barques sur lesquelles les Savoyards étaient venus au marché de Nyon, et, après avoir été exhortés à la constance par leurs prédicateurs, ils s'y embarquèrent et passèrent le lac de Genève; les barques firent le trajet trois fois. Ils

traversèrent la Savoie et pénétrèrent dans leurs vallées où ils massacrèrent tout ce qui leur fit résistance. Une autre troupe de cent hommes qui voulait traverser le canton d'Uri, fut arrêtée et envoyée au duc de Savoie qui les fit tous pendre. Une troisième troupe, sous le commandement d'un certain Bourgeois, passa le lac entre Lausanne et Vevay sur trente-neuf barques, mais fut repoussée avec perte, après avoir commis beaucoup d'excès. Une quatrième trouva le chemin par le pays des Grisons et le Milanais. On prétend que Victor-Amédée lui-même favorisa sous main la rentrée des Vaudois, parce que méditant sa rupture avec la France, il y trouva un prétexte pour redemander quatre régimens qu'il avait prêtés à Louis XIV. Le renvoi des régimens fut refusé, parce qu'ils se trouvaient dans les Pays-Bas, mais le roi envoya d'autres troupes pour réduire les Barbets; l'exécution de cet ordre ne fut pas facile, parce que les Vaudois étaient secrètement soutenus par les Piémontais. Bientôt après, la guerre entre le duc et le roi de France éclata. Victor-Amédée donna aussitôt des passeports aux Vaudois pour retourner dans leurs vallées, et relâcha tous les prisonniers, ainsi que les condamnés. Il en forma des régimens qui prirent pour devise ces mots : *Patientia læsa fit furor* (la patience poussée à bout dégénère en fureur). Ils causèrent beaucoup de mal aux Français par des incursions en Dauphiné, et s'emparèrent dès 1690 de Château-Dauphin, une des clefs du Piémont.

Ce fut depuis l'année 1690 que Victor-Amédée II Guerre de avec la Fra...

commença à jouer sur le théâtre du monde le rôle qui lui valut la réputation du premier politique et d'un des généraux les plus distingués de son temps. Dans l'histoire des guerres de Louis XIV, nous avons eu occasion de parler des traités qu'il conclut et des campagnes qu'il fit. Nous suppléerons ici à notre récit, en ajoutant des détails et intercalant les événemens particuliers aux états de Savoie.

Cette monarchie, par son étendue et sa situation, était parvenue à cet état de médiocrité où un pays ne peut se maintenir; le Piémont devait ou renoncer à l'indépendance en s'unissant intimement, soit au système français, soit à celui d'Espagne, ou devenir conquérant. Il était dans le caractère de Victor-Amédée d'opter pour le dernier parti; mais comme ses forces ne lui permettaient pas de se déclarer franchement, nous l'avons vu vaciller pendant vingt ans de sa vie, entre l'alliance de la maison d'Autriche et celle de la France, selon que l'une ou l'autre lui offrait pour le moment plus de sécurité ou plus d'avantage. Avant de penser à un accroissement de territoire, il fallait se débarrasser des Français qui étaient maîtres d'une place située dans le cœur de ses états, de Pignerol, et avaient garnison à Casal [1], sur la frontière orientale du Piémont. Sous ce rapport ses intérêts étaient identiques avec ceux de l'Espagne. La guerre ayant éclaté en 1688, entre la France et une grande partie de l'Europe liée contre elle, il y eut des pourparlers entre le duc de Savoie et le comte de Fuen-

[1] En vertu du traité de 1681, conclu avec le duc de Mantoue.

saldague, gouverneur de Milan. Louis XIV ayant au commencement de 1690 envoyé en Piémont 16 à 18,000 hommes sous le commandement de Catinat, gouverneur de Casal, exigea que Victor-Amédée II lui remît à titre de sûreté, la citadelle de Turin et la place de Verrue. Obligé de prendre part à la guerre d'une manière ou d'autre, le duc conclut le 3 juin une alliance avec l'Espagne, qui lui promit un secours en troupes, et le 4 du même mois avec l'empereur; enfin le 20 octobre 1690, avec l'Angleterre et les États-généraux, qui s'engagèrent à lui payer 30,000 écus par mois. Peu de temps auparavant [1], l'empereur avait reconnu le titre d'Altesse Royale auquel les ducs de Savoie prétendaient, et lui avait inféodé vingt-quatre fiefs des Langhes pour lesquels le duc paya 120,000 pistoles d'or. Ainsi Victor-Amédée devint membre de la grande alliance, et Louis XIV lui déclara la guerre le 13 juin. Six mille cavaliers et huit mille fantassins espagnols vinrent à Turin; l'empereur, les électeurs de Bavière et de Brandebourg envoyèrent plusieurs régimens. Le duc fut nommé généralissime; le prince Eugène de Savoie commanda sous lui les troupes impériales. Le 18 août fut livrée la bataille de Staffarde [2] près Saluces, la première à laquelle Victor-Amédée eût assisté. Il y déploya beaucoup de valeur, mais après cinq ou six heures de combat Catinat fut vainqueur. Le duc évacua Saluces. Avant la fin de l'année, Suse, la Maurienne et la

[1] Par un diplôme daté de Munich le 8 février 1690.

[2] Voy. vol. XXVIII, p. 228.

Tarantaise, Chambéry et toute la Savoie, à l'exception de Montmélian, furent entre les mains des Français.

Pendant l'hiver, l'Espagne et l'empereur envoyèrent des renforts par lesquels l'armée des alliés fut reportée à 20,000 hommes. Le Montferrat fut, en 1691, le théâtre de la guerre dont Casal était le but. La campagne se réduisit à des prises réciproques de villes et de forts. Vers la fin du mois de mai, Catinat se rendit maître d'Avigliana, ce qui compromit la sûreté de Turin. Le 19 août, le duc de Bavière en personne amena au prince Eugène un renfort de 15,000 hommes, et Guillaume III, roi d'Angleterre, envoya au duc de Savoie le duc de Schomberg, pour l'employer comme général. Le 7 octobre, Eugène prit Carmagnole. Les alliés s'emparèrent aussi d'Avigliana, Rivoli, Savigliano, etc. Les Français firent une conquête plus importante; Montmélian capitula le 20 décembre, et ils se trouvèrent maîtres de toute la Savoie.

Invasion du Dauphiné, en 1692 [1], rendue infructueuse par une maladie grave, qui menaça la vie de Victor-Amédée II.

Bataille de Marsaglia ou Orbazzano, gagnée, le 4 octobre 1693, par le maréchal de Catinat sur le duc de Savoie [2]. Elle sauva Pignerol. Les Français s'emparèrent de Revel et Saluces.

Depuis plusieurs années, Casal était cernée par les alliés. En 1695, après être convenus avec l'amiral

[1] Voy. vol. XXVIII, p. 231. [2] Voy. *ibid.*, p. 233.

Russel, qui commandait la flotte anglaise dans la Méditerranée, qu'il donnerait de l'occupation à Catinat, en menaçant tantôt Nice où les Français se trouvaient, tantôt quelque place de la Provence, le duc de Savoie, le marquis de Léganès, le prince Eugène et lord Galway, qui commandait les troupes soldées par l'Angleterre, entreprirent le siège de Casal [1]. Les tranchées furent ouvertes le 25 juin; le marquis de Crénant, qui défendait la ville, capitula le 18 septembre. Il fut convenu que les fortifications de la ville, du château et de la citadelle seraient rasées, et la ville rendue dans cet état au duc de Mantoue; la garnison sortit avec tous les honneurs de la guerre, emmenant huit pièces de canon et quatre mortiers.

Nous l'avons dit ailleurs, le siége de Casal était une comédie par laquelle le duc de Savoie trompait les alliés; il avait été convenu entre lui et la France que le marquis de Crénant ne la défendrait, pour la forme, que pendant trois mois, pour sauver les apparences. La France perdit une forteresse; mais, par la capitulation, elle en priva l'Espagne, à qui, d'après le traité d'alliance, elle aurait dû être livrée. Le duc de Savoie aussi avait le plus grand intérêt à ce que cet article de l'alliance ne fût pas exécuté.

Rien ne peint mieux la politique tortueuse du duc que l'histoire des négociations qui, à cette époque, existaient entre lui et la France. Nous n'avons rien à ajouter au précis que nous en avons donné [2]. Nous ré-

[1] Voy. vol. XXVIII, p. 234. [2] Voy. *ibid.* p. 237.

capitulerons seulement les traités et conventions qui en furent le résultat.

Alliance de Victor-Amédée II avec la France, 1696

Convention conditionnelle de Turin du mois de décembre 1693, par laquelle le duc s'engagea à rester inactif en 1694 [1].

Lettre du duc du 29 avril 1695, relative au siége de Casal, auquel Victor-Amédée ne pouvait se dispenser de prendre part, pour la forme; la lettre se rapporte aussi aux conditions de la reddition de cette forteresse.

Renouvellement fallacieux de l'alliance du duc avec l'Autriche, signé le 22 septembre 1695 [2].

Traité préliminaire de paix et d'alliance avec la France du 30 mai 1696, signé à Turin [3].

Traité définitif d'alliance du 29 août 1696. Ce traité, signé à Vigevano, valut au duc la cession de Pignerol et l'évacuation de Nice et de Suse, le mariage de sa fille avec le duc de Bourgogne et les honneurs royaux.

Traité de Vigevano du 7 octobre 1696, par lequel l'empereur et l'Espagne consentent à la neutralité du duc [4].

Le duc de Savoie avait ainsi atteint le but de la guerre. La restitution de Pignerol et l'évacuation de Casal fermaient aux Français l'entrée de l'Italie. Victor-Amédée, chef d'un état indépendant, pouvait dès-lors travailler à son agrandissement.

Paix de Ryswick, 1697.

La paix de Ryswick, qui bientôt après ter-

[1] Voy. vol. XXVIII, p. 238. [2] Voy. *ibid.* p. 239.
[3] Voy. *ibid.* 240. [4] Voy. *ibid.* p. 242.

mina la guerre, confirma celle de Turin de 1696. Expulsion des réfugiés français, 1696.

La loyauté que les Vaudois avait montrée dans le cours de la guerre, avait engagé Victor-Amédée à publier, le 23 mai 1691, un édit par lequel ceux du 31 janvier et 9 avril 1686 furent révoqués, et l'exercice de leur religion accordé à ces sectaires. La suite de cet édit fut que cinq cents familles, qui avaient antérieurement embrassé la religion catholique, retournèrent au protestantisme. Un décret de l'inquisition de Rome, du 19 août 1694, cassa et annula l'édit; mais la fermeté du duc empêcha le nonce du pape à Turin de le publier.

Après la paix de Ryswick les Vaudois furent traités avec un peu moins de faveur. L'article 7 du traité de Turin du 29 août 1696 avait stipulé que toute communication religieuse avec les sujets français serait défendue sous de rigoureuses peines corporelles aux Vaudois de la vallée de Lucerne; que les sujets français ne pourraient s'établir dans les vallées protestantes, sous couleur de religion, mariage ou autre raison d'établissement, commodité, héritage et ni autre prétexte; que tout ministre protestant qui se rendrait dans l'étendue de la domination du roi serait rigoureusement puni de peine corporelle. Au surplus, le roi promit de n'entrer dans aucune connaissance de la manière dont le duc traiterait les Vaudois à l'égard de la religion, le duc s'obligeant de ne souffrir aucun exercice de la religion réformée dans la ville de Pignerol et terres cédées, comme le roi n'en souffrira dans son royaume.

En exécution de cet article, Victor-Amédée, par un édit du 1er juillet 1698, défendit aux Vaudois d'avoir aucune communication avec les Calvinistes français, et ordonna à tous les Français établis dans les villes de les quitter dans l'espace de deux mois, sous peine de la vie. Environ 2,500 Français quittèrent alors le Piémont, et se retirèrent par Genève en Suisse.

Guerre pour la succession d'Espagne.

L'extinction de la ligne espagnole de la maison d'Autriche en 1700 fournit à Victor-Amédée l'occasion de s'agrandir, après laquelle il soupirait.

Le second traité de partage par lequel on avait voulu prévenir la guerre qui ne pouvait manquer d'éclater à la mort de Charles II, dernier roi d'Espagne de la maison d'Autriche, parmi les alternatives qu'il avait posées, avait admis un cas dans lequel Victor-Amédée ferait le sacrifice de la Savoie, de la vallée de Barcelonnette et du comté de Nice; il lui adjugeait, ce cas échéant, le duché de Milan à titre d'indemnité [1].

Le testament de Charles II reconnut le droit du duc à la couronne d'Espagne après Philippe, duc d'Anjou, et l'archiduc Charles. Ce droit provenait de l'infante Catherine, fille de Philippe II, bisaïeule de Victor-Amédée II [2].

La conduite de ce prince dans la guerre pour la succession d'Espagne fut dirigée par la même politique astucieuse dont il avait fait preuve pendant la guerre précédente. Nous récapitulerons sommairement les principaux faits.

Le duc de Savoie reconnaît Philippe V comme roi

[1] Voy. vol. XXVIII, p. 305. [2] Épouse de Charles-Emmanuel I.

ıgne, et s'allie avec ce monarque et avec la e [1]. Cette alliance n'était pas conforme aux in- de la maison de Savoie, parce que si le duché de appartenait à un Bourbon, les états de Piémont raient une enclave dans les possessions de cette n; mais Victor-Amédée prit cette fois-ci sa réso- d'après la nécessité des circonstances plutôt que ;s les conseils de la politique. Louis XIV avait mées formidables sur pied; la maison d'Autriche puisée, et n'avait pas encore les alliés qui, bien- rès, se réunirent pour soutenir ses droits ou ses ıtions. D'ailleurs le nouveau roi d'Espagne pro- it d'épouser la seconde fille du duc, et comme ?, par son mariage, devait être un jour reine de :e, il était avantageux au duc de Savoie d'avoir gendres ses deux plus puissans voisins.

:tor-Amédé II ne resta que deux ans l'allié de ses es. Il quitta leur parti en 1703. Sa défection lui un agrandissement considérable de ses états. Par ité de Turin du 25 octobre 1703, l'empereur it qu'indépendamment de l'armée impériale qui ait dans la Lombardic pour y faire une guerre reuse, il ferait passer en Piémont, et y entre- rait un corps de 14,000 hommes de pied et) chevaux, le tout de vieilles troupes. Le com- :ement de ces deux corps, de celui de Lombardie celui de Piémont, fut donné au duc de Savoie. pereur promit de lui faire allouer par les puissan- lliées un subside de 80,000 écus ou ducats de

Traité de Turin du 25 octobre 1703.

ɔy. vol. XXVIII, p. 313.

banque par mois, à dater du 3 octobre, et ;
premiers frais une somme de 100,000 écus. I
reur, comme tel, céda à la maison de Savoie la
du duché de Montferrat, s'engageant à satisfai
demniser tous ceux qui y avaient quelque d
prétention. Il démembra de plus du duché de
et céda en toute souveraineté à la maison de S
les villes et provinces d'Alexandrie et de Valen
son territoire situé entre le Pô et le Tanaro ; a
les provinces de Lomeline et de Valsesia, avec
min le long et sur la rive gauche de la Sesia, po
blir la communication entre Verceil et la Lo
avec les villages situés sur cette route. L'en
s'obligea à faire ratifier dans le délai de trois n
cessions par l'archiduc Charles, roi d'Espag
fortifications de Mortara (dans la Lomeline) e
démolies à la paix aux frais du duc. L'emper
bligea de maintenir le droit de la maison de S
la succession d'Espagne, conformément au te
de Philippe IV. Le duc de Savoie renonça à sa
tion pour la dot de l'infante Catherine, fille d
lippe II, et les arrérages d'intérêts. On devait
cer de faire la conquête de tout le pays rest
France, en deçà du Mont-Genièvre, pour for
l'avantage du duc de Savoie, une barrière, et
cher les Français d'entrer en Italie. La suzerai
l'Empire sur les provinces cédées au duc de Sa
réservée.

Le traité est suivi de deux articles secrets. P
une somme de 200,000 écus d'or assignée par

sa prétenti contre l'Espagne en faveur de sa fille lette (l'épouse de Philippe V) fut exceptée de la re-nciation exprimée dans le traité. Par le second il fut nvenu que les conquêtes que l'on ferait en Franche-mté et en Bourgogne seraient à l'avantage de l'em-reur; celle que l'on ferait dans la vallée de Pragé-s, dans le Dauphiné et la Provence, seraient aban-nnées au duc de Savoie.

Cependant le duc, après la perte du duché de Sa-ie [1], se voyait menacé dans le Piémont. Une marche s-hardie exécutée par le comte Gui de Starhemberg puis le 25 décembre 1703 jusqu'au 13 janvier 1704 tira de ce danger. Ce général lui amena 14,000 mmes. Nous avons vu combien les campagnes de 04 et 1705 furent funestes à Victor-Amédée. Dé-uillé de la Savoie, du comté de Nice et d'une partie Piémont, il ne possédait plus, au commencement 1706, que Turin et Coni ou Cuneo. Ne trouvant us de sûreté pour sa personne et sa famille dans sa pitale, il envoya la duchesse et ses enfans à Gênes; i-même pourchassé par l'ennemi, se sauva d'un en-oit à l'autre, pendant que l'artillerie française fou-oyait Turin. L'intervention miraculeuse de la Sainte-ierge, ou les talens et la valeur du héros de sa fa-ille, le prince Eugène, merveilleusement secondés r les entraves que les intrigues de la cour de Ver-illes mettaient à l'activité et au courage du duc d'Or-ans, sauvèrent sa capitale le 8 septembre par un de s événemens dans lesquels les nations reconnaissent

[1] Voy. vol. XXVIII, p. 346.

le doigt de Dieu et que leur pieuse gratitude cél
pendant des siècles [1].

Par suite de la bataille de Turin et par la capit
tion de Milan de 1707 [2], Victor-Amédée rentr
possession de la principauté de Piémont et fut in
du duché de Montferrat et de la partie de celu
Milan dont la cession lui avait été promise pa
traité de 1703 ; on ne lui rendit pas la Savoie,
et Villefranche, non comprises dans ladite cap
lation.

Le duc de Savoie et le comte de Daun comma
rent, en 1708, l'armée des alliés en Lombardie
avait résolu de porter la guerre par la Savoie
Dauphiné où se trouvait le maréchal de Villars
une armée française. Quoique les conquêtes qu'o
vait faire en Dauphiné fussent destinées à Victor-
dée, ce prince avait pour le moment un autre proj
lui tenait plus à cœur. L'armée impériale piémo
étant sur le point d'entrer en Savoie où les I
çais lui préparaient une réception sanglante, t
soudain, le 1er août, à gauche et s'empara le 1
fort la Pérouse, le 12 d'Exiles et le 21 de F
trelles.

On peut reconnaître dans cette conduite du d
Savoie les premiers germes de sa brouillerie a
cour impériale. Il n'y avait plus rien à gagner pa
liance avec Joseph et Charles ; encore se plai
beaucoup qu'on n'eût pas exécuté en entier ce q
avait été promis, puisqu'on refusait d'effectuer l

[1] Voy. vol. XXVIII, p. 369. [2] Voy. *ibid.* p. 371.

on du Vigevanesque et de la province de Novare qui
urait lui avoir été promise, peut-être conditionnellement, par quelque article secret. Son mécontentement fut cause qu'il ne voulut pas commander l'armée en 1709; il laissa faire au comte de Daun une expédition infructueuse en Savoie. Depuis ce moment ne prit plus aucune part à la guerre, mais ses ministres furent très-actifs au congrès d'Utrecht.

Par la paix que Louis XIV conclut avec lui, le 11 avril 1713, il obtint la restitution du duché de Savoie et du comté de Nice, et la cession de la vallée de Pragélas avec les forts d'Exiles et de Fenestrelles et les vallées d'Oulx, de Sesano, de Bardonache et de Château-Dauphin, contre le sacrifice de la vallée de Barcelonette. Son droit et celui de ses descendans mâles de succéder au trône d'Espagne, au défaut de la descendance (mâle et femelle) de Philippe V, fut reconnu par ce traité, ainsi que par la paix que le roi d'Espagne conclut avec lui à Utrecht, le 13 août 1713. Par l'*article* 3 de ce dernier, la succession au trône d'Espagne est assurée au duc de Savoie et à ses descendans mâles, au défaut des descendans (mâles et femelles) de Philippe V. Paix d'Utrecht, 1713.

Par l'*art.* 4, le roi d'Espagne cède au duc de Savoie, pour lui, pour les princes ses fils et leurs descendans mâles, et successivement pour les autres mâles de la maison de Savoie, savoir le prince aîné de Carignan et le prince cadet, nommé Thomas, et leurs descendans mâles, d'aîné en aîné, le royaume de Sicile et les îles en dépendantes, en toute pro-

priété et souveraineté, en conformité de l'acte de cession faite par le roi d'Espagne, le 10 juin dernier, lequel sera censé faire partie essentielle du présent traité.

Par l'*art.* 6, il est convenu qu'en cas que les descendans mâles du duc de Savoie, et tous les mâles de sa maison, viennent à manquer, le royaume de Sicile avec les îles en dépendantes retourneront de plein droit à la couronne d'Espagne.

Par l'*art.* 11, les cessions faites au duc de Savoie, en 1703, par l'empereur Léopold, dans les duchés de Montferrat et de Milan, sont confirmées.

Par l'*art.* 12, le traité de Turin de 1696 et les articles des traités de Munster, des Pyrénées, de Nimègue et de Ryswick, concernant la maison de Savoie, de même que le traité d'Utrecht entre la France et la Savoie, sont renouvelés en tant qu'ils ne sont pas contraires au présent traité.

Victor-Amédée II est proclamé roi de Sicile, 1718.

Conformément à ce traité, le duc de Savoie fut solennellement proclamé, le 22 septembre 1713, à Turin, roi de Sicile, et son fils, Charles-Émanuel, qui jusqu'alors avoit porté le titre de prince de Piémont, prit celui de duc de Savoie. Le nouveau roi avec son épouse, toute sa cour et beaucoup de troupes, s'embarqua à Nice sur l'escadre de l'amiral anglais Jennings. Entré le 3 octobre au port de Palerme, il reçut des mains du vice-roi, marquis de los Balbases, les clés des forteresses, et fit le 10 son entrée dans la ville. Le 14 novembre ou le 21 décembre (car nous trouvons ces deux dates), il fut couronné.

'elle est l'esquisse légère des trente-huit premières ıées du règne de Victor-Amédée II, en y compreıt cinq qu'il passa sous tutelle. Il nous occupera ıucoup encore dans la période suivante, et ce st qu'alors que nous pourrons tracer le caractère ce prince distingué par de grandes qualités.

SECTION II.

Maison de Gonzague.

I. Duché de Mantoue et Montferrat.

I. Ligne des ducs de Mantoue et de Montferrat[1].

Vincent II, 1626-1627.

Ferdinand Gonzague, qui depuis 1612 régnait à Mantoue et dans le Montferrat, mourut le 29 octobre 1626, sans laisser de descendance. *Vincent II*, son frère, lui succéda. Celui-ci voulut d'abord légitimer l'espèce d'usurpation de son frère et la sienne, en épousant la princesse Marie, fille de François IV, leur frère aîné; mais bientôt il changea d'avis, et donna la main de cette jeune princesse à un autre prince dont il va être question. Vincent II mourut, le 26 décembre 1627, sans laisser de postérité : avec lui s'éteignit la branche aînée de la ligne aînée de la maison de Gonzague.

Charles I, 1627-1637.

La loi féodale déterminait son successeur, au moins dans le duché de Mantoue; c'était le chef de la seconde branche de sa ligne, *Charles de Gonzague*, nommé communément Charles de Nevers, parce qu'il était duc de Nevers et de Réthel des droits de sa mère[2]. Il était petit-fils de Frédéric II, premier duc de Mantoue, dont les trois derniers ducs, François IV, Ferdinand et Vincent II étaient les arrière-petits-fils. Son

[1] Suite du vol. XX, p. 116.
[2] Voy. vol. XIV, p. 300; XIX, p. 114.

droit à la succession du duché de Mantoue était incontestable. Quant à celle de Montferrat, elle pouvait lui être contestée par la princesse Marie, fille du duc François IV, qui avait donné sa main au jeune duc de Réthel, fils de Charles I[er], et également nommé Charles. Le duc de Réthel, qui se trouvait à Rome à l'époque de la mort du dernier duc, se hâta d'aller à Mantoue, pour prendre possession de l'héritage échu à lui-même ou à son père, et celui-ci quitta la Fance, pour se rendre dans les états qui venaient de lui échoir.

Guerre pour la succession de Mantoue.

Cet héritage lui fut cependant contesté, soit en partie, soit en totalité. La ligne de Guastalla, seconde de la maison de Gonzague, réclama toute la succession. Il est vrai que, descendant d'un fils cadet de François II, dernier margrave de Montferrat, elle ne venait qu'après les deux branches de la ligne aînée, qui, l'une et l'autre, avaient pour souche le premier duc de Montferrat, fils aîné du marquis François II ; mais elle prétendait exclure la branche de Nevers, devenue étrangère par son établissement en France. Le duché de Montferrat en particulier était réclamé par Marguerite douairière de Lorraine [1], sœur des trois derniers ducs de Mantoue, et par le duc de Savoie, qui fit revivre les anciennes prétentions de sa maison. L'Espagne convoitait l'importante place de Casal.

L'empereur était juge naturel de toutes ces prétentions. Son épouse, Éléonore de Mantoue [2], s'intéres-

[1] Veuve du duc Henri et mère des duchesses Nicole et Claude.

[2] Fille de Vincent I.

sait vivement pour la duchesse de Réthel, sa nièce. L'Espagne soutenait la maison de Guastalla, quant à Mantoue, et la douairière de Lorraine pour le Montferrat. La république de Gênes envoya des troupes auxiliaires aux Espagnols; celle de Venise fit de grands préparatifs pour soutenir Charles Ier. L'empereur ordonna que, jusqu'à la publication de son jugement, les deux duchés fussent séquestrés, et y envoya, comme commissaires, Jean de Nassau et le conseiller de Questenberg; mais ni le duc de Nevers, qui était assuré de la protection de la France, ni le roi d'Espagne ne voulurent reconnaître le séquestre. L'Espagne et le duc de Savoie étaient convenus d'attaquer le Montferrat; Charles-Émanuel Ier et son fils, Victor-Amédée, s'emparèrent d'Albe, de Trin et d'autres places de ce duché, pendant que don Gonzalez de Cardone, gouverneur de Milan, mit le siège devant Casal, que le marquis de Canosse, assisté du marquis de Beuvron, exilé de France pour un duel, défendait courageusement.

Charles Ier employa l'argent qu'il s'était procuré par la vente ou l'engagement d'une partie de ses possessions en France, à lever dans ce pays 12,000 hommes de pied et 1,500 chevaux, dont il donna le commandement au marquis d'Huxelles. Le duc de Savoie et son fils attendirent ce général au passage de l'Agrello, lui tuèrent beaucoup de monde, et le forcèrent de retourner en France, laissant entre leurs mains une partie de son artillerie et de ses bagages.

On peut demander si le duc de Mantoue n'aurait

pas mieux fait de consentir au séquestre de ses états entre les mains de son juge naturel, que de se jeter entre les bras de la France : en choisissant le dernier parti, il fut le jouet de la politique du cardinal de Richelieu, au lieu qu'il est probable que l'empereur lui aurait fait bonne justice. Son droit était si évident que Ferdinand II n'aurait sans doute pas voulu compromettre sa réputation par une décision contraire aux lois de l'Empire.

Après la reddition de la Rochelle, Louis XIII qui jusqu'alors n'avait que faiblement soutenu Charles Ier, marcha lui-même à son secours au mois de janvier 1629, avec une armée de 38,000 hommes, et accompagné du cardinal de Richelieu. Par suite du traité que le roi de France conclut le 11 mars à Suse, avec le duc de Savoie, celui de Mantoue eut la satisfaction de voir délivrée et ravitaillée la place de Casal, que les Espagnols assiégeaient depuis le mois de mars 1628. Il entra dans la ligue de Venise conclue le 8 avril 1629, pour la défense de l'Italie, entre la France, la Savoie et Venise. Charles Ier. ne se contenta plus alors de la défensive; avec 5,000 hommes il fit une irruption dans le Crémonais, et saccagea le district de Casal-Maggiore.

L'empereur déjà irrité de l'entrée des Français en Italie, fut extrêmement offensé de cette démarche d'un vassal félon. Le 18 septembre il annonça par un manifeste qu'il envoyait une armée en Lombardie pour maintenir l'autorité impériale dans le duché de Mantoue, dont le duc de Nevers s'était mis en posses-

sion. Cette armée, forte de 25,000 hommes, dont 5,500 à cheval, était commandée par Raimbaut comte de Colalto; ce général étant tombé malade, Aldringen et Gallas le remplacèrent. L'armée entra par les Grisons et par Chiavenna dans le duché de Milan, passa l'Oglio, s'empara de plusieurs places, mit tout à feu et à sang pour venger l'injure faite au chef de l'Empire, et reserra étroitement Mantoue où les Vénitiens avaient jeté quelques milliers d'hommes, et des vivres pour toute une année. En même temps le célèbre Ambroise Spinola arriva à Milan avec quatre millions de ducats, à ce que disent les Espagnols; d'autres réduisent cette somme à trois millions de livres de France. On s'attendait à ce que Charles-Émanuel romprait de nouveau avec la France; c'était le moment où les intrigues du duc d'Orléans absorbaient l'attention de Richelieu.

Sac de Mantoue, 1630.

Au printemps 1630, le cardinal lui-même, en qualité de lieutenant-général, ayant sous ses ordres les maréchaux de Créqui et de Montmorency, passa les Alpes et fit la conquête de Pignerol et d'autres places. Louis XIII, à la tête d'une autre armée fit celle de la Savoie, mais Mantoue tomba avant qu'on pût venir à son secours. Le duc avec la duchesse de Réthel, sa bru, et le maréchal d'Estrées s'y trouvaient resserrés. L'armée vénitienne qui approchait pour les délivrer, fut défaite le 2 juin par Gallas près de Valezzo. Quoique les Allemands n'ignorassent pas que Mantoue, où régnaient les maladies contagieuses, était réduite aux extrémités et ne pouvait tenir long-

temps, cependant le baron d'Aldringen et Gallas qui commandaient le siège, résolurent de s'en emparer soit par force, soit en profitant des intelligences qu'ils avaient pratiquées dans la ville, voulant avoir un prétexte de la livrer au pillage. Dans la nuit du 17 au 18 juillet, les troupes autrichiennes s'embarquèrent sur le lac qui entoure cette ville; on laissa approcher leurs barques, parce qu'elles se donnèrent pour vénitiennes. Après avoir forcé quelques postes, l'armée entra dans la ville. Éveillés de leur sommeil, le duc et le maréchal firent quelque résistance, mais furent bientôt forcés de se retirer à la citadelle; comme elle manquait absolument de vivres, le marquis de Strozzi conclut, le même jour, au nom du duc, une capitulation qui permit au duc, à la duchesse de Réthel et au maréchal d'Estrées de se retirer dans le Ferrarais. Ils y arrivèrent sans aucun moyen de subsistance, et Charles Ier fut obligé de solliciter quelque secours à Venise.

Le sort de la ville de Mantoue fut horrible. De tout ce que peut souffrir une ville prise de nuit par une soldatesque qui ne connaissait aucune discipline et qui était furieuse de la longue résistance qu'elle avait éprouvée, rien ne lui fut épargné. Le palais de Gonzague, rempli d'antiquités[1], de meubles somp-

[1] Parmi les choses précieuses qui disparurent à cette époque de Mantoue, il y a une antiquité célèbre qui a beaucoup occupé les savans. C'est une table de marbre couverte d'un encaustique noir. C'est un ouvrage égyptien, et les figures, exécutées en argent dans l'encaustique, représentent, à ce qu'il paraît, un calendrier, ou le

tueux, de belles peintures, de riches tapisseries, de vases précieux dont à la vérité Charles Ier avait déjà vendu une partie pour ı somme de 600,000 écus, tous les autres palais, les maisons des particuliers, tout fut pillé et saccagé. (a estimé, peut-être avec quelque exagération, à d huit millions d'écus, le dommage que la ville (ya. La peste enleva en peu de temps les spoliateurs et urs victimes; le territoire de Mantoue resta inculte ndant plusieurs années, se couvrit de ronces et d'épi es et se peupla de serpens et d'animaux immondes. L'épouse de l'empereur Ferdinand II fut inconsolable quand elle apprit le malheur de sa ville natale.

Traité de Ratisbonne et de Chérasque, 1630-1631.

Comme la France avait ouvert une négociation pour la paix, il fut conclu, le 4 septembre, une trève générale, et le 13 octobre la paix fut signée à Ratisbonne. Voici les stipulations concernant les duchés de Mantoue et de Montferrat : L'empereur promit de donner à Charles Ier l'investiture des deux duchés, six semaines après qu'il aura fait sa soumission et demandé grâce d'après une formule convenue et arrangée de manière qu'elle ne renfermait rien qui pût choquer l'orgueil du duc. On accorda au duc de Savoie, pour toutes ses prétentions, la place de Trin dans le Montferrat avec

culte du Nil. Cette table, trouvée au commencement du seizième siècle, dans les jardins Caffarelli, sur le mont Aventin, à Rome, devint, en 1527, la propriété du cardinal Bembo, qui la légua au duc de Mantoue. Après le sac de Mantoue elle tomba entre les mains du cardinal Pava, qui la donna au duc de Savoie. Elle se voit au musée de Turin. On la nomme *table Isiaque* ou *Bembine*.

district rapportant 18,000 écus en revenus *anciens;* les commissaires respectifs détermineront ces places, leur valeur et celle de l'écu. La prétention de la duchesse douairière de Lorraine devait être réglée à l'amiable ou définitivement jugée par l'empereur comme seigneur suzerain. Le duc de Guastalla aura pour ses prétentions un revenu en fonds de terre de 6,000 écus à 2 florins, et nommément Dossolo, Luzzara, Suzzara et Reggiolo ou l'une ou plusieurs de ces terres à concurrence du revenu fixé. Quinze jours après l'investiture l'empereur et le roi de France retireront leurs troupes d'Italie; l'empereur, en laissant garnison suffisante à Mantoue et Caneto; le roi à Pignerol, Briqueras, Suse et Veillane. Les troupes des deux monarques se retireront entièrement lorsque toutes les conditions du traité auront été accomplies. Quelques-unes de ces conditions furent modifiées par le traité de Chérasque que l'empereur et la France conclurent le 6 avril 1631, en remplacement de celui de Ratisbonne[1]. A la place d'un revenu de 18,000 écus, il en fut adjugé un de 15,000 écus seulement au duc de Savoie; mais ces écus devaient être des écus d'or, chacun de 28 florins[2] seulement, et comme dans les revenus abandonnés au duc de Savoie, il s'en trouvait plusieurs *nouveaux*, quoique d'après le premier traité il ne dût avoir que les anciens, il fut convenu qu'à titre d'indemnité il paiera au duc de Mantoue le capital de ces nouveaux droits, lesquels seront censés former les trois pour cent du capital. Le duc de Savoie

[1] Voy. vol. XXVII, p. 156.

[2] Le cours était alors à 33.

fut aussi astreint d'indemniser Marguerite de Savoi douairière de Mantoue, de sa dot et de toutes ses pré tentions à compte desquelles dot et prétentions il lui assignerait un revenu de 3,000 florins d'or en terre Vingt-cinq jours après la signature du traité, l'inves titure serait donnée au duc de Mantoue ou au moi le diplôme de cette investiture aurait été remis entr les mains des ambassadeurs de France à Ratisbonn Un article secret du traité détermine tous les endroi du Montferrat qui devaient faire le lot du duc de Sa voie.

Ainsi Charles Ier rentra en possession du duché d Mantoue et de la plus grande partie de celui de Mon ferrat. Il trouva un pays entièrement dévasté et ruin sans qu'il pût prévoir que de sitôt il serait possib d'en retirer quelque revenu. Sa situation était d'a tant plus fâcheuse qu'il s'était défait de la plupart ses possessions en France. Des malheurs domestiqu vinrent accabler ce prince. Six jours avant sa rentr dans Mantoue, il perdit son fils aîné, Charles duc Réthel, et quelques mois après, Ferdinand, le cad qui par sa mère[1] était duc de Mayenne. Toute postérité masculine se réduisit alors à un enfant deux ans, Charles, fils du duc de Réthel.

Alliance de Rivoli, 1635.

Le duc entra en 1635 dans l'alliance de Rivoli av la France et les ducs de Savoie et de Parme[2]. Les co fédérés se proposaient le partage du duché de Mil

[1] Catherine, fille de Charles, duc de Mayenne. Henri, frère Catherine, était mort sans descendance.

[2] Voy. vol. XXVII, p. 218.

néanmoins Charles, dont le pays était encore épuisé, fut plutôt l'allié de nom que de fait de la France.

On a dit de ce prince que pendant qu'il était grand seigneur en France, il montra des sentimens de souverain, et que, devenu souverain, il ne fut plus qu'un particulier; on doit le juger avec indulgence à cause de la situation particulière où il se trouva pendant son règne. Il mourut le 25 septembre 1637, âgé de soixante et un ans, laissant deux filles qui ont joué des rôles dans les troubles de France, sous les noms de Marie de Gonzague et d'Anne princesse Palatine. La première épousa successivement deux rois de Pologne, Wladislaw IV et Jean-Casimir; la seconde fut l'épouse d'Édouard, frère de Charles-Louis, avant-dernier électeur Palatin de la maison de Simmern, après avoir été la maîtresse de Henri II, duc de Guise, avec lequel elle voyagea à l'étranger, se donnant pour son épouse.

Charles III[1], petit-fils de Charles Ier, âgé de huit ans, lui succéda sous la tutèle de Marie, sa mère. La guerre avec l'Espagne, dans laquelle son aïeul était entré par le traité de Rivoli, continua jusqu'en 1652. *Charles III, 1637-1665.*

Le marquis de Caracène, gouverneur du Milanais, avait résolu en 1652 de faire tous les efforts pour réduire Casal, où il y avait garnison française. Il préluda à cette conquête par celle de Trin et de Crescentin. Son intention n'était pas de garder Casal pour l'Espa- Le duc de Mantoue quitte le parti de la France, 1652.

[1] On le nomme ordinairement Charles III, parce qu'on compte son père parmi les ducs de Mantoue, quoiqu'il fût mort avant le sien.

gne, il lui importait de prouver au monde que ce puissance n'avait pas l'intention de s'agrandir. Dans dessein il fit avertir le duc de Mantoue qu'il le m trait en possession de la capitale du Montferrat au tôt qu'il l'aurait prise, s'il voulait se détacher de France. Charles III ne balança pas; il publia sur-l champ un manifeste pour se justifier, par des motifs d nécessité, de tourner le dos à la puissance à laquelle s famille devait le trône, et envoya le marquis Camil Gonzague (de la branche de Sabionetta et Bozzolo) av 18,000 hommes, pour se réunir à l'armée espagnole. Cette démarche du duc facilita au marquis de Caracène la prise de la ville, en divisant d'intérêt les habitans attachés à leur souverain, et la garnison française qui prétendait garder la ville pour ce même souverain. Finalement les Français se retirèrent au château et à la citadelle, et les habitans ouvrirent les portes de la ville à Camille Gonzague et à Caracène. Le commandant du château, secrètement d'accord avec le duc de Mantoue, capitula au bout de trois jours. La citadelle soutint un siège vigoureux, et ne se rendit que vers le 22 octobre. Elle reçut garnison mantouane.

L'année suivante, 1653, Charles III, qui avait une grande protectrice à la cour de Vienne dans Éléonore, sa sœur, épouse de l'empereur Ferdinand III, fut nommé vicaire de l'empereur en Italie; ce qui causa beaucoup de jalousie à la cour de Turin.

Traité de neutralité de 1668.

Quoique le duc de Mantoue eût abandonné la cause de la France, il ne s'était pourtant pas déclaré contre

. Nous avons vu [1] qu'au 21 mars 1657 il y fut forcé
r l'empereur Ferdinand III. Cependant ce monar-
étant mort immédiatement après, et les Français
t pris de la supériorité en Lombardie, Charles III
clut, le 9 juillet 1668, dans la capitale, un traité
neutralité avec le duc de Modène, agissant au nom
roi de France.

Dans l'histoire des états de Savoie nous avons parlé
stipulations de la paix des Pyrénées, qui concer-
t les intérêts du duc de Mantoue.

Immédiatement après la mort de son aïeul, le duc
arles s'était vu attaqué en justice pour la succession
s les duchés de Nevers, de Réthel et de Mayenne,
dans le Donziais. Ses tantes prétendirent l'en ex-
ure en faisant valoir contre lui le droit d'aubaine.
ouis XIV ayant évoqué ce différend à son conseil,
jugea tous les biens au duc Charles, moyennant la
mme de 1,500,000 liv. (un peu plus de 2,700,000
ancs d'aujourd'hui) pour l'aînée de ses tantes, et
200,000 liv. (2,170,000 fr.) pour la seconde.
près la paix des Pyrénées, le duc voulant entière-
ient quitter la France, vendit toutes ces terres au
rdinal Mazarin.

Charles III mourut le 16 août 1665, âgé de trente- *Charles IV*, 1665.
nq ans seulement, mais épuisé par suite de ses dé-
uches, et laissant un seul fils âgé de treize ans, qui
i succéda sous le nom de *Charles IV*, et sous la ré-
nce de sa mère, Isabelle-Claire d'Autriche-Tirol,
ssi peu retenue dans ses mœurs que l'avait été son

[1] Voy. vol. XXVII, p. 375.

époux. Le jeune prince hérita des vices de son père et de sa mère.

Querelle avec Modène.

Dans la première année de son règne, il s'éleva une contestation avec la cour de Modène sur la propriété de quelques îles du Pô, situées entre Brescello et Viadana. Les deux duchesses régnantes, qui l'une et l'autre étaient d'humeur guerrière, prirent les armes pour soutenir les droits de leurs pupilles. Louis Ponce de Léon, gouverneur du Milanais, craignant que, si la duchesse de Modène réclamait la protection de la France, cette misérable querelle n'allumât une nouvelle guerre en Italie, s'interposa entre les deux princesses belliqueuses, et les engagea à porter l'affaire à la décision de leur suzerain. L'empereur envoya comme commissaire le comte Amédée de Windischgrätz, qui ménagea, le 6 avril 1667, un accommodement entre les deux duchesses ; il n'était que provisionnel à cause de la minorité des deux ducs ; mais il fut confirmé ensuite, ou au moins constamment observé.

Intrigues du comte de Ma...

La mauvaise éducation que Charles IV avait reçue, porta les fruits qu'on devait en attendre. Son intempérance, son luxe, les fêtes qu'il donna ruinèrent ses finances, et le réduisirent à recourir souvent à des moyens peu honorables pour faire face à ses folles dépenses. Marié depuis dix ans à Anne-Isabelle de Gonzague-Guastalle, il n'avait pas d'enfans et ne pouvait en espérer. On prévoyait ainsi l'extinction de sa maison, ou plutôt de la ligne aînée d'où il était sorti, et les héritiers, convoitant d'avance une succession qui ne devint vacante que trente années plus tard, com

ncèrent dès-lors à intriguer. En supposant que le ché de Montferrat fût fief féminin, Charles IV, duc Lorraine, y prétendait au nom de son épouse, onore d'Autriche, veuve de Michel, roi de Polo-. Elle était, par sa mère, petite-fille de Charles, c de Réthel, aïeul du duc Charles IV [1]. Pour s'as-rer de cet héritage, le duc de Lorraine intriguait près de l'empereur, comme suzerain, dans le but s'en faire mettre en possession du vivant du cou--germain de son épouse. Charles IV, qui ne dési-it sans doute pas que sa succession fût partagée, sque lui-même, âgé de trente ans seulement, n'a-it pas renoncé à l'espoir d'avoir de la descendance, chercha la protection de la France. Il y eut à ce su-t une négociation mystérieuse. Hercule-Antoine mte de Mathioli de Bologne, qui avait été secrétaire duc Charles III, et prétendait être le confident de harles IV, s'ouvrit à l'abbé d'Estrades, ambassadeur e France à Venise, sur le désir du duc de Mantoue e recevoir garnison française à Casal. On ne sait si effet le duc avait conçu ce désir, ou s'il en a feint eulement pour tromper le comte Mathioli, son pro-re ministre; ce qui est certain, c'est que, vers la fin e l'année 1677, il l'envoya à Paris pour arranger ette affaire avec la cour de France, ou, comme il prétendit ensuite, pour faire croire aux Espagnols qu'il avait ce dessein. Après un second voyage, le comte italien et Pomponne, ministre de Louis XIV,

[1] Le duc de Lorraine comptait sans doute sur une renonciation de l'empereur Léopold, frère de son épouse.

conclurent sous le plus grand secret à Versail
décembre 1678, un traité par lequel le du
de recevoir des troupes françaises à Casal, à
qu'on lui paierait 100,000 écus. On fit un
deau au négociateur, et on promit de lui
somme infiniment plus forte, après la ratifi
traité. Les ratifications devaient être échang
mars 1678, dans un village situé à quelques
Casal. Personne n'y vint de la part du duc
toue, et l'on s'aperçut que l'on avait été jo
intrigant.

On prétend que Mathioli lui-même, e
par Milan, avait vendu son secret au comt
gar, qui en était gouverneur, et qu'il lui av
communication du traité qui, peut-être, éta
de sa fraude, car il n'est pas certain que
Mantoue en ait jamais eu connaissance. E
suite par Charles IV à Turin, il tomba dan
que les Français lui tendirent: il fut arrêté
pour le reste de ses jours dans une prison
rol, et emporta avec lui au tombeau le vé
cret de sa négociation.

Le Masque de fer de la Bastille.

Long-temps après sa mort, le comte Mat
cupé la curiosité du public européen, et est
héros d'un roman ou d'une fable absurde
pas de doute aujourd'hui qu'il ne soit ce *M*
fer sur lequel, depuis le crédule [1] Vol

[1] Qu'on ne s'étonne pas de cette épithète donnée au
incrédules: nous avons souvent remarqué qu'il n'y a
plus crédules que ceux qui ne croient pas en Dieu.

menteur Soulavie, on a débité tant de contes. En dépouillant l'histoire du Masque de Fer de tout ce qu'on y a ajouté de merveilleux, voici ce qui en reste : Louvois, extraordinairement piqué d'avoir été pris pour dupe, ordonna à S. Mars, gouverneur de Pignerol, de traiter son prisonnier avec dureté. Quand cet officier fut transféré en 1681 à Exiles, en 1687 à Ste Marguerite, et en 1698 à la Bastille, il reçut chaque fois l'ordre de prendre son prisonnier avec lui. Mathioli mourut à la Bastille, le 19 novembre 1703[1].

Louis XIV n'était pas encore détrompé sur la valeur du traité de Versailles, lorsqu'il envoya à Mantoue M. de Gaumont, pour en presser l'exécution. Charles IV fit représenter au roi, par l'abbé de S. Barbe, qu'il ne pouvait être lié par un traité conclu sans ses ordres. En 1681, l'abbé Morel vint de la part du roi à Mantoue, et vainquit avec de l'or les difficultés vraies ou simulées qui s'étaient élevées. Cinq cent mille livres de France que le duc toucha pour sa part, le débarrassèrent de ses scrupules. En attendant, il se rassembla des troupes françaises à Pignerol; le marquis de Boufflers requit et obtint la permission de traverser le Piémont; le 30 septembre 1681, il arriva à Casal avec 4,000 maîtres, suivi par 8,000 hommes d'infanterie, commandés par Catinat. La cavalerie occupa la citadelle, d'où les troupes de Mantoue sortirent; l'infanterie entra dans la ville, mais se retira bientôt en France, laissant Catinat

Occupation de Casal par les Français, 1681.

[1] Nous plaçons à la fin de cette section un supplément relatif au Masque de fer.

comme gouverneur de la citadelle; la ville conserva un gouverneur mantouan.

Le duc de Mantoue cria hautement contre l'occupation de sa forteresse au milieu de la paix, et fit arrêter le marquis de Guerrieri, son ministre; personne n'ajouta foi à ses protestations, et le marquis fut bientôt relâché.

L'arrangement concernant Casal subsista pendant dix ans. Mais lorsque l'Italie fut devenue de nouveau le théâtre de la guerre, et que le duc de Savoie se fut allié aux ennemis de Louis XIV, principalement dans la vue de faire abandonner cette place par les Français, il importait à ceux-ci qu'au moins il ne s'y trouvât pas une garnison d'une autre nation. En conséquence, le marquis de Crénant, gouverneur de la citadelle, un des premiers jours du mois de novembre 1691, invita à dîner le marquis de Fassati, gouverneur de la ville pour le duc de Mantoue, et le retint prisonnier, sous prétexte d'avoir découvert qu'il était d'intelligence avec les Impériaux. Au même moment, il occupa toutes les portes de la ville, et renvoya la garnison du duc de Mantoue. On ne sait pas si tout cela n'avait pas été convenu avec Charles IV.

Prise de Casal par les alliés, 1695.

Les alliés prirent possession de Casal le 18 septembre 1695 [1]. En vertu de la capitulation, le duc de Mantoue rentra dans la pleine possession de cette ville, dont les fortifications, ainsi que celles de la citadelle et du château furent préalablement démolies.

Alliance avec la France, 1701.

Dans la guerre pour la succession d'Espagne, le

[1] En vertu d'un arrangement secret. Voy. vol. XXVIII, p. 235.

duc de Mantoue devint, par le traité du 24 février 1701, l'allié de Louis XIV et de Philippe V. Ce traité fut conclu par l'abbé d'Estrades à Venise, où le duc vivait depuis long-temps dans les plaisirs et la crapule. La douleur qu'il ressentait d'avoir été dépouillé de la principauté de Guastalle dont il s'était injustement emparé, facilita au cardinal le moyen de l'entraîner dans une alliance qui causa sa perte. En vertu de ce traité, le comte de Tessé se présenta au commencement du mois d'avril avec 15,000 hommes devant Mantoue, et exigea que cette forteresse lui fût ouverte. Charles IV y consentit, feignant de céder à des forces supérieures. C'est ainsi qu'il croyait pouvoir masquer son intelligence avec la France, qui alors était regardée comme criminelle.

Évacuation de l'Italie par les Français, 1707.

Cette intelligence éclata en 1704, lorsque s'étant rendu à Paris pour se fiancer avec Susanne-Henriette d'Elbœuf [1], il fut décoré du titre de généralissisme des armées du roi en Italie. Le mariage célébré le 8 novembre en Toscane, où la princesse avait été conduite, fut aussi stérile qu'avait été le premier, les débauches du duc avaient trop altéré sa santé pour qu'il pût espérer d'avoir des enfans.

La place de Mantoue était encore au pouvoir des Français, lorsqu'ils évacuèrent la Lombardie par la capitulation de Milan en 1707 [2]. Ils la remirent aux Impériaux.

[1] Fille de Charles III, duc d'Elbœuf, branche cadette de la maison de Guise.

[2] Voy. vol. XXVIII, p. 371.

Proscription du duc, 1708.

L'empereur proscrivit le duc le 30 juin 1708. Il avait déjà disposé du Montferrat en faveur du duc de Savoie ; il garda pour sa maison le duché de Mantoue. La ligne de Guastalla, à qui ce fief devait passer à l'extinction de l'aînée, fut obligée de se contenter des principautés de Sabioneta et Bozzolo que l'empereur lui abandonna.

Extinction de la maison de Mantoue.

Charles IV, dont l'épouse s'était retirée à Paris, supportait avec une grande impatience son exil et sa misère ; une pension de 400,000 livres que la France lui payait, était un faible dédommagement pour la perte de sa souveraineté. Accablé de maladies, fruit de ses débauches et de chagrins qu'il devait à son imprévoyance, il traînait sa misérable existence de Venise à Padoue, et de cette ville à Venise, objet des mépris de tout le monde, à charge à lui-même. La mort le délivra enfin, le 5 juillet 1708. Avec lui s'éteignit la ligne de la maison de Gonzague, dont deux branches avaient successivement régné à Mantoue et dans le Montferrat.

On prétend que le peuple de Mantoue n'éprouva aucune répugnance à perdre son existence politique et à passer sous une domination étrangère : un tel sentiment d'indifférence prouve mieux que tous les récits des historiens, la dégénération de la famille de Nevers.

II. Maison de Guastalla [1].

II. Duché de Guastalla.

La maison de Guastalla était, comme nous l'avons vu, la seconde ligne de celle des ducs de Mantoue ou de la famille de Gonzague. *Ferdinand II*, qui régnait comme comte de Guastalla depuis 1575, avait obtenu, en 1621, l'érection de ce petit pays en duché.

Ferdinand II, 1575-1630.

A l'extinction de la branche aînée de la ligne aînée de Mantoue, Ferdinand II fit des prétentions à la succession pour lesquelles son fils, *César II* (1630—1632), obtint, par la paix de Chérasque, des terres d'un revenu de 6,000 écus, et nommément Dossolo, Luzzara, Suzzara et Reggiolo.

César II, 1630-1632.

Ferdinand III, fils de César, âgé de douze ans, lui succéda sous la tutèle de ses oncles, et régna tranquillement jusqu'en 1678. Il ne laissa d'autre descendance que deux filles dont l'aînée, Isabelle, était mariée à Charles IV, dernier duc de Mantoue. Ce prince réclama l'héritage de son beau-père et en prit possession. Il appartenait cependant de droit à *Vincent de Gonzague*, duc de Melfi et d'Oriano, cousin-germain de Ferdinand III, dont il épousa, en 1679, la fille cadette, nommée Marie-Victoire. Ce ne fut qu'en 1692 qu'à l'aide des troupes impériales et espagnoles, Vincent fut mis en possession de la principauté; il réclama alors de Charles IV la restitution des fruits mal perçus.

Ferdinand III, 1632-1678.

Vincent II, 1678-1714.

A l'extinction de la ligne aînée de sa maison, en 1708, Vincent Gonzague réclama, comme chef de la seconde ligne de la maison de Gonzague, la posses-

[1] Suite du vol. XX, p. 118.

sion du duché de Mantoue; mais, par une injustice criante, l'empereur Joseph I[er] attribua ce duché à sa maison. Il abandonna seulement au duc de Guastalla les principautés de Bozzolo, et de Sabioneta, avec les terres d'Ostiano et Pomponesco. C'était d'anciennes propriétés de la maison qui avaient appartenu à des branches qui s'étaient éteintes au commencement du dix-huitième siècle.

Vincent mourut le 28 avril 1714, laissant deux fils qui lui succédèrent l'un après l'autre, *Antoine-Ferdinand*, et, depuis 1729, *Joseph-Marie*, avec lequel nous verrons sa branche s'éteindre en 1746.

III. Maison de Castiglione et Solferino.

III. Maison de Castiglione et Solferino.

La branche de Castiglione et Solferino descend d'un fils cadet de Louis III Gonzague, margrave de Mantoue, qui mourut, en 1494, général de la république de Venise. *Ferdinand*, qui régnait en 1692, fut chassé de son pays par ses sujets, et l'empereur s'en empara. Cette révolution causa de longues discussions jusqu'à ce qu'enfin *Louis Gonzague*, fils de ce Ferdinand, accepta en 1773, de la maison d'Autriche, un dédommagement de 300,000 florins. On nous assure qu'il existe encore des descendans de Louis Gonzague.

IV. Maison de Novellara.

IV. Maison de Novellara.

La ligne de Novellara remonte à la première origine de l'illustration des Gonzague, car elle descendait

de Feltrin, fils cadet de Louis Ier, chef du peuple de Mantoue vers 1328. Elle s'éteignit en 1728.

SUPPLÉMENT A LA PAGE 385,
relatif au Masque de fer.

Tout ce que nous avons dit p. 382 de la négociation frauduleuse du marquis de Mathioli, et du sort de ce charlatan politique, a été prouvé par la correspondance ministérielle déposée aux archives du département des affaires étrangères de France, et publiée en 1825 par M. J. DELORT dans son Histoire du masque de fer.

Lorsque, en 1826, l'auteur de ce Cours se servit du livre de M. Delort pour la rédaction de cette section, il croyait la question relative au masque de fer entièrement décidée, de manière à ne plus y revenir. Ce n'est qu'en 1831 qu'il a eu connaissance d'un autre livre qui a également paru en 1825. Il est intitulé : *l'Homme au masque de fer, mémoire historique où l'on réfute les différentes opinions relatives à ce personnage mystérieux, et où l'on démontre que ce prisonnier fut une victime des Jésuites. Par feu le chevalier de* TAULÈS. La lecture de ce volume engagea l'auteur à soumettre l'histoire du masque de fer à une nouvelle discussion.

Il faut observer d'abord que M. de Taulès, né en Béarn, était entré en 1764 dans la carrière des affaires étrangères, qu'il a rempli avec distinction les fonc-

tions de secrétaire d'ambassade à Genève, de chargé d'affaires en Suisse, de capitaine de dragons en Pologne, où le duc de Choiseul l'envoya, et de consul-général en Syrie ; qu'en 1789 il demanda sa retraite ; que, depuis ce temps, il ne paraît plus avoir servi, quoiqu'il vécût assez long-temps pour voir le règne du Directoire et même celui de Buonaparte. Son ouvrage, qui vient d'être cité, fut publié assez long-temps après sa mort, et, à ce qui paraît, simultanément avec celui de M. Delort, ou peu de temps après. Il porte les caractères de la véracité.

Voltaire, qui a prétendu révéler au public le secret de l'homme au masque de fer, n'a pas même le mérite d'être l'auteur de cette fable. Elle a été inventée, ou au moins débitée pour la première fois, par l'auteur des *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de Perse*, dont la première édition, imprimée en 1745 en Hollande, était à peine connue en France à l'époque où Voltaire publia son Siècle de Louis XIV. Lorsque, par la suite, la Beaumelle reprocha au grand écrivain ce plagiat, Voltaire répondit que les Mémoires secrets étaient un libelle ignoré. Cela n'était pas exact ; cet ouvrage n'a rien d'un libelle ; c'est l'histoire des premières années de Louis XV sous des noms supposés. On attribue communément ces Mémoires à PECQUET, premier commis aux affaires étrangères ; nous ignorons sur quel fondement le chevalier Taulès dit qu'ils sont du duc de Nivernais ; ce qui, dans tous les cas, nous paraît peu probable. Quoiqu'il en soit, tous les contes qu'on a débités sur l'homme au masque de

: trouvent dans les Mémoires secrets, dont l'au-
dit que ce prisonnier fut le comte de Verman-
fils naturel de Louis XIV et de madame de la
ère, amiral de France, qui mourut le 18 novem-
.683 à Courtray, et auquel on fit des obsèques
ques. L'auteur des Mémoires prétend que cette
était feinte, et que le comte de Vermandois fut
par la perte de sa liberté pour avoir manqué au
phin, fils du roi, jusqu'à lui donner un soufflet.
. Delort a prouvé que l'individu dont l'histoire a
né lieu à la fable de l'homme au masque de fer est
omte de Mathioli, mort en 1703, d'où il s'ensuit
ce n'était pas le comte de Vermandois.
e chevalier Taulès crut avoir fait une découverte
ı différente. Charles de Ferriol, marquis d'Argen-
qui, à la fin de l'année 1699, arriva à Constan-
ple pour remplacer comme ambassadeur de France
narquis de Châteauneuf, n'eut pas d'audience du
ıd seigneur, parce qu'il ne voulut jamais se sou-
tre à l'étiquette ottomane, qui ne permet pas de
ître avec une épée devant le sultan. Cela ne l'em-
ıa pas de rester pendant dix ans à la Porte, soignant
affaires de France, mais bravant dans toutes les
sions les usages du pays, et se faisant haïr par des
avagances qui finalement prouvèrent qu'il était
enu fou; ce que, d'après le dire du grand-visir, il
t déjà en arrivant. Pendant qu'il résidait à Cons-
tinople, il s'éleva une vive contestation entre les
ıites et Avedick, patriarche des Arméniens non-
s. Ce prélat se trouvant à Scio, disparut un jour

subitement de manière à ne pas laisser de t
Porte accusa l'ambassadeur de France de l'
enlever, et le chevalier deTaulès a parfaitemen
ce nous semble, par un mémoire manuscrit
quis de Bonnac qui, jusqu'en 1724, fut aml
de France à Constantinople, que cette accusa
fondée, quoique le gouvernement français l'
nuellement démentie. Un vaisseau de guerr
ou une barque qui était à la hauteur de Scio
patriarche, et le conduisit à S. Marguerite
fut transféré à la Bastille, où il est mort. Ta
me les complices de cet enlèvement : Bon
consul à Scio, et les PP. Braconnier et Ferr
suites. Il a prouvé que plusieurs circonstan
raconte du masque de fer peuvent s'appliqu
triarche Avedick, que le gouvernement fra
vait cacher à tout le monde, s'il ne voulait
d'honneur aux yeux des Turcs. En effet, qu
cause de maladie, on laissa approcher que
ce prisonnier, on en cachait soigneusement
non en lui mettant un masque de fer, mais e
vrant le visage d'une partie de sa robe, qui
rientale, et, quand il prononçait quelques
paraissaient inarticulés, parce que le pris
savait que sa langue, qu'aucun de ceux qui
chaient ne comprenait. Le chevalier de Ta
vraisemblable que le prisonnier vécut à la Ba
qu'après l'année 1722.

Après avoir combiné les ouvrages de M.
du chevalier de Taulès, il nous paraît vrai

la fable débitée par Pecquet et Voltaire est composée de ce qui avait transpiré par rapport au mystère de la prison du ministre de Mantoue et du patriarche, et qu'en mêlant au vrai beaucoup de fables il a confondu les deux prisonniers; d'où il résulte à la fois qu'il a existé *deux hommes au masque de fer*, que pourtant l'être qualifié ainsi n'a jamais existé, et que toutes les circonstances romanesques qu'on débite (comme le masque de fer et l'assiette d'argent jetée par la fenêtre) ont été ajoutées par des amateurs du merveilleux. La découverte de M. Delort reste en son entier.

SECTION III.

Duchés de Modène, de la Mirandole, de P
Plaisance, principauté de Monaco, répub
de Gênes.

I. DUCHÉ DE MODÈNE.

I. DUCHÉ DE MODÈNE [1].

Alphonse III, 1628-1629.

César d'Este, duc de Modène et de Reggio de Carpi, eut, le 11 décembre 1628, pour su *Alphonse III*, l'aîné de ses fils, âgé de tre ans. Ce prince, d'un caractère violent et excess vindicatif, était tendrement attaché à son épou belle de Savoie, fille de Charles-Émanuel, q modérer sa fougue. Il eut le malheur de la pe 1626, deux ans avant son avénement au g ment. Dégoûté des grandeurs de la terre, il a dans les derniers jours de juillet de l'année 1 faveur de son fils, puis alla en Tirol et entra nom de Frère Jean-Baptiste de Modène, dans vent de capucins à Marano : il y mourut en odeur de sainteté.

François I, 1629.

François I[er], son fils, avait dix-neuf ans, lui succéda en 1629, dans un moment crit l'ouverture de la succession de Mantoue avai la Lombardie en théâtre de la guerre. Fra maintint la neutralité. Il refusa aussi d'entrer

[1] Suite du vol. XX, p. 133.
[2] Nous avons vu que la maison avait perdu Ferrare et

liance de Rivoli [1], cependant il fut enveloppé
ui dans cette guerre; le marquis Guido Villa,
du duc de Savoie qui, après la levée du siège
ıce, en octobre 1635, reconduisit avec 1,200
le duc de Parme dans son pays, prit ses
s d'hiver à Castelnuovo, dans le duché de
sans la permission du souverain, et y vécut à
on. François Ier leva en hâte 5,000 hommes de
1,000 hommes de cavalerie et en donna le
ıdement à Aloyse d'Este, marquis de Monte-
n oncle. Il se déclara en même temps pour le
pagnol, et le marquis de Leganès, gouverneur
nais, lui envoya un secours de 3,800 hommes.
: du duc de Modène ayant été portée à 13,000
s entra dans le duché de Parme, s'empara de
ıa et Colorno, et força l'ennemi à se retirer
canon de Parme qu'il fit mine de vouloir assié-
ıdant que les Espagnols enfermeraient Plai-
Le pape interposa sa médiation et rétablit la
tre les deux souverains.

Siro, que l'empereur Mathias avait créé prince
·egio, ayant été déclaré déchu de son fief pour
le fausse monnaie, l'empereur le confisqua. Ce-
t il promit de le lui rendre contre le paiement
ımende de 230,000 florins d'or. Comme il ne
réunir cette somme, les Espagnols la déboursè-
: l'empereur leur engagea la principauté. Cet
nent fut transporté en 1636 sur le duc de Mo-
ui remboursa à l'Espagne la somme avancée et

. vol. XXV, p. 195.

s'engagea à rendre le pays à Maurice, fils de Sin
rachetait le fief. La famille de Corregio préféra
siger avec celle de Modène ; en 1649 elle renon
principauté, mais on lui rendit une partie de
Elle s'est éteinte dans le dix-huitième siècle.

Première guerre de Castres.

Nous aurons une autre occasion de parler de
que le duc François Ier prit à la guerre de
Dans ces conjonctures il fit valoir les prétentio
maison sur Ferrare, Comachio, Argento, C
autres endroits de l'ancien patrimoine des Est
cette réclamation n'eut pas d'autre suite que d
tater que la maison n'y avait pas renoncé et
rompre le cours de la prescription.

Aventure du cardinal d'Este à Rome.

Quoique François Ier eut déployé un gra
dans la guerre contre la France, il ne tira p
pas de son alliance avec l'Espagne l'avantage
avait espéré ; même l'exécution entière de la
tion relative à Corregio éprouva des difficu
au bout de dix ans il y avait encore garnis
gnole dans cette ville. Pendant la guerre de
éprouva aussi la malveillance du cabinet de
Il était d'ailleurs offensé des dédains que la co
pagne et ses agens affectaient envers lui. Il
en 1646 dans la personne du cardinal Renau
son frère, un outrage auquel il fut très-sen
prélat recherchait le protectorat de la natio
nique ; l'influence de l'Espagne fut cause
l'obtint pas ; en revanche le cardinal Maza
nommer protecteur de la nation française.
fut-il entré en fonction qu'arriva à Rome

ssadeur du roi Catholique, Jean-Alphonse Hen-
z, duc de Medina del Riosecco, comte de Mel-
amiral de Castille, auparavant vice-roi de Sicile,
ui donna sur-le-champ une preuve de ses dispo-
is malveillantes, en ne l'invitant pas à sa cavalcade
ıtrée solennelle. Este ayant remarqué que l'amiral
issait son palais de gens armés, en fit de même. Son
lui envoya beaucoup de nobles et de *braves*, avec
rmes pour 400 hommes de plus. Les esprits s'é-
ffèrent, et vers la fin du mois d'avril les voitures du
nal et de l'ambassadeur s'étant rencontrées dans
e, il y eut une rixe entre leur suite. Les événe-
s de ce genre sont toujours racontés d'une ma-
opposée par les deux partis; dans le cas présent
vaut pas la peine d'examiner de quel côté fut
rt; le peuple loua le cardinal d'avoir soutenu
courage l'honneur de la nation française. Pour
r les suites de cette affaire, Innocent X opéra le
ıi une réconciliation entre les deux principaux
ırs.

e cardinal Mazarin profita de l'animosité que cet
ement avait laissée dans le cœur du duc de Mo-
, pour lui proposer de quitter le parti d'une cour
ne lui préparait que des dégoûts; il lui donna
oir de conquérir, à l'aide de la France, le Crémo-
, l'objet de son ambition. Le 1er. septembre
7, une alliance fut signée à Gênes, et François Ier
le commandement d'une armée de 11,000 hom-
, moitié Français, moitié Modénois; dans l'en-
ment qu'il contracta, il réserva cependant l'em-

Alliance de Gênes avec la France, 1647.

s'engagea à rendre le pays à
rachetait le fief. La famille
siger avec celle de Modène;
principauté, mais on lui re
Elle s'est éteinte dans le di

Première guerre de Castro.

Nous aurons une autre o
que le duc François I[er]
Dans ces conjonctures il
maison sur Ferrare,
autres endroits de l'a
cette réclamation n'
tater que la maison
rompre le cours d

Aventure du cardinal d'Este à Rome.

Quoique Fr
dans la guerre
pas de son al
avait espér pou
tion relat soupç
au bout qui était
gnole ardinal d'Este
épror nation française
Il ét le marquis de Car
pa lui donnât comme
e ses fils en Espagne
le duché de Mod
commencement du mois d
grand courage dans ce da
opposa aux Espagno
et fit naître sur leur

Voy. vol. XXVII, p. 350.

que le 22 mars le marquis se retira précipitamment et repassa le Pô.

Aussitôt que François I[er] s'était vu menacé, il avait demandé du secours à Paris. Le cardinal Mazarin profita de l'occasion pour faire épouser à Alphonse, prince héréditaire de Modène, Laure Martinozzi, sa nièce, sœur de la princesse de Conti. Il porta l'armée française d'Italie, commandée par le prince Thomas de Savoie, à 18,000 hommes d'infanterie et 7,000 cavaliers auxquels le duc joignit 4,000 hommes de pied et 1,000 chevaux. Le résultat de cette campagne se réduisit cependant à peu de choses. Au siège de Pavie, le duc de Modène fut grièvement blessé et transporté à Asti où il passa trois mois à se faire guérir. De là il se rendit à Paris, où il arriva le 27 décembre. Son traité d'alliance avec la France y fut signé le 13 janvier 1656. Il revint à Modène le 20 février, avec le titre de généralissime de l'armée française en Italie, à la place du prince Thomas de Savoie, qui venait de mourir. En cette qualité, il prit Valence le 26 septembre 1656, mais assiégea sans succès Alexandrie en 1657. Le dernier exploit du duc fut la prise de Mortare, le 25 août 1658. Une maladie qu'il gagna à ce siège le força de se faire porter à Sant' Ya, en Piémont, où il mourut le 14 octobre, à l'âge de quarante-huit ans. Alliance de 1656 avec la France.

Muratori, le judicieux historien de la maison d'Este, est inépuisable à faire l'éloge de François I[er], qu'il peint comme un des plus grands héros et des hommes les plus extraordinaires de son temps et de sa nation.

Il rappelle le jugement du cardinal Mazarin, qui dit que, dans ce prince, on découvrait je ne sais quoi de supérieur aux autres hommes. La bravoure, la piété, la magnificence, la justice et l'affabilité ne furent pas les seules vertus de François d'Este : on lui en attribue une qui était bien rare parmi les princes de son siècle ; c'est une chasteté parfaite, qui donnait à toutes ses actions et paroles un air d'innocence et de pureté qui enchantait ; la moindre parole indécente prononcée en sa présence le faisait rougir.

De son premier mariage avec Marie Farnèse, il laissa deux fils, Alphonse, son successeur immédiat, et Alméric. Il en laissa aussi deux filles, qui épousèrent, l'une après l'autre, Rainuce II, duc de Parme, leur cousin. La seconde épouse de François Ier, Victoire, sœur de la première, lui avait donné une fille morte jeune. De la troisième, Lucrèce Barberini, fille de don Thaddeo, prince de Palestrina, il laissa Renaud, que nous verrons d'abord cardinal, et en 1694 duc de Modène.

Alphonse IV, 1667-1662. *Alphonse IV*, l'époux de la nièce du cardinal Mazarin, avait vingt-huit ans lorsque la couronne ducale lui échut par la mort de son père. Il fut nommé à sa place généralissime de l'armée française en Italie, et se prépara à la campagne suivante. Comme on traitait alors de la paix, le cardinal Mazarin lui conseilla de faire promptement son arrangement particulier, parce qu'il était probable que, de cette manière, il obtiendrait de meilleures conditions que s'il attendait la pacification générale. Le duc de Guastalla se char-

gea de la médiation. Le 11 mars 1659, Alphonse conclut à Guastalla même un traité avec le comte de Fuensaldague, gouverneur du Milanais. Il renonça à l'alliance française, et on lui accorda la neutralité. On lui promit l'investiture impériale de la principauté de Corregio, la retraite de la garnison espagnole et la concession d'une terre située dans le royaume de Naples, d'un rapport de 32,000 ducats de Naples (136,000 fr.), en extinction de la prétention que, conjointement avec le duc de Savoie, Alphonse formait à charge de ce royaume pour la dot de l'infante Catherine, dont les intérêts étaient assignés sur la douane de Foggia. La paix des Pyrénées confirma l'arrangement fait avec le gouverneur de Milan, et ajouta que les deux rois emploieraient leurs plus pressans offices auprès du pape pour faire rendre justice au duc au sujet de Comachio.

Alliance de Guastalla avec l'Espagne, 1659.

Alphonse IV termina, le 16 juillet 1662, sa vie, à l'âge de trente-huit ans; il mourut d'une goutte remontée. Son fils unique, *François II*, qui n'avait que deux ans, lui succéda, sous la régence de sa mère, la nièce de Mazarin. Alphonse IV laissa aussi une fille qui, par la suite, épousa Jacques II, étant encore duc d'York, et mourut, en 1718, à S. Germain. Elle s'appelait Marie-Béatrix-Éléonore [1].

François II, 1662–1692.

Les intérêts de la maison d'Este furent compris dans l'arrangement conclu, le 12 février 1664, à Pise, entre Louis XIV et la cour de Rome [2]. Pour indemniser cette maison de la perte de Comachio, le pape

Arrangement de Pise de 1664 avec la cour de Rome.

[1] Voy. vol. XXX. p. 161. [2] Voy. vol. XXVIII, p. 41.

se chargea du mont d'Este à Rome [1], montant à 350,000 écus romains, et promit de payer encore 40,000 autres écus, ou de donner à la maison un palais à Rome, faible dédommagement d'un revenu annuel de 40,000 écus, que la cour de Rome avait injustement perçu depuis 1598, et qui formait une somme de 2,640,000 écus.

Renaud I, 1694. François II mourut, le 6 septembre 1694, sans laisser de postérité. Le cardinal Renaud, son oncle, lui succéda, déposa la pourpre romaine, et se maria, en 1696, à Charlotte-Félicité d'Hanovre, qui était née dans la religion catholique. Les historiens italiens relèvent, avec une certaine complaisance, la circonstance que ce mariage unit les deux lignes de la même maison [2].

Quoique ce prince n'eût pris aucune part à la guerre pour la succession d'Espagne, néanmoins Eugène de Savoie qui, en 1702, commandait l'armée impériale en Italie, le força de lui remettre en dépôt Brescello, place importante sur le Pô, garnie de soixante-dix canons de bronze, pourvue d'abondantes munitions et d'une bonne garnison. *Renaud est dépouillé de son pays.* Comme on était persuadé à la cour de Versailles que le duc, en feignant de céder à la force, avait été d'intelligence avec les ennemis de la France, le comte d'Albergotti, lieutenant-général de Catinat, occupa le 1er août la ville de Modène, et ensuite les autres places du duché, et tout ce qui en dépend, excepté la Garfagnana, district montueux et

[1] C'est-à-dire de la dette consolidée de cette maison.

[2] Este et Guelfe.

d'un difficile accès, qui forme la séparation, et, par ses défilés, la communication entre la Haute et la Moyenne Italie, et renferme une population guerrière. Renaud se sauva à Bologne avec sa famille. Brescello, après un blocus de onze mois, se rendit en 1703 aux Français. Le duc de Parme obtint du gouvernement français que les fortifications de cette ville fussent rasées.

L'occupation des villes du Modenais par les Français n'était cependant que militaire; ce ne fut qu'en 1704 qu'ils s'emparèrent des revenus du pays. Réduit à l'extrémité, le duc implora la protection du pape, qui ne put obtenir pour lui qu'une pension alimentaire de 10,000 pistoles d'or ou doublons, encore fut-il obligé de mettre les Français en possession de la Garfaguane.

Après la délivrance de Turin, en 1706, les alliés prirent Modène le 20 novembre et y proclamèrent Renauld, le 7 février 1707; la citadelle de cette ville capitula, et le duc rentra dans ses états. Rétablissement de Renaud, 1707.

L'empereur ayant proscrit le duc de la Mirandole, marquis de Concordia, Renaud acheta, en 1710, ses états pour la somme de 200,000 doublons. L'année suivante il en reçut l'investiture du consentement des électeurs. Acquisition de la Mirandole, 1710.

II. Duché de la Mirandole [1]. II. Duché de la Mirandole.

Nous n'avons à raconter que la fin de cette maison illustre; elle est une des suites de la guerre pour la Extinction de la maison de Pic.

[1] Suite du vol. XX, p. 134.

succession d'Espagne, pendant laquelle la maison d'Autriche regardait comme félonie toute alliance des états de Lombardie avec Philippe V. Brigitte, sœur d'Alexandre II, tutrice de son petit-neveu *François-Marie Pic*, duc de la Mirandole et de Concordia, qui, âgé de trois ans, avait succédé, en 1691, à son aïeul Alexandre II, reçut des troupes allemandes dans la place de la Mirandole, regardée comme une des places les plus fortes de l'Italie ; aussitôt que François-Marie fut parvenu à la majorité, c'est-à-dire en 1704, il se déclara pour la France. Le comte de Kœnigseck qui commandait la garnison impériale de la Mirandole fut obligé de rendre cette place en 1705. Lorsque par suite de la capitulation de Milan en 1707, les Français évacuèrent la Lombardie, la Mirandole fut remise aux Impériaux.

Le duc François-Marie ayant été déclaré rebelle par sentence du conseil aulique, l'empereur vendit, en 1710, sa principauté au duc de Modène qui allou au prince dépouillé une pension annuelle. François-Marie mourut en Espagne sans laisser d'enfant.

III. Parme et Plaisance.

III. Duchés de Parme et de Plaisance [1].

Mort de Rainuce I, 1622.

Au commencement du mois de mars 1622 mourut après un règne de trente années, *Rainuce Ier*, qua trième duc de Parme et Plaisance, prince dur jusqu' la cruauté qui préférait d'être craint par son peupl plutôt que d'en être aimé. Comme Marguerite Aldo

[1] Suite du vol. XX, p. 130.

brandini, son épouse, avait été long-temps stérile, Rainuce forma le projet de faire déclarer habile à la succession Octave, son fils naturel ; mais plus tard la duchesse lui donna cinq enfans parmi lesquels il y avait trois fils: Alexandre, né sourd-muet, Odoard et François-Marie, dont le dernier fut par la suite cardinal. La naissance de ces fils diminua successivement l'affection de Rainuce pour son bâtard, et finit par l'étouffer tellement que craignant qu'après sa mort Octave ne voulût disputer la succession à ses frères, il le fit enfermer dans la prison dite Rocchetta di Parma, vrai tombeau des vivans où cet infortuné mourut misérablement au bout de quelques années.

Alexandre étant incapable du gouvernement, *Odoard Ier Farnèse* succéda à son père. *Odoard I Farnèse*, 1622–1646.

Ce prince guerrier et entreprenant entra avec empressement dans la ligue de Rivoli de 1635 contre l'Espagne [1]. Au mois de janvier 1636 il se rendit à Paris pour solliciter la formation d'une armée particulière dont il aurait le commandement. Pendant son absence le duc de Modène et les Espagnols envahirent ses états qu'à son retour, à la fin du mois de mars, il trouva entièrement dévastés. Guerre de 1636.

Pendant que le marquis de Leganès combattait les alliés sur le Tésin, Odoard, à la tête de sa petite armée, entra dans le Crémonais et le Lodigiano qu'il dévasta à son tour, mais don Martin d'Aragon et le cardinal Théodore Trivulce, détachés de l'armée espagnole, le forcèrent bientôt à la retraite, le suivi-

[1] Voy. vol. XXV, p. 195.

rent dans son pays et s'emparèrent de Borgo a San Donnino. Le pape interposa sa médiation ; le marquis de Leganès se montra très-disposé à accorder la paix à Farnèse, mais on eut toute la peine du monde à persuader celui-ci d'y prêter la main. Le cri général de son peuple, les larmes de son épouse, Marguerite de Médicis, ne purent le fléchir. Enfin le pape, son seigneur suzerain, l'ayant menacé de l'excommunication, il signa la paix le 4 février 1637, et sortit de la ligue de Rivoli.

Guerre de Castro, 1640.

L'événement le plus fameux du règne d'Odoard Ier est la guerre de Castro de 1640. Ce serait ici le lieu d'en parler. Mais comme le duc de Modène, le grand duc de Toscane et la république de Venise y prirent part, et que le pape la soutint seul contre ces alliés, nous la renvoyons au chapitre suivant.

Caractère d'Odoard I.

Odoard Ier Farnèse mourut le 12 septembre 1646, prince doué d'un grand génie, de talens extraordinaires et d'une activité qui ne se ressentait jamais de l'excessive corpulence qu'il transmit comme un héritage à ses fils et petits-fils. « C'était un enchanteur qui séduisait tout le monde par son éloquence, quoiqu'il fût d'un esprit moqueur, défaut dangereux dans un particulier, mais qui devient vice lorsqu'il appartient aux princes et aux grands seigneurs, » dit Muratori. On vante sa magnificence, sa générosité et sa libéralité ; il ne prenait jamais conseil de ses ministres qui n'étaient que les exécuteurs de sa volonté. Capable de grandes vues, il entreprenait des choses qui étaient au-dessus de ses forces. Nous en avons vu des exem-

dans ses guerres d'Espagne, et nous en verrons lans celle de Castro.

Rainuce II, son fils aîné, âgé de seize ans, lui céda. Rainuce II, 1646-1694.

In Français de basse condition, nommé par les iens le marquis Gaufrido, qui avait été maître de gue du duc Odoard, s'était tellement insinué dans bonnes grâces de Rainuce, qu'il joua à la cour de me le rôle d'un premier ministre. L'assassinat de 'êque de Castro, ayant impliqué en 1649 le duc s une guerre avec le pape, qui lui coûta le duché Castro et Ronciglione, le présomptueux Français llant montrer ses talens militaires, se mit à la tête troupes du duc, et envahit le Bolonais d'où il fut iteusement repoussé. Ses ennemis profitèrent de absence pour le perdre. Ils l'accusèrent de divers nes, et entr'autres d'être l'auteur du meurtre que luc fut obligé d'expier si chèrement. Quand il re- t fugitif, on lui fit son procès, et il fut condamné ort. Sa fortune, adjugée au fisc, se montant, dit- à 400,000 écus romains; faible dédommagement ir la perte de Castro. Seconde guerre de Castro, 1649.

'ar un article de la paix des Pyrénées, les rois de nce et d'Espagne convinrent d'employer leurs bons ces auprès de la cour de Rome, pour obtenir que luc de Parme pût acquitter dans des termes con- ables la dette qu'il avait contractée envers la mbre apostolique, et que moyennant l'engagement l'aliénation d'une partie de Castro et Ronciglione, ût trouver l'argent nécessaire pour conserver le Arrangement pour l'affaire de Castro.

troublée en rien. Si les Espagnols, en haine de ce traité, confisquent les terres du prince situées dans le royaume de Naples et le duché de Milan, et estimées à un rapport annuel de 25,000 écus ou ducatons, le roi lui donnera autant de revenus en France, en fiefs, érigeant une partie d'icelles en duché-pairie, et une autre en marquisat pour son fils, dont une bonne partie au moins sera située dans la Provence. En attendant qu'on ait trouvé des terres convenables au prince, lesdits 25,000 écus lui seront payés annuellement, à dater du jour que la garnison du roi entrera dans Monaco. Le roi promit aussi de faire demeurer quelques galères dans le port de Monaco pour la conservation de la place et des droits du prince; les commandans de ces vaisseaux auront ordre d'obéir au prince pour tout ce qui concernera son service.

Il s'agissait d'exécuter cette convention en mettant la France en possession de Monaco. Le comte d'Alais, gouverneur de Provence, reçut l'ordre de fournir au prince les troupes et les galères dont il aurait besoin pour cela. Le cardinal Maurice de Savoie, qui était alors dans les intérêts de l'Espagne, et se trouvait à Nice, eut vent de ce qui se tramait, et avertit le gouverneur de Milan. Celui-ci exhorta le commandant de Monaco de surveiller le prince; mais le commandant rassura le gouverneur au point que celui-ci tira une partie de la garnison de Monaco pour l'envoyer à Nice. Grimaldi profit[illegible]et aveuglement de l'officier pour exécute[illegible] lui demanda 60 hommes pour fai[illegible]roits que les habitans de Rocca-

IV. Principauté de Monaco [1].

IV. Principauté de Monaco.

Traité de Péronne, 1641.

L'histoire de ce petit état offre dans le dix-septième siècle un événement remarquable. Lorsqu'*Honoré II Grimaldi*, qui régnait depuis 1604, parvint à la majorité, au lieu d'être souverain, il se trouva sujet espagnol par la faute de son tuteur, Louis Lando, prince de Val de Taro, son cousin du côté de sa mère, qui, en 1605, avait reçu garnison espagnole à Monaco. Le prince dissimula long-temps le chagrin qu'il en ressentait. Enfin, résolu de secouer le joug qu'on lui avait imposé, il conclut, le 8 juillet ou le 14 septembre 1641 [2], avec Louis XIII, le traité de Péronne, par lequel le roi de France prit la principauté de Monaco, avec Menton et Roccabruna sous sa protection, et promit d'y entretenir une garnison de 500 Français (non d'une autre nation), et, en temps de paix, le nombre de troupes qui serait nécessaire pour sa défense. Le prince sera gouverneur, pour le roi, de la place, comme le seront après lui ses successeurs, héritiers de la principauté de Monaco. Pour commander la garnison en son absence, il y aura dans la place un lieutenant que le roi nommera. Tous les officiers de la forteresse prêteront serment de la garder fidèlement pour le prince et ses successeurs sous la protection et dans le service du roi. La garnison sera entièrement aux frais du roi. La souveraineté du prince ne sera

[1] Suite du vol. XX, p. 140.

[2] Le traité porte dans Léonard la seconde date, que Dumont a changée.

troublée en rien. Si les Espagnols, en haine de ce traité, confisquent les terres du prince situées dans le royaume de Naples et le duché de Milan, et estimées à un rapport annuel de 25,000 écus ou ducatons, le roi lui donnera autant de revenus en France, en fiefs, érigeant une partie d'icelles en duché-pairie, et une autre en marquisat pour son fils, dont une bonne partie au moins sera située dans la Provence. En attendant qu'on ait trouvé des terres convenables au prince, lesdits 25,000 écus lui seront payés annuellement, à dater du jour que la garnison du roi entrera dans Monaco. Le roi promit aussi de faire demeurer quelques galères dans le port de Monaco pour la conservation de la place et des droits du prince; les commandans de ces vaisseaux auront ordre d'obéir au prince pour tout ce qui concernera son service.

Il s'agissait d'exécuter cette convention en mettant la France en possession de Monaco. Le comte d'Alais, gouverneur de Provence, reçut l'ordre de fournir au prince les troupes et les galères dont il aurait besoin pour cela. Le cardinal Maurice de Savoie, qui était alors dans les intérêts de l'Espagne, et se trouvait à Nice, eut vent de ce qui se tramait, et avertit le gouverneur de Milan. Celui-ci exhorta le commandant de Monaco de surveiller le prince; mais le commandant rassura le gouverneur au point que celui-ci tira une partie de la garnison de Monaco pour l'envoyer à Nice. Grimaldi profita de cet aveuglement de l'officier pour exécuter son coup. Il lui demanda 60 hommes pour faire entrer certains droits que les habitans de Rocca-

runa refusaient de payer. Le 17 novembre 1641, il vita tous les officiers de la garnison à un banquet où les enivra. Pendant qu'ils cuvaient leur vin, le 18, grand matin, il fit ouvrir les prisons, et offrit aux étenus leur liberté s'ils voulaient l'assister. Tous le romirent. Partagés en deux troupes, le prince et son ls surprirent la garnison, les officiers et le commanunt, et les arrêtèrent. Le comte d'Alais arriva sur-champ avec des troupes, et occupa la place. Les isonniers furent renvoyés à Milan.

Nous avons fait connaître [1] l'indemnité qui fut aluée en France au prince de Monaco. Honoré II ourut en 1662. Son fils, Hercule, marquis de Baux, étant tué par imprudence en 1651, Honoré eut pour accesseur son petit-fils, *Louis*, âgé de vingt ans, et lui-ci, en 1701, *Antoine*, son fils, avec lequel nous errons la dynastie de la maison de Grimaldi s'éteinre en 1731.

V. RÉPUBLIQUE DE GÊNES [2].

V. RÉPUBLIQUE DE GÊNES.

Affaire de Zucarello.

L'histoire de la république de Gênes, jadis si turulente, maintenant tranquille sous une sage administration, et jouissant d'une liberté qui n'avait rien de ommun avec la licence, ni avec le despotisme nobiaire ou populaire, offre dans notre période peu d'énemens importans. Un des plus graves est la guerre que l'acquisition du marquisat de Zucarello attira à la épublique en 1625, de la part du duc de Savoie et de a France, son alliée. Louis XIII abandonna Charles-

[1] Voy. XXVII, p. 390. [2] Suite du vol. XX, p. 161.

Émanuel par la paix de Monson, du 5 mars 162[illegible], qui stipula une trêve de quatre mois entre le duc et la république, et renvoya la décision de leur différend à des arbitres [1]. Cette trêve fut acceptée de part et d'autre, mais mal observée, et l'on s'occupa réciproquement à se faire du mal plutôt que de terminer le différend d'une manière amiable.

Conjuration de Vacchero, 1628.

Pour parvenir à ses buts, Charles-Émanuel II n[e] répugnait pas à se servir de moyens condamnés par la probité. Il fomenta une révolte qui devait éclater dans le sein de la république et en livrer le gouvernement à la populace. Un riche plébéien du nom de Jules César Vacchero, en était le chef. C'était un de ces hommes qui, doués de quelques qualités estimables et supportant avec peine l'infériorité dans laquelle les institutions sociales les ont placés sans leur permettre de s'élever par un mérite transcendant, détestent ces institutions mêmes et, couvrant leur ambition sous le masque du patriotisme, conspirent sans cesse contre leur patrie. Vacchero avait résolu de détruire par un seul coup un gouvernement auquel il ne participait point, et une caste dont sa naissance l'excluait. Le 1er avril 1628, au moment où le sénat serait assemblé au palais ducal, le doge, son conseil et sa garde avec tous les sénateurs, devaient être égorgés, et le gouvernement populaire proclamé ; Vacchero s'était assuré d'un grand nombre d'adhérens et de l'assistance du duc de Savoie, dont les troupes étaient prêtes pour marcher à son secours.

[1] Voy. vol. XXVII, p. 143 et p. 280 de ce vol.

La conspiration fut découverte par Radini, capi-
ne d'une compagnie de gardes qui avait feint d'en-
r dans le plan. La vigilance du doge Jean-Luc
iavari le fit manquer, mais l'homme chargé de faire
êter tous les complices au même instant, paraît
ir été un traître, car ils furent avertis et se sau-
ent. Vacchero cependant fut livré par Jacques
ssi chez lequel il s'était réfugié. La récompense de
00 ducats promise à celui qui le mettrait entre les
ins de la justice, ne fut pas ce qui tenta Rossi : il
ula l'impunité de son fils qui s'était laissé entraîner
s la conspiration.

Le duc de Savoie ne put nier d'avoir eu part au
nplot, puisqu'on avait la preuve du contraire, mais
ntercéda pour les coupables, en prétendant que
nnistie stipulée par la trêve couvrait leur crime.
jetant cette interprétation du traité, le sénat re-
a de leur faire grâce, et Vacchero avec trois de
complices furent exécutés. Les biens de leurs
ociés qui s'étaient retirés à Turin, furent confis-
és.

Le duc de Savoie était trop irrité contre les Génois Traité de Madrid, 27 novembre 1631.
ur que l'affaire de Zucarello pût être arrangée de
n vivant : elle le fut en 1631 par la médiation de
Espagne. Un traité signé à Madrid, le 27 novembre,
rtait que les Génois garderaient le marquisat, en
yant à Victor-Amédée 160,000 écus d'or pour
ntes ses prétentions.

La république jouit, après cela, d'une paix non Guerre de Savoie, 1672.
terrompue de quarante ans. Elle fut troublée seu-

lement en 1672 par la courte guerre de Savone avec le duc de Savoie dont il a été question [1].

Brouillerie avec la France.

Bientôt après, il s'éleva un différend bien plus sérieux entre la république et le gouvernement français. Un vaisseau des États-généraux avec lesquels Louis XIV était en guerre, maltraité par les Turcs, s'était réfugié dans le port de Gênes et y avait été réparé. Le capitaine obtint la permission de remettre en mer, après avoir fourni caution que dans la mer de Gênes il ne traiterait pas hostilement les Français, ni les Anglais, leurs alliés. Néanmoins Louis XIV vit dans cet acte de la république une rupture de la neutralité, et sous prétexte de représailles, fit enlever plusieurs galères gênoises, et mettre un embargo sur les bâtimens marchands qui se trouvaient dans les ports du royaume. Une escadre française de dix galères attaqua un vaisseau jusque sous le canon de Gênes; le sénat ordonna de punir cette insulte par quelques bordées de la batterie de Carignan.

Humiliation de la république par Louis XIV, 1684.

Comme on s'attendait à ce que cette affaire provoquerait une déclaration de guerre de la part de la France, la république fit de grands préparatifs; néanmoins elle envoya un ambassadeur à Paris pour faire des excuses de ce qui s'était passé. Louis XIV exigea qu'on lui livrât les canoniers qui avaient tiré sur ses vaisseaux; qu'en cas d'une rupture entre la France et l'Espagne, la république se déclarât pour la France; qu'elle lui avançât 500,000 pistoles; lui permît d'engager 2,000 Corses, etc. Toutes ces demandes furent

[1] Voy. p. 348 de ce vol.

refusées ; cependant les embarras où Louis XIV se trouva bientôt empêchèrent qu'il n'y eût une rupture formelle. Le roi ajourna sa vengeance, et ce ne fut que le 15 mars 1684 qu'il déclara la guerre.

Nous avons raconté, au chapitre de l'histoire de France, les événemens de cette guerre, qui fut terminée par la paix de Versailles du 12 février 1685 [1], et par la démarche humiliante à laquelle la république se soumit. En envoyant à Versailles le doge, François-Marie Imperiali, et quatre sénateurs, Augustin Lomellini, Paris-Marie Salvago, Gianettino Garibaldo et Manuel Durazzo, pour demander pardon au roi de France [2].

La guerre ayant éclaté en 1689 entre la France et les puissances alliées contre elle, la république de Gênes éprouva des difficultés pour maintenir sa neutralité. Le comte de Caraffa qui, en 1691, comman- Transaction de Milan de 1691.

[1] Voy. vol. XXVIII, p. 185.

[2] L'inscription suivante circula à cette époque : Manet et apud *Genuenses* indeclinabile *Genu*, nec enim hunc non cogitatum casum declinare possunt. En tamen *Genua* ad *genua*, id est dux senatorésque *Genuensisium* ad *genua* procumbunt regis, non *Galileæ*, sed *Galliæ*, sed Christianissimi, cujus stellam, non quidem *polarem*, sed *pyrobolarem*, jam ante annum ipsis orientem viderunt. Veniunt hic adorabundi regem, ne noceat amplius, aurum thusque libertatis olim *invictæ*, nunc *devictæ*, afferunt et offerunt. Myrrham tamen splendidæ servitutis et crucis dono domum referunt. O pater Papa ! miserere eorum, et per somnium eos mone remeantes domum, ne meent Mediolanum ; illic enim ipsos exspectat Herodes hispanus, ad *geniculationem* hancce novam fremens et tremens.

dait l'armée impériale, exigea, à titre d'indemnité pour les quartiers d'hiver qu'il promit de ne pas prendre sur le territoire de Gênes, une somme de 500,000 écus, qu'il réduisit cependant à 200,000. Aussitôt le roi de France fit prévenir la république que chaque paiement qu'elle ferait à ses ennemis serait regardé de sa part comme un engagement de pareille somme envers lui-même, et qu'au surplus elle pouvait compter sur sa protection. La république n'accepta pas l'offre de cette protection, mais ne continua pas le paiement de l'indemnité; ce qui engagea les Impériaux à prendre, en 1694, leurs quartiers d'hiver dans les fiefs de l'Empire appartenant aux Génois. Le droit que la république percevait sur le sel d'Espagne qui, allant de Final dans le Milanais, traversait son territoire, donna lieu à une autre contestation. La cour de Madrid fit saisir toutes les propriétés et marchandises génoises dans tout le territoire de la monarchie, jusqu'à ce que la république, par un arrangement conclu avec le marquis de Léganès, s'engagea à payer à l'Espagne 80,000 génonines, et à l'empereur une contribution annuelle pendant toute la durée de la guerre en Italie.

Acquisition de Final, 1713.

La république maintint sa neutralité pendant la guerre pour la succession d'Espagne, mais elle fut dans le cas de payer une contribution comme propriétaire de plusieurs fiefs impériaux. Ces fiefs, qui étaient de peu d'étendue, devinrent considérables par une acquisition qu'elle fit vers la fin de notre période. L'empereur lui vendit, le 20 août 1713, le fief de Final

aux conditions suivantes. Ce marquisat fut abandonné aux Génois avec tous les fiefs et alleux y renfermés, et avec les juridictions, droits régaliens et autres, sur le pied où l'Espagne l'avait possédé. Toute l'artillerie échut aux Génois, excepté les canons de métal qui, ainsi que les munitions de guerre, furent partagés entre l'empereur et la république. Celle-ci promit de payer pour cette acquisition la somme de 1,200,000 pièces de cinq livres de Gênes, dont la moitié au moment de la remise, et la moitié en certains termes, dont le dernier serait au 31 octobre 1714. L'empereur, comme tel et comme chef de la monarchie autrichienne, se réserva à jamais le libre passage par le port et les endroits du pays, sauf à payer les subsistances qui devraient être fournies à ses troupes. La république s'engagea à ne mettre dans la ville, le château et le port de Final, que ses propres troupes, et surtout à n'y pas admettre des soldats de puissances se trouvant en guerre avec l'empereur ou la maison d'Autriche, ou soupçonnées d'intentions hostiles contre l'un ou l'autre. La république promit de maintenir ce fief d'Empire dans l'état où il lui était remis, et de laisser jouir les habitans des priviléges qu'ils tenaient des empereurs, etc. Il faudra se rappeler ces conditions lorsque, dans l'histoire du dix-huitième siècle, nous aurons à parler des malheurs que la ville éprouva.

Humiliation de la république par la cour de Vienne.

Nous terminons l'histoire de la république de Gênes dans la septième période par un événement peu important en lui-même, mais qui fait pendant à l'humi-

liation à laquelle Louis XIV l'avait soumise en 1685.

Un officier impérial se trouvant à Gênes en 1715, y fut offensé par le doge d'une manière que la cour de Vienne envisagea comme un outrage pour elle-même. La république n'ayant pas promptement donné la satisfaction qu'on demandait, le général Zumjungen entra, au mois de février 1716, avec 2,800 hommes, sur le territoire de la république, occupa Novi, et y vécut à discrétion de manière à coûter aux Gênois 3,000 ducats par jour. D'autres 3,000 hommes devaient suivre. Cette mesure décida le sénat à faire ce que l'empereur demandait. On signa une convention par laquelle il fut stipulé que la république paierait 300,000 écus pour les frais; qu'un sénateur qui avait manqué à l'empereur en paroles, serait sévèrement puni; que le juge qui avait fait arrêter l'officier impérial serait destitué; que les sergens qui l'avaient arrêté d'une manière peu convenable expieraient leur faute aux galères; que le sel de Naples, allant par transit par le territoire de Gênes, serait exempt de tous droits, et que la république enverrait le sénateur Clément Doria à Vienne pour demander pardon à l'empereur.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TRENTE-UNIÈME VOLUME,

SEPTIÈME DE L'HISTOIRE DU XVIIe SIÈCLE.

SUITE DE LA PREMIÈRE PARTIE DU LIVRE SEPTIÈME.

FIN DU TOME TRENTE-UNIÈME,

SEPTIÈME DE L'HISTOIRE DU XVII[e] SIÈCLE.

CORRECTION A FAIRE AU VOL. XXVIII.

Pag. 347, lig. 12, *au lieu de*: du maréchal de Schomberg, *lisez* : du duc de Schomberg [1].

[1] Il s'agit du fils du maréchal Armand-Frédéric de Schomberg, lequel avait péri, en 1690, à la bataille de la Boyne. Le fils est celui dont il est question vol. XXXI, p. 129.







